

Rapport *sur*

l'homophobie
2005

SOS homophobie
c/o CGL
3 rue Keller
BP 255
75524 Paris Cedex 11

Directeur de la publication
Ronan Rosec,
président de SOS homophobie

Directeur de la rédaction
Julien Picquart

Rédaction
Nicolas Blanc
Lucie Béguin
Nadine Cadiou
Anne-Lyse Cauvin
Benoît Cerveaux
Carole Chabut
Sébastien Deboeuf
Jacques Giral
Sylvie Gras
Julien Guillaume
Laure Lagardère
Cécile Lardon
Marion Le Moine
Julien Lemonnier
Laurent Neauport
Jean-Pierre Nicolle
Laurent Ortunio
Vincent Ramillon
Michel Rey
Brigitte Scarron
Fabrice Soulage

Maquette
Marty de Montereau

Impression
Imprimerie France-Quercy
113 av. André-Breton
46000 Cahors

Distribution/ Diffusion
KTM éditions
20 rue Saint-Nicolas
75012 Paris

SOMMAIRE

Édito	7
Définitions	9
L'association SOS homophobie.....	11
Le Rapport 2005.....	15
Panorama 1997-2004	17
Chronologie (mars 2004-février 2005)	19

Analyses et témoignages 29

Agressions physiques.....	31
Banlieues.....	39
Commerces et services	47
Famille.....	51
Internet.....	61
Justice.....	67
Lesbophobie	73
Lieux publics.....	81
Mal de vivre	85
Milieu scolaire.....	91
Police	101
Politique.....	109
Presse	125
Religions	139
Santé-Médecine	145
Sport.....	149
Travail	155
Voisinage.....	165

Annexes 171

Charte des interventions en milieu scolaire de SOS homophobie	173
Récapitulatif des communiqués de presse de SOS homophobie	177
Table des documents	179
Informations pratiques.....	181
Remerciements	183

Edito

Une société à deux visages

Que d'événements avons-nous vécus depuis la sortie de notre dernier *Rapport* ! L'année 2004 restera assurément marquée dans nos mémoires : tout d'abord par l'agression sauvage subie par Sébastien Nouchet. Son sort nous a toutes et tous particulièrement émus, outrés, horrifiés, révoltés. Son agression a soulevé des protestations unanimes au sein de la société française. Ses blessures ont permis de parler, enfin, de celles vécues quotidiennement par les autres victimes de l'homophobie en France et ne l'oublions pas, dans le monde entier. Nos élus ne pouvaient que suivre, et ils ont suivi, du moins jusqu'à un certain point, les attentes des homosexuels mais aussi d'une part non négligeable des Français. Promis peu de temps après la médiatisation de la souffrance de Sébastien et de sa famille, le dispositif législatif permettant enfin de considérer l'homophobie au même niveau que les autres discriminations a suivi un parcours chaotique. Il a fallu presque une année et l'utilisation de chemins détournés pour qu'un texte pénalisant l'injure homophobe soit enfin voté. Dans bien des milieux, on n'en voulait plus de ce texte ! Comment, on allait empêcher les comiques d'exercer leur art ? De quoi allait-on pouvoir rire si on ne le pouvait plus au sujet des lesbiennes et des gays ? Quelle liberté allait-il rester à la presse et aux journalistes si on ne pouvait plus stigmatiser les homosexuels ? Car il y a une homophobie qu'on refuse ouvertement et officiellement : celle qui fait qu'on brûle, qu'on tue, qu'on agresse... par contre on n'imagine pas renoncer aux blagues graveleuses, celles qui humilient, celles qui permettent d'affirmer et de réaffirmer la « supériorité » de l'hétérosexualité. Et pourtant n'est-ce pas cette homophobie banalisée, culturelle, parfois même institutionnelle qui alimente cette hiérarchisation des orientations sexuelles ? Les homophobes ne sont-ils pas confortés dans leur haine et leur mépris par une société qui ne reconnaît toujours pas des femmes et des hommes comme citoyens à part entière parce qu'ils sont différents.

Toute cette année a été marquée par des oppositions répétées à la reconnaissance de l'égalité entre les orientations sexuelles : mariage de Bègles, propos du député Vanneste devant l'Assemblée nationale, refus par le Ministère de l'Éducation Nationale d'agréer des associations LGBT ... Un sondage publié dans le magazine *Têtu* a mis en avant le fait que près du tiers des Français considèrent normal que les homosexuels n'aient pas les mêmes droits que les hétéros. Plus récemment, au début de l'année 2005, le fait que Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, ait refusé d'exclure Christian Vanneste de son mouvement, est également représentatif de la tolérance qui est faite aux homophobes. On s'insurge, on proteste, on semble scandalisé, on va même jusqu'à

condamner mais finalement on pardonne aux homophobes. Et tant pis pour les victimes, pour les personnes directement ou indirectement concernées par ces propos, par ces discriminations. Et pourtant c'est bien cette tolérance qui apporte aux Vanneste et consorts cette impunité, cette assurance qu'ils pourront continuer leurs appels à la haine en toute quiétude. Sur Internet, sur notre ligne d'écoute, les victimes et témoins nous font partager des situations, des propos, des discriminations, des agressions physiques homophobes qui perdurent. L'homophobie continue, et elle fait toujours autant de mal.

Nous croyons fermement qu'au cadre dressé par la loi doit être associée une politique ambitieuse de prévention des discriminations, et plus particulièrement de l'homophobie. Sans les associations LGBT, évidemment tout particulièrement sensibilisées à ces sujets, rien n'allant dans ce sens ne serait entrepris. À nous donc de démarcher les établissements scolaires, de proposer nos modules et autres mallettes de sensibilisation. À nous, associations, de dénoncer encore et toujours le plus fort possible les attitudes et propos homophobes remarqués dès le plus jeune âge, mais également dans le « monde » des adultes.

Nous sommes toujours interpellés lorsque nous nous rendons dans des collèges ou des lycées rencontrer des jeunes. Si la majeure partie des élèves reste polie, semble ouverte aux différences, il se trouve toujours deux ou trois élèves qui tiennent des propos d'un autre temps, véhiculant des idées d'exclusion, de haine, de mépris. À l'époque de notre propre adolescence, conscients ou pas de notre orientation sexuelle, nous avons parfois ressenti cette homophobie. Personne n'abordait ces sujets pendant les cours et c'était considéré comme normal. La situation reste inchangée. Les programmes scolaires n'abordent toujours pas ces questions, aucune sensibilisation des élèves n'est faite, tant pis pour celles et ceux qui sont mis à l'écart. Dans l'entreprise, dans la vie quotidienne, dans le monde sportif, dans le milieu familial, c'est souvent la même chose. Les jeunes homophobes ont grandi. Certains revendiquent toujours ouvertement leur rejet, d'autres ont évolué, se sont ouverts aux autres. D'autres encore se sont apparemment assagis, affichant une certaine tolérance. On aime bien les homos, mais tant qu'ils correspondent aux stéréotypes qui plaisent, qui amusent, qui rassurent. Par contre un incident sans aucun rapport avec l'orientation sexuelle peut faire ressortir toute l'homophobie qui semblait disparue. Des relations de voisinage qui semblaient détendues tournent ainsi au harcèlement homophobe quotidien. Les charmants garçons biens sous tous rapports deviennent après une soirée trop bruyante le « couple de pédés » indésirable qu'il faut chasser au plus vite. C'est donc dès le plus jeune âge qu'il faut sensibiliser, éduquer, ouvrir les esprits. La lutte contre les discriminations, quelles qu'elles soient, doit se faire sans aucune concession. Les discriminations homophobes ne doivent plus être considérées comme mineures. Nous appelons les pouvoirs publics à s'associer, enfin, avec force à notre combat pour plus de justice, d'égalité, de respect. L'homophobie, ça suffit !

Laure Lagardère
Vice-Présidente

Ronan Rosec
Président

Définitions

Homophobie / homophobe

Dictionnaires en ligne sur Internet

- Dictionnaire de l'Académie française. <http://www.academie-francaise.fr>
Aucune définition d'« homophobie » ou d'« homophobe ».
- Grand dictionnaire terminologique. <http://www.granddictionnaire.com>
Homophobie : phobie de l'homosexualité (rubrique psychologie).
Homophobe : personne qui craint ou hait les homosexuels (rubrique sociologie).
- Encyclopédie Hachette. <http://www.encyclopedia-hachette.com>
Homophobie : peur de l'homosexualité et des contacts, émotionnels ou autres, avec les personnes du même sexe que soi. Hostilité marquée, attitude méprisante ou haineuse à l'endroit des personnes homosexuelles. L'homophobie de certains groupes d'extrême droite. Synonyme : hétérosexisme.
Homophobe : qui est marqué par l'homophobie. Une législation homophobe.
- Encyclopédie Larousse. <http://www.kleio.fr>
Homophobie : rejet de l'homosexualité, hostilité systématique à l'égard des homosexuels.
Homophobe : qui est hostile à l'homosexualité, aux homosexuels.
- Wikipédia, l'encyclopédie libre. <http://fr.wikipedia.org>
Homophobie : renvoie à la peur, la haine, l'aversion et le sentiment de désapprobation envers l'homosexualité, sentiments négatifs conduisant aux préjugés ou à la discrimination que subissent certains homosexuels.

Dictionnaires papier

- Le Petit Robert - édition 2005
Homophobe : qui éprouve de l'aversion pour les homosexuels ; qui dénote une telle attitude. Des propos homophobes.
- Le Petit Larousse - édition 2005
Homophobie : n.f. : rejet de l'homosexualité, hostilité systématique à l'égard des homosexuels.
Homophobe : adj. et n. : qui est hostile à l'homosexualité, aux homosexuels.
- Dictionnaire Hachette - édition 2005
Homophobe : adj. et nom ; caractérisé par l'hostilité envers les homosexuels ; législation homophobe.

Lesbophobie / lesbophobe

Les termes « lesbophobie » et « lesbophobe » ne sont pas définis dans les grands dictionnaires classiques, sans doute parce qu'ils sont trop récents. La lesbophobie désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes, elle combine généralement homophobie et sexisme.

Le Dictionnaire de l'homophobie (PUF, 2003) et le *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes* (Larousse, 2003) y consacrent un article.

Sur Internet, Wikipédia cite la lesbophobie, au même titre que l'homophobie, la biphobie ou la transphobie en les définissant comme « des discriminations liées aux préférences sexuelles des uns et des autres ».

L'antidico, <http://membres.lycos.fr/antidico>, qui recense des définitions de mots « rencontrés récemment dans la presse », définit la lesbophobie comme étant le « rejet de l'homosexualité féminine ».

Gayphobie

Nous n'avons trouvé aucune définition de ce terme peu employé, encore plus récent que celui de lesbophobie. Il désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels (gays).

Homoparentalité / homoparental(e)

Le terme « homoparentalité » est un néologisme créé en 1997 par l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL) pour désigner « toutes les situations familiales dans lesquelles au moins un adulte qui s'autodésigne comme homosexuel est le parent d'au moins un enfant ».

Les grands dictionnaires papier mentionnent pour la première fois ces mots dans leurs éditions 2005.

- Le Petit Robert - édition 2005
Homoparental, ale, aux : adj. famille homoparentale : dont le couple parental comporte au moins une personne homosexuelle. N.f. homoparentalité.
- Le Petit Larousse - édition 2005
Homoparental, e, aux : adj. relatif à l'homoparentalité.
Homoparentalité : n.f. exercice des droits parentaux par deux personnes du même sexe vivant en couple.
- Dictionnaire Hachette - édition 2005
Homoparental, ale : se dit d'un couple homosexuel ayant des enfants à charge.
Homoparentalité n.f..



SOS homophobie au salon Rainbow Attitude en novembre 2004

L'association **SOS homophobie**

Onze ans d'histoire

11 avril 1994 : création de SOS homophobie. Une poignée de militants se mobilise autour de la lutte contre l'homophobie. Il s'agit d'ouvrir une ligne d'écoute semblable à celles qui existent dans d'autres grandes villes à l'étranger. Les agressions homophobes sont nombreuses en France et aucune structure d'écoute spécialisée n'existe alors. Le 25 octobre 1994, quelques mois après la création de l'associa-

tion, la ligne d'écoute anonyme est ouverte. Les écoutants assurent des permanences quotidiennes, le soir, du lundi au vendredi. Conscients que ces témoignages anonymes constituent un outil capable d'influer sur des décisions politiques et de faire avancer les droits des homosexuels, les militants publient en 1997 le premier *Rapport sur l'homophobie*. Compilation des témoignages qui leur ont été confiés



SOS homophobie manifeste devant la boutique du PSG le 15 novembre 2004

et des statistiques qu'ils en ont tirées, ce *Rapport* dresse une cartographie de l'homophobie en France. Il est envoyé aux médias et aux politiques.

Année après année, l'association est restée centrée autour de ce pôle d'écoute et de soutien des victimes, considérant la ligne d'écoute comme le cœur de son activité. Mais d'autres commissions de travail ont été créées en 1998 et 1999 : Communication et Etudes. Un travail de prévention, d'analyse des textes de loi, de revendication politique a ainsi pu être effectué. À plusieurs reprises, l'association a réalisé des dossiers de sensibilisation destinés à des milieux

dans lesquels de nombreuses manifestations d'homophobie avaient été observées : écoles de police et de gendarmerie, syndicats, milieu scolaire. Ces outils de prévention et de sensibilisation sont à la disposition d'autres associations, des professionnels, des médias.

Suite à l'élaboration du module d'Intervention en Milieu Scolaire en 2003, un groupe de militants a sollicité des proviseurs d'Ile-de-France afin d'animer notre module dans leurs établissements. Depuis, les contacts établis et la notoriété gagnée nous ont permis de sensibiliser de plus en plus de collégiens et de lycéens, dans la région parisienne mais également dans les autres régions françaises.

Parallèlement, la faible présence de femmes parmi les membres de l'association faisait planer un risque certain : ne plus être un mouvement représentant les intérêts des homosexuels, lesbiennes et gays, de France. Un « groupe Femmes », devenu depuis « Commission Lesbophobie », a été créé en 2002/2003. Chargé de recruter des militantes et de s'assurer de la mixité de chaque commission ou groupe de travail, il a su mener sa mission avec efficacité. Plus récemment, il a été l'initiateur d'une enquête sur la lesbophobie, travail jusqu'ici inédit en France. Des aménagements ont également été apportés à la ligne d'écoute : subventionnement d'un numéro Azur en 2003, élargissement des plages d'écoute en 2003 et 2005, amélioration de la formation des écoutantes et écoutants.

L'action de SOS homophobie en 2004/2005

Notre action est guidée par les mêmes objectifs que ceux des fondateurs de l'association :

- **Accompagner les victimes et témoins d'actes et de propos homophobes**, au quo-

tidien grâce à la ligne d'écoute et notre site Internet, mais aussi en se portant partie civile dans diverses affaires (Sébastien Nouchet et David Gros par exemple) et en publiant le

Guide pratique contre l'homophobie en partenariat avec le SNEG (Syndicat National des Entreprises Gaies) et le groupe de presse Illico qui le distribuent dans toute la France.

- **Animer l'Observatoire de l'homophobie en France**, en publiant chaque année le *Rapport sur l'homophobie*, mais aussi en effectuant des enquêtes. À ce jour, nous en avons lancées quatre : sur la lesbophobie, sur les homosexuels et la famille (cf. p.54), sur l'homophobie en banlieues (cf. chapitre Banlieues) et sur l'homophobie dans le sport en collaboration avec le Paris Foot Gay et la Fédération Sportive Gay et Lesbienne (cf. chapitre Sport).

- **Mener des actions de prévention et d'éducation**, en développant nos actions dans les collèges et lycées (c'est aujourd'hui un de nos axes prioritaires, cf. chapitre Milieu scolaire), en étant membre du Conseil National de la Jeunesse (mis en place par le ministère de la Jeunesse et des Sports), en participant au dispositif de lutte contre les discriminations de la Ville de Paris, en créant le 2 juin 2004

la première « Journée régionale de lutte contre l'homophobie » avec le Centre Gay et Lesbien de Paris-Ile-de-France (cf. Chronologie, p.22).

- **Obtenir la pénalisation des propos homophobes et l'égalité des droits.** Le premier de ces objectifs a été atteint en 2004, notamment grâce au travail interassociatif. Reçus par le Premier ministre le 24 juin 2004, auditionnés par la rapporteure du projet de loi sur les propos homophobes, Brigitte Barrèges, le 10 septembre, invités par plusieurs élus locaux, au ministère de la Justice, au Parlement européen de Strasbourg, nous avons pu faire entendre nos revendications et montrer la nécessité d'une loi pénalisant les propos homophobes.

- **Assurer une veille** des incitations à la haine et autres propos et actes homophobes dans le domaine public, les dénoncer et, si possible, en obtenir la condamnation grâce à la nouvelle loi. C'est dans cet objectif que nous avons décidé, en février 2005, de poursuivre le député UMP Christian Vanneste pour ses propos homophobes.

Le fonctionnement de SOS homophobie

L'association est structurée en huit groupes et commissions.

La **Commission Ecoute** est la commission traditionnellement « centrale » de l'association. Elle gère le fonctionnement de la ligne d'écoute, assure la formation initiale et continue des nouveaux écoutants, via un groupe de parole régulier et un séminaire annuel.

Le **Groupe Courriel** est une émanation de la Commission Ecoute et assure le suivi des témoignages reçus sur notre site Internet. Tout en invitant les victimes et témoins à contacter la ligne d'écoute, il tente de leur fournir des premiers éléments de réponse.

La **Commission Rapport Annuel** assure

chaque année l'analyse des témoignages reçus, dresse des statistiques, effectue un suivi du traitement des thématiques homosexuelles dans la presse et par les politiques. Elle réalise le *Rapport sur l'homophobie* qui paraît chaque année au printemps.

La **Commission Lesbophobie** s'assure de la mixité dans l'ensemble des instances, y compris en son sein, et effectue également les travaux spécifiquement relatifs à la lutte contre la lesbophobie, notamment la rédaction d'un ouvrage d'analyse des résultats de la grande enquête sur la lesbophobie que nous avons réalisée auprès de 1793 femmes.

La **Commission Etudes** regroupe essentielle-

ment des juristes, qui se chargent de mettre à jour les référentiels d'aide à l'écoute utilisés par les écoutants. Depuis 2004, elle édite le *Guide pratique contre l'homophobie*, distribué gratuitement à 40 000 exemplaires dans la France entière.

La Commission Événementiel se charge de la participation de SOS homophobie à diverses manifestations : Marches des Fiertés, Printemps des associations, Rainbow attitude et autres salons associatifs. Elle co-organise également des soirées de promotion et de soutien en faveur de notre association.

Le **Groupe Banlieues** est chargé de réaliser une enquête sur l'homophobie en banlieues et de mettre en place des outils préventifs efficaces.

La **Commission Interventions en Milieu Scolaire** organise des actions de prévention de l'homophobie en collège et lycée à l'aide d'outils créés par l'association.

L'association s'appuie également sur une assemblée générale annuelle, un conseil d'administration qui se réunit régulièrement et prend toutes les décisions importantes engageant l'association et un bureau qui traite les affaires courantes : courrier, communication interne et externe, relations interassociatives, gestion du planning des réunions, etc. Pour sa mission de communication externe,

l'association a trois porte-paroles, également membres du conseil d'administration.

Conscients d'un nécessaire développement en régions, nous avons travaillé en 2004 sur le recrutement de correspondants régionaux. Présents en Normandie, en Alsace, en Lorraine, dans la Nièvre et sur la Côte d'Azur, les correspondants ont été missionnés pour effectuer un travail de communication, initier des contacts avec des associations et institutionnels locaux, transmettre à la ligne d'écoute les cas d'homophobie portés à leur connaissance. Ils se sont positionnés comme des relais de notre travail dans leur région.

Enfin, des Assises nationales de l'association ont été organisées pour la première fois au début de l'année 2005. De nouveaux projets et pistes de travail à explorer ont ainsi été élaborés : développement de la régionalisation avec un renforcement du rôle de nos correspondants régionaux, amélioration de notre communication interne par une lettre d'information allégée mais plus régulière et plus énergisante, délégation par le bureau de ses fonctions de recrutement et d'accueil des nouveaux volontaires à une structure développée à cet effet, création d'un atelier de réflexion permanente sur les différentes thématiques auxquelles est confrontée l'association (don du sang, mariage homosexuel, homoparentalité ...).

Le rapport 2005

Cette neuvième édition du *Rapport sur l'homophobie* a été construite à partir de quatre sources :

- les témoignages d'homophobie que nous avons reçus au cours de l'année 2004
- le travail effectué par les différentes commissions de SOS homophobie
- le suivi de l'actualité sur la période mars 2004-février 2005
- l'analyse de la presse sur la même période.

La combinaison de ces sources a permis de nourrir 18 rubriques :

- les agressions physiques homophobes
- l'homophobie dans les banlieues
- l'homophobie dans les commerces et les services
- l'homophobie dans la famille
- l'homophobie sur Internet

- la justice et l'homophobie
- la lesbophobie
- l'homophobie dans les lieux publics
- le mal de vivre des homosexuels
- l'homophobie en milieu scolaire
- l'homophobie dans la police
- les politiques et l'homophobie
- la presse et l'homophobie
- les religions et l'homophobie
- l'homophobie dans les domaines de la médecine et de la santé
- l'homophobie dans le sport
- l'homophobie dans le monde du travail
- l'homophobie dans le voisinage

Ces analyses sont classées par ordre alphabétique et précédées d'une chronologie sur la période mars 2004 / février 2005.

Les témoignages reçus en 2004

En 2004, nous avons reçu 587 appels sur notre ligne et 554 mails sur notre site. Ainsi que le montrent la typologie des témoignages (cf.p.16) et le Panorama 1997-2004 (pp.17-18), ce sont majoritairement des hommes, âgés de 25 à 50 ans, qui nous ont contactés.

Par contre, le pourcentage de témoignages provenant de province a augmenté, passant de 49% en 2003 à 55% en 2004. La tendance à la hausse de cette catégorie de témoignages se confirme donc une nouvelle fois, traduisant

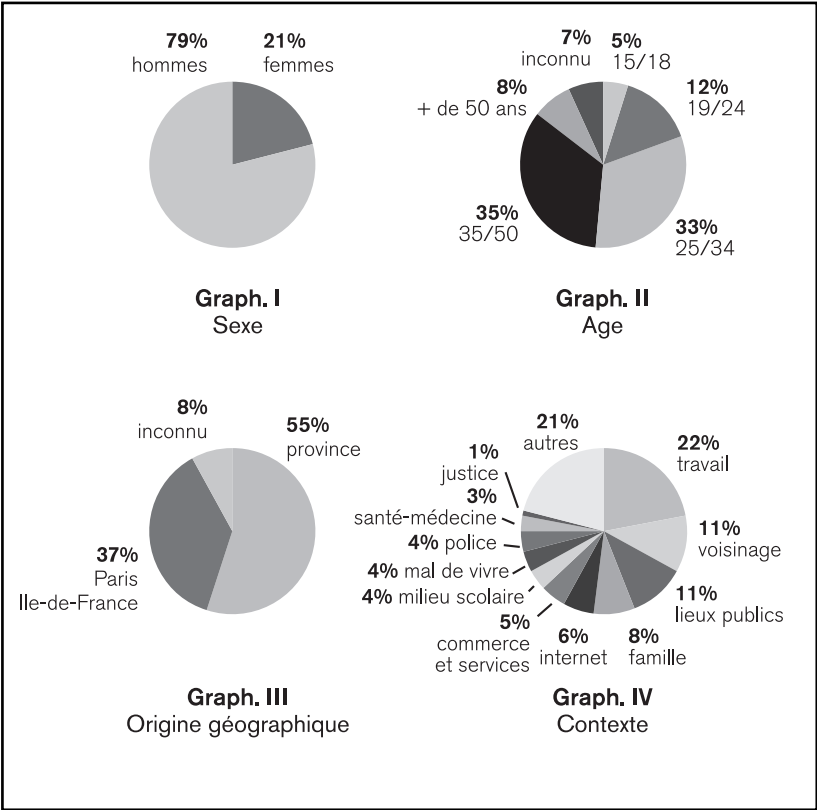
nos efforts de communication en province.

Le premier motif d'interpellation de l'association reste l'homophobie dans le monde du travail : 22% des témoignages reçus en parlent (cf. graph. IV). Viennent ensuite l'homophobie subie dans le voisinage et dans les lieux publics (11% pour chacune de ces catégories) et l'homophobie dans la famille (8%).

5% des témoignages dénoncent l'homophobie dans les commerces et services, 4% en milieu

scolaire et dans la police. 4% également des appels et des mails témoignent d'un mal de vivre. En bas de tableau se retrouvent l'homophobie des professionnels de la santé, des responsables religieux et des magistrats.

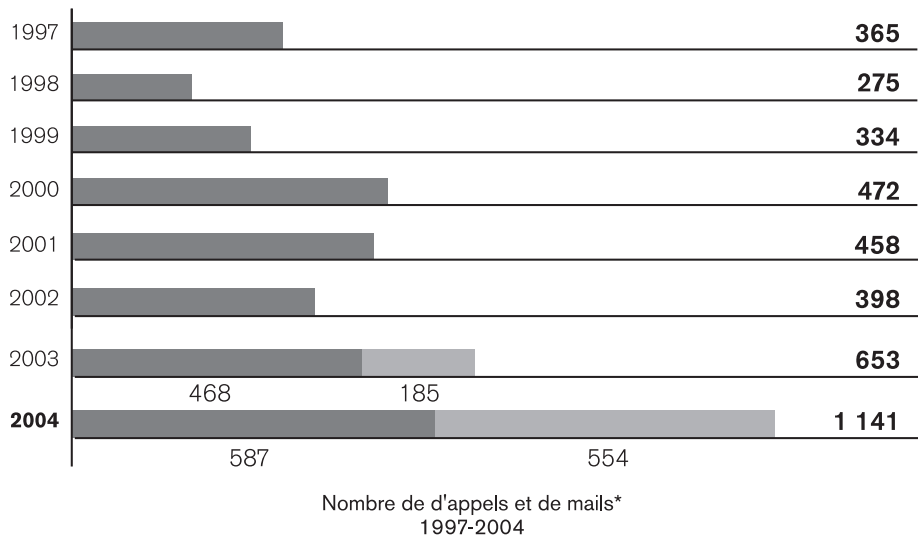
Cette répartition des témoignages est sensiblement la même qu'en 2003, y compris pour les agressions physiques qui sont mentionnées dans 13% des cas (cf. graph. V, p.31).



Typologie des appels et mails 2004

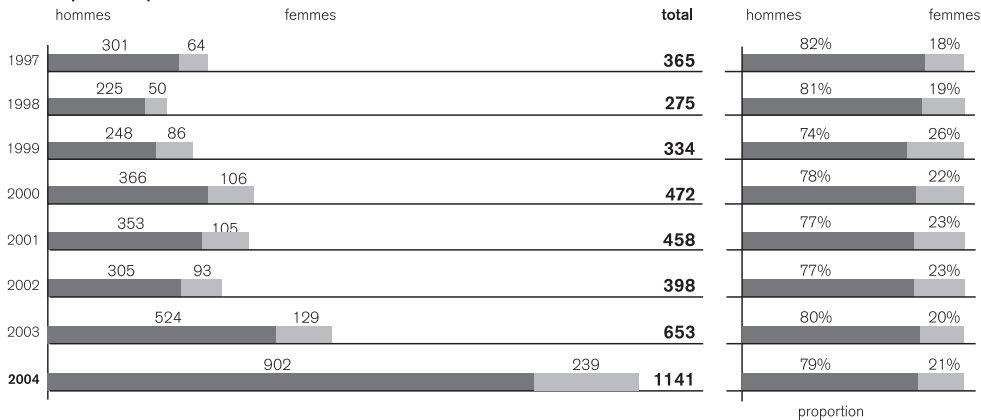
NB : Les prénoms utilisés dans ce *Rapport* sont fictifs et ne servent qu'à en rendre la lecture plus facile.

Panorama 1997-2004

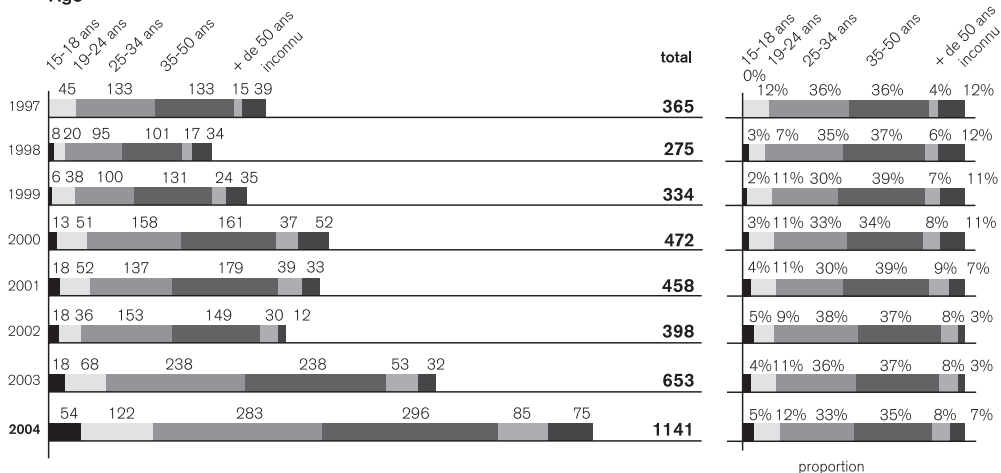


* De 1997 à 2002 ne sont comptabilisés que les appels (en gris foncé). Depuis 2003 sont ajoutés les mails (gris clair) reçus sur le site Internet de l'association.

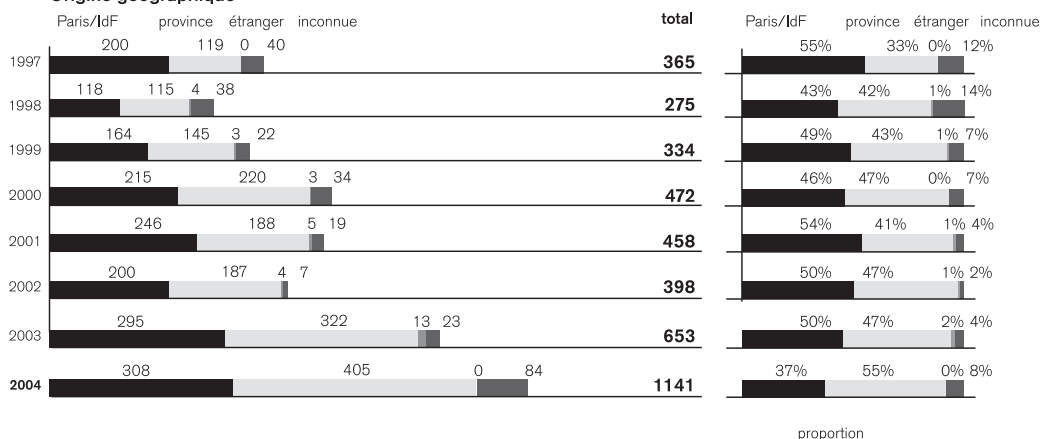
Répartition par sexe



Age



Origine géographique



Chronologie

Mars 2004 – Février 2005

2 mars 2004 • Police	D'après l'association de policiers gay et lesbiens Flag I, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy assure qu'une réforme de la loi sur la presse pour pénaliser les propos homophobes sera présentée « dans les jours à venir » et qu'il faut « rappeler aux services de police et de gendarmerie la gravité » des actes homophobes.
4 mars • Propos homophobes	Le député UMP Michel Hunault dépose une proposition de loi visant à réformer la loi sur la presse pour pénaliser les propos homophobes.
10 mars • SOS homophobie	L'association est reçue à Matignon par deux conseillers du Premier ministre. Elle leur remet la pétition contre l'homophobie, lancée un mois plus tôt, et qui a recueilli plus de 9 000 signatures. SOS homophobie présente aussi son projet de « Journée nationale de lutte contre l'homophobie ».
11 mars • Agression	D'après <i>Le Parisien</i> , un jeune homme de 19 ans a été agressé peu de temps auparavant à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis) par une bande de jeunes, après une rencontre sur un site Internet. La victime a été retrouvée nue et couverte d'ecchymoses. Les sept jeunes (dont quatre mineurs) ont été interpellés.
17 mars • Mariage. Homoparentalité	Le journal <i>Le Monde</i> publie un « Manifeste pour l'égalité des droits », lancé par le philosophe Didier Eribon et le juriste Daniel Borrillo et signé par de nombreuses personnalités. Le texte réclame l'ouverture du mariage, de l'adoption et de l'AMP (Assistance Médicale à la Procréation) aux couples homosexuels.
Mi-mars • Bordeaux	La mairie de Bordeaux (UMP) refuse que la 5e Quinzaine de cinéma LGBT organise des projections et des débats dans des bibliothèques municipales en « période électorale ».
23 mars • S. Nouchet	SOS homophobie annonce qu'elle se porte partie civile aux côtés de Sébastien Nouchet, brûlé vif dans son jardin de Noeux-les-Mines (Nord) le 16 janvier 2004 (cf. le communiqué de SOS homophobie, p.35).
31 mars • Mariage	Plusieurs maires et élus municipaux de gauche se disent prêts à célébrer des mariages civils homosexuels : Clémentine Autain et Patrick Braouzec (PC), Christophe Girard, Noël Mamère et Jacques Boutault (Verts). Cette initiative se double de la création d'un groupe d'avocats pour soutenir cette demande en

cas de contestation. Cette initiative fait suite au « Manifeste pour l'égalité des droits », lancé quinze jours plus tôt.

4 avril • Mariage	Les Verts votent une motion « pour une ouverture du mariage aux couples de même sexe ». Le parti écologiste est ainsi le premier parti à inscrire cette revendication dans ses textes officiels.
5 avril • Mariage	Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, se prononce en faveur d'un débat sur l'ouverture du mariage aux couples homosexuels. Il se dit contre toute initiative qui se ferait en dehors du droit actuel qui pose que « le mariage est bien conçu pour un homme et une femme ».
15 avril • Onu	La Commission des droits de l'homme des Nations Unies ajourne le débat sur la résolution brésilienne contre toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle. L'opposition du Vatican, de pays africains et asiatiques a eu raison de ce texte soutenu notamment par l'Europe.
22 avril • Mariage	Noël Mamère (Verts) annonce qu'il célébrera un mariage homosexuel le 5 juin à Bègles, la ville dont il est député-maire.
24 avril • Manifestation	Une manifestation réunit plusieurs centaines de personnes dans le quartier du Marais à Paris pour réclamer l'égalité des droits quelle que soit l'orientation sexuelle.
25 avril • Mémoire	À l'occasion de la Journée nationale du souvenir de la déportation, les associations homosexuelles sont plus ou moins associées selon les villes aux cérémonies officielles. À Montpellier, des heurts ont lieu entre forces de l'ordre et membres des associations.
28 avril • Mariage	Dans une interview au <i>Figaro</i> , le ministre de la Justice, Dominique Perben, se dit opposé à une ouverture du mariage aux couples homosexuels et condamne l'initiative de Noël Mamère.
28 avril • Mariage	Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, précise sa position sur l'ouverture du mariage aux couples homosexuels. Il y est favorable, mais se dit opposé à toute initiative qui ne se ferait pas dans le cadre de la loi.
29 avril • Mariage. Pacs	Le président de la République, Jacques Chirac, se dit opposé à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels, mais favorable à des améliorations du Pacs.
29 avril • Pacs	Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, se prononce pour une évaluation du Pacs.

29 avril • Pacs. Propos homophobes	Le garde des Sceaux, Dominique Perben, annonce, qu'à la demande de Jacques Chirac et de Jean-Pierre Raffarin, il procèdera à une « réévaluation » du Pacs et que le Parlement débattrait avant l'été d'un texte « contre toute action de violence fondée sur l'homophobie ».
5 mai • Mariage	Le ministre de la Justice, Dominique Perben, annonce qu'il a demandé au parquet général de Bordeaux de s'opposer au mariage d'un couple homosexuel que Noël Mamère doit célébrer à Bègles le 5 juin.
5 mai • Religions	L'évêque d'Evry, Mgr Michel Dubost, critique le soutien des Verts à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels : « Il est surprenant que les mêmes qui luttent contre les OGM au nom du respect de la nature disent avec le même élan que la nature n'a pas d'importance pour l'homme ». De son côté, Mgr Gaillot déclare : « Le mariage homosexuel me paraît aujourd'hui la reconnaissance d'un droit ». Et il ajoute que « faire appel à l'ordre naturel est devenu un combat d'arrière-garde ».
6 mai • Mariage. Pacs	Le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin déclare qu'il préfère « un Pacs qui marche qu'un mariage qui serait détourné de sa vocation » s'il était ouvert aux gays et aux lesbiennes.
10 mai • Constitution	La députée Verts Martine Billard dépose une proposition de loi qui vise à introduire dans l'article 1 ^{er} de la Constitution les notions d'orientation sexuelle et d'identité de genre pour lutter contre les discriminations homophobes et transphobes.
11 mai • Mariage	Le Parti Socialiste annonce qu'il va travailler à deux propositions de lois sur l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels et qu'un texte sera présenté à l'Assemblée nationale à l'automne 2004.
13 mai • S. Nouchet	Un homme de 21 ans, soupçonné d'avoir agressé Sébastien Nouchet, est écroué et mis en examen pour « tentative d'homicide volontaire ». Le suspect, déjà condamné en 2002 à six mois de prison ferme à la suite d'agressions contre Sébastien Nouchet, nie les faits.
14 mai • Education	Lors de son congrès, le Sgen-CFDT (Syndicat Général de l'Education Nationale-CFDT) adopte une résolution qui vise à lutter contre les discriminations, notamment celles fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
16 mai • Mariage	Dans une tribune parue dans le <i>Journal du Dimanche</i> , Lionel Jospin se dit opposé à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels.

Mi-mai • Religions	L'archevêque de Bordeaux et président de la Conférence des évêques de France, Mgr Jean-Pierre Ricard, se dit opposé à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels. Selon lui, «notre société ne saurait mettre sur le même plan l'union d'un homme et d'une femme, ouverte sur la naissance de nouveaux êtres, avec celle de deux semblables, qui ne l'est pas ».
18 mai • Education	Le ministre de l'Education nationale, François Fillon, répond dans le Journal officiel à une question posée le 17 février par la députée Martine Billard (Verts) sur la prévention de l'homophobie en milieu scolaire. Il écrit que « la lutte pour le respect des différences fait partie d'une des missions fondamentales d'éducation à la citoyenneté à l'égard des élèves », mais sans utiliser les termes d'homosexualité ou d'homophobie.
23 mai • Religions	Au terme de son synode annuel, l'Eglise réformée se dit prête à engager une réflexion sur l'homosexualité, l'union des homosexuels et leur accès au ministère.
24 mai • Agression	En Normandie, un homosexuel qui avait annoncé son mariage avec un autre homme est agressé physiquement par un de ses collègues de travail.
26 mai • Mariage	Le procureur de la République de Bordeaux signifie à Noël Mamère que le mariage entre deux hommes qu'il entend célébrer le 5 juin est interdit par la loi.
27 mai • Agression	Trois garçons et deux filles, âgés de 19 à 20 ans, sont mis en examen et placés sous contrôle judiciaire. Ils sont soupçonnés d'avoir battu un homosexuel la semaine précédente sur un lieu de drague à Marmande (Lot-et-Garonne).
Juin • Religions	Le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) refuse d'intégrer en son sein le Beit Haverim, qui représente les juifs homosexuels. Pour le Comité directeur du CRIF, les statuts du Beit Haverim sont « peu compatibles » avec les siens. Il estime que « le seul lien véritable qui unit les différents membres de cette association sont des comportements qui relèvent de la vie privée ».
2 juin • Lutte contre l'homophobie	Le Centre Gay et Lesbien de Paris-Ile-de-France et SOS homophobie lancent la première « Journée régionale de lutte contre l'homophobie » en Ile-de-France. Des actions de sensibilisation sont organisées et une manifestation se tient devant le siège de France Télécom en soutien à un de ses salariés victime d'homophobie.
2 juin • Mariage	Le Premier ministre menace Noël Mamère de sanctions administratives s'il persiste dans sa démarche. « Le Code civil ne

permet ni n'autorise le mariage de deux personnes d'un même sexe », déclare Jean-Pierre Raffarin à l'Assemblée nationale. « Tout élu qui ne respecterait pas la loi dans ce contexte, qui ne respecterait pas le Code civil, encourrait les sanctions prévues par la loi ».

3 juin • Pacs	Le ministre de la Justice, Dominique Perben, installe un groupe de travail sur l'amélioration du Pacs.
3 juin • Mariage	Le procureur de la République de Bordeaux écrit à Noël Mamère qu'il n'a pas la compétence territoriale pour procéder au mariage qu'il a prévu pour le 5, l'adresse donnée par les deux hommes étant « fictive ».
5 juin • Mariage	Noël Mamère célèbre le mariage de deux hommes, Stéphane Chapin et Bertrand Charpentier, dans sa mairie de Bègles. À l'extérieur, quelques dizaines d'opposants à ce mariage scandent des propos homophobes. Le préfet de Gironde engage une procédure de suspension à l'encontre de Noël Mamère et le ministre de la Justice demande qu'une requête en nullité du mariage soit présentée au tribunal de grande instance de Bordeaux.
5 juin • Metz	La mairie de Metz refuse que la Marche des Fiertés passe par le centre-ville. « Le motif invoqué est l'interdiction qui est faite à tout véhicule d'emprunter les rues du secteur piétonnier », explique l'association Couleurs Gaies dans un communiqué, alors qu'en 2003 ce même parcours n'avait posé aucun problème. En janvier 2005, l'association dépose un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg.
7 juin • Mariage	Les députés Verts Martine Billard et Noël Mamère déposent une proposition de loi visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe.
10 juin • Propos homophobes	La Fédération Nationale de la Presse Française (FNPF) et certains éditeurs de presse magazine se disent très réservés sur le projet de loi contre les propos homophobes, car il « conduit à une auto-censure ». Dans une lettre ouverte aux parlementaires, le SPMI (Syndicat de la Presse Magazine et d'Information) et le SPMO (Syndicat de la Presse Magazine d'Opinion) affirment que « les dispositions relatives à la lutte contre le racisme (...) se justifient au regard de leur objectif de cohésion nationale », mais que « la protection des femmes et des minorités sexuelles, qui relève des droits personnels, est d'une tout autre nature ».
15 juin • Mariage / Mamère	Le ministère de l'Intérieur annonce avoir suspendu pour un mois Noël Mamère de ses fonctions de maire de Bègles.

Mi-juin • Presse	Les sites Internet de <i>La Voix du Nord</i> et de <i>Ouest France</i> refusent la campagne de publicité de la Ligne Azur et son bandeau «homo, bi, hétéro, qui suis-je?», au prétexte qu'ils pourraient choquer et évoquer un contenu pornographique auprès des internautes.
23 juin • Propos homophobes	Le Conseil des ministres adopte le projet de loi pénalisant les propos homophobes et sexistes.
24 juin • Associations	Plusieurs associations LGBT, dont SOS homophobie, sont reçues par Jean-Pierre Raffarin à Maignon pour discuter de la pénalisation des propos homophobes, de l'ouverture du mariage aux couples homosexuels, des améliorations à apporter au Pacs, de l'homoparentalité et de la prévention de l'homophobie. Le Premier ministre envisage de créer une commission de réflexion sur le mariage et l'adoption par des couples homosexuels. Les associations se disent plutôt satisfaites de ce rendez-vous.
26 juin • Marche des Fiertés	Entre 500 000 et 700 000 personnes participent à la manifestation dans la capitale.
27 juin • Propos homophobes	L'examen du projet de loi sur les propos homophobes, qui devait avoir lieu pendant la session extraordinaire du Parlement en juillet, est reporté à l'automne.
1er juillet • Mariage	Dans un courrier au maire de Paris, le procureur de la République de Paris, Yves Bot, se dit opposé à tout mariage de couples de même sexe. Ce courrier fait suite à une demande de mariage de deux hommes, enregistrée dans le XIXe arrondissement de Paris.
2 juillet • Homoparentalité	Deux lesbiennes vivant en couple sont autorisées par le tribunal de grande instance de Paris à partager l'autorité parentale sur leurs trois filles : l'une est leur mère biologique et l'autre leur mère adoptive.
5 juillet • Mariage	La majorité de gauche du Conseil de Paris appelle à un « changement législatif » pour permettre les mariages de couples homosexuels.
9 juillet • Mamère	Le tribunal administratif de Bordeaux rejette la requête de Noël Mamère demandant l'annulation de sa suspension de ses fonctions de maire de Bègles.
14 juillet • Mariage	Le président de la République se prononce pour l'amélioration du Pacs et contre l'ouverture du mariage aux couples homosexuels.
15 juillet • Halde	Le Conseil des ministres examine le projet de loi créant une Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).

24 juillet • Mariage	À la mairie de Caudebec-lès-Elbeuf (près de Rouen), le maire de la ville, Noël Caru, marie de manière symbolique et non-officielle Thierry Decambeaux et Franck Duhamel.
27 juillet • Mariage	Le tribunal de grande instance de Bordeaux annule le mariage célébré le 5 juin à Bègles.
12 août • Police	Une information judiciaire est ouverte suite à des courriers homophobes et racistes envoyés à une trentaine de CRS de Metz. Leur auteur est mis en examen le 4 novembre pour « injures raciales » et « incitation à la haine raciale ».
13 août • Agression	Dans la nuit du 13 au 14, un étudiant de 26 ans, David Gros, est insulté et roué de coups par une bande de jeunes homophobes à Marseille.
25 août • Agression	Dans la nuit du 25 au 26, un homme d'une trentaine d'années est violemment agressé par trois jeunes au jardin du Peyrou, à Montpellier.
30 août • Mariage	Un couple de gays habitant Bagnolet (Seine-Saint-Denis), Christophe et Mehdi, dépose une demande de mariage à leur mairie. Quelques jours plus tard, le maire de la ville puis le parquet de Bobigny s'y opposent.
14 septembre • Agressions	Deux jeunes hommes sont arrêtés à Clamart (Hauts-de-Seine) pour avoir agressé des homosexuels contactés sur des forums Internet.
22 septembre • Pacs	Lors de la présentation du budget 2005, des mesures en faveur des couples pacsés sont annoncées, notamment la suppression du délai de trois ans préalable à l'imposition commune.
6 octobre • Halde	Les députés adoptent en première lecture le projet de loi sur la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).
9 octobre • Reims	Les trois skinheads qui avaient tué François Chenu dans la nuit du 13 au 14 septembre 2002 à Reims ¹ sont condamnés à des peines de quinze à vingt ans de prison ferme.
12 octobre • Education	Sept organisations de l'Education nationale demandent une audition au ministre de l'Education nationale pour « faire reculer les discriminations liées à l'orientation sexuelle » dans le monde éducatif. Il s'agit de la FSU, principale fédération du monde éducatif, de l'Unsa-Education, deuxième fédération enseignante, du Sgen-CFDT, de la Ferc-CGT, de la FCPE (principale

¹ cf. *Rapport 2003*, p. 48

propos homophobes et sexistes.

23 novembre • **Propos
homophobes**

Le Sénat adopte le projet de loi sur la Halde, auquel le gouvernement a ajouté des amendements qui reprennent la plupart des dispositions de son projet de loi sur les propos homophobes et sexistes. Ce projet de loi est retiré de l'ordre du jour parlementaire.

30 novembre • **Agression**

Un homme de 31 ans est condamné par le tribunal correctionnel de Roanne (Loire) à huit mois de prison (dont deux ferme) pour avoir agressé un jeune homme le 8 mai 2004 parce qu'il était homosexuel.

30 novembre • **Pacs**

Le groupe de travail sur le Pacs mis en place par Dominique Perben, ministre de la Justice, le 3 juin 2004, rend son rapport. Il propose notamment l'inscription du Pacs en marge de l'acte de naissance et des améliorations en matière de droits fiscaux et sociaux.

1^{er} décembre • **Propos
homophobes**

À l'initiative du député UMP Jean-Paul Garraud, la commission des lois de l'Assemblée nationale adopte un amendement au projet de loi sur la Halde qui limiterait aux seules associations reconnues d'utilité publique la possibilité de se porter partie civile dans des procès en matière de sexisme ou d'homophobie, ce qui excluerait toutes les associations LGBT.

7 décembre • **Propos
homophobes. Vanneste**

L'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) et les amendements qui réforment la loi sur la presse pour pénaliser l'homophobie et le sexisme (mais pas l'amendement Garraud). Le débat donne lieu à des discours violemment homophobes de la part de députés UMP, notamment Christian Vanneste.

8 décembre • **Homo-
parentalité**

L'Assemblée nationale annonce qu'elle va créer une mission d'information sur la famille et les droits des enfants. Elle se penchera notamment sur le Pacs et les familles homoparentales.

17 décembre • **Education**

Sept organisations de l'Education nationale (les syndicats d'enseignants FSU, CGT, CFDT, Unsa, les parents de la FCPE, les étudiants de l'Unef et les lycéens de l'UNL) réitèrent leur demande d'être reçues par le ministre François Fillon pour débattre des discriminations liées à l'orientation sexuelle dans le système éducatif. Leur précédente demande, le 12 octobre, n'avait pas débouché sur un rendez-vous.

20 et 22 décembre • **Pacs**

Le Parlement (l'Assemblée nationale le 20, le Sénat le 22) adopte définitivement le budget 2005 qui prévoit, entre autres, la suppression pour les couples pacsés du délai de trois ans pour bénéficier de l'imposition commune.

fédération de parents d'élèves), de l'Unef (premier syndicat étudiant) et de l'UNL (premier syndicat lycéen).

17 octobre • Agression	À Nîmes, un homme de 19 ans qui avait poignardé quelques jours auparavant un gay de 40 ans rencontré sur Internet est mis en examen et écroué pour homicide volontaire.
21 octobre • Outing	La cour d'appel de Paris confirme que l'outing de Jean-Luc Roméro par un magazine à l'automne 2000 constituait une atteinte à la vie privée.
21 octobre • Agression	Trois hommes sont arrêtés pour agressions et vols avec violences contre des homosexuels au bois de Boulogne, à Paris.
25 octobre • Télévision	La chaîne Pink TV est lancée.
27 octobre • Union Européenne	Le président de la Commission européenne, José Manuel Durao Barroso, renonce à soumettre sa commission au vote des euro-députés. Le débat suscité par les propos homophobes et sexistes de Rocco Buttiglione, pressenti pour être en charge de la Justice, de la Liberté et des Sécurités, explique en partie cette décision. Trois jours plus tard, Rocco Buttiglione se retire de la Commission Barroso.
3 novembre • Police	Le tribunal de grande instance de Paris condamne un policier à 5 500 euros d'amende avec sursis et 4 500 euros de dommages et intérêts pour avoir proféré des insultes homophobes à l'encontre d'un collègue.
3 novembre • Agression	À Nîmes, quatre mineurs sont placés en garde à vue puis poursuivis par le parquet pour violences « motivées par l'orientation sexuelle présumée de la victime » contre un homme handicapé de 59 ans.
4 novembre • Religions	Le président de la Conférence des évêques, Mgr Jean-Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux, critique la pénalisation des propos homophobes et s'inquiète des risques qu'elle ferait peser sur la liberté d'expression.
4-7 novembre • Salon LGBT	La deuxième édition du salon Rainbow Attitude attire près de 38 000 visiteurs selon les organisateurs.
7 novembre • Sport	Le match de football PSG-OM est marqué par de nombreuses insultes et banderoles homophobes de la part des supporters du PSG. Huit jours plus tard, SOS homophobie et d'autres associations LGBT manifestent devant la boutique du PSG sur les Champs-Élysées à Paris pour protester.
18 novembre • Propos homophobes	La CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) demande le retrait du projet de loi pénalisant les

21 décembre • Sport	Le ministre de la Justice, Dominique Perben, reçoit les présidents de six grands clubs de football (Bastia, Marseille, Lyon, Saint-Etienne, Strasbourg et Paris) pour présenter des mesures contre la violence, le racisme et l'homophobie dans les stades. Deux décrets devraient renforcer la fouille à l'entrée et l'application de l'interdiction de stade.
22 décembre • Propos homophobes	Le Parlement adopte définitivement le projet de loi créant la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), qui prévoit une pénalisation des propos homophobes et sexistes.
10 janvier 2005 • Vatican	Le pape Jean-Paul II dénonce les pays qui reconnaissent les unions homosexuelles ou l'homoparentalité.
Mi-janvier • Paris	Dans un livre intitulé <i>Le Paris perdu de Bertrand Delanoë</i> , l'opposition municipale (UMP) critique les subventions accordées par le maire de Paris à des associations LGBT de la capitale.
20 janvier • Sport	Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Jean-François Lamour, fait part de sa préoccupation devant « les actes de violence, de racisme et d'homophobie auxquels nous avons été, il y a peu de temps, confrontés ».
29 janvier • Vanneste	200 à 300 personnes manifestent à Tourcoing (Nord) devant la permanence du député UMP Christian Vanneste qui s'est illustré par ses propos homophobes.
Février • Sport	Le club de football Paris-Saint-Germain lance plusieurs initiatives, entre autres un clip, pour lutter contre la violence et les discriminations, notamment homophobes, dans les stades.
11 février • Education	Sept organisations de l'Education nationale sont reçues par des collaborateurs du ministre, François Fillon. D'après la FSU, « aucune avancée concrète » n'en est sortie.
14 février • Mariage	À l'occasion de la Saint-Valentin, le collectif « C'est l'bouquet ! » prévoyait le dépôt d'une dizaine de demandes de mariages de couples homosexuels, un peu partout en France. Mais seules deux demandes peuvent être enregistrées ce jour-là (à Paris).
18 février • Vanneste	SOS homophobie annonce qu'elle poursuit en justice le député UMP Christian Vanneste pour les propos homophobes qu'il a tenus.

Analyses et
témoignages

Chapitre 1

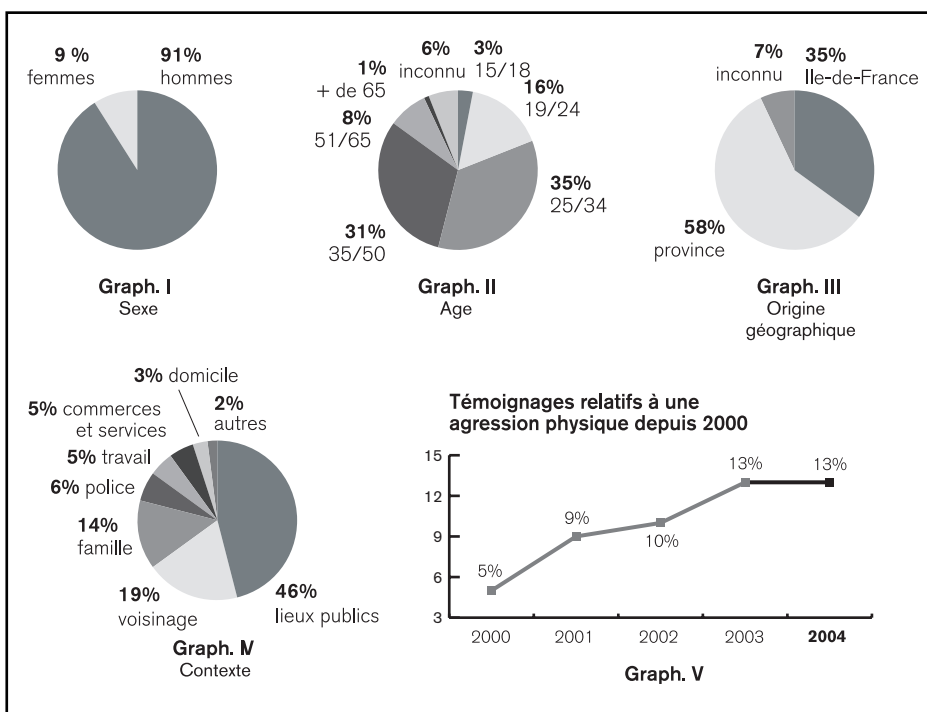
Agressions physiques

Des agressions qui persistent

En 2004, 13% des témoignages que nous avons reçus font état d'agressions physiques homophobes. Ce pourcentage est le même que l'année précédente mais le nombre de cas augmente très sensiblement. La violence homophobe persiste donc. Elle sévit majoritairement dans les lieux publics et

concerne principalement les gays, victimes en général de jeunes agresseurs, parfois mineurs.

Depuis cinq ans, le pourcentage d'agressions physiques sur le total de témoignages que nous recevons augmente. En 2003, il avait atteint 13% (cf. graph. V). En 2004, il s'est stabilisé. Mais en



Typologie des témoignages "Agressions physiques"

chiffres bruts, la différence est nette : 86 témoignages en 2003, 148 en 2004. Il serait infondé d'en déduire que le nombre d'agressions croît : il est possible que ce soit le nombre de personnes décidées à témoigner qui augmente. Les victimes n'hésiteraient plus à se considérer comme telles et à le dire, que ce soit à la police ou à une association comme la nôtre. La médiatisation des agressions contre Sébastien Nouchet et David Gros a peut-être joué en ce sens (cf. communiqué de SOS homophobie du 23 mars, p.35).

Plus de témoignages de gays

Les témoignages d'agressions physiques homophobes proviennent en grande majorité d'hommes (91%) de 25-34 ans (35%) et de 35-50 ans (31%). On constate une forte progression des témoignages des 16-24 ans : 16% contre 6% en 2003 (cf. graph. I et II).

Les lesbiennes sont largement sous-représentées dans les témoignages reçus sur la ligne. Doit-on en déduire que les lesbiennes sont moins victimes d'agressions que les gays ? Ou qu'elles témoignent moins facilement ? En tout cas la sensibilisation que SOS homophobie a faite vis-à-vis des lesbiennes n'a pas entraîné une augmentation significative des témoignages. Au contraire. Le pourcentage de témoignages de femmes a baissé par rapport à 2003, passant de 12% à 9%. La violence physique semble donc toucher très majoritairement des gays plutôt que des lesbiennes (cf. communiqué de SOS homophobie du 27 mai, p.36).

Les témoignages proviennent en majorité de province (58%), pourcentage qui reste stable par rapport à l'année précédente (56%). Paris et la région parisienne cumulent 35% des agressions physiques (cf. graph. III).

Les deux garçons homophobes appâtaient sur le Net

Après leur avoir donné rendez-vous, ils dépouillaient leurs «clients».

Ils voulaient «se faire des pédés». Devant les policiers venus les arrêter le 14 septembre chez eux, à Clamart (Hauts-de-Seine), un lycéen et un étudiant âgés de 19 ans, Bastien D. et Jimmy F., n'ont pas caché le caractère homophobe de leurs agressions même si un policier affirme que «leur mobile est peut-être avant tout crapuleux». Ecroués pour vols avec violence et extorsions, ils sont mis en cause dans six affaires à l'encontre d'hommes de 19 à 41 ans, à Paris et en banlieue, mais un policier «pense qu'il y en a d'autres, au moins le double».

Internet. Leur terrain de chasse : un salon de discussion réservé aux gays parisiens sur l'Internet hébergé par Cara-

mail. Connectés sous pseudo avec une fausse adresse, ils appâtaient des hommes à la recherche d'une relation tarifée et leur proposaient une rencontre. Certains, donc, que leurs «clients» auraient sur eux la somme fixée pour la

«Ils spéculaient sur le silence des victimes.»

Un enquêteur

passer, ils les dépouillaient au minimum de 20 ou 30 euros. Habités à fixer rendez-vous dans un hôtel Formule 1 ou sur le parking d'un centre commercial de Vélizy (Yvelines), les deux garçons ont, au moins une fois, dérogé à la règle. Le 4 juin, ils ont accepté l'invitation d'un homme de 36 ans à son domicile, à Vincennes. Une fois dans l'appartement, les complices, qui, selon les enquêteurs, «ne consommaient

pas la relation homosexuelle», ont sorti un couteau et menacé leur hôte.

Connexions. Ils ont fouillé l'appartement avant de repartir avec un ordinateur portable, un appareil photo, un téléphone mobile, une carte bancaire et son code. Avant de sortir retirer 220 euros au distributeur le plus proche, ils ont arraché les fils du téléphone fixe et enfermé à clé l'homme qui les avait invités. Ce sont les investigations menées sur sa ligne téléphonique qui et son ordinateur fixe, avec lequel il s'était connecté au forum de discussion, qui ont permis d'identifier les agresseurs.

«Ils spéculaient sur le silence des victimes en raison de la motivation du contact, explique un enquêteur. D'ailleurs, la plupart des gens qui ont eu affaire à eux s'écrasaient. Ils hésitaient à porter plainte ou ne donnaient pas les vraies raisons pour justifier leur rencontre.»

Une attitude d'autant plus prévisible que, généralement, le montant des sommes dérobées était très faible. Habitants d'une cité «tranquille», les garçons étaient inconnus des services de police. Au parquet de Créteil, on évoque des «jeunes tous ce qu'il y a de plus ordinaires, issus de familles sans problème, qui n'ont apparemment rien de petites crapules». Sur un site Internet (!) incitant ceux qui ont subi une agression suite à une rencontre via Caramail à porter plainte, une de leurs victimes affirme : «Leur démarche est clairement homophobe, et ils étaient bien organisés.»

LUDOVIC BLECHER

(1) <http://dbxperience.free.fr/divers/webagression/index.htm#>

Les lieux publics, premiers concernés

La majorité des agressions physiques (46%) a lieu dans des endroits publics, souvent sur des lieux de drague (cf. graph. IV). Un homme nous a contactés après s'être fait violemment tabasser au bois de Boulogne, deux autres pour avoir été frappés sur des lieux de drague à Nantes. Un couple s'est fait agresser dans le métro parisien par un individu qui se défendait « d'être un PD », tandis que deux autres gays ont été agressés par trois hommes à leur sortie d'une discothèque homo. Bilan : un traumatisme crânien et des points de suture.

Dans 19% des témoignages, c'est le voisinage qui est en cause. Un homme se retrouve par exemple harcelé par un groupe de jeunes qui squatte au bas de son immeuble et qui, après lui avoir volé sa voiture, harcèle ce « sale PD » jusqu'à le tabasser. Un couple de lesbiennes dans les Ardennes est également victime de harcèlement de la part de ses voisins : insultes, inscriptions sur la voiture ou la boîte aux lettres, puis coups et blessures après une soirée très arrosée de ces voisins.

Des agressions ont également lieu dans le cadre de la famille (14% des témoignages). Une lesbienne invitée par la famille de son amie à un baptême s'est ainsi vue renverser délibérément une bouteille d'eau glacée dans le dos sous les rires et les sarcasmes homophobes de l'assistance. Sur le coup elle ne réagit pas, mais nous contacte quelque temps après car elle ne supporte pas cette homophobie et reste choquée par l'agression.

Un jeune homme nous relate également son calvaire quotidien face à ses parents qui l'envoient régulièrement chez des psychiatres pour « se faire soigner », le frappent et l'injurient « tu es un pervers, tu es habillé comme un PD, tu salis la famille... ».

Quelques agressions sur le lieu de travail nous

sont également rapportées (5% des témoignages). Ainsi un appelant nous relate être régulièrement victime d'attouchements et de coups de la part de deux collègues dans les vestiaires de son lieu de travail. Tenaillé par la peur, il est en arrêt maladie mais hésite à agir puisque les coups n'ont pas laissé de trace et qu'il n'a pas de témoin.

Dans 6% des cas d'agressions physiques, c'est la police qui est en cause. Que ce soit sur des lieux de drague ou dans les commissariats, elle oublie parfois son Code de déontologie (cf. chapitre Police).

Enfin, des agressions font suite à des rencontres sur Internet. Un jeune homme s'est par exemple fait rouer de coups à la suite d'un rendez-vous donné sur un chat. Les agresseurs cagoulés l'attendaient sur une place et voulaient lui réapprendre le droit chemin pour qu'il « aille avec des filles ».

Plusieurs appelants nous ont contactés pour dénoncer des coups montés à la suite de tels contacts. Leurs interlocuteurs leur ont fait croire qu'ils étaient intéressés par une rencontre, pour mieux s'introduire chez eux et les agresser et/ou les dépouiller (cf. article paru dans *Libération* p. 32).

De jeunes agresseurs

• *Franck se rend sur un parking connu pour être un lieu de drague. Il veut rejoindre des amis quand une voiture lui barre la route. Cinq jeunes d'une vingtaine d'années sortent, insultent Franck, le traitent de « sale PD » et le rouent de coups de poings et de pieds jusqu'à ce qu'il perde connaissance.*

De nombreux témoins insistent sur la jeunesse des agresseurs, quelquefois des mineurs, qui agissent en bande et ont prémédité leur agression (cf. article paru dans *Le Monde*, p.35). Ainsi un appelant s'est d'abord fait verbalement agresser par une bande de jeunes dans son quartier : « sale pédale ». Il subit deux jours plus tard une véritable nuit de cauchemar

Sept adolescents marseillais ont raconté aux policiers leur « chasse aux pédés »

Ces jeunes gens ont été mis en examen pour avoir roué de coups, dans la nuit du 13 au 14 août, David Gros, un étudiant de 27 ans

MARSEILLE

de notre correspondant

Le plus jeune n'a que 14 ans, le plus âgé 20 ans. Sept adolescents marseillais ont été mis en examen, le 29 septembre, pour violences volontaires ayant entraîné une interruption temporaire de travail supérieure à huit jours, en réunion, avec armes et en raison de l'orientation sexuelle de la victime. Ce cumul de circonstances aggravantes leur fait encourir dix ans d'emprisonnement.

Aussitôt après leur interpellation, ces collégiens et lycéens, issus de milieux sans difficultés sociales, ont avoué avoir pris part au lynchage de David Gros, un étudiant de 27 ans, roué de coups et laissé pour mort sur un lieu de rencontres homosexuelles, dans la nuit du 13 au 14 août (*Le Monde* du 21 août).

Trois d'entre eux, âgés de 16 ans, et un quatrième, âgé de 17 ans, sont incarcérés au quartier des mineurs de la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône). Tous habitent la résidence Etienne-Milan – où se sont passés les faits – et le parc Saint-Giniez voisin, des groupes d'immeubles au cœur des beaux quartiers de Marseille, entre le Stade-Vélodrome et les plages du Prado. Leurs récits aux enquêteurs accréditent le caractère homophobe de ce déchaînement de violences.

Cette nuit d'août, sur un terrain de sport, le groupe d'adolescents tue le temps en fumant du cannabis et en vidant une bouteille de whisky. Jusqu'à ce que l'un d'eux propose « d'aller à la chasse aux pédés ».

Patrick, le plus âgé – il n'a pas été placé en détention provisoire parce que lui n'a pas cogné –, a expliqué à la juge d'instruction, Carine Bargoin, que « ça se pratique dans le quartier, mais jamais de façon aussi grave ». Des pierres jetées sur les

voitures des homosexuels, par exemple.

Les adolescents sont tapis dans les buissons « pour surprendre » David Gros et son ami, Alain. « Qu'est-ce que vous foutez là ? Ici, c'est notre cité ! » Le groupe est menaçant. L'un tient son casque de scooter à la main, un autre a récupéré deux bâtons dans des poubelles. David prend peur et part en courant à travers les immeubles. Cinq cents mètres plus loin, il est pris au piège dans une ruelle fermée par un grillage. « Sale pédé, on va te refaire la gueule ! », entend-il avant de perdre connaissance sous la violence des coups de casque, de poing et de pied.

« Nous avons décidé de leur faire peur pour qu'ils ne reviennent plus dans le quartier »

« C'était exagéré », a convenu devant la juge d'instruction le plus jeune, celui qui avait « suivi pour voir ». Lors de ce passage à tabac, l'effet de groupe a joué indéniablement. Guillaume a « bien pensé tout arrêter mais il y avait les copains ». Seules les convulsions secouant David ont fait cesser le déferlement de coups. « J'ai cru qu'il était mort. On a pris peur », a déclaré Jérôme. « On a arrêté parce qu'il respirait mal », selon un autre.

Tous affichent le même mobile. « Nous avons décidé de leur faire peur. Ça ne me dérange pas qu'ils soient homos, mais ils le font salement », s'est ainsi justifié Kévin, élève

dans un lycée hôtelier. « Leur faire peur pour qu'ils ne reviennent plus dans le quartier », selon Patrick. Justiciers d'une cité exaspérée par la présence nocturne d'homosexuels, d'échangistes, un peu plus loin, dans les allées du parc Borély, et de prostituées, sur les allées du Prado.

« Le problème n'est pas nouveau, commente Dominique Tian, maire (UMP) des 6^e et 8^e arrondissements. Il y a quelques années, les riverains me rapportaient des préservatifs à la mairie. » L'agacement des résidents d'Etienne-Milan a fini par déteindre sur ces jeunes gens, avançant déjà leurs avocats, esquissant ainsi des arguments de défense.

Le groupe d'adolescents est décrit par la police comme « une bande de pénibles », connue pour des délits sans gravité et une consommation immodérée de cannabis. Jusqu'à vingt joints par jour pour Jérôme – celui qui a avoué le coup de casque –, un collégien déscolarisé, incontrôlable au point que ses parents, divorcés, avaient appelé à la rescousse un juge des enfants.

Les mâchoires fracturées en quatre endroits, la pommette et le nez fracassés, David Gros doit encore, près de deux mois après les faits, garder la bouche scellée par des élastiques. Après s'être alimenté à l'aide d'une paille glissée dans l'espace d'une dent cassée, le jeune homme peut désormais avaler une nourriture un peu plus solide.

Son avocat, M^e Alain Molla, se félicite d'« une nouvelle donne : une vraie détermination de la police et de la justice, la mobilisation des mouvements gays, qui ont coopéré à l'enquête, et le courage d'une victime qui parle à visage découvert ». « La honte, qui était l'alliée des homophobes, ne fonctionne plus. »

Luc Leroux

pendant laquelle ces mêmes agresseurs s'étaient introduits chez lui par la fenêtre le maltraitent (brûlures de cigarettes, coups, menaces...).

Un autre appelant témoigne de son calvaire quotidien avec son ami. Ils vivent dans un HLM d'Annecy et sont régulièrement harcelés par une bande de jeunes habitant la cité : jets de pierres, insultes homophobes, voiture rayée, pneus lacérés.

Des victimes inégalement soutenues

- *Lors de la fête de la musique à Lille, en plein milieu de la Grand-place, Eric se fait passer à tabac par une bande de cinq jeunes. Ils sont entourés de nombreux spectateurs, mais ni ces derniers, ni les équipes de secours qui ont assisté à la scène ne sont intervenus. Seule une jeune femme vient s'enquérir de l'état de santé de la victime sous le choc, quelques minutes après. Un peu plus tard, la police prétexte une panne informatique pour refuser d'enregistrer la plainte d'Eric.*
- *Après avoir subi des insultes durant plusieurs mois sur son lieu de travail, Marc est frappé par un de ses collègues devant les autres et son chef de service. Personne n'intervient. Le médecin le place en arrêt de travail, mais la hiérarchie ne prend aucune mesure, alors même que Marc est menacé de « se faire lyncher » s'il revient sur son lieu de travail.*

Beaucoup de témoins d'agressions physiques restent indifférents devant ces actes sans doute par peur. Pourtant les quelques témoignages qui mentionnent une intervention des témoins prouvent que cela suffit bien souvent pour stopper l'agresseur.

Ainsi un appelant qui travaille dans les cuisines d'un hôpital témoigne s'être fait agresser à coups de poing et à coups de chaise par un collègue, que seule l'intervention d'autres collègues a permis d'arrêter.

En outre, ces nombreux exemples d'agressions qui demeurent impunies ne doivent pas faire oublier que les coupables sont parfois condamnés (cf. chapitre Justice). Ainsi, trois jeunes qui ont sauvagement agressé un homosexuel sur un lieu de drague à Brest ont été condamnés à de la prison ferme, nous raconte un de nos appelants.

Les agresseurs homophobes ne doivent plus croire qu'ils peuvent agir en toute impunité, certains d'être à l'abri d'une plainte de l'homosexuel qu'ils ont agressé, a fortiori si c'est sur un lieu de drague.

SOS homophobie s'inquiète devant la persistance des agressions physiques homophobes. La jeunesse des agresseurs, parfois mineurs, ajoute à cette inquiétude. La tradition du « cassage de pédés » a encore des adeptes, qui renouvellent le genre.

Une éducation à la différence et une politique de prévention de l'homophobie en milieu scolaire permettraient peut-être d'éviter ce genre de dérives (cf. communiqué de SOS homophobie du 18 août, p.37).

COMMUNIQUÉ DU 23 MARS 2004

SOS homophobie se porte partie civile aux côtés de Sébastien Nouchet

À la suite de l'agression homophobe dont a été victime Sébastien Nouchet le 16 janvier dernier, SOS homophobie a décidé de se porter partie civile à ses côtés. Nous souhaitons accompagner efficacement Sébastien Nouchet afin que cette agression emblématique ne reste pas impunie. Cet acte barbare est loin d'être un cas isolé : il y a quelques jours, un jeune homme de 19 ans a été violemment agressé en Seine-Saint-Denis.

Nous demandons à nouveau à ce que le gouvernement aille plus loin en déclarant la lutte contre l'homophobie priorité nationale.

La haine homophobe vient encore de faire une nouvelle victime. David, 19 ans, a subi à Villeteuse l'agression sadique d'un groupe de jeunes qui avaient envie de « rigoler ».

Entre Villeteuse et Noeux-les-Mines, les faits diffèrent, la haine contre les homosexuels reste la même. C'est pour lutter contre ce fléau que SOS homophobie a décidé, en accord avec Sébastien Nouchet et ses proches, de se porter partie civile dans l'affaire le concernant, espérant qu'un procès exemplaire sera à la hauteur de l'indignation suscitée par ce crime.

Mais SOS homophobie demande à ce qu'au-delà du procès, un débat s'ouvre pour mettre en place une politique efficace de prévention. Nous ne voulons pas, comme cela fut le cas pour l'adoption de l'amendement Lellouche, en janvier 2003, d'une disposition défendue timidement par la majorité et votée à la sauvette. Que le gouvernement affiche sa réelle volonté politique en communiquant sur le sujet, comme il sait si bien le faire lorsqu'il s'agit de délinquance routière ou de sécurité intérieure.

SOS homophobie demande à ce que la lutte contre l'homophobie soit déclarée priorité nationale afin qu'un projet de loi puisse être discuté et adopté le plus rapidement possible. Face à la souffrance des victimes, il est urgent d'agir !

COMMUNIQUÉ DU 27 MAI 2004

SOS homophobie dénonce deux nouvelles agressions d'homosexuels

Après le martyre de Sébastien Nouchet en janvier dernier, deux nouvelles agressions contre des homosexuels ont eu lieu cette semaine dans le Lot-et-Garonne et en Seine-Maritime. SOS homophobie s'inquiète de la multiplication de ces cas et réclame plus que jamais la mise en place d'une politique nationale de prévention pour faire évoluer les mentalités. SOS homophobie organisera le 2 juin prochain, avec le Centre Gay et Lesbien, une première journée régionale contre l'homophobie en Ile-de-France, et milite pour l'instauration de cette journée au niveau national.

Lundi 24 mai, un homosexuel qui avait annoncé son mariage en juillet prochain en Normandie a été agressé physiquement par un de ses collègues de travail qui trouvait l'événement trop médiatisé à son goût. Cette agression s'est conclue par un arrêt de travail de plusieurs jours.

Déjà, dans la nuit du 19 au 20 mai à Marmande (Lot-et-Garonne), un homosexuel avait été violemment agressé par cinq jeunes, suite à une soirée bien arrosée. Il a dû être hospitalisé et a reçu une interruption temporaire de travail de six jours probablement prolongée,

tandis que ses agresseurs présumés ont été appréhendés.

SOS homophobie continue à recevoir de plus en plus de témoignages d'agressions physiques liées à l'orientation sexuelle des personnes qui en sont victimes.

Comme nous l'avons déjà fait en mars 2004 suite à l'agression de Sébastien Nouchet à Noeux-Les-Mines, nous exigeons à nouveau que le gouvernement déclare l'homophobie priorité nationale : bien que la loi ait introduit une circonstance aggravante pour de tels actes, les agressions envers les homosexuel-le-s se poursuivent et il est urgent qu'une politique de prévention soit mise en place.

Ainsi, SOS homophobie organisera le mercredi 2 juin prochain, avec le Centre Gay et Lesbien, une première journée régionale de lutte contre l'homophobie en Ile-de-France, et réclame l'instauration de cette journée au niveau national dès l'an prochain. Assez de promesses, nous attendons des actes !

COMMUNIQUÉ DU 18 AOÛT 2004

Une nouvelle agression homophobe : une politique de prévention est plus que jamais urgente !

Samedi 14 août 2004, à Marseille, un jeune homme, David, a été violemment agressé sur un lieu de drague homo par un groupe de jeunes qui l'ont tabassé et insulté. SOS homophobie dénonce les agressions physiques dont sont toujours trop souvent victimes des homosexuels en France. Nous appelons les pouvoirs publics, et tout particulièrement le Ministère de l'Education nationale, à mettre en place une politique de prévention ambiguë et efficace pour que les adolescents soient enfin sensibilisés au respect et à l'acceptation des différences.

David, un étudiant de 26 ans habitant à Marseille, a été victime d'une sauvage agression physique le week-end dernier. Alors qu'il discutait avec un de ses amis sur un lieu de drague marseillais, un groupe d'une dizaine de jeunes l'a pris à partie, puis l'a suivi jusqu'à le bloquer dans une impasse avant de l'agresser en l'insultant « sale pédé, on va t'arranger ». Ensanglanté, victime de multiples fractures au visage, David est actuellement hospitalisé. Il vient de subir une opération chirurgicale suite à ses blessures, et restera soigné pendant plusieurs semaines. Les agressions physiques semblent se multiplier, nous recevons d'ailleurs de plus en plus de témoignages en faisant état.

Tant que nous ne sensibiliserons pas la population française, et plus particulièrement les plus jeunes, à la lutte contre l'homophobie, au respect des autres et spécifiquement des différentes orientations sexuelles, les lois resteront insuffisantes. Combien d'autres agressions homophobes devons-nous encore déplorer avant que le gouvernement ne se décide enfin à mettre en place les actes forts qui nous ont été promis et qui permettraient de vaincre ce fléau ?

Chapitre 2

Banlieues

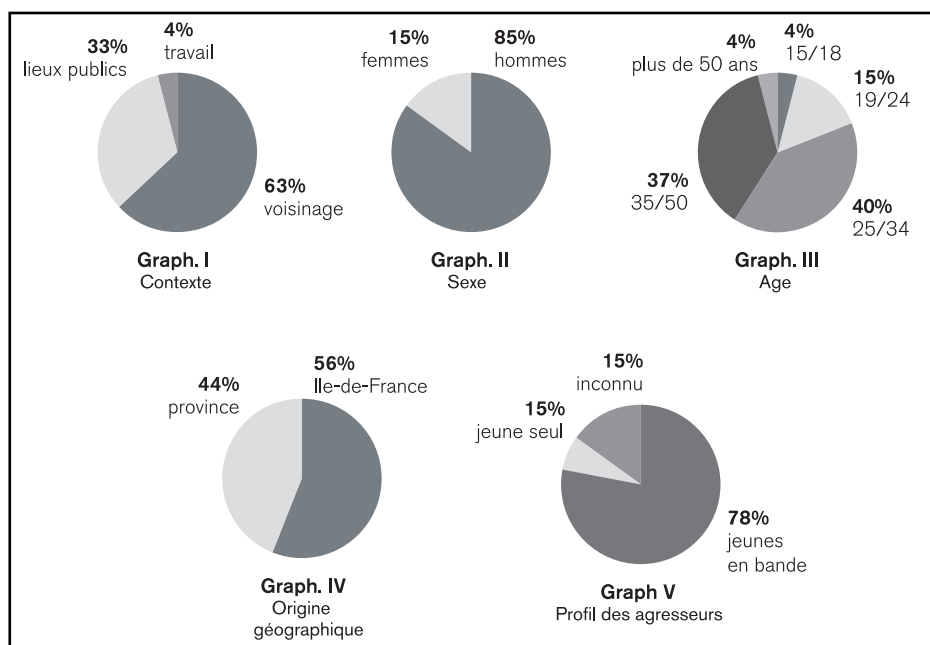
Agresseurs jeunes et violences répétées

Y-a-t-il une homophobie des banlieues ? Autrement dit, l'homophobie que vivent les gays et les lesbiennes habitant ces banlieues est-elle différente de celle que nous analysons dans les autres chapitres de ce *Rapport* ? Et si oui, en quoi ? Et pourquoi ? C'est à ces questions que nous avons voulu répondre en analysant les témoignages que nous avons reçus autour de cette thématique.

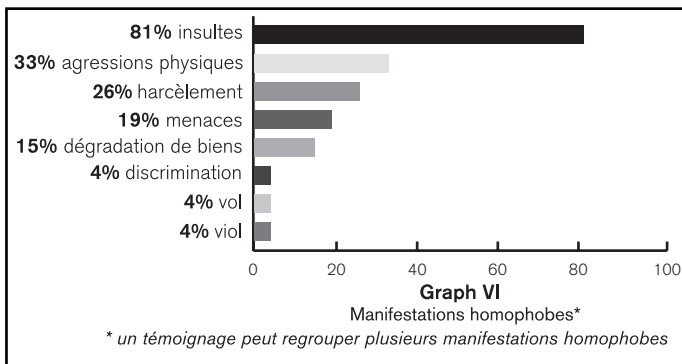
Un concept délicat

Du fait de la récurrence et de la similitude des agressions verbales et physiques à caractère homophobe visant les gays et les lesbiennes habitant en banlieues, il nous a semblé indispensable d'y consacrer un chapitre de notre *Rapport*.

Le terme de « banlieues » recouvre un grand nombre de situations différentes. Il ne s'agit pas ici de parler seulement des banlieues en tant qu'espace urbain se développant en périphérie



Typologie des témoignages "Banlieues"



Typologie des témoignages "Banlieues" suite

des centres-villes. Les témoignages que nous allons étudier ont comme point commun d'avoir pour lieux d'origine des territoires défavorisés, dans lesquels vivent des personnes cumulant des difficultés sociales et économiques. Ces territoires ne sont pas seulement situés à la périphérie des grands centres urbains, mais aussi dans certains quartiers des métropoles, dans les villes nouvelles ou des villages situés dans des régions fortement touchées par la crise économique.

Nous n'avons pas pour but de stigmatiser ces territoires, de prétendre que les conditions de vie y sont systématiquement insupportables et que personne n'arriverait à s'y épanouir. Cependant, et même si les témoignages traités dans ce chapitre ne représentent que 2% de ceux reçus en 2004 (soit 27), nous ne pouvons faire l'impasse sur des phénomènes d'homophobie aux caractéristiques communes. En effet, ces témoignages ont majoritairement pour cadre le voisinage et évoquent presque toujours des agresseurs jeunes, agissant en bande, qui font vivre leurs victimes dans un climat d'insécurité et de peur quasi-permanentes.

Des agresseurs jeunes

- *Romain vit en couple dans le Val-de-Marne. Il subit des agressions verbales et des menaces dans la rue à proximité de son domicile : « Pédé, tu déshonores la race des hommes, c'est contre-*

nature, maintenant ta sale race veut se marier et adopter des enfants ». Ces insultes proviennent de quatre jeunes âgés de 18 à 20 ans. Ils habitent dans l'immeuble qui jouxte la maison de Romain. De fait, Romain se dit en danger et craint que ces insultes ne débouchent sur des agressions plus violentes.

Comme pour ce témoignage, 78% des cas que nous avons recensés font le portrait d'agresseurs jeunes (entre 14 et 25 ans, selon les descriptions faites par les victimes) qui agissent en bandes. Ce pourcentage pourrait bien être inférieur à la réalité compte tenu des témoignages reçus qui ne précisent pas le profil des agresseurs (cf. graph. V).

81% des victimes ont, lors des faits, reçu des insultes clairement homophobes (cf. graph. VI). Celles-ci peuvent nous aider à mieux comprendre les motivations profondes de ces jeunes homophobes, leur vision de l'homosexualité et le sort qu'ils entendent réserver aux gays et aux lesbiennes.

Les insultes proférées laissent supposer que l'homosexuel est un sous-homme, anormal comme le montrent le témoignage de Romain ou celui de cet homme qui s'est entendu dire sur un lieu de drague : « espèce de malade, tu n'as pas honte », tandis qu'un autre s'est fait traiter de « porc ».

L'homosexuel est réduit à sa sexualité. Un couple gay est régulièrement pris à partie par un groupe de jeunes qui « squattent » l'entrée de l'immeuble. Ils profèrent à leur rencontre des propos tel que : « Enculé, PD, j'encule ton père », « j'en ai une grosse, tu veux pas l'essayer ? ». Dans un autre cas, les agresseurs ont voulu obliger un homme à les « sucer » pour qu'ils acceptent de le laisser

rentrer chez lui.

Un éducateur a aussi pu se rendre compte de l'homophobie des jeunes puisqu'il ne peut, dans le cadre de sa formation, aborder le thème de l'homosexualité sans se faire insulter (« sale pédé, on va t'enculer ») et menacer : « toi et ta bécane, on va te cramer ».

L'homosexuel doit en effet être mis au ban de la société, voire mis à mort comme le montre cet autre témoignage d'un homme que l'on a menacé d'aller « brûler en enfer ». Un troisième s'est vu promettre : « on va te jeter dans la Marne, t'exploser ton cul de tarlouze avec un pétard, on va te cramer comme l'autre dans son jardin, c'est trop kiffant ». Les agresseurs font ici clairement référence à Sébastien Nouchet qui a été brûlé vif dans son jardin à Nœux-les-Mines en janvier 2004, après avoir été harcelé pendant des mois par des homophobes.

Dans les représentations de ces jeunes agresseurs, l'homosexuel est donc un être inférieur, qu'ils sexualisent énormément, et que certains veulent voir mourir, de préférence par le feu. On est donc en présence d'une homophobie qui est très violente sur la forme et qui, sur le fond, reprend les anciens thèmes de la rhétorique homophobe (la sodomie, le bûcher, le péché) tout en faisant écho à l'actualité : l'agression contre Sébastien Nouchet, le mariage de Bègles, le débat sur l'homoparentalité. L'homophobie de ces jeunes de banlieues apparaît donc à la fois viscérale, avec de forts relents machistes, mais aussi alimentée par les débats médiatiques autour de l'homosexualité et de l'homophobie.

L'enquête que nous avons lancée (cf. encadré) nous permettra probablement de mieux comprendre l'origine de ces discours et de l'homophobie de ces jeunes qui vivent en banlieue. Elle nous permettra aussi de comprendre pourquoi 48% des témoignages que nous avons reçus mentionnent des agresseurs noirs ou maghrébins. Cette forte proportion de jeunes issus de

Une enquête sur l'homophobie en banlieues

Pour avoir plus d'informations sur l'homophobie dont peuvent être victimes les gays et les lesbiennes vivant en banlieue, SOS homophobie a lancé une enquête sur le sujet. Il est possible d'y répondre anonymement sur le site de l'association.

Cette enquête permet de donner la parole aux personnes qui continuent à se dire isolées, peu écoutées et qui surtout ne voient pas comment lutter efficacement contre leurs agresseurs qui expriment avec force leur haine des homosexuels.

Les résultats seront publiés dans le *Rapport sur l'homophobie 2006*.

l'immigration est certainement le reflet de la structure démographique de nos banlieues. Mais pas seulement. Il semble que la culture de ces jeunes agresseurs laisse peu de place à l'acceptation de la différence et au respect de l'autre. D'où les violences infligées aux gays et aux lesbiennes. D'où aussi les souffrances moins visibles, moins spectaculaires, mais tout aussi dramatiques que peuvent vivre un jeune noir ou un jeune maghrébin, ou d'origine maghrébine, qui se découvre homosexuel mais vit au contact de ces garçons homophobes et violents (cf. article paru dans *L'Express*, pp.42-43).

Violences physiques et harcèlement

• Jérôme vit dans un quartier où « traînent » des jeunes. Il n'a jamais eu de problème avec eux jusqu'à ce qu'ils le voient à plusieurs reprises rentrer tard le soir accompagné. S'en suivent alors des échanges verbaux. La victime porte plainte lorsque les jeunes lui volent sa voiture. Il rencontre ces mêmes jeunes pour tenter de leur parler, en vain. Trois jours plus tard, ils sont une vingtaine à l'attendre devant chez lui. Ils le rouent de coups dans la cage d'escalier après que Jérôme a refusé de se soumettre à leur chantage (« si tu veux rentrer entier chez

INTOLÉRANCE

Cités: le malheur d'être homo

Humiliations, insultes, passages à tabac, viols... Dans certains quartiers, les homosexuels vivent un calvaire. Surtout les jeunes d'origine maghrébine

On connaît les couples gays branchés, à Bègles et dans le Marais. Mais en banlieue, pas loin, au bout des lignes de bus, c'est l'enfer. « Sale pédé ! » est l'insulte qui circule le plus dans les cages d'escalier. Et c'est la pire de toutes. Humiliations, agressions, mariages forcés... Les homosexuels y subissent une violence quotidienne. Et ceux-là n'iront pas manifester à la Marche des Fiertés, à Paris, le 26 juin.

Rien ne sort du monde clos des cités. L'association SOS Homophobie a lancé, il y a six mois, un premier appel à témoignages. « Sur notre ligne d'écoute, nous recevions des appels de victimes de la France entière, explique son président, Roman Rosc. Rien ne remontait de banlieue. » Des histoires commencent à filtrer des barres d'immeubles. Anonymes, clandestines et violentes. « Mon ami et moi ne rentrons jamais en même temps, raconte l'un. Lorsque nous faisons les courses, nous y allons à tour de rôle. Nous vivons un véritable état de siège. » Un autre confie son passage à tabac par une vingtaine de jeunes : « Le chef de bande m'a dit : « Si tu veux rentrer chez toi, tu nous sucés. »



Manifestation du Collectif pour l'égalité des droits, le 24 avril, à Paris.

Il a refusé. Résultat : « Huit jours d'incapacité totale de travail. » Deux soirs plus tard, ils parviennent à s'introduire chez lui par la terrasse et récidivent : « Après avoir été cueilli dans mon lit, j'ai passé le restant de la nuit, nu, assis dans mon canapé. J'ai été torturé. J'ai cru qu'ils allaient me tuer. »

Des garçons victimes de viols collectifs ont eu la force de se confier à l'association Ni putes ni soumises. « Impossible d'aller porter plainte au commissariat du quartier, inimaginable de parler à la famille », explique Nasser Ramdane, un de ses militants. Selon cet ex-vice-président de SOS-Racisme et ancien membre du bureau national du Parti communiste qui a fait son *coming out* dans *Têtu*, « le soupçon qu'ils étaient consentants planera toujours ».

Une seule solution pour ces homos : quitter la cité. Bien

peu y parviennent. Dans les petites villes et à la campagne, le prétexte des études permet souvent de fuir une atmosphère étouffante. Dans les cités, l'ascenseur social en panne coïncide les jeunes entre les ragots des voisins et les clichés sexistes des copains. Les gays sont donc passés maîtres dans l'art de jouer les hétéros. « Dans la cour du lycée, il y a eu une punition collective, raconte Jonathan. Des mecs en avaient repéré un. Pendant la récréation, à l'écart, ils lui ont pissé dessus. » Du coup, l'adolescent donne des gages. Il participe à des bastons, joue à la petite racaille, « pour être un mec fiable ». Pendant des années, il a changé de panoplie dans les toilettes du train de banlieue. Il troquait son jean et son tee-shirt moulant contre un surêtement passe-partout.

Cette schizophrénie peut aller très loin. Pour être insoup-

çonnable, la victime va même jusqu'à devenir bourreau. Des mois plus tard, Jean-Luc Romero, secrétaire national de l'UMP, raconte encore avec stupeur « les aveux d'un grand gars très baraqué qui demandait à me rencontrer ». C'était lors d'une permanence à son association Elus locaux contre le sida : « Un peu gêné, le type me dit : « Tous les week-ends, je vais casser du pédé sur les lieux de drague parisiens avec mes copains. » Puis il ajoute : « Je suis moi-même homosexuel. » Je n'en croyais pas mes oreilles. » Depuis la loi du 18 mars 2003, le Code pénal précise que, lors de violences volontaires, l'orientation sexuelle de la victime est une circonstance aggravante.

« Surtout ne pas se faire griller », comme ils répètent tous. Surtout pas chez soi. Les jeunes d'origine maghrébine courent le risque supplémen-

taire d'être rayés du livret de famille. Dans certaines familles musulmanes, marier un fils homosexuel reste le meilleur moyen d'étouffer le scandale. Kamel avait profité de ses études scientifiques à Orsay pour déguerpier de sa cité de Creil. Il était le seul célibataire d'une fratrie de huit enfants. « Tous trouvaient ça bizarre. Ma sœur m'a lancé qu'elle préférerait avoir un frère toxicomane que pédé. » Puis sa mère lui propose un mariage arrangé. « On m'aurait amené une fille du bled, soumise, qui n'aurait pas posé de questions, raconte ce conseiller en recrutement. Je ne voulais pas finir comme tous ces beurs mariés qui traînent au bois de Boulogne avec un siège de bébé à l'arrière de la voiture. »

« Par quel moyen les tuer ? »

Salim, lui, a subi une tentative de « rééducation ». Quand l'étudiant modèle se métamorphose en « gars fétard bien dans sa peau », dit-il, son grand-frère a pour mission de l'espionner. « Mon père m'a alors emmené en Algérie. Je n'ai pas senti le coup fourré. Je devais y passer dix jours. J'y ai été séquestré dix mois. Sans argent ni passeport. J'étais soumis à une cure de mentalité qui, selon mes parents, devait me sauver. » Le père a finalement ramené son fils à Montpellier. Mais sa famille s'acharne encore. Le 3 août 1998, ses frères le tabassent et le mettent à la porte avec la bénédiction maternelle. Il ne les a jamais revus depuis.

Le Coran promet pourtant aux croyants « un paradis où ils seront servis par des éphèbes immortels [...] semblables à des perles cachées », souligne Christelle Hamel dans le *Dictionnaire de l'homophobie* (PUF). Mais, pour les gays musulmans qui entendent depuis leur enfance qu'il s'agit du plus grand des péchés, « se construire avec une image positive de soi devient très difficile », ajoute l'anthropologue.



Sébastien Nouchet (à dr., avec son ami), agressé chez lui le 16 janvier.

Karim a la voix tourmentée et le visage délicat. Il vit son attirance pour les garçons comme une perversion : « 15 000 bonnes actions ne suffiront pas à rattraper ça. » Son secret le ronge. « Inch'Allah ! », son salut viendra peut-être d'une rencontre avec quelqu'un... à épouser.

Déjà mis à l'index par les traditions religieuses, les homosexuels ont désormais à craindre la propagande des intégristes. Nasser Ramdane connaît bien « les discours des barbus », au pied des immeubles. « Port du foulard, lutte contre les homos, il s'agit du même combat. Ce courant idéologique accuse l'Occident de pervertir les musulmans. En gros, c'est la faute des Blancs s'il y a des Arabes homos », explique le militant de Ni putes ni soumises. Vaste hypocrisie. « La première expérience homosexuelle a souvent lieu avec un cousin au bled, note Christelle Hamel. Une perspective impensable dans la cité. Dans le Maghreb, il y a un décalage entre la dureté de la loi qui réprime ces pratiques et la réalité. Un espace de liberté existe pour des relations entre hommes, tant qu'elles restent discrètes. »

Ce qui ne convient pas vraiment à Youssef Qaradawi, idéologue des Frères musulmans et star d'Al-Jazira. Son opus *Le Licite et l'illicite en islam* est un guide de bonne conduite vénéré chez les jeunes tentés par l'islamisme. L'ouvrage est en bonne place dans les librairies spécialisées de la rue Jean-Pierre-Timbaud, dans le XI^e arrondissement de Paris, à côté des cassettes de Tariq Ramadan. On peut y lire que, pour ce « péché répugnant [...] les savants en jurisprudence ne furent pas d'accord sur le châti-

ment [...]. Est-ce que l'on tue l'actif et le passif ? Par quel moyen les tuer ? [...] Cette sévérité qui semblerait inhumaine n'est qu'un moyen pour épurer la société islamique de ces êtres nocifs qui ne conduisent qu'à la perte de l'humanité ». En janvier dernier, lors de la manifestation contre le projet de loi interdisant le port du voile à l'école organisée à Paris par le groupuscule extrémiste du Parti des musulmans de France, la diatribe sur ceux « qui se sentent choqués par le foulard et qui ne se sentent pas choqués par l'homosexualité » a remporté un vif succès.

Depuis 1998, l'association

Kelma organise des soirées « Black-Blanc-Beur » aux Folies Pigalle le dimanche soir. C'est là la bouffée d'oxygène hebdomadaire. Là, pendant quelques heures, ils laissent leur déguisement d'hétéro au vestiaire et jouissent d'un peu de liberté. Deux Blacks habillés comme des mauvais garçons du Bronx se tiennent par la main. Un jeune intimidé regarde la piste de danse sans oser s'aventurer. Il tripote sa boucle d'oreille, une petite main de Fatma dorée, comme un porte-bonheur. Ce soir-là, la boîte est pleine à craquer. Cheb Khalas, chanteur de raï algérien, donne un concert. Dans une ambiance bon enfant, les mains vibrent, les bassins ondulent, les youyous s'élèvent. Il est déjà 23 h 30, la file d'attente s'allonge pour récupérer les blousons. Il ne faut pas rater le dernier RER. €

Laure Marchand

Tous les prénoms ont été modifiés.



toi, tu choisis trois personnes parmi nous et tu nous sucés »). Une fois barricadé chez lui, il porte à nouveau plainte. Deux nuits plus tard, les agresseurs réussissent à s'introduire dans l'appartement de Jérôme. Ce fut, selon ses dires, les moments les plus effroyables de sa vie. Ses agresseurs l'ont torturé physiquement et moralement et ne sont partis qu'une fois sa carte bancaire récupérée avec un (faux) code. Jérôme a porté plainte et n'a trouvé d'autre solution que de déménager pour être définitivement épargné par cette bande de jeunes homophobes qui voulaient « casser le pédé du coin ».

Les témoignages d'homophobie en banlieues proviennent majoritairement d'hommes entre 25 et 50 ans, habitant en région parisienne (cf. graph. II, III et IV). La plupart sont victimes d'insultes (81%, comme nous l'avons déjà indiqué), mais ce qui semble être une des spécificités de l'homophobie en banlieues, c'est le très fort pourcentage d'agressions physiques : 33% (cf. graph. VI). Plus qu'ailleurs, l'homophobie se traduit en banlieues par des actes violents et des atteintes physiques aux personnes.

Ils peuvent faire suite à plusieurs semaines ou même plusieurs mois de harcèlement comme on vient de le voir. Un couple habitant en Haute-Savoie a subi le même sort que Jérôme : d'abord des insultes, puis des jets de pierre et enfin, un coup de couteau au visage d'un des hommes. L'agression physique peut aussi être ponctuelle, mais non moins violente, comme pour cet homme qui, décidant de se rendre sur un lieu de drague en pleine nuit, a subi les assauts d'une bande de jeunes après que l'un d'eux lui a fait ouvertement des avances, ou pour cette femme qui dans le cadre de son travail a interpellé une jeune fille. Celle-ci s'est mise à la battre en la traitant de « sale gouine ».

Une autre particularité de l'homophobie en banlieue est qu'elle se manifeste le plus souvent au sein du voisinage. Dans 63% des cas, les agressions, qu'elles soient verbales ou physiques,

ont lieu au domicile, dans l'immeuble ou le quartier de la victime (cf. graph. I). C'est bien plus que sur l'ensemble des témoignages que nous avons reçus en 2004, où l'homophobie de voisinage ne représente que 11%.

Ces agressions sont le fait de voisins, de bandes de jeunes qui habitent le même bâtiment, la même résidence que le gay ou la lesbienne qu'ils agressent (cf. article paru dans *illico*, p.78).

La victime et ses agresseurs se connaissent donc, se croisent régulièrement. D'où un fort sentiment de peur et une réelle crainte à sortir de chez eux pour ces gays et lesbiennes. Ils se cachent et évitent tout signe ou comportement qui pourrait laisser supposer leur orientation sexuelle. Certains d'entre eux suivent des traitements médicaux pour cause de dépression ou de forte anxiété.

Cette peur est régulièrement réactivée par de nouvelles provocations des agresseurs. 19% des témoignages font état de menaces (cf. graph. VI). Ces menaces renforcent le sentiment de supériorité des agresseurs et celui d'insécurité chez les victimes. Ces intimidations sont d'autant plus efficaces que les agresseurs connaissent précisément le lieu d'habitation et les habitudes de leur victime. Ainsi, un homme refuse de porter plainte suite aux menaces dont il a fait l'objet : « si on a le moindre ennui avec la police à cause de toi, t'es mort sale pédé ! ».

Même quand les menaces ne sont pas formulées directement par les agresseurs, certaines victimes hésitent à porter plainte ou à agir contre eux. C'est le cas d'un homme qui craint une aggravation des violences qu'il subit (dégradation de biens) s'il se rend au commissariat de police. Pour une autre victime qui a porté plainte, c'est la police qui ne tient pas à convoquer les agresseurs qui ont été formellement identifiés, de peur que la situation ne dégénère. Devant un tel courage de la force publique, il est facile de comprendre la paralysie qui peut s'emparer des victimes à l'idée de porter plainte.

Si ce n'est pas par des menaces, c'est par des actes répétés de vandalisme que les agresseurs homophobes rendent infernal le quotidien des gays et lesbiennes. 15% des témoignages évoquent ces dégradations de biens et insistent sur leur régularité. Un groupe d'adolescents frappe chaque soir à coups de poing contre les volets de l'appartement d'un homosexuel et détruisent les jardinières posées sur son balcon. Chez une autre victime, ce sont encore des jeunes qui ont fracturé sa porte d'entrée, crevé les pneus de sa voiture et tenté d'incendier son véhicule. Ailleurs, ce sont des tags sur les portes du garage et de l'appartement de la victime qui contribuent, avec les insultes, au harcèlement.

On retrouve ici la problématique du voisinage homophobe (cf. chapitre Voisinage) qui fait du quotidien de certains homosexuels un enfer. Les victimes sont nombreuses à exprimer le souhait de déménager, mais cela n'est pas forcément envisageable notamment lorsque ces personnes bénéficient de logements sociaux. Dans ce cas, leurs demandes de changement de domicile du fait de harcèlement et d'agressions homophobes n'ont pas été prises en compte : il semblerait que les motifs d'agressions et de harcèlement ne soient pas prioritaires pour justifier d'un changement de domicile auprès des offices HLM ou de la mairie.

Aussi délicat que puisse être le concept de banlieues, il ne nous semble pas abusif de soutenir qu'il y a une homophobie spécifique à ces banlieues. L'analyse des témoignages que nous avons reçus va dans ce sens, en nous permettant de mettre en valeur trois éléments qui reviennent presque systématiquement : d'abord, des agresseurs jeunes,

Si les victimes envisagent fréquemment le déménagement comme seule solution à leurs problèmes, c'est en partie parce qu'elles pensent que porter plainte ne sera d'aucune efficacité et ne changera en rien leur quotidien. D'autres, comme nous l'avons vu plus haut, ont tout simplement peur des représailles qui pourraient suivre. Certaines victimes ont aussi l'impression que leur souffrance n'a pas été prise en compte. C'est le cas de cet homme qui après s'être fait insulter dans le RER par une bande de jeunes s'est rendu au commissariat de police pour porter plainte. Se voyant répondre par les policiers « qu'ils n'avaient pas que cela à foutre », la victime a haussé le ton. Un inspecteur est alors intervenu pour le calmer et écouter son histoire. Mais la victime est repartie sans avoir pu déposer une plainte.

Cette peur de témoigner, ce sentiment que cela ne servira à rien expliquent peut-être le faible nombre de témoignages que nous avons reçus en 2004 sur cette problématique. Mais il est peu probable que ce pourcentage reflète fidèlement la réalité des gays et des lesbiennes vivant dans ces quartiers. Notre sentiment est plutôt que les discriminations et les violences dont ils sont victimes sont bien plus nombreuses que la trentaine de témoignages que nous avons analysés ici. Notre enquête le confirmera probablement.

souvent mineurs, ensuite une proportion très importante de violences physiques, enfin un harcèlement caractéristique de l'homophobie de voisinage. Ces conclusions que nous appuyons sur un nombre restreint de cas demandent à être validées par l'enquête que nous avons lancée sur ce sujet, en même temps qu'elles en confirment la nécessité.

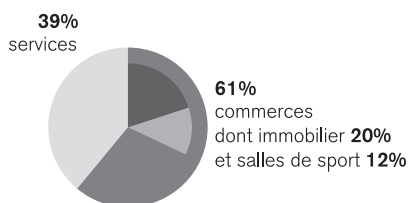
Commerces et services

Peuvent mieux faire

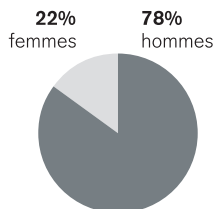
Refus de vente ou de location, accueil désagréable voire agressif, discrimination : les homosexuels peuvent être confrontés à ces manifestations d'homophobie au café, au vidéo-club ou à la salle de sport. 5% des témoignages reçus en 2004 relatent des faits de ce genre. Année après année, ce pourcentage ne varie pas et ce sont les mêmes témoignages qui nous parvien-

nent, preuve que les mentalités ont parfois encore du chemin à parcourir.

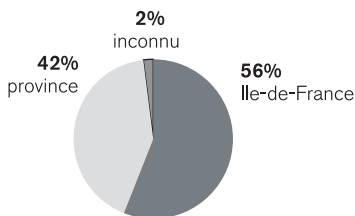
Avec 59 appels et mails, l'homophobie dans les commerces et services représente 5% des témoignages reçus en 2004. Ce chiffre était de 6% en 2001, 5% en 2002 et en 2003 (cf. graph. IV). La situation ne change donc pas beaucoup, et les manifestations de cette homo-



Graph. I
Contexte

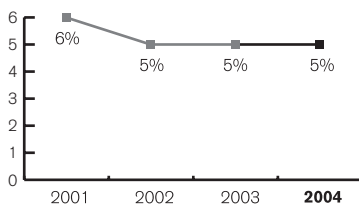


Graph. II
Sexe



Graph. III
Origine
géographique

Témoignages "Commerces et services" depuis 2001



Graph. IV

phobie non plus. Il ne s'agit qu'exceptionnellement d'agressions physiques, mais plutôt de violences verbales ou morales, avec d'une part, des insultes homophobes, d'autre part des pratiques discriminatoires, les premières pouvant s'ajouter aux secondes.

Ce sont principalement des hommes vivant en région parisienne qui nous ont contactés pour ce type d'agressions (cf. graph. II et III). Leurs témoignages peuvent être classés en deux catégories : l'homophobie dans les commerces (61%) notamment dans les agences immobilières (20%) et les salles de sport (12%), l'homophobie de la part de prestataires de services (39%, cf. graph. I).

Dans les commerces

• *Justine et Lola décident de passer la fin de semaine à la campagne, dans un charmant hôtel. Non satisfaites des prestations, notamment le petit-déjeuner, elles décident de quitter l'endroit un jour plus tôt. Surpris, le patron leur demande pourquoi. Elles répondent qu'elles sont déçues par le petit-déjeuner. Elles subissent alors un flot d'insultes lesbophobes et c'est en courant qu'elles rejoignent leur voiture. Ne s'en tenant pas qu'aux mots, le patron bouscule violemment Justine avant qu'elle ne rentre dans sa voiture. Une fois parties, elles portent plainte et Justine obtient un arrêt de travail d'une semaine en raison des coups reçus.*

Terrasses de cafés, salles de restaurants, hôtels et autres commerces sont encore trop souvent des lieux de discriminations et d'insultes homophobes de la part d'un serveur ou d'un employé. Morceaux choisis : « vous étiez en train de vous embrasser, vous n'avez pas honte, dégagez », « j'aime pas les pédés dans mon bar », « si j'avais su que vous étiez lesbiennes, je ne vous aurais pas servies, il y a des endroits pour ça », « on ne sert que les couples normaux ici », « dégagez, c'est pas un bar pour tapioles ». Comment ne pas se sentir humiliés quand à peine entrés dans un endroit, on vous fait comprendre

que vous n'êtes pas les bienvenus car ne répondant pas à l'image de l'établissement ? Cette vexation, accompagnée souvent de noms fleuris, peut être très violente comme ce couple qui s'est fait plaquer à terre et rouer de coups par le patron d'un hôtel au seul prétexte de leur orientation sexuelle. Et que dire de l'attitude de ce cafetier qui, un jour de Marche des fiertés, pria deux filles de bien vouloir s'asseoir au fond de la salle plutôt qu'en terrasse car ne correspondant pas à la clientèle majoritaire. C'est d'autant plus choquant qu'il s'agit d'un établissement soit-disant gay en plein Marais : même un homosexuel peut être lesbophobe !

Dans l'immobilier

• *Pour louer un appartement dans le centre de Paris, Paul et Jean-Michel passent par une agence. Tous deux médecins, ils ont un dossier très solide. Après plusieurs visites, ils trouvent ce qu'il leur faut. Malheureusement l'agence leur apprend que le propriétaire ne veut pas le leur louer. Écoeuré par le comportement et les propos du propriétaire, l'employé de l'agence ne leur cache pas que c'est leur orientation sexuelle qui est le motif du refus de location.*

Que l'on passe par un professionnel ou que l'on traite de particulier à particulier, mentionner son homosexualité lors d'une transaction immobilière peut faire perdre l'appartement ou la maison convoité. 20% des témoignages d'homophobie dans les commerces et services relatent ce genre de cas où, tout d'un coup, le bien qui était à louer ou à acheter est déjà pris. C'est soi-disant trop tard ! Mais si un ami hétérosexuel appelle, le bien est de nouveau libre ! Lorsque les victimes demandent ensuite une explication, ils ont droit à de fausses excuses quand ce ne sont pas des insultes ou des propos homophobes : « on cherche des gens biens », « au niveau de la sécurité et de l'intégrité, vous savez, la copropriété ne comprendrait pas ». Ces pratiques sont interdites par la loi. Le Code pénal punit toute discrimination basée sur

l'orientation sexuelle en matière de fourniture de bien ou de service. Mais il est très difficile d'entamer des poursuites dans ce genre d'affaire car la discrimination est souvent difficile à prouver sauf à faire constater par huissier, mais les victimes n'ont généralement pas le temps ou les moyens pour le faire.

Dans les salles de sport

Les salles de sports, piscines et autres saunas à caractère mixte ne sont pas en reste. Des victimes témoignent de violences verbales ou physiques de la part de clients ou d'employés dans ces endroits (12% des témoignages « Commerces et services »). Face aux insultes venant de clients, on constate malheureusement une certaine indifférence de la part du personnel ou des gérants.

On peut signaler le témoignage de cette personne qui a assisté à une agression de la part du service de sécurité d'une piscine parisienne. La victime était suspectée d'être avec un autre homme dans sa cabine et, pour cela, a été tabassée par les vigiles. Aux cris qu'il poussait, une dizaine de clients sont intervenus pour le secourir et le soustraire aux coups portés par les agents de sécurité.

Dans les services

- *Renaud et Guillaume nous appellent pour relater leur aventure de la veille. En pleine course, le chauffeur de taxi qui les ramène à leur domicile leur intime l'ordre de sortir car il ne peut supporter de transporter deux « tapettes de leur*

style ». Renaud et Guillaume venaient de s'échanger un baiser sur la joue. Prenant peur, ils décident de descendre mais sans payer la partie de course faite. C'est alors que le chauffeur de taxi se précipite sur Guillaume qui subit une pluie de coups et manque être étranglé. Heureusement, avec Renaud, il parvient à s'enfuir et ensemble, ils vont porter plainte.

Des prestataires de services privés ou publics se montrent aujourd'hui encore homophobes. Les taxis, comme nous le montre le récit ci-dessus, mais aussi certaines banques qui refusent des prêts aux couples de même sexe ont encore des efforts à faire. Deux témoins nous ont également relaté leur expérience avec des compagnies de transport qui n'accorderaient pas les mêmes droits aux couples homosexuels (du moins en agence car pour les réservations en ligne, cela ne pose aucune difficulté). Des témoignages d'homophobie de la part de prestataires de services en ligne nous ont également été rapportés.

Des sites Internet de dialogues ou de rencontres censurent ou suppriment certains forums de discussion sous prétexte que le thème aborde des idées ou propos « à caractère homosexuel ». Un refus de vente de produit d'occasion nous a également été rapporté sous prétexte qu'il s'agissait de vidéos gay alors que ce site vend des vidéos hétérosexuelles. Il existe même des destinations touristiques, vendues en ligne, réservées aux couples mixtes. Et que dire de ce gérant de vidéo-club qui inscrit « gouine » sur le bon d'échange de sa cliente en tant que code de référence?

Le Code pénal interdit de faire dépendre de l'orientation sexuelle la fourniture d'un bien ou d'un service. Il est peu probable que des commerçants ou des prestataires de services l'ignorent. Malgré cela, les témoignages que nous venons d'évoquer prouvent que certains persistent dans des

pratiques discriminatoires aux dépens des gays et des lesbiennes. La difficulté que peuvent rencontrer ces derniers à prouver la discrimination semble malheureusement donner un sentiment d'impunité à ces commerçants homophobes, pour qui les homosexuels ne sont pas des clients «comme il faut».

Famille

Des victimes entre amour et haine

La persistance de l'homophobie familiale a conduit SOS homophobie à mener une enquête sur le sujet auprès de 3 000 gays et lesbiennes. L'analyse de leurs réponses et des 8% d'appels et de mails que nous avons reçus sur ce sujet au cours de l'année 2004 montre l'impasse dans laquelle se trouvent les victimes de cette forme d'homophobie. Il leur est impossible de porter plainte, difficile parfois de quitter le domicile familial, mais en même temps insupportable de vivre dans ce climat de rejet, parfois très violent.

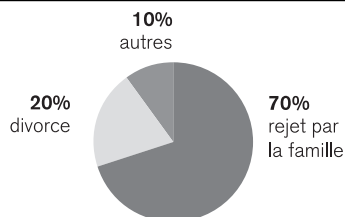
L'homophobie au sein de la famille concerne 8% des témoignages reçus par SOS homophobie en 2004, soit la même proportion que les années précédentes (cf. graph. II).

Ces chiffres recouvrent en réalité deux situations très différentes : tout d'abord, et de façon

majoritaire, l'homophobie au sein de la famille (70% des cas, cf. graph. I), les coming out difficiles par exemple, puis, dans une moindre mesure (20% des cas), les divorces ou séparations dans lesquels l'homosexualité de l'un des membres du couple est utilisée comme argument.

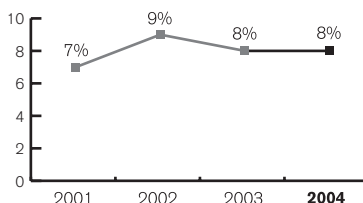
Le rejet par la famille

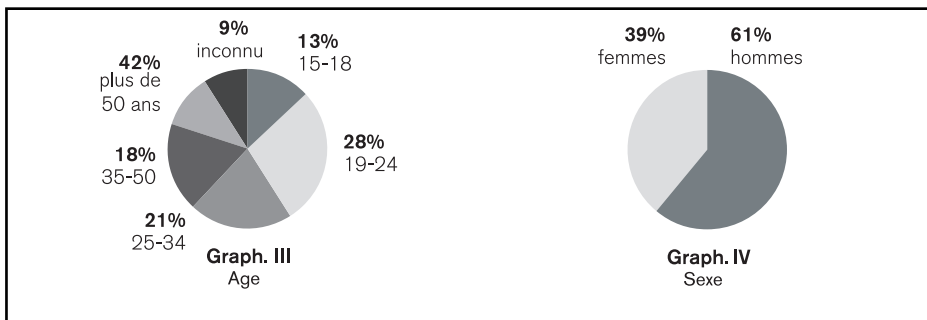
• *Stéphane, 23 ans, a effectué son coming out hier soir. Sa famille ne l'a pas accepté. Sa voiture a été endommagée, ses diplômes et autres papiers importants brûlés, il a été agressé physiquement par des oncles, cousines et cousins, à la demande de sa mère. Ses parents lui ont donné trois jours pour quitter la maison, sa mère lui a dit qu'il ne devait plus l'appeler « maman », a prévenu ses amis par SMS et contacté son employeur qui veut régler cette histoire le lendemain. Stéphane est insulté par tout le*



Graph. I
Contexte

Témoignages « Famille » depuis 2001





Typologie des témoignages "Rejet par la famille"

monde, traité de « sale pédé », physiquement blessé (son bras est tout bleu), mais pas du tout prêt à porter plainte contre sa famille.

L'analyse des témoignages de ce type d'homophobie fait apparaître une prédominance des jeunes: 28% des victimes ont ici moins de 25 ans. Cependant, toutes les catégories d'âge sont concernées (cf. graph. III). La proportion de témoignages concernant les femmes - 39% des cas (cf. graph. IV) – est presque deux fois supérieure à la moyenne des témoignages sur 2004, signe que la famille est un lieu privilégié d'expression de la lesbophobie (cf. chapitre Lesbophobie).

L'analyse qualitative de ces témoignages montre que, même si les moyens de pression ou de discrimination au sein de ces familles sont extrêmement variés, il s'agit avant tout d'une homophobie verbale, malheureusement encore très destructrice pour les victimes, en particulier pour les adolescents.

Une homophobie surtout verbale

36% des victimes d'homophobie familiale interrogées dans notre enquête témoignent avoir subi des insultes (cf. Graph. I, p. 55). Des insultes terriblement violentes pour les victimes : « pédophile, pervers, contre nature, anormale, sale pute, monstre, sale pédé, sale gouinasse... ».

L'homophobie verbale passe aussi par des moqueries, des remarques humiliantes, (comme les parents de cette lesbienne qui refusent

d'appeler son amie par son prénom), l'outing, les diffamations et les dénigrements au sein du reste de la famille ou auprès de l'employeur.

Parfois cela va plus loin encore : menaces (certains témoignages mentionnent même des menaces de mort), harcèlement, détérioration de biens, confiscation de papiers, interdiction de sortir, consultation forcée de psychologue ou de médecin, et jusqu'à la séquestration ou l'expulsion.

Les témoignages montrent qu'il existe encore certains cas d'agressions physiques, de passages à tabac, d'utilisation de la force pour obliger un jeune à rester à la maison. Dans notre enquête, au moins 6% des personnes victimes d'homophobie familiale font référence à des violences physiques ou sexuelles (cf. graph. I, p.55). Et, même s'ils sont moins fréquents, ces cas restent toujours impressionnants. Ainsi pour ce jeune gay, qui à la suite de son coming out dans sa famille s'est fait tabasser et « corriger » par ses frères : il a fini avec un arrêt de travail d'une semaine.

Des victimes déboussolées

Si ces témoignages racontent une chronique de l'homophobie ordinaire, l'émotion que nous livrent les victimes est tout sauf ordinaire. L'impact de cette homophobie est effectivement très fort et les conséquences sont parfois même dramatiques. Les témoignages reçus, tout comme

les résultats de l'enquête, font ressortir le réel mal-être psychologique que ressentent les victimes. Ainsi, 49% des victimes d'homophobie familiale le mentionnent. Ce mal-être peut conduire à la dépression et même à des tentatives de suicide (respectivement 20% et 10%, cf. graph.O). Malgré tout, la très grande majorité des victimes ne porte pas plainte et la plupart des témoignages font état d'une grande réticence à entamer des poursuites contre les agresseurs (cf. graph.M). Cette situation est extrêmement représentative de la problématique si particulière de l'homophobie au sein de la famille et du déchirement auquel elle conduit. Car agresseurs et victimes sont de la même famille, partagent souvent le même quotidien, ont besoin les uns des autres affectivement, socialement, et parfois matériellement.

L'écho de cette homophobie est donc tout spécial pour les victimes et le dilemme très douloureux : comment envisager en effet de porter plainte contre des membres de sa propre famille ? Quel futur envisager dans une famille impliquée dans ces procédures ? Comment ne pas avoir envie de laisser passer ou de rester dans le placard, afin de maintenir la cohésion familiale ?

Ainsi, les victimes attendent beaucoup de notre association, en particulier écoute, réassurance et attention. Certains sont réellement déterminés à ne pas se laisser faire, les bénévoles leur apportent des conseils juridiques sur les insultes et la diffamation. Tous ont exprimé en 2004 une réelle impatience sur la mise en place de la loi contre les injures homophobes, plus dans l'optique de voir évoluer les mentalités que pour utiliser ce nouvel arsenal juridique dans leurs cas personnels.

Le drame pour des adolescents

- *Gaël a 19 ans et habite en région parisienne. Il a annoncé son homosexualité à sa famille, il y a neuf mois. Depuis, il a connu l'enfer, se sent prisonnier (ses parents lui ont supprimé Internet ainsi que son portable durant quelques mois*

et limitent ses sorties à une fois par semaine). Le croyant malade, ses parents l'ont emmené voir plusieurs psychothérapeutes pour changer de sexualité et voulaient même l'envoyer en hôpital psychiatrique. Voulant l'empêcher de sortir de chez lui, ils l'ont humilié en s'asseyant sur lui et continuent à le blesser en lui disant qu'il est « nul », qu'il est la « honte de la famille », qu'il n'est qu'une « merde ». Son père lui a clairement dit en face qu'il aurait préféré qu'il meure à la naissance.

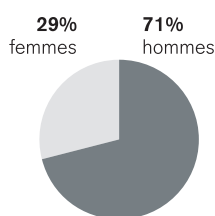
Dans ce contexte, les messages les plus impressionnants sont sans doute ceux des jeunes, des adolescents. Parce qu'ils dépendent de leurs parents financièrement et sentimentalement et qu'ils sont souvent au stade de la découverte de leur homosexualité, ces jeunes apparaissent bouleversés, déstabilisés. Ils vivent en effet cette homophobie de plein fouet, de plein cœur. Leurs témoignages sont empreints de tristesse, de panique parfois et de découragement à l'idée que leur situation pourrait ne jamais s'améliorer. En témoignent par exemple les nombreux appels de cette jeune lesbienne qui appelle selon les mots d'un des écoutants de notre ligne « d'un filet de voix qu'on entend à peine ». La peur de décevoir, de blesser leurs parents, de ne pas être les enfants modèles est omniprésente dans ces témoignages.

La panoplie utilisée par les parents contre leurs enfants est d'autant plus large qu'ils usent et abusent de leur ascendant sentimental, légal et matériel : interdiction de sortie, usage restreint des téléphones et ordinateurs, interdiction de revoir les petit(e)s ami(e)s, visite chez le médecin ou le psychologue pour « soigner et guérir », refus de financer des études, des charges courantes de la vie étudiante, quasi séquestration ou renvoi de la maison. Ce dernier cas aboutit à des situations de précarité alarmantes lorsque le jeune se retrouve mis à la porte du domicile familial sans argent ni possi-

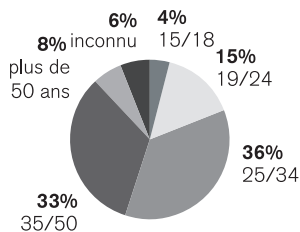
Résultats de l'enquête « Les homosexuels et la famille »

Au dernier trimestre 2004, SOS homophobie a lancé une enquête sur « Les homosexuels et la famille ». Il s'agissait pour l'association de mieux connaître l'homophobie dont peuvent être victimes les gays et les lesbiennes au sein de leur famille.

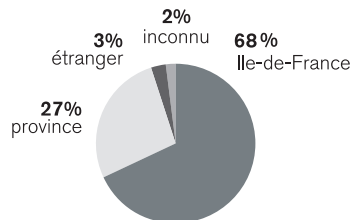
3312 personnes nous ont répondu, soit sur les questionnaires « papier », soit en allant sur notre site Internet. L'association tient ici à les remercier.



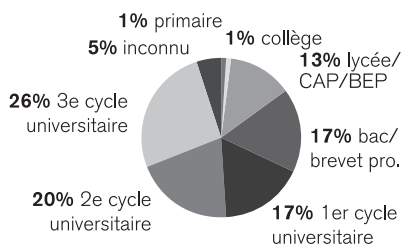
Graph. A
Sexe



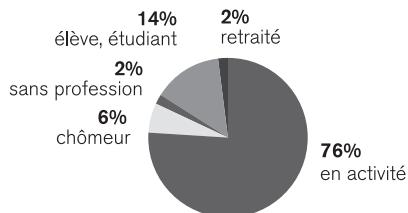
Graph. B
Age



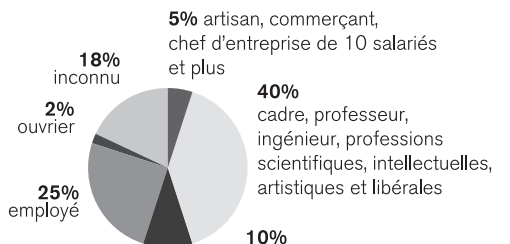
Graph. C
Origine géographique



Graph. D
Niveau d'études



Graph. E
Situation professionnelle

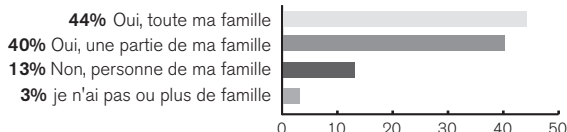


Graph. F
Catégories socio-professionnelles

Questions & réponses

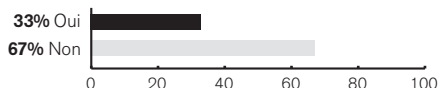
Graph. G

Votre famille est-elle au courant de votre homosexualité ?



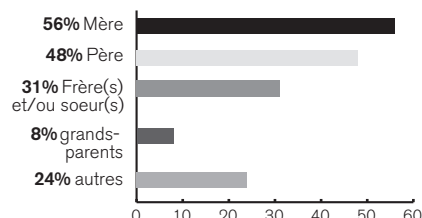
Graph. H

Si votre famille est au courant de votre homosexualité, avez-vous vécu des épisodes de rejet ou de violence en raison de votre homosexualité ?



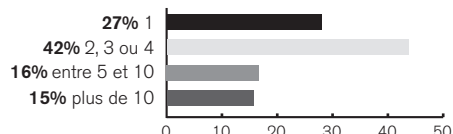
Graph. J

De la part de qui avez-vous été victimes de ces violences/ ce rejet ? (plusieurs réponses possibles)



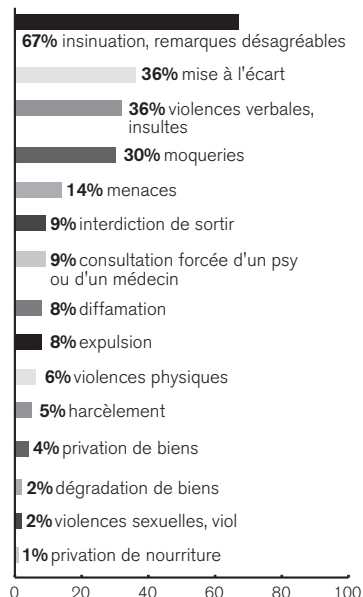
Graph. K

Combien d'actes de violence / rejet de ce type avez-vous vécu au cours de votre vie ?



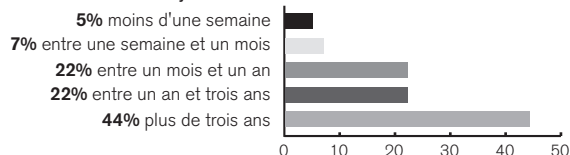
Graph. I

Si oui, quelle(s) forme(s) de rejet ou de violence, avez-vous vécu ? (plusieurs réponses possibles)



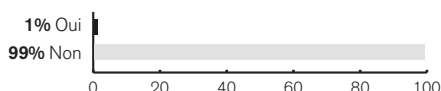
Graph. L

A quand remonte la dernière de ces violences / le dernier de ces rejets ?

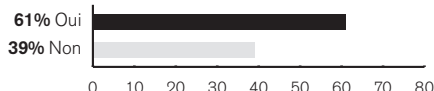


Graph. M

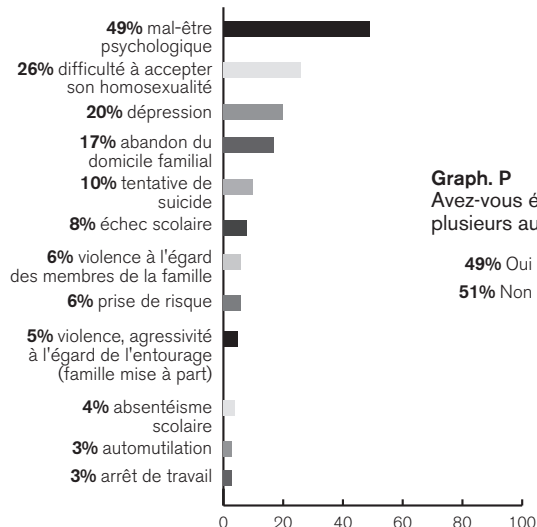
Suite à ces violences/ ce rejet, avez-vous porté plainte contre un membre de votre famille ?

**Graph. N**

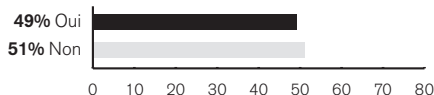
Ces violences/ ce rejet ont-ils eu des conséquences sur vous ?

**Graph. O**

Si oui, quelles conséquences ? (plusieurs réponses possibles)

**Graph. P**

Avez-vous été soutenu(e) par un ou plusieurs autres membres de votre famille ?



Résumé

Un tiers des gays et des lesbiennes dont la famille connaît l'orientation sexuelle ont été victimes d'homophobie dans le cadre familial.

Dans une écrasante majorité de cas, il s'agit de violences verbales, d'insultes, de remarques désagréables, de moqueries, mais les mises à l'écart sont mentionnées dans un tiers des réponses.

Ces manifestations d'homophobie sont très souvent le fait des parents, aussi bien le père que la mère, moins souvent des frères et sœurs.

Dans près des deux tiers des cas, ces violences, ces rejets se répètent assez peu, et remontent à plus d'un an. Mais pour la majorité des répondants, ils provoquent un mal-être psychologique. Face à cette homophobie, le soutien du reste de la famille est possible, mais pas systématique. Enfin, la victime ne porte plainte qu'exceptionnellement contre son agresseur.

Note : l'analyse complète de ces statistiques est intégrée dans l'ensemble de ce chapitre Famille.

bilité de recours. La peur de ce renvoi oblige un certain nombre d'appelants à se cacher de crainte d'être « démasqués ».

- *Vanessa, jeune homosexuelle, nous écrit pour nous dire qu'elle a réalisé que les propos de son père étaient réellement très violents. Il a déclaré : « les pédés faudrait les mettre avec des putes et ceux qui refusent de tirer un coup : une balle ! ». Elle ne lui a évidemment rien révélé de son homosexualité.*

Rester caché est donc souvent la solution qu'adoptent les gays et lesbiennes dans les familles où règne une homophobie ambiante et où fusent les insultes et moqueries contre la communauté homosexuelle. L'atmosphère décrite par les témoins est si lourde, si pesante, qu'il devient invivable de faire son coming out. D'autant plus que ces familles souffrent souvent d'un réel manque de communication, d'une absence de dialogue qui rendent pour les victimes les situations sans espoir et douloureuses. Ces adolescents et ces jeunes y sont extrêmement sensibles, frustrés de ne pas pouvoir partager cette vérité essentielle pour eux. Ils perçoivent en effet ce silence comme un manque d'intérêt de leurs parents pour leur vie. Ainsi, ce jeune gay qui nous dit que son père et sa mère « ignorent qu'il est heureux dans sa vie ».

Les racines de l'homophobie familiale

- *Thomas, jeune gay de 19 ans appelle, dés-emparé, car sa mère l'a mis dehors la veille. Cela fait huit mois qu'il a annoncé son homosexualité à ses parents et depuis c'est l'enfer à la maison. Tout le monde dans cette famille très croyante est homophobe et il ne peut attendre de soutien de personne. Il se retrouve dehors sans argent, sans vêtements et a trouvé refuge chez son copain. Il veut savoir si ses parents ont le droit de le jeter dehors sans ressources et où il peut s'adresser pour avoir un hébergement d'urgence.*

Même si les témoignages ne sont pas systématiquement très développés sur les racines de cette homophobie, c'est essentiellement un conflit de valeurs qui paraît se jouer dans ces situations, en particulier dans des familles très religieuses, ou de culture étrangère dans le cas de pays qui sont peu avancés dans cette acceptation de l'homosexualité.

Il semble qu'il existe bel et bien une circonstance de « religion aggravante » pour cette homophobie. Certains témoignages, émanant d'homosexuels de familles très catholiques, laissent à penser qu'il existe des conditions particulières pour bénéficier de la tolérance et de l'amour du prochain que cette religion dit incarner, conditions que les homosexuels ne remplissent apparemment pas.

L'association permet à des homosexuels nous contactant de l'étranger de pouvoir exprimer leur mal être dans des sociétés ou des cultures pour lesquelles l'homosexualité est complètement rejetée, et vécue comme une honte, un déshonneur pour l'ensemble de la famille. Ainsi, ce gay qui appelle pour témoigner des violences qu'a subies son ami rentré en vacances dans sa famille en Tunisie. Son père, apprenant son homosexualité, l'a insulté et battu. Il lui a interdit de rentrer en France et lui a confisqué son passeport.

Dans les cas d'homophobie parents-enfants, il faut sans doute ajouter un conflit de génération et de déception par rapport aux projections de certains parents sur leurs enfants, projections dont ces derniers ont parfaitement conscience. Ils ont alors peur de décevoir leurs parents, comme cette jeune lesbienne de 24 ans qui se représente comme une « fille modèle » aux yeux de ses parents avant son coming out.

Divorces et homophobie

- *Daniel est le compagnon d'un père de famille divorcé qui est menacé par son ex-femme du retrait de droit de visite et d'hébergement de leurs trois enfants. C'est l'ex-femme qui en*

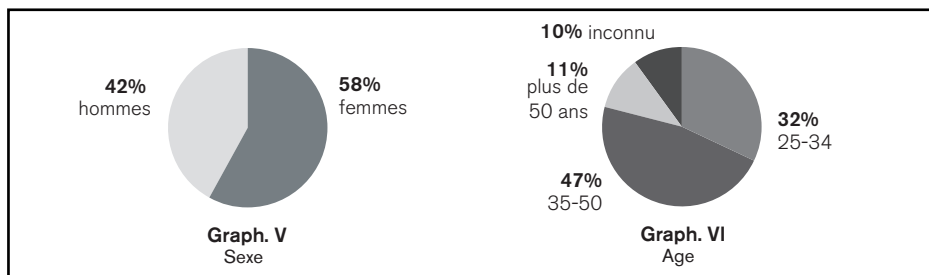
a la garde permanente et elle compte évoquer la vie de couple homosexuel de son ex-mari afin que le juge lui supprime son droit de visite. Daniel souhaite connaître les risques éventuels que comporte une vie de couple homosexuel pour le droit de visite.

Si l'homophobie s'exprime au sein de la famille d'origine, elle peut aussi le faire au sein de celle que l'on crée, dans les cas de divorce où l'un des deux parents est homosexuel. C'est le cas de 19 témoignages reçus en 2004 par les écoutants de notre ligne ou sur le site (cf. graph. I, p.51).

L'homosexualité du conjoint est en effet largement utilisée et stigmatisée auprès des tribunaux dans le cadre de certains divorces, où l'un des époux cherche à présenter l'orientation sexuelle du conjoint comme une « faute ». L'un d'entre eux a même estimé à 7 300 euros les dommages et intérêts au titre de l'homosexualité de sa femme !

Le profil des personnes qui nous contactent est logiquement plutôt âgé (47% ont entre 35 et 50 ans) et il s'agit de façon quasi paritaire d'hommes et de femmes (cf. graph. V et VI).

Les témoignages les plus nombreux concernent l'attribution du droit de garde ou de visite des enfants. Les attestations et déclarations fleurissent alors auprès des tribunaux pour discréditer les conjoints homosexuels, mettant en avant leur incapacité à être père ou mère, ou leur mauvaise influence. On mesure le travail d'information restant à faire au vu de la peur réelle qu'éprouvent ces victimes que leur homosexualité représente effectivement une raison légale de se voir refuser le droit de garde. Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'au regard du Code civil, seul un motif grave peut justifier le refus de garde d'enfants et que le seul critère doit être le bien-être physique et psychologique des enfants. Mais il est vrai que certains juges aux affaires familiales l'oublient parfois et expriment une conception homophobe du bien-être (cf. chapitre Justice).



Typologie des témoignages "Divorces"

L'homophobie au sein de la famille apparaît comme singulière par les liens qui unissent les victimes et leurs agresseurs : liens affectifs et sentimentaux bien sûr, mais aussi, pour les plus jeunes, matériels. Les victimes ont parfois du mal à reconnaître que leurs proches se rendent coupables d'actes punis par la loi.

Pourtant, les familles homophobes n'hésitent pas à mettre en danger la santé et l'avenir d'un des leurs, aveuglées qu'elles sont par leur conditionnement moral, religieux ou socio-culturel. De même, dans les affaires de divorce, les conjoints qui utilisent l'homosexualité de leur ancien partenaire pour les priver du droit de garde ou d'hébergement de leurs enfants

semblent peu soucieux du bien-être affectif de ceux-ci, quoiqu'ils puissent en dire.

Ces témoignages et l'enquête que nous avons réalisée prouvent, une fois de plus, que l'hétéro-

sexualité de l'entourage familial ne garantit pas cet épanouissement des enfants que l'on met toujours en avant quand il est question d'homoparentalité pour mieux la repousser.

Internet

Libres propos homophobes

Que disent les sites Internet homophobes ? Quelles critiques adressent-ils aux gays, aux lesbiennes et aux associations LGBT ? Pour le savoir, nous avons étudié les discours d'une cinquantaine de ces sites, forums et blogs. Nous avons ensuite rassemblé leurs arguments autour de cinq grandes accusations portées à l'encontre des homosexuels (terrorisme intellectuel, communautarisme, décadence, perversion sexuelle, psychisme altéré), et d'un discours qui prône l'extermination des homosexuels.

Pour réaliser notre sélection de propos homophobes sur le Net, qui ne représente qu'un faible échantillon des sites homophobes, nous nous sommes appuyés sur les 64 témoignages d'homophobie reçus en 2004 à ce sujet, ainsi que sur nos propres recherches portant sur une cinquantaine de sites.

Quels sont ces sites ?

- des sites de la droite traditionaliste et/ou extrême
- des sites de "défense de la famille"
- des sites chrétiens
- des sites identitaires, qui se réclament de la lutte contre la déchéance de la civilisation occidentale
- des sites libertaires, qui se posent en pourfendeurs de toute pensée unique
- des forums et des chats.

Notons qu'une majorité de ces sites reprend des articles écrits dans d'autres sites ou dans la presse écrite. Ceux qui présentent des articles homophobes originaux sont peu nombreux, mais ils sont, avec les forums, parmi les plus virulents. Six thèmes reviennent régulièrement dans ces articles. Nous allons les analyser un par un, même s'ils sont liés les uns aux autres, et forment ensemble une rhétorique homophobe.

Terrorisme intellectuel

L'idée que les associations LGBT pratiqueraient un « terrorisme intellectuel » est née récemment, à l'occasion du débat sur la pénalisation des propos homophobes. Les associations LGBT réclamaient une réforme de la loi sur la presse pour que ces propos soient aussi sévèrement condamnés que les propos racistes ou antisémites. Elles ont alors été accusées de vouloir remettre en cause la liberté d'expression en France et verrouiller le débat intellectuel, en envoyant en prison tout opposant aux revendications des associations homosexuelles, notamment celles sur le mariage et l'homoparentalité. Certains en ont hâtivement conclu que tout opposant au projet de loi était un vrai républicain, défenseur de l'égalité et de la liberté, victime du " lobby homosexuel".

C'est ce qu'avance le site du Mouvement pour la France, villiers2004.com. Le 19 novembre 2004, Philippe de Villiers y assure que le projet

de loi sur l'homophobie est « *un projet de loi liberticide qui tend à limiter, voire à museler, la liberté d'opinion et d'expression, et en particulier celle de la presse et des journalistes* ».

Le site communautarisme.net va dans le même sens, le 23 juin 2004, en écrivant que les contradicteurs de ce projet de loi s'exposent « *au risque de s'attirer les foudres de la police de la pensée communautaire et de tomber sous le coup de sa fureur répressive* ».

conscience-politique.org, « *le journal à contre pied de la pensée unique* », attaque lui aussi les « lobbies homosexuels », le 29 juin 2004, à propos de ce projet de loi : « *Forts de la complicité des médias, sûrs de la lâcheté de l'Eglise Catholique qui s'écroule toujours un peu plus et assurés de la démission morale des élites conservatrices, les lobbies homosexuels trahissent leur folle stratégie de conquête des consciences : hier le PACS, aujourd'hui le mariage gay, demain l'homoparentalité. Et pour faire taire les résistants à l'inquisition politiquement correcte, cette loi absurde contre l'homophobie* ». Le site leperroquetlibere.com en conclut, qu'« *homophobe ne veut plus dire homophobe mais désigne simplement ceux qui ne reculent pas devant le politiquement correct et les discours victimaires pour critiquer les errances d'un phénomène communautaire aussi dangereux pour l'égalité que pour la liberté* ».

Communautarisme

On le voit à travers les exemples précédents : l'argument du « terrorisme intellectuel », de la « police de la pensée » s'articule avec celui du communautarisme. Les revendications des associations LGBT viseraient à accorder aux homosexuels des privilèges aux dépens des hétérosexuels. Pour y arriver, ces associations se réuniraient au sein d'un lobby particulièrement puissant, qui mettrait en danger l'universalisme de notre République.

L'archétype de ces sites anti-communautaires est communautarisme.net « *l'observatoire indépendant d'information et de réflexion sur le communautarisme* », déjà cité plus haut et dans notre *Rapport 2004*¹. Le 14 mars 2004, il cherche à discréditer les 9 000 signatures recueillies par la pétition de SOS homophobie, suite à l'agression de Sébastien Nouchet : « *il est assez rassurant qu'un texte revendicatif tentant de surfer avec une certaine obscénité sur un drame atroce et particulièrement choquant, pour faire valoir notamment des revendications communautaires à caractère fiscal, ait été ignoré par la population* ».

Le site catalaxia.org est sur le même registre. Dans un article du 23 juin 2004, il s'en prend à tous ces « *communautarismes, qu'ils soient musulmans, juifs, homosexuels, noirs ou «black», qui «revendiquent droits et privilèges, attachés à de juteuses provendes, et dictent au parlement des lois de circonstances portées par des lobbys forts et influents* ».

Un article du 4 juin 2004 d'occidentalis.com prend lui aussi prétexte de la loi pénalisant les propos homophobes pour dénoncer ces communautarismes prétendument menaçants : « *Si la victime est homosexuelle, noire, musulmane ou juive (la liste n'est pas exhaustive) il existe des circonstances aggravantes pour les auteurs de l'agression. En revanche si la victime est catholique, hétérosexuelle ou blanche pas de chance, elle n'a pas droit aux circonstances aggravantes* ». Preuve que l'auteur de cette diatribe n'a pas bien lu le Code pénal.

Décadence

Il serait d'autant plus dangereux de céder aux revendications des associations LGBT que cela annoncerait une ère de décadence voire d'apocalypse. Le forum politique du site les-identitaires

¹ cf. *Rapport 2004* p.41

fourmille d'envolées de ce genre. En voici deux exemples :

« *Derrière le masque pailleté des fiestas des nuits gai pleines de jeunes paumés qui ne pense qu'à s'éclater dans un élan nihiliste, c'est le visage d'un condamné creusant lentement mais sûrement sa tombe, qui se cache. Personnellement je ne vois rien de bien réjouissant à finir sa vie sans enfant avec sa vieille tata. C'est une vie triste sans avenir, une vie de jouissance éphémère dénuée de générosité et de courage, et donc de fierté* » (4 juin 2004).

« *Les individus qui font la promotion de l'homosexualité ont quelque chose de suicidaire. Ils sont nuisibles aux intérêts du pays, qui a impérieusement besoin d'enfants* » (19 juin).

De même sur le forum de jeuxvideos.com (déjà cité dans le *Rapport 2004*²), beaucoup se laissent aller à des débordements homophobes et promettent la décadence :

« *Les homo ne me dérange pas, mais si la population d'homo s'accroît, voici les risques. Multiplication des MST car les mœurs gays sont plus frivoles, plus grande liberté entre les "couples". Je ne dis pas que les homo ont créé les MST, je dis qu'ils contribuent à leur multiplication de manière importante. Décroissance et vieillissement de la population. Car comme tout le monde le sait, cela enlève des reproducteurs potentiels* » (13 novembre 2004).

Par la faute des gays et des lesbiennes, la dénatalité menacerait donc la France, proclament ceux-là mêmes qui sont contre l'homoparentalité et ne perçoivent pas le manque de cohérence de leurs positions. Mais la population française n'est pas seule à devoir être sauvée, notre droit est également en danger.

Le site du Forum des Républicains Sociaux, le mouvement de Christine Boutin, reprend le discours de celle-ci devant l'Assemblée nationale le 7 décembre 2004. Elle y assure que la reconnaissance du couple homosexuel fait basculer « *toute la construction de notre droit... du côté*

de la subjectivité et des désirs individuels ».

Le collectif « Qui à la famille, non à l'homofolie » va encore plus loin dans la pétition qu'il a lancée, notamment sur Internet, en novembre 2004 pour s'opposer au mariage des couples homosexuels et à l'homoparentalité. « *Il y a, dans l'ordre de la Création de l'espèce humaine, une distinction essentielle, vitale et immuable entre deux sexes, et donc... les actes d'union entre deux personnes du même sexe, et plus largement, la sodomie, sont contre nature et constituent, par là même, une atteinte à la dignité humaine* ».

Déviances sexuelles

La notion de « contre-nature » évoquée par le collectif « Oui à la famille, non à l'homofolie » fait encore recette auprès des homophobes. Il y aurait une nature hétérosexuelle, et toutes les autres formes de sexualités ne seraient que des déviances. Cette vision du sexe permet d'assimiler l'homosexualité à des pratiques punies par la loi :

- la pédophilie. Le 7 juin 2004, le site du Front National de la Jeunesse (FNJ) s'interroge à propos du mariage homosexuel : « *Dans les pays où ces unions ont été légalisées, après avoir réclamé le droit d'adoption, les minorités agissantes homosexuelles réclament "l'abaissement de la majorité sexuelle". À quand des "Pédophiles Prides" ?* ».
- la zoophilie. Le 27 novembre, on trouve sur le forum du Coq Gaulois, à propos de la chaîne Pink TV, un raccourci entre homosexualité, zoophilie et pédophilie : « *Qu'est ce qu'il peuvent nous battre les oreilles avec leur gaytitude, plus moyen d'allumer la TV sans tomber sur une folle !... En tout cas, moi je m'inquiète de la médiatisation de cette perversion sexuelle, on est en train de la normaliser, drôle d'époque ! D'ici 10 ou 20 ans les zoophiles et autres pédophiles auront ils aussi leur chaîne, au train où va la décadence* ».

² cf. *Rapport 2004* p.44

- le cannibalisme. Le 16 novembre, le propriétaire du Zek's blog³ écrit : « *Loin de moi l'idée de prétendre que l'homosexualité est répréhensible au même titre que le cannibalisme, mais il existe une intimité structurelle entre les deux phénomènes. Copuler avec son propre sexe, manger sa propre espèce, dans les deux cas on retrouve le serpent qui se mord la queue, dans un processus d'autodestruction stérile.* »
- l'exhibitionnisme. Le 23 avril, le même écrivait : « *La gay pride est une exhibition obscène qui me révulse.* »

Pathologie psychique

L'homosexuel reste pour beaucoup d'homophobes un malade mental, ou plus exactement un arriéré, quelqu'un qui n'a pas été au bout du développement psychique normal.

inXL6, « *le portail jeune de l'Eglise catholique en France* », regorge ainsi d'articles qui, sous couvert d'analyse psychologique et de morale, veulent démontrer que l'homosexualité est une souffrance, une régression, et, à la limite, une maladie. En voici deux extraits :

- l'homosexualité « *manifeste un arrêt de l'évolution affectivo-sexuelle du sujet ou une régression lorsque la tendance homosexuelle masque un problème psychique qui a besoin d'être dénoué* » (22 juin 2004)
- « *Lorsque les homosexuels appellent à lutter contre l'homophobie, il s'agit en réalité d'une interprétation projective ; d'une souffrance à être du sujet qui se retourne en agression contre l'autre* » (28 juin).

Le site Port Saint-Nicolas est du même avis. Dans un article de fond intitulé « *L'homosexualité : qu'en dit l'église ?* », on peut lire : « *L'homosexualité, comme déni de ce "roc anthropologique" qu'est la différence sexuelle, constitue un triste blocage à un stade archaïque du dévelop-*

pement psychique et sexuel, plutôt qu'une alternative intéressante à l'hétérosexualité ».

Cette psychanalyse de supermarché est un des leitmotivs de ces sites religieux. Ils l'assortissent parfois d'un discours prétendument tolérant que l'on retrouve par exemple sur mariage.eklesianet (« Fiançailles, mariage catholique et couples chrétiens ») : « *pour la plupart des personnes homosexuelles, cette condition est une épreuve. Elles doivent être accueillies avec respect, compassion et délicatesse* ».

Extermination

À côté de ce discours homophobes qui cherchent à légitimer leurs positions par des arguments politiques, sociologiques, psychanalytiques..., il existe toujours des sites qui revendiquent la violence physique.

Le forum zone-libre, fermé depuis, a laissé un internaute écrire le 14 décembre 2004 : « *Moi je suis pour l'extermination de tout les homosexuels, lesbiennes, et bisexuels et personnes utilisant des accessoires alors ceux-là je voudrai les massacrer, si si, je m'ennui tellement en ce moment* ».

Six jours plus tard, on pouvait également lire : « *En gros, en ce qui me concerne, tant qu'il se contentent de se goder et de s'enculer dans leur coin, il me dérangent pas. Tout à fait d'accord, SAUF que si moi j'ai envie de me foutre de la gueule de deux tarlouzes qui se roulent des pelles dans la rue, je ne vois pas pourquoi je serais condamné ! Qu'ils s'enfilent entre eux, mais qu'ils ne viennent pas nous les casser (!) en demandant des avantages sur les hétérosexuels ! Avec la situation actuelle, dans 10 ans en francarabia occupée, si on n'est PASPD, on sera traité d'anormaux et on n'aura aucun droit ! Ce que je souhaite aussi, c'est que le SIDA fasse une heu... sélection naturelle* ».

³ Un «blog» est un journal public et personnel sur internet. Zek's blog a disparu fin janvier 2005.

Tous ces propos homophobes lus sur Internet prouvent que le communautarisme des anti-communautaires, le refus du métissage, les replis identitaires et nationalistes, l'apologie de la liberté irrespectueuse,

le conservatisme borné véhiculé par une morale religieuse compatissante mais intolérante sont des ferments efficaces pour l'homophobie. Le refus d'accepter l'autre avec sa différence est encore bien présent chez certains.

Justice

Un pas en avant, un pas en arrière !

L'homophobie judiciaire apparaît en 2004 dans 14 témoignages que nous avons reçus. Bien que ces témoignages soient peu nombreux (1% du total sur 2004), les nombreuses décisions judiciaires qui ont marqué cette année (mariage de Bègles, homoparentalité, agressions homophobes) nous ont conduits à nous interroger sur l'attitude de la justice face à l'homophobie. Dans quelle mesure la combat-elle ? Dans quelle mesure y participe-t-elle ?

La justice face aux agressions homophobes

Depuis 2003, le Code pénal considère comme une circonstance aggravante les agressions physiques motivées par l'orientation sexuelle de la victime (cf. *Rapport 2003*, p. 38). La justice semble avoir suivi et les magistrats appliquer avec rigueur ces nouvelles dispositions. Face à une agression, voire un meurtre homophobe, ils savent se montrer sévères. Plusieurs décisions de justice à l'automne 2004 ont témoigné de cette intransigeance des juges face à des actes homophobes. Le 3 novembre, à Nîmes, quatre mineurs ont été placés en garde à vue puis poursuivis par le parquet pour violences « motivées par l'orientation sexuelle présumée de la victime » contre un homme handicapé de 59 ans. Fin novembre, c'est le tribunal correctionnel de Roanne qui a condamné un

homme de 31 ans à huit mois de prison pour avoir agressé un jeune homme quelques mois plus tôt parce qu'il était homosexuel.

La justice joue alors pleinement son rôle coercitif puisqu'en condamnant de tels actes, elle indique ce qui peut être fait et ce qui est proscrit et démontre que l'homophobie est punie par la loi.

Nous espérons qu'il va en être de même pour les agressions verbales suite au vote de la loi du 30 décembre 2004 qui pénalise les propos injurieux, haineux ou discriminatoires basés sur l'orientation sexuelle. Cette loi devrait permettre aux victimes d'agressions verbales homophobes de se voir reconnues en tant que telles. Cela n'avait pas pu être le cas de ce policier insulté par un collègue. Celui-ci a vu, le 3 novembre, le tribunal de grande instance de Paris condamner son agresseur à 5 500 euros d'amende avec sursis et 4 500 euros de dommages et intérêts pour « outrage à une personne chargée d'une mission de service public » alors qu'il s'agissait d'homophobie (cf. chapitre Police)

Nous verrons dans les mois qui viennent quelle utilisation la justice fera de ces nouvelles dispositions législatives. Les poursuites engagées par SOS homophobie contre Christian Vanneste pour ses propos homophobes permettront peut-être de le savoir (cf. communiqué du 18 février 2005, p.70).

La justice face au mariage de Bègles

Au printemps et à l'été 2004, l'ouverture du mariage aux couples homosexuels a suscité de vastes débats. Le ministère public s'y est vivement opposé par la voie de son plus haut représentant, Dominique Perben. Le 5 mai, le garde des Sceaux annonce avoir demandé au parquet général de Bordeaux de s'opposer au mariage d'un couple homosexuel que Noël Mamère doit célébrer à Bègles le 5 juin. Le procureur général de Bordeaux, Bertrand Le Loze, envoie alors un courrier au député-maire de Bègles : « en votre qualité d'officier d'Etat civil, il vous est fait interdiction de célébrer le mariage annoncé ».

Noël Mamère passant outre, aussitôt le mariage prononcé, le ministère public dépose une requête en assignation auprès du tribunal de grande instance de Bordeaux pour en obtenir l'annulation. Plus grave a été la position frileuse adoptée par les juges saisis. Ces derniers, par une décision de la première chambre civile du 27 juillet 2004, annulent le premier mariage homosexuel en France estimant que « la différence de sexe est bien en droit français une condition du mariage », alors même qu'ils reconnaissent « qu'aucun texte du Code civil n'énonce expressément la différence de sexe comme condition au mariage ». Mais pour eux, « cette différence de sexe allait de soi pour les rédacteurs du Code civil ». Les juges ont donc cédé devant la doctrine majoritaire pour qui seule

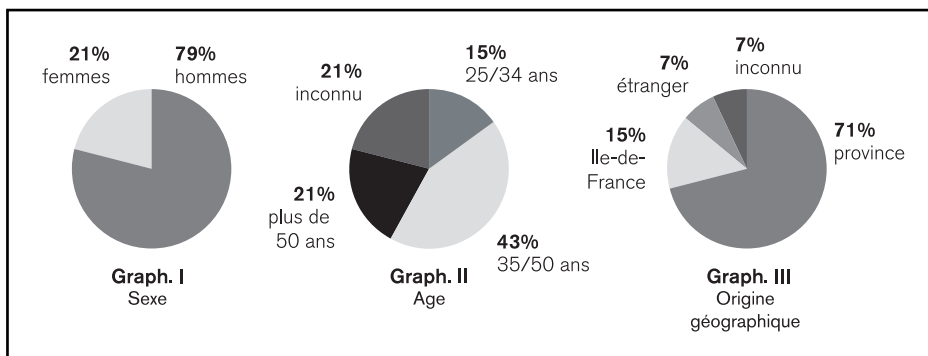
la famille hétérosexuelle a le droit de cité. Ils se sont pliés à des définitions du couple et de la famille d'un autre siècle et n'ont pas pris en compte l'évolution de la société, préférant renvoyer cette tâche aux parlementaires (cf. communiqué de SOS homophobie du 28 juillet 2004, p.70).

Cette décision est-elle imprégnée d'une homophobie qui se cache derrière la tradition ou bien illustre-t-elle la politique de l'autruche des juges, qui préfèrent voir régler les conflits en d'autres lieux ? Probablement les deux. En tout cas, nous attendons maintenant la décision que prendront les juges en appel.

La justice face aux parents homos

La conception homophobe du couple et de la famille qui a conduit le tribunal de grande instance de Bordeaux à annuler le mariage de Bègles se retrouve dans la façon dont certains juges aux affaires familiales règlent les divorces.

- *Dominique, la quarantaine et père d'un petit Mickaël, est en instance de divorce. La juge aux affaires familiales chargée de son dossier ayant appris ses relations homosexuelles extra-conjugales lui conseille de « consulter un psychiatre pour se faire soigner et de penser aux influences que son homosexualité aurait sur son fils ».*
- *Charlotte est mère de cinq enfants. Au motif*



Typologie des témoignages "Justice"

qu'elle vit avec une autre femme, la garde de ses enfants lui a été refusée lors de la procédure de divorce. Cette mère aime plus que tout ses enfants et déclare à qui veut l'entendre qu'ils sont sa force.

Ces témoignages de divorces difficiles, où l'homosexualité est utilisée contre un parent, explique le profil de ceux qui nous contactent pour dénoncer l'homophobie de la justice : en grande majorité des hommes qui ont entre 35 et 50 ans (cf. graph. I et II).

On leur a opposé à tous le même argumentaire, répété depuis des décennies. Pour certains juges aux affaires familiales, l'homosexualité d'un des parents représente un danger pour l'enfant, un danger dont il faut le préserver en confiant son hébergement au parent hétérosexuel, sans aller plus loin dans l'analyse de la situation. De manière totalement injustifiée, le parent homosexuel se retrouve ainsi privé de ses droits vis-à-vis de son enfant.

Dans ce contexte qui n'est pas nouveau, l'année 2004 s'illustre par deux décisions faisant preuve d'ouverture d'esprit face à la constitution de famille homoparentale. Ainsi, la cour d'appel d'Angers par un arrêt du 11 juin 2004 a permis à deux femmes d'exercer conjointement l'autorité parentale sur leurs filles et ce alors même que le procureur y était farouchement opposé et qu'en première instance, une telle demande avait été rejetée. L'épanouissement des enfants a primé pour les juges et justifié que les relations des enfants avec la compagne de leur mère soient maintenues. Cependant, la Cour de cassation doit se prononcer sur cette affaire, et nous espérons qu'elle ne cassera pas l'arrêt de la cour d'appel d'Angers.

Une autre décision est elle aussi source d'espérance pour de nombreux couples homoparentaux. Encore une fois, le tribunal de grande instance de Paris s'est démarqué, tout comme il l'avait fait en 2001 en matière d'adoption par un partenaire homosexuel. À l'époque, la partenaire d'une mère de trois fillettes avait obtenu des magistrats l'autorisation d'adopter sous forme simple les enfants « qu'elle avait élevés comme si elle était leur mère ». « Resserrer les liens d'affection qui existaient » entre les membres de cette famille, telle était la motivation principale avancée par les magistrats. Mais cette adoption simple avait fait perdre à la mère biologique son autorité parentale sur ses trois filles.

Profitant de la réforme de l'autorité parentale votée par la gauche en mars 2002, les deux femmes ont donc voulu rétablir la situation au profit de la mère biologique : elles ont demandé que l'autorité parentale soit partagée entre elles deux. C'est ce qu'a accepté le 2 juillet 2004 le tribunal de grande instance de Paris. La conjonction de ces deux décisions (adoption par la compagne de la mère, puis autorité parentale partagée entre la mère adoptive et la mère biologique) fait de ce cas un exemple unique. Il montre qu'aujourd'hui, en matière d'homoparentalité, tout dépend de l'ouverture d'esprit des magistrats. Le juge a toute liberté pour apprécier les situations familiales qui lui sont présentées et, d'un tribunal à l'autre, pour une même affaire, la réponse juridique peut être tout à fait différente. L'homophobie de certains magistrats a donc toutes les chances de persister, sauf si le législateur se décide à intervenir pour faire respecter l'égalité de droits entre hétérosexuels et homosexuels.

La justice française est ambiguë en matière de lutte contre l'homophobie. D'un côté, elle sanctionne les agressions homophobes. Mais de l'autre, elle annule le mariage de Bègles. Ici, elle reconnaît les familles homoparentales, là, elle prive un gay ou une lesbienne de ses droits sur ses enfants.

Au-delà, des différences d'un juge à l'autre, d'une juridiction à une autre, il semble bien que de manière générale, les magistrats fassent preuve d'un conservatisme qui ne peut être remis en cause que par l'intervention du législateur, qu'il s'agisse de la pénalisation des actes homophobes ou de l'acceptation de l'homoparentalité.

COMMUNIQUÉ DU 28 JUILLET 2004

Annulation du mariage de Bègles : la justice s'attaque au couple homosexuel

L'annulation du premier mariage homosexuel français par la justice française est indéniablement une atteinte à la reconnaissance du couple homosexuel par la justice de notre pays. Bien que cette décision de justice était annoncée, SOS homophobie la dénonce et appelle les politiques français à œuvrer pour l'accès au mariage pour les couples de même sexe. Tant que les homosexuels n'auront pas acquis l'égalité des droits avec les hétérosexuels, on ne pourra pas combattre efficacement l'homophobie.

Le premier mariage homosexuel, célébré le 5 juin 2004 à Bègles par Noël Mamère, vient d'être annulé par le tribunal de grande instance de Bordeaux. Le couple a décidé de faire appel de cette décision de justice. Au nom de l'égalité des droits, seule condition pour faire diminuer l'homophobie dans notre pays, nous demandons que le droit français donne explicitement accès au mariage civil pour les couples homosexuels.

Nous ne saurions accepter d'être considérés plus longtemps comme des sous-citoyens. Pour l'égalité, agissons !

COMMUNIQUÉ DU 18 FÉVRIER 2005

SOS homophobie entend faire citer Christian Vanneste devant le tribunal correctionnel pour diffamation

À la suite des propos homophobes tenus par Christian Vanneste à plusieurs reprises dans la presse, SOS homophobie a décidé de poursuivre ce député UMP en justice. L'homophobie ne peut et ne doit plus être tolérée dans notre pays. Le fait qu'un élu s'autorise de tels appels à la haine contre une partie de la population est détestable et inquiétant.

Christian Vanneste n'a pas hésité à qualifier l'homosexualité comme « inférieure à l'hétérosexualité », la considérant même comme dangereuse pour l'humanité. Maintes fois, cet homme politique a pris position contre les homosexuels, allant même jusqu'à affirmer qu'on pouvait les « rééduquer », que l'homosexualité n'est pas une fatalité.

Arguant de sa liberté d'expression, M. Vanneste estime qu'il a le droit d'exprimer impunément et publiquement ses a priori homophobes. SOS homophobie, saisie par de nombreux citoyennes et citoyens choqués par les prises de positions de ce député et par ses militantes et militants, a décidé de dénoncer en justice l'homophobie affichée de M. Vanneste. Notre association a chargé Maître Caroline Mécaray de la représenter dans cette affaire.

Face à l'homophobie, la justice doit être intransigeante.

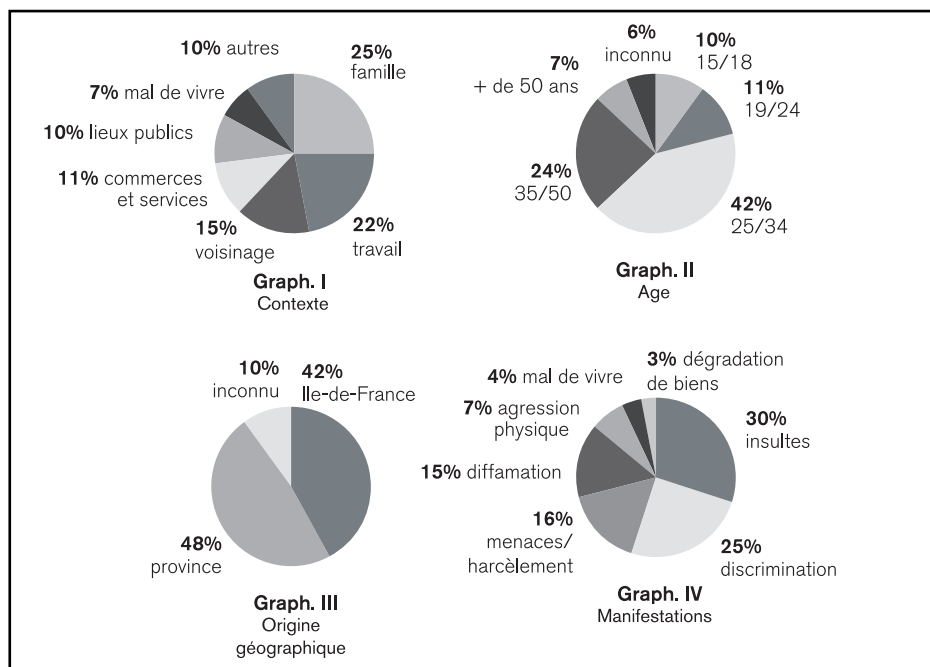
Lesbophobie

Se taire, c'est laisser faire

Sur les 240 femmes qui nous ont contactés en 2004, 123 ont témoigné de faits lesbophobes, soit 11% du total des appels et des mails. Ce sont ces témoignages que nous analysons dans les pages qui suivent pour comprendre la spécificité de la lesbophobie, mélange d'homophobie et de sexisme. Face à cette lesbophobie, notre démarche est de dire, de dénoncer les actes et les

propos lesbophobes. Car le silence ne protège de rien, il ne rend pas justice et il n'efface pas la douleur. Il ne protège que les lesbophobes.

L'année 2004 a vu une très forte augmentation, en chiffres bruts, des témoignages de lesbophobie. De 2003 à 2004, appels et mails confondus, nous sommes passés de 84 à 123 témoignages, soit une hausse de 46 %. Cette



forte progression ne nous permet pas de conclure que la lesbophobie est plus fréquente. Les démarches engagées par l'association pour communiquer et sa plus grande médiatisation en 2004 ont, sans aucun doute, contribué à la faire connaître. Mais ces chiffres mettent en évidence une évolution dans le comportement des lesbiennes : elles cherchent moins à se taire lorsqu'elles sont victimes, et veulent plus agir face à leurs agresseurs.

Toutefois, cette tendance semble varier selon les âges (cf. graph. II). Entre 2003 et 2004, les témoignages des lesbiennes de 15-34 ans ont augmenté et ceux des 35-65 ans diminué.

Nous constatons ainsi une très forte augmentation des témoignages des 15-18 ans qui représentent 10% des appels et mails pour seulement 1% en 2003. Mais ce sont les lesbiennes de 25-34 ans qui témoignent le plus avec 42% des témoignages suivies par les 35-50 ans (24%). En 2003, ces dernières arrivaient en tête du nombre de témoignages avec 37% devant les 25-34 ans (31%).

Les 19-24 ans augmentent aussi légèrement et la tranche d'âge des plus de 50 ans est moins représentée qu'en 2003 et la moins présente de toutes pour 2004.

Nous pouvons émettre trois hypothèses quant à l'augmentation du nombre de témoignages en provenance des plus jeunes. Elles ne sont pas exclusives les unes des autres.

Hypothèse 1. Puisque nous constatons une hausse du nombre de témoignages des 15-34 ans depuis qu'il est possible de témoigner sur notre site Internet, soit depuis mi-2003, c'est que les jeunes sont plus familiers avec les nouvelles technologies de l'information et se sentent plus à l'aise dans cette forme de témoignage qu'avec notre ligne d'écoute. 2004 est la première année complète durant laquelle les lesbiennes ont pu nous joindre par mail. Les comparaisons des chiffres entre ligne d'écoute et mail montrent qu'effectivement, les 15-24

ans nous contactent nettement plus par Internet. Hypothèse 2. Avec l'évolution de la société et les nouvelles lois contre l'homophobie, les jeunes lesbiennes s'autoriseraient à être plus visibles. Par conséquent, elles s'exposeraient plus et seraient plus victimes.

Hypothèse 3. Les jeunes lesbiennes ne seraient pas plus victimes mais plus disposées à témoigner dans un contexte plus favorable que par le passé pour lutter contre les discriminations. Elles profitent ainsi des efforts des plus âgées en matière de revendication, de visibilité, et d'affirmation d'une identité lesbienne.

Le milieu le plus sensible : la famille.

Sur l'ensemble des témoignages d'hommes et de femmes que nous avons reçus en 2004, l'homophobie dans la famille représente 8% des cas. Mais si l'on prend en compte les seuls témoignages de lesbophobie, ce taux monte à 25%. C'est une des caractéristiques de la lesbophobie : le milieu familial est celui qui présente le plus de risques (cf. graph. I). Cet écart saisissant est le même qu'en 2003. Nous ne constatons donc pas d'évolution positive. La lesbophobie dans la famille reste constante.

Les insultes (citées à 14 reprises), la diffamation, les discriminations et les menaces/harcèlement sont les manifestations les plus citées au sein de la famille et de l'entourage. Viennent ensuite les agressions physiques (six témoignages), les problèmes liés au divorce et à la garde des enfants (cf. graph. IV).

Il y a parfois beaucoup de détresse dans les témoignages. En effet, l'engagement affectif rend les rejets, les menaces encore plus forts et difficiles à supporter. L'homosexualité est encore trop souvent considérée comme une déviance et cela prend le pas sur une compréhension que l'on serait en droit d'attendre de sa famille.

• *Alexandra et Céline sont mineures. Les parents de la première n'acceptent pas leur liaison et interdisent à leur fille de revoir Céline. Alexandra ne le supporte pas et fait une tentative de suicide. Malgré cela, ses parents et ses frères continuent quotidiennement de l'insulter et de lui faire des reproches.*

• *Béatrice, divorcée, a la garde de ses enfants mais subit des pressions de la part de son ex-mari. Sa mère ne lui facilite pas non plus la tâche. En plus, elle est victime de diffamation de la part d'une ex-voisine qui remet en cause ses capacités à bien élever ses enfants.*

• *Les parents d'Aline, mineure, ont découvert sa liaison avec une jeune femme de vingt ans. Ils menacent de porter plainte. Aline est emmenée chez le médecin de famille qui déclare que l'homosexualité est un problème hormonal. Il pose des questions extrêmement dérangeantes comme « qui fait l'homme ? » et considère que les capacités sportives d'Aline sont une preuve de son homosexualité à l'image d'une grande championne de tennis.*

La lesbophobie au travail : trois fois plus de témoignages qu'en 2003

En 2004, nous avons reçu 27 témoignages de lesbophobie au travail, soit trois fois plus qu'en 2003. Le pourcentage a quant à lui doublé, passant de 11 à 22%, rejoignant cette année le taux global de l'homophobie au travail (cf. graph. I).

Nous ne pouvons qu'être interpellés par cette très forte augmentation des témoignages sur des faits lesbophobes au travail. Nous proposons trois hypothèses pour l'expliquer, ces hypothèses n'étant, là encore, pas exclusives les unes des autres. Hypothèse 1. Les discriminations au travail seraient en augmentation, favorisées par la précarité des emplois et par le chômage (cf. chapitre Travail).

Hypothèse 2. Les lois contre les discriminations

liées à l'orientation sexuelle fourniraient aux lesbiennes l'opportunité de mieux se défendre au travail.

Hypothèse 3. Le développement des associations d'entreprises de lutte contre l'homophobie donnerait aux salariées la possibilité de réagir.

Les manifestations lesbophobes au travail les plus fréquemment évoquées dans les témoignages sont les discriminations (citées dans 41% des cas), les insultes (24%) et la diffamation (21%).

Les discriminations au travail peuvent être présentes à chaque étape d'un parcours professionnel. Par exemple lors de l'entretien d'embauche, comme a pu en témoigner Emmanuelle sur notre site Internet :

« Avant de m'embaucher, mon employeur m'a indiqué être très ouvert sur le sujet de l'homosexualité, lui-même ayant, selon ses dires, beaucoup d'amis gays. Lors de l'entretien, il m'a demandé si je n'étais pas homophobe. Dans le climat de confiance qui s'était instauré entre nous, je lui ai répondu très honnêtement que je ne pouvais pas l'être, et j'ai mentionné le fait d'être lesbienne moi-même. Quelle erreur ! J'ai été embauchée certes, mais mon employeur a tenu à mon égard des propos homophobes et m'a outée auprès de tous mes collègues et auprès des clients ».

Le nombre de témoignages nous faisant part de discriminations pendant l'exercice du travail est très important. Les problèmes viennent le plus souvent de l'annonce de l'homosexualité. Que celle-ci soit volontaire et vienne de la lesbienne elle-même qui, en confiance, parle à ses collègues, ou qu'elle provienne d'une malveillance et d'une volonté de nuire, elle est la plupart du temps le point de départ des problèmes au travail. La lesbienne devient alors la « tête de turc ». C'est ce dont a témoigné Camille sur notre ligne d'écoute :

« Quand mes collègues ont appris mon homosexualité par une indiscretion malveillante, ils m'ont mise à l'écart, me reprochant de ne pas avoir d'enfant. La pression a été telle qu'aujourd'hui, je suis en arrêt de maladie, en dépression à la suite des brimades et des réflexions de mes collègues ».

Certains employeurs considèrent le fait d'être lesbienne comme incompatible avec une activité salariée quelle qu'elle soit. Se trouvant dans l'impossibilité de licencier une femme qui effectue son travail de façon satisfaisante, au simple motif qu'elle est lesbienne, ils harcèlent, menacent, insultent, et parfois même poussent à la faute pour parvenir à leur fin. De nombreux appels nous ont fait part de ce genre de comportements extrêmes.

- *Pascale, jeune femme en formation, est victime de discrimination de la part de son employeur. Depuis qu'il est au courant de son orientation sexuelle, celui-ci tente de l'exclure de son stage professionnel et comme il n'y parvient pas par les moyens légaux, il l'a mise au placard. Pascale se renseigne pour connaître les moyens qui sont à sa disposition pour dénoncer de tels comportements.*

Des voisins qui se retiennent moins face à des lesbiennes

- *Nathalie a découvert dans sa boîte aux lettres un texte manuscrit sur une feuille de cahier d'écolier. « Dieu a inventé le mariage pour différencier les hommes des animaux ». Un peu inquiète à l'idée que quelqu'un pouvait la surveiller, Nathalie a remarqué le lendemain le même tract, toujours manuscrit, dans d'autres boîtes aux lettres de son immeuble.*
- *Pendant plusieurs mois, Sandy et Noémie ont été victimes de menaces répétées et d'insultes de la part d'un voisin. Elles ont tenté de faire*

passer une pétition au sein de l'immeuble mais ont trouvé portes closes. Les choses sont allées de mal en pis et elles ont contacté le propriétaire, porté plainte, mais cela n'a pas servi à grand-chose. Sandy et Noémie ont dû déménager.

La lesbophobie dans le voisinage représente 15% des témoignages (cf. graph. I). Les lesbiennes témoignent là aussi davantage que les gays. Il semble que seule ou en couple les lesbiennes dérangent leurs voisins. Il est probable aussi que les agresseurs se permettent vis-à-vis de femmes des comportements qu'ils n'oseraient pas avoir face à un homme. Si un voisin homophobe ressent un même rejet pour un homosexuel homme ou femme, il peut lui paraître moins risqué d'insulter ou de harceler sa voisine lesbienne.

Ce sont les femmes de 25 à 34 ans qui nous contactent le plus pour ce type de problèmes. Peut-être parce qu'elle vivent plus ouvertement leur homosexualité, s'en cachent moins que leurs aînées.

D'autre part, les lesbiennes résidant en province sont près de trois fois plus nombreuses à nous faire connaître des problèmes rencontrés avec leurs voisins. L'anonymat parisien protégerait-il davantage ? Ce n'est pas si sûr. Des voisins homophobes, il y en a aussi à Paris, mais les structures d'accueil, d'écoute pour faire face à ce genre de problème sont plus nombreuses. Pour celles qui nous font part de leur témoignage, appeler notre ligne d'écoute est bien souvent le dernier recours (quand ce n'est pas le seul qu'elles aient à leur disposition).

Cette lesbophobie dans le voisinage se traduit le plus souvent par des insultes, puis par des menaces et des agressions physiques. L'objectif est de se débarrasser de la présence gênante des lesbiennes (cf. article paru dans *illico*, p.78).

Des discriminations dans les commerces et services

- *Michelle nous contacte à la suite des refus de la part de trois banques de lui accorder un prêt. Elle a constaté que lorsqu'elle vient seule, il n'y avait pas de souci, étant donné son salaire, mais dès qu'elle vient avec son amie, tout est tout de suite plus compliqué. On lui prétexte un tas de raisons plus ou moins farfelues pour lui refuser le prêt. On lui a même affirmé que ses bulletins de salaires ne prouvent pas qu'elle travaille !*

Les commerces et services sont cités dans 11% des témoignages de lesbophobie que nous avons reçus, soit deux fois plus que sur l'ensemble des appels et des mails de 2004 (cf. chapitre Commerces et services). Là encore les lesbiennes sont plus exposées. Pourquoi ? Les chiffres globaux d'une part, et ceux tenant compte exclusivement des appels des lesbiennes d'autre part, seraient les mêmes s'il s'agissait d'une seule et même discrimination visant toute personne identifiée comme homosexuelle : l'homophobie. Or ici encore, on note que le pourcentage des témoignages des lesbiennes est le double du pourcentage global. C'est que nous sommes en présence d'une double discrimination. Ce que l'on ne se permet pas, ou moins aisément, avec un homme, on l'ose parfois avec une femme, a fortiori quand celle-ci est identifiée comme lesbienne. C'est la définition de la lesbophobie : la conjugaison du sexisme et de l'homophobie.

Dans ce contexte précis, aucune tranche d'âge ne témoigne plus qu'une autre et on nous contacte aussi bien de province que de Paris. Mais dans tous les cas, c'est la discrimination qui est la manifestation la plus souvent constatée : ne pas servir les lesbiennes ou les servir mal vise à écarter cette clientèle jugée indésirable.

Des agressions dans la rue

Les lieux publics mentionnés dans les témoignages des lesbiennes diffèrent de ceux qui sont indiqués par les gays : les parcs, les lieux de drague ne sont pas identifiés par les lesbiennes comme des lieux potentiellement dangereux. Leurs habitudes de vie étant différentes, elles ne rencontrent pas les mêmes problèmes dans les mêmes endroits. Ainsi aucun témoignage en provenance de lesbiennes ne fait part de problème d'agression sur un lieu de drague (22% des témoignages au sujet des lieux publics en font mention).

Les lieux publics représentent toutefois 10% des témoignages des lesbiennes (cf. graph. I). Les plus jeunes (15-24 ans) forment la plus grande partie de celles qui nous ont fait part de ce type de problèmes. Contrairement à celles qui rencontrent des difficultés avec leurs voisins, les lesbiennes plus jeunes ne sont pas encore indépendantes financièrement (élèves, étudiantes...) et résident le plus souvent encore dans leur famille. C'est donc dans la sphère publique que leur visibilité en tant que lesbienne est la plus grande. Les témoignages indiquent que c'est dans la rue que les difficultés sont le plus fréquemment rencontrées. Elles sont plus souvent discriminées en couple que seule : une lesbienne seule est potentiellement hétérosexuelle alors qu'un couple est plus facilement identifié.

Cette lesbophobie dans les lieux publics repose sur l'insulte, comme en témoigne ces deux femmes qui nous ont contactés :

- « *Mon amie et moi avons été insultées par un groupe de jeunes alors que nous nous promenions place de la Bastille. Ils nous ont dit : "Venez nous sucer la bite les lesbiennes, on sait que vous aimez ça !"* ».
- « *J'allais chercher le fils de ma compagne à l'école quand, en sortant de mon véhicule,*

NADIA OU L'HOMOPHOBIE DANS LES CITÉS

LA LOI DU SILENCE

> L'homophobie ne concerne pas seulement les gays. Nadia Aghouiles a 39 ans, est Rmiste et vit dans les quartiers Nord de Marseille. Depuis quatre ans, elle subit le harcèlement homophobe de son voisinage. Témoignage.

Comment se manifeste ce harcèlement ?

Par toutes sortes d'humiliations : on me traite de "gouine", on fait pipi sur ma porte, on me crache dessus, on me bloque dans l'ascenseur, on veut tuer mes chiens. En bas, ils ont écrit "la chienne avec les chiens" et je sais que c'est moi. Dernièrement, le frigo que j'avais laissé sur mon palier a été brûlé et on a dessiné la croix gammée sur ma porte avec "pute" écrit dessus.

Selon vous, qu'est-ce qui explique ces violences ?

C'est à la fois de l'homophobie et du racisme, parce que je suis Kabyle et que la bande de jeunes qui me

harcèle est d'origine maghrébine. Ils m'ont dit : "Tu vas te soumettre !" mais je ne me soumettrai jamais. Ils n'aiment pas qu'une femme ait du caractère, une personnalité comme moi.

Vous êtes-vous plainte auprès de la police ?

À chaque fois, je les appelle ou j'y vais mais j'attends toujours. Ils font les procès-verbaux, mais ils ont hâte que je m'en aille. J'ai fait plein de démarches, j'ai écrit au procureur, au juge. Résultat : rien. On joue sur le fait que j'ai déjà fait de la prison.

Comment vivez-vous cette situation ?

Je vis ça très mal, ça me marque physiquement et moralement. Tous les locataires savent mais personne ne dit rien. Je suis remplie de haine envers les gens et ce que je veux, c'est me venger. Ça veut dire que si je dois repartir en prison, je repartirai. <

Julien Picquart



illico 28 janvier 2005

j'ai reçu un coup à la tête. Trois hommes étaient là, derrière moi, des barres de fer à la main. J'ai réussi à m'en sortir grâce à ma connaissance des arts martiaux. J'ai une belle bosse sur le crâne, mais ces trois-là ne recommenceront pas de sitôt ! ».

Le mal de vivre des lesbiennes

7% des lesbiennes qui nous ont appelés font part de leur mal de vivre ou de leur difficulté à assumer pleinement leur homosexualité (cf. graph. I). C'est sensiblement le même pourcentage qu'en 2003 (9%). Le taux global est de 4%. Les lesbiennes expriment davantage leur difficulté à vivre.

Ces lesbiennes remettent clairement en cause la société qui ne fournit aucune image positive des homosexuels et les laisse encore trop souvent en marge. Une lesbienne nous fait ainsi part de sa « souffrance dans la manière dont la société traite les homosexuels et les femmes en parti-

culier ». Cet autre extrait de mail résume à lui seul tout le ressenti d'une femme envers la société : « Victime de l'homophobie depuis ma naissance. Conditionnée par la société à devenir comme tout le monde. Peur du rejet des autres ».

La famille est principalement mise en cause car elle n'est alors d'aucun soutien et aggrave même la situation par son incompréhension, son rejet, ses insultes ou sa violence.

Il en résulte pour certaines un dégoût de leur homosexualité. Ainsi cette appelante qui dit « avoir essayé de guérir de sa sexualité par une psychothérapie ». Cette autre qui dit « ne plus savoir où elle en est » et qui se retrouve en pleine confusion des genres. Ou encore cette femme qui a « des difficultés à assumer son attirance envers les femmes ».

En général, celles qui témoignent n'ont connu que des relations difficiles. À cela s'ajoutent parfois des facteurs aggravants comme un

lourd passé familial, la solitude, le chômage, le handicap ou la difficulté à concilier son orientation sexuelle avec ses croyances religieuses.

Conséquence : la dépression n'est jamais bien loin quand elle n'est pas déjà installée. Une de ces femmes nous dit : « je détruis petit à petit ma santé mentale ». Certaines essaient de refaire surface en suivant une psychanalyse. L'une d'entre elles parle de ses tentatives de suicide.

Les insultes, premières manifestations de la lesbophobie

• *Véronique et Adeline sont en couple depuis un an et demi. À l'occasion d'une fête dans la famille de Véronique, les deux femmes sont invitées. Adeline rencontre la famille de sa compagne pour la première fois. Mais l'accueil réservé à leur couple est très froid et elles essuient des réflexions vulgaires. Adeline, restée seule un moment, est arrosée d'eau glacée par un des membres présents, déclenchant l'hilarité du reste des invités. Pétrifiée, elle n'ose pas bouger et se sent profondément humiliée par la situation. Aucune personne ne prend sa défense.*

Tout comme en 2003, les manifestations de lesbophobie les plus répandues en 2004 sont les insultes avec 30% de l'ensemble des manifestations déclarées (cf. graph. IV). Nous constatons ensuite que les lesbiennes sont très

souvent victimes de discriminations : celles-ci représentent 25% des manifestations citées. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2003.

Viennent ensuite les menaces et le harcèlement (16%), moins cités cette année (24% en 2003, ce qui était relativement élevé). La diffamation suit de près avec un pourcentage de 15% qui se maintient par rapport à 2003.

Enfin, les agressions physiques et les dégradations de biens représentent les mêmes pourcentages qu'en 2003 avec respectivement 7% et 3% des manifestations déclarées.

Les violences faites aux lesbiennes sont surtout d'ordre psychologique, même si certaines ont mentionné des agressions physiques. L'insulte, le harcèlement, la menace, la diffamation restent les formes de contrainte et de dénigrement les plus souvent utilisées par les homophobes. Ces formes sournoises d'agression sont difficiles à contrecarrer : l'agresseur est souvent un membre de la famille proche, un voisin qui dissimule sa lesbophobie en prétextant des problèmes de voisinage plus classiques, des commerçants au comportement discriminant. Faire face à des formes aussi fuyantes d'agression n'est pas chose facile. Les agressions physiques restent plus faciles à prouver et donc à réprimer que les autres. Les conséquences psychologiques de l'acharnement dont certaines lesbiennes sont victimes sont lourdes et amènent certaines d'entre elles au désespoir.

Si le pourcentage des témoignages de lesbophobie dans le milieu familial se maintient toujours en tête, l'année 2004 révèle une très forte augmentation des témoignages faisant part de problèmes au travail.

Mais il n'est pas un seul lieu où la lesbophobie ne se manifeste. Amis, voisins, commerces, loisirs, lieux publics : tous les contextes peuvent se révéler potentiellement lesbophobes.

Alors que faire ? Réagir, bien entendu, mais c'est parfois difficile. Comment porter plainte ou simplement parler à quelqu'un d'un problème ou d'une agression lesbophobe quand personne ne soupçonne même que l'on est lesbienne ? Pourtant réagir aux actes et propos lesbophobes reste la seule réponse. Le silence dont s'entourent les victimes offre à leurs agresseurs une impunité qu'ils peuvent ressentir comme

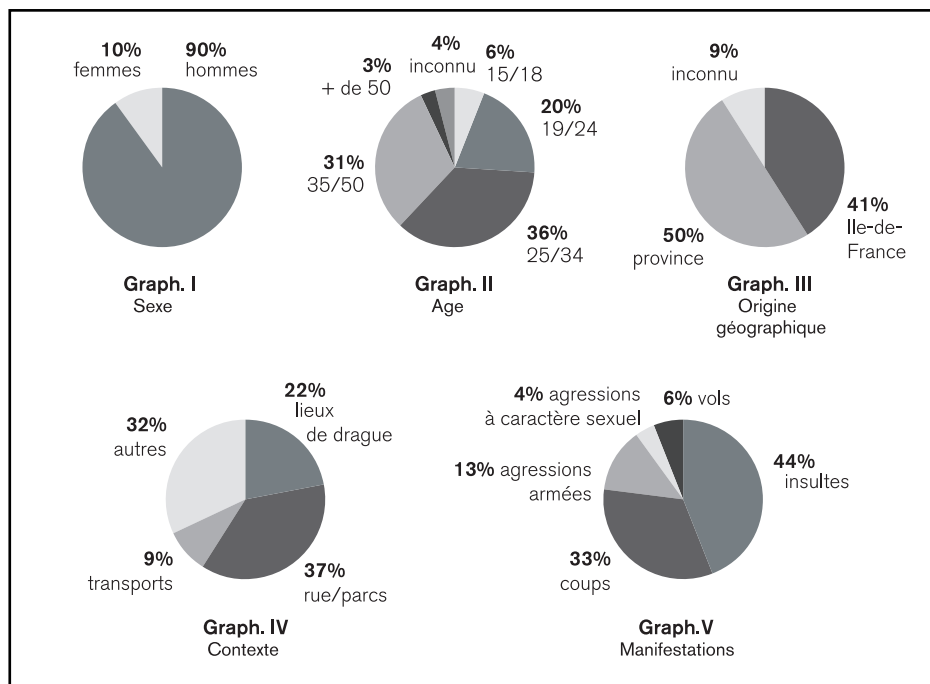
une légitimité. Si les démarches judiciaires restent encore pour beaucoup inenvisageables, le fait de témoigner par le biais de la ligne d'écoute ou le site Internet de SOS homophobie représente une manifestation active du refus des comportements lesbophobes. Face à la solitude dans laquelle se trouvent de nombreuses lesbiennes qui rencontrent des difficultés, il reste cette main tendue que représente l'association, ce soutien, cette solidarité qui fera dire à l'une d'entre vous, à la fin de son témoignage : « merci d'exister ».

Lieux publics

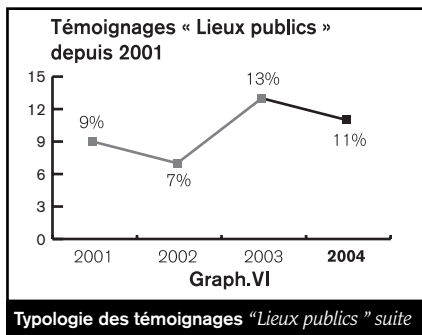
Une homophobie qui s'affiche

Les actes homophobes dans les lieux publics (rues, parcs, transports en commun, etc.) représentent 11% des témoignages que nous avons reçus en 2004. Ce sont très majoritairement des hommes qui en sont victimes, puisqu'il s'agit fréquemment pour les agresseurs de perpétuer la tradition du « cassage de pédé ».

Les témoignages reçus par l'association dressent un tableau sinistre des agressions subies dans des lieux publics par des gays et des lesbiennes. En 2004, l'association a recueilli 128 témoignages sur ce thème, soit 11% des cas qu'elle a eus à traiter, ce qui en fait le deuxième motif d'interpellation de l'association, au même niveau que les affaires de voisinage. Mais le pourcentage est légèrement



Typologie des témoignages "Lieux publics"



inférieur à celui de 2003 (cf. graph. VI).

On notera surtout le très fort déséquilibre dans le sex-ratio de ces témoignages, puisque environ 90% des cas concernent des hommes (cf. graph. I). C'est qu'il s'agit très souvent d'aller à la « chasse au pédé ».

Agressions organisées sur lieux de drague

L'association a été interpellée par une vingtaine de personnes sur des expéditions punitives organisées dans des lieux fréquentés par des homosexuels (cf. graph. IV). En France, aujourd'hui encore, on continue à aller « casser du pédé » en guise de loisirs.

Les lieux de drague anonyme fréquentés par les gays constituent de ce point de vue une cible évidente : retirés, peu fréquentés, choisis pour leur discrétion, ils mettent ceux qui les fréquentent dans une position de vulnérabilité par rapport aux agresseurs qui vont les y débusquer. Il est bien difficile de s'y défendre lorsqu'on y fait l'objet d'une attaque en règle, d'autant plus qu'il s'agit le plus souvent de violences en réunion de la part de groupes organisés ayant prémédité leurs agressions, parfois armés, s'en prenant à un individu isolé et sans moyen de défense.

Le niveau de violence des agressions rapportées est souvent effrayant. Les insultes sont rapidement suivies de crachats, de jets de pierre, de coups de poings, de coups de pieds, sur le corps

ou la tête, de véritables passages à tabac, et jusqu'à des tentatives de meurtre. Les agresseurs sont parfois munis d'armes dont ils ne se servent pas seulement comme moyen d'intimidation : certains appelants témoignent avoir reçu des coups de matraques, de couteau, de battes de base-ball ou de bouteilles.

D'autres font état d'humiliations dégradantes, d'actes de barbarie et même de viols (cf. graph. V). Les scènes décrites par les appelants témoignent la plupart du temps d'un véritable acharnement sur les -victimes qui sont rouées de coups alors qu'elles sont déjà au sol. La sévérité des dommages occasionnés implique la plupart du temps une prise en charge immédiate dans les services d'urgence des centres hospitaliers : points de suture dans le cas de plaies ouvertes, examens radiologiques pour des traumatismes plus profonds, et même parfois hospitalisation de plusieurs jours. Les conséquences physiques et psychologiques de ces agressions entraînent fréquemment une incapacité de plusieurs jours à reprendre le travail.

- *Jean-Jacques, parisien, est pris à partie sur un lieu de drague par une bande de cinq jeunes. Il est rapidement mis à terre et passé à tabac pendant une durée qu'il juge interminable, ses agresseurs visant surtout sa tête, au point qu'il finit par hurler de douleur et se retrouve le visage en sang, la mâchoire déboîtée, les habits en lambeaux.*
- *Frédéric est quant à lui victime d'un coup monté. Après avoir fait la rencontre d'un homme lui ayant fait des avances, il a la surprise de voir son contact rejoint par un deuxième individu, armé d'une matraque. Il est tabassé par les deux complices qui n'abandonnent leur victime que parce qu'ils sont mis en fuite par les phares d'une voiture, laissant Frédéric sur la chaussée, couvert de sang et des côtes brisées.*

Quelques témoignages font également mention de contrôles de police musclés sur ces lieux de drague (cf. chapitre Police).

Mais les lieux de drague ne sont pas les seuls endroits dont la fréquentation par des homosexuels rend ceux-ci potentiellement vulnérables. Des témoignages font état de violences à la sortie d'établissements commerciaux gays, bars ou discothèques, par des individus venus repérer les clients de ces établissements pour les agresser à l'extérieur. Des cas ont même été rapportés d'agressions à l'intérieur de certains établissements par des individus venus y provoquer les usagers.

Ces agressions ont parfois d'autres motifs que la violence gratuite : des témoignages font état de tentatives de vol (argent, clés, cartes de crédit avec intimidation des victimes pour leur extirper les codes). Il convient ici de continuer à mettre en garde contre les rencontres qui peuvent mal tourner, puisque des individus se faisant passer pour des partenaires sexuels potentiels peuvent utiliser ce prétexte pour approcher leurs victimes, dans le but de les agresser et/ou les dépouiller.

Violences dans la rue et les transports

Les agressions publiques sont loin de se limiter aux lieux de sociabilité homosexuelle. On déplore des témoignages de violences dans à peu près toutes les circonstances de la vie quotidienne : la rue, les commerces, les transports, à l'occasion de manifestations culturelles, etc. (cf. graph. IV). De nombreux témoins racontent comment ils ont essuyé des insultes faisant référence à leur sexualité dans des lieux publics : par exemple, un « sale pédé » ou « sale gouine » lancé au détour d'une rue ou dans une file d'attente. Ces insultes en public prennent une coloration particulièrement humiliante lorsque la personne visée ne se trouve pas dans un cadre anonyme et est connue de l'assistance (par exemple dans des réunions publiques, fêtes de village ou conseils municipaux).

Les insultes ne sont pas seulement dégradantes. Une agression verbale est toujours effrayante, crée un climat d'insécurité, car les personnes

insultées ne sont jamais sûres que les choses vont en rester au niveau de l'insulte et ne pas dégénérer à un niveau de violence supérieur. Elles se voient souvent contraintes d'adopter un comportement d'évitement pour prévenir une escalade dans la violence, d'autant plus qu'elles sont rarement soutenues par ceux qui y assistent et qui préfèrent s'abstenir de leur venir en aide voire même s'éloignent du lieu de l'agression, par peur ou indifférence.

Un comportement ouvertement insultant peut devenir particulièrement oppressant lorsqu'il se prolonge, s'accompagne de menaces, et que la situation s'installe dans la durée, par exemple dans les transports.

- *David et Guillaume, à leur retour de la Marche des Fiertés, sont insultés dans le métro par un couple hétérosexuel qui se montre immédiatement hostile à leur présence au motif que les homosexuels « en demandent trop », « qu'il faudrait les brûler », créant ainsi un esclandre qui fait craindre à David et Guillaume pour leur sécurité physique, en dépit de l'interposition d'autres voyageurs.*
- *Eric et Brice ont été agressés au cours d'un de leurs trajets par un homme qui s'est approché d'eux, en faisant mine de gifler Brice. Suite à l'interposition d'Eric, il l'a saisi par les cheveux pour lui frapper la tête contre la vitre. Décidant de sortir du wagon, les deux amis sont suivis par leur agresseur et l'altercation reprend sur le quai avec la même violence.*

Comme sur les lieux de drague, il n'est pas rare que les moqueries et les insultes dans la rue ou les transports en commun se transforment en violences physiques. L'association a recueilli des témoignages de jets de graviers, de pierres, de crachats, ou même de coups (cf. graph. V). Un homme raconte par exemple qu'il assistait à un concert quand un groupe de jeunes est venu s'installer face à lui et a entrepris de singer un comportement efféminé et outrancier, avant

de lui porter un coup au visage qui a fait voler ses lunettes. Un autre a été apostrophé pour une cigarette : n'en ayant pas, il s'est vu demander s'il était homosexuel. Son refus de répondre lui a valu un coup de poing dans la mâchoire.

Certaines victimes attribuent leur agression au fait qu'elles ne cachent pas leur homosexualité, qui est connue dans leur environnement immédiat, faisant ainsi de leur personne des cibles potentielles pour des agresseurs homophobes. Mais dans la plupart des cas d'agressions dans des lieux publics a priori neutres, ce sont les couples qui font l'objet de réprobations violentes. Les manifestations d'affection en public entre personnes de même sexe (se tenir par la main, s'embrasser) sont souvent à l'origine des insultes. Il semble bien que pour une partie de la population, les couples gays et lesbiens visibles constituent encore une provocation insupportable justifiant de les insulter.

Les témoignages reçus montrent que ces agressions homophobes imprévisibles, pouvant surgir dans n'importe quel contexte, et dont certains gays ou lesbiennes sont victimes de façon récurrente, contribuent à installer un climat d'insécurité psychologique, qui les fait vivre en permanence dans la peur de la violence qui pourrait s'exercer sur eux. Des appelants font ainsi référence à des

agressions médiatisées, en particulier celle de Sébastien Nouchet, qui créent un exemple leur faisant craindre pour leur sécurité. Un homme contactant l'association a même confié que son malaise constant face à ces menaces le conduit à ne jamais se séparer d'un objet lui permettant de se défendre le cas échéant.

À ce sentiment d'insécurité s'ajoute le fait que dans le cadre anonyme des lieux publics, par opposition aux violences qui sont perpétrées dans le contexte du voisinage, il est souvent difficile d'agir contre des auteurs d'agressions, inconnus des victimes.

S'il est parfois difficile pour elles de dénoncer ces agissements aux forces de l'ordre, ces démarches peuvent néanmoins dans certains cas porter leurs fruits, en particulier dans les cas d'agressions préméditées, dont les auteurs sont parfois des récidivistes connus des services de police et peuvent être identifiés, ou encore quand ceux-ci sont interpellés immédiatement par la police s'ils se trouvent encore sur les lieux de leurs méfaits ou s'ils sont arrêtés en flagrant délit. Un certain nombre de cas dans lesquels les auteurs ont pu être appréhendés ont ainsi pu mener à des poursuites en justice et une condamnation des agresseurs (cf. chapitre Justice).

On déplore encore cette année un nombre trop important d'agressions physiques et verbales perpétrées dans des lieux publics à l'encontre de gays et lesbiennes, ainsi que le niveau de violence qu'elles peuvent atteindre. Ces témoignages montrent combien les préjugés relatifs à l'orientation sexuelle restent fermement ancrés chez une partie de la population, l'homophobie n'étant toujours pas perçue comme une

discrimination équivalente aux autres, fondée sur une haine gratuite et irrationnelle, et ainsi condamnable au même titre que les autres. On ne peut qu'être frappé par le fait que si pour certains, l'existence visible de gays et de lesbiennes dans leur quotidien justifie des comportements violemment réprobateurs, manifester publiquement leur homophobie ne leur semble par contre en rien choquant ou condamnable.

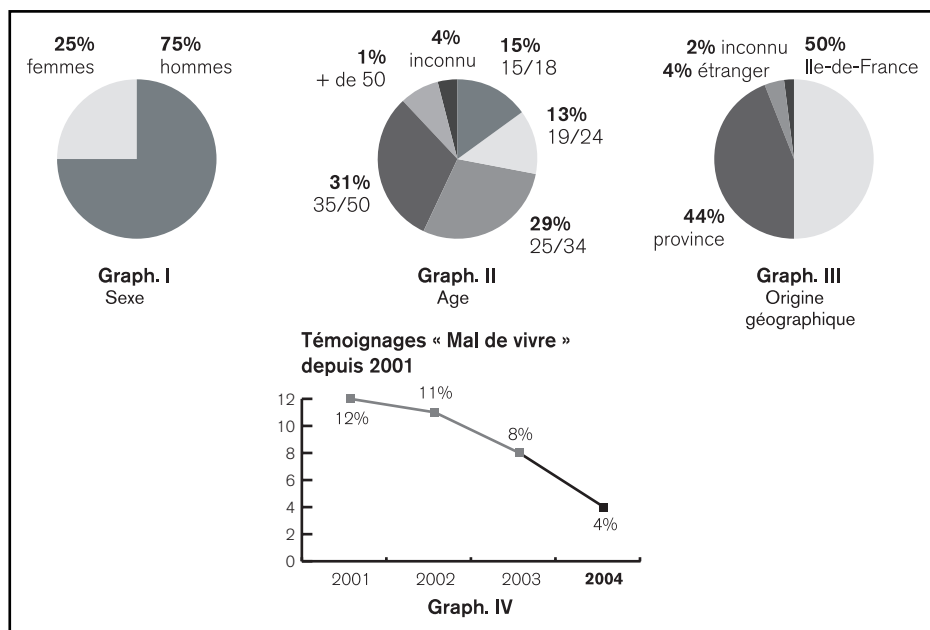
Mal de vivre

S'affirmer en tant qu'homosexuel

La rubrique « Mal de vivre » regroupe les témoignages de gays et de lesbiennes qui nous contactent moins pour un cas d'homophobie en particulier que pour un sentiment général de rejet, de mise à l'écart. Ces témoignages représentent 4% du total des appels et mails reçus en 2004. C'est moins que les années précédentes, mais cette baisse s'accompagne d'une augmentation notable des témoignages des 15/24 ans.

En chiffres bruts, le nombre de témoignages concernant le mal de vivre est constant : 52 en 2003, 48 en 2004. Mais en pourcentage, on passe de 8% en 2003 à 4% en 2004 (cf. graph. IV). Le mouvement à la baisse des pourcentages que nous constatons depuis plusieurs années se poursuit donc.

Peut-on en conclure une meilleure intégration des homosexuels dans la société ? Peut-on en déduire un recul de l'homophobie ? Ce serait aller un peu vite et ne pas prêter atten-



Typologie des témoignages « Mal de vivre »

tion à l'âge des personnes qui nous contactent. Les 15/18 ans sont en effet une catégorie plus représentée qu'auparavant. En 2003, nous n'avions reçu aucun appel de leur part, alors qu'ils représentent cette année 15 % des témoignages (cf. graph. II). De plus, le pourcentage des 19/24 ans a lui aussi augmenté même si cette différence est moins spectaculaire : 8% en 2003, 13% en 2004. Au total, 28 % des personnes qui nous contactent ont donc moins de 25 ans alors qu'en 2003 ce chiffre était de 8 %. Il faut souligner ce changement très important : la tendance est à l'augmentation des témoignages d'adolescents et de jeunes adultes.

Que peut-on en déduire ? D'abord que l'homophobie est toujours là ! Mais aussi que les jeunes en ont peut-être plus conscience qu'auparavant. S'ils appellent SOS homophobie pour parler de leur mal-être, c'est parce qu'ils en ont bien identifié la source, à défaut de pouvoir y faire face tout seul. Ils savent que ce qui pose problème, c'est l'acceptation de leur orientation sexuelle par la société.

Pour le reste, le profil des personnes qui nous contactent ne change pas beaucoup : en grande majorité des hommes qui habitent la région parisienne (cf. graph. I et III). De même, le contenu des témoignages rejoint les mêmes thématiques que les années précédentes : le questionnement identitaire et l'acceptation de soi en tant qu'homosexuel, le besoin d'être écouté et reconnu par sa famille et dans la société, la dénonciation de l'hétérosexisme et de l'homophobie.

Le mal de vivre intervient lorsque ces facteurs se cumulent et que l'individu ne peut plus y faire face. Ainsi, pour mieux comprendre ce mal de vivre et ce que vit une personne qui s'en dit victime, nous allons nous intéresser au parcours, souvent difficile, qui va de la découverte de son homosexualité à l'affirmation de soi en tant qu'homosexuel.

Se découvrir et s'accepter homosexuel

• *Sophie, 30 ans, s'est toujours sentie attirée par les femmes, ce qu'elle ne peut accepter. Elle a peur du rejet social. Elle veut « être comme tout le monde ». Elle s'est conditionnée à l'hétérosexualité pour s'intégrer dans une société où l'homosexualité n'a pas sa place. Cette négation de ce qu'elle est constitue pour elle une extrême souffrance.*

Comme nous le constatons au travers de ce témoignage, se découvrir et s'accepter en tant qu'homosexuel nécessite de remettre en cause une définition sociale de son identité, c'est-à-dire une image de soi façonnée par l'environnement social et qui définit toute personne comme hétérosexuelle de fait. Il s'agit alors de rompre avec l'hétéronormativité imposée par le regard de l'autre (société, famille, amis) et que l'on a intégrée malgré soi comme faisant partie de ses propres codes de sexualité (et de genre). Cette phase peut parfois être très douloureuse et très longue.

• *Alexandre, 39 ans, accepte difficilement de remettre en cause sa vie construite sur un mode hétérosexuel. Il vit ses relations homosexuelles dans un cadre restreint : il fréquente de temps en temps des saunas, ce qu'il cache à sa femme. Cette double vie lui pèse, il souhaite assumer son homosexualité sans faire souffrir sa conjointe. S'assumer en tant qu'homosexuel lui semble en effet primordial pour se sentir mieux et s'épanouir.*

• *Nathalie, 40 ans, a vécu son enfance et son adolescence dans un village où vivre son homosexualité lui a été très pénible. Elle s'est d'ailleurs installée à Paris dans l'espoir d'une vie meilleure. Malgré ce changement, un problème subsiste, celui de s'accepter en tant que lesbienne, ce qui la dégoûte. Elle se sent marginale et « ne sait plus où elle en est ». De plus, elle décrit un processus de violence vis-à-vis d'elle-même et de sa compagne.*

Ces témoignages nous permettent de comprendre que cette remise en cause de soi ne se fait pas sans difficulté. À ce propos, une appelante nous fait part d'un paradoxe tel qu'elle se dit « homophobe et conjointement attirée par les femmes ». En discutant, on comprend qu'elle accepte difficilement cette attirance dont elle prend conscience depuis quelques mois.

Au-delà de la phase de découverte première, il s'agit d'apprendre peu à peu à s'accepter, c'est-à-dire accepter cette « nouvelle identité » comme faisant partie intégrante de soi. Cette phase correspond à une redéfinition de soi qui vient bousculer des conceptions de vie modelées à partir d'un modèle hétérosexuel. Toute cette phase peut engendrer de la culpabilité, voire, comme l'atteste le témoignage de Sophie, une totale négation de soi ou comme dans le cas d'Alexandre une acceptation de soi qui n'est que partielle. Aussi, ce processus d'acceptation est jalonné de difficultés telles que le dégoût de soi, la culpabilité de ne pas « être comme tout le monde », de ne pas correspondre aux normes sociales attendues, la peur de décevoir ses parents, ses amis, la colère et parfois même de la violence. Cette dernière peut être retournée contre soi et/ou tournée vers les autres. Un appelant nous dit avoir tenté de se suicider à deux reprises. Tout comme cet homme de 26 ans qui considère le suicide comme la seule issue face à sa souffrance. Il ne peut pas accepter son attirance pour les hommes. Il a été agressé il y a plusieurs années pour un motif raciste et la peur de l'être de nouveau par homophobie l'empêche de se vivre pleinement en tant qu'homosexuel.

Un autre appelant nous confie ne pouvoir vivre sa sexualité que de façon extrême et sans s'autoriser la dimension affective. Il ne peut admettre qu'être homosexuel n'est pas une tare, mais bien une possibilité d'aimer au même titre

que l'hétérosexualité. Cet exemple nous permet de comprendre comment l'hétéronormativité peut déboucher sur l'homophobie intériorisée. On imagine alors combien il est difficile de s'accepter et de s'affirmer, plus encore lorsque l'on n'a personne dans son entourage à qui en parler.

La nécessité d'être écouté et reconnu

- *Christophe, 16 ans, découvre depuis peu son attirance pour les hommes, ce qu'il vit dans la culpabilité. Il se sent complètement désorienté et n'a aucun interlocuteur à qui s'adresser dans son entourage. Il éprouve le besoin de partager ce qu'il ressent afin de mieux le comprendre et le gérer. Comme il le dit lui-même, cela n'est pas facile de parler de sexualité. Il s'interroge sur ses relations aux filles et aux garçons et cela lui fait peur.*
- *Ludovic, 20 ans, s'accepte difficilement en tant qu'homosexuel. Il ne connaît aucune personne avec qui partager ce qu'il ressent. Dans son entourage proche, il n'y a aucun gay, il se sent isolé et seul face à lui-même, ce qui le rend triste.*
- *Jocelyn, 29 ans, pense ne pas être victime d'homophobie et pourtant ... il ne peut pas parler de son homosexualité à ses amis hétérosexuels qui lui semblent fort peu ouverts sur le sujet et qui ne peuvent pas le comprendre. De plus, ses parents ne reconnaissent pas vraiment son homosexualité, ils la nient. Sa demande d'écoute et de compréhension n'est pas considérée par son entourage.*
- *Sylvie, 30 ans, nous appelle suite à une rupture récente. Il lui est très difficile de se reconstruire après cette relation. À sa demande, elle a été hospitalisée pour être aidée dans cette démarche de deuil d'une histoire passée. Elle évoque aussi ses difficultés à se vivre lesbienne dans une petite ville de province. Dans ce contexte, elle se sent extrêmement seule, elle éprouve le besoin de parler d'elle-même et de son vécu qu'elle ne peut pas partager avec ses parents. Ils ne la reconnaissent*

pas en tant qu'homosexuelle, ils occultent totalement sa sexualité qu'ils considèrent comme perverse. Elle culpabilise car elle dit faire du mal à ses parents. Selon eux, si elle s'affiche comme telle, elle risque de perdre son emploi. Elle se sent bâillonnée par sa famille et cela l'empêche de s'accepter et de s'affirmer. Elle veut pouvoir parler d'elle-même et se sentir comprise, ce qui n'est pas vraiment possible dans un tel contexte familial.

Comme nous le comprenons au travers de ces témoignages, il est important pour ces gays et lesbiennes d'avoir autour d'eux une famille et des amis à qui parler. Cet entourage proche joue un rôle essentiel :

- pour s'accepter en tant qu'homosexuel, c'est-à-dire ne pas se nier et dépasser sa propre homophobie intériorisée.
- pour se vivre positivement en tant qu'homosexuel, faire face aux démons de la culpabilité, de l'autodestruction, du mépris de soi et de la honte.
- pour « s'armer » face à un environnement pas toujours très ouvert à l'homosexualité. Être reconnu et accepté dans son entourage proche permet de mieux supporter les aléas du monde extérieur.

Conjointement à cette demande d'écoute relative au positionnement identitaire, il y a celles et ceux qui nous contactent (comme dans le cas de Sylvie cité plus haut) suite à une rupture difficilement acceptable et qui l'est d'autant plus qu'il s'agit d'affronter cet événement seul, faute d'entourage à qui se confier.

Hétérocentrisme et violences

- *Benjamin, 40 ans, nous appelle pour évoquer des épisodes douloureux de son enfance qui semblent encore lui peser et dont il n'a jamais vraiment pu parler. Il se souvient des brimades et des moqueries dont il a été victime quotidiennement à l'école. Il était affublé*

par ses « camarades » de classe, d'injures telles que « sale pédé », il était leur bouc émissaire. Il dit encore souffrir en y pensant et se dit profondément révolté face à toute forme de discrimination.

- *Lise, 29 ans, travaille comme infirmière dans un hôpital parisien. Elle nous appelle car elle subit parfois de la part de ses collègues des moqueries et des insinuations dérangeantes qu'elle gère difficilement. Cela est d'autant plus dur à supporter, au quotidien, qu'elle n'a personne avec qui parler.*
- *Bastien est profondément déçu car la loi contre l'homophobie vient d'être rejetée, il éprouve le besoin d'exprimer son amertume. Lui-même a vécu une tentative d'agression sur un lieu de drague. Mais pas de chance pour l'agresseur : Bastien est rugbyman !*
- *Dominique, 38 ans, s'est fait agresser, battre dans la rue. Heureusement pour lui, il avait pu trouver refuge dans un bar. Il se remet peu à peu de cette expérience difficile mais il ressent encore des coups de blues et c'est pour cela qu'il nous appelle.*

Ce dont souffrent les lesbiennes et les gays qui nous contactent, c'est à la fois d'une homophobie sociale qui vise les homosexuels en général (dans les médias, la politique, le milieu professionnel, la vie de tous les jours) et d'une homophobie qui les concerne directement quand ils sont victimes d'une agression physique, de moqueries, de rejet par leur famille, leur voisinage, leurs collègues.

Mais dans les deux cas ce que dénoncent ces victimes, c'est une société structurée à partir de l'hétérosexualité et qui ne considère pas l'homosexualité comme une possibilité à part entière de vivre ses affects, ses émotions et sa sexualité. Cette dernière est totalement dévalorisée par rapport à l'hétérosexualité. Et lorsqu'elle est « considérée », elle est encore trop souvent réduite à un aspect purement sexuel qui évacue sa dimension affective.

Le problème n'est pas d'être homosexuel mais bien de vivre dans une société dans laquelle l'homosexualité ne fait pas partie des schémas de vie proposés. Elle est encore trop souvent considérée comme une divergence, une exception par rapport à ce qui se veut le référent normatif, l'hétérosexualité. C'est bien cela qui pose problème. C'est bien l'hétérocentrisme ambiant qui explique le mal de vivre.

Dans ce contexte, s'affirmer en tant qu'homosexuel, c'est savoir passer outre l'hétéronormativité pour trouver et se construire sa propre place dans une société où elle n'existe pas. Cette logique implique une remise en cause du regard que porte l'autre (la société en général) sur soi. L'objectif d'un mieux-être demande alors de se détacher de ce regard normatif pour se tourner vers soi et se consacrer à sa propre affirmation.

Milieu Scolaire

Des interventions indispensables

4 % des témoignages que nous avons reçus en 2004 font état d'homophobie en milieu scolaire.

Il peut s'agir d'élèves victimes de leurs camarades ou d'enseignants, mais aussi d'adultes agressés par leurs collègues ou par des élèves. Face à cette homophobie, les interventions en milieu scolaire de notre association sont en augmentation, signe d'une prise de conscience qu'il reste toutefois à généraliser, notamment au plus haut niveau, celui du ministère de l'Éducation nationale.

L'homophobie vécue par les élèves

En 2004, nous avons reçu 27 témoignages d'élèves victimes d'homophobie en milieu scolaire. Très majoritairement, il s'agit de garçons (cf. graph. I), et dans plus des deux tiers des cas, ce sont les autres jeunes de leur âge

qui les agressent (cf. graph II). Cette homophobie des élèves, garçons ou filles, se manifeste de façon très banale. Dans les témoignages que nous avons recueillis, c'est le mot « insulte » qui revient le plus souvent, des insultes parfois accompagnées de vexations, de regards méprisants ou dévalorisants.

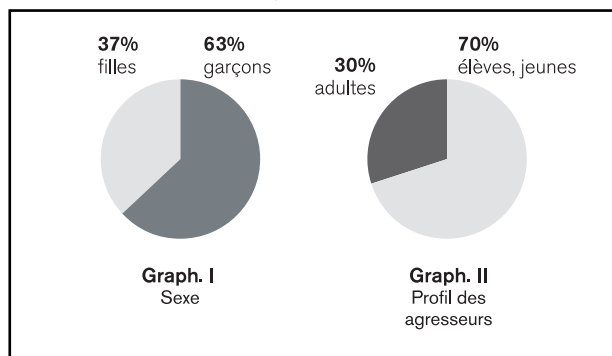
• *David est élève dans un lycée de province. Il y est continuellement victime d'injures. « Tarlouze, salope, tapette » sont les plus courantes. Face à cela, il ne réagit pas, fait semblant de ne pas entendre, mais parle de la douleur morale et de l'isolement qu'entraînent chez lui ces injures.*

Les agressions physiques ne sont mentionnées que deux fois par les garçons. L'une a eu lieu à l'extérieur de l'école de la part d'élèves de l'établissement, l'autre a concerné un jeune homme hétérosexuel, agressé pour avoir pris la

défense d'un proche parent homosexuel.

Une seule agression physique nous a été mentionnée chez les filles, durant la pratique d'un sport.

À cette homophobie des élèves s'ajoute celle des adultes, professeurs ou personnel de direction. Elle représente 30 % des témoignages d'homophobie



Typologie des témoignages "Milieu scolaire" concernant les élèves

en milieu scolaire vécue par les élèves (cf. graph. II) et se caractérise le plus souvent par des propos dévalorisants, donnant une image négative des lesbiennes et des gays, adressés directement aux personnes concernées ou visant les homosexuels en général.

Ainsi, les parents de deux garçons homosexuels qui n'avaient pas voulu cacher leur relation à l'intérieur du lycée ont été convoqués par le proviseur. Cela a eu des conséquences dramatiques pour l'un des deux garçons, heureusement très soutenu par la famille de son ami. Mais l'administration n'en est pas restée là. Elle a infligé aux deux élèves une dissertation au sujet particulièrement scandaleux et homophobe dans laquelle ils devaient ni plus ni moins stigmatiser l'homosexualité.

Cette homophobie prend racine dans une vision du monde où seule l'hétérosexualité a droit de cité. Cette vision est assénée très tôt, dès l'enfance, afin de conditionner les esprits. Deux parents nous ont ainsi contactés pour témoigner de la mésaventure vécue par leur fils de douze ans. Lors de la galette des rois, il a voulu partager la couronne avec son meilleur copain. Mais on le lui a interdit et il a été contraint de le faire avec une fille de la classe.

Les réactions de l'entourage

Les victimes sont parfois soutenues, mais parfois seulement. Chez les garçons, huit font état d'un soutien plus ou moins affirmé de la part de l'entourage, trois n'ont pas été soutenus et six n'évoquent pas cet aspect. Chez les filles, deux ont été soutenues, une affirme ne pas avoir été défendue et huit n'en parlent pas.

Cette aide vient de la famille, des amis et parfois même des élèves. Ainsi faut-il signaler un cas exemplaire : une jeune fille soutenue par toute la classe contre son professeur.

Le soutien peut également venir des adultes de l'établissement (professeurs, personnel de direction), mais il est alors souvent jugé trop timide. On a l'impression, en lisant les témoi-

gnages, que les établissements ne veulent pas faire de vagues. On sanctionne parfois les coupables, mais en contrepartie on demande aux intéressés de se faire plus discrets, de changer leur tenue, bref on incite à l'invisibilité.

Les réactions des victimes

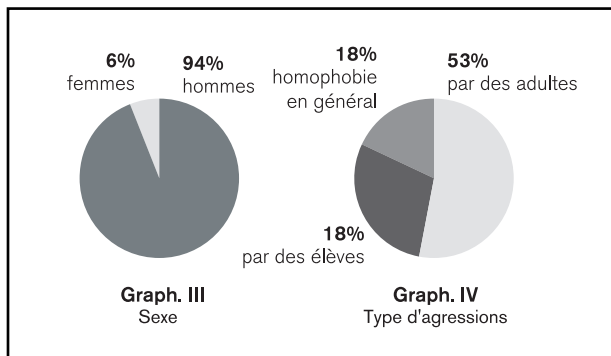
Celles-ci sont hélas préoccupantes, surtout lorsque les personnes se sentent seules. Ce sont la résignation et le mal-être qui dominent. On se sent « étranger », « en trop », on « ne veut pas y faire attention », mais « ça fait mal », on « en a marre, c'est pénible, insupportable ». Pire encore : on « s'habitue », on « se referme sur soi-même », on a « peur ». C'est parfois pathétique. Le témoignage, déjà cité, des deux garçons si scandaleusement punis se termine ainsi : « Aidez-nous, nous sommes perdus ».

Très peu de jeunes osent porter plainte (un seul cas mentionné), alors même que certains ont des témoins. Et pourtant les violences verbales, surtout venant d'adultes, étaient, même avant la loi sur les propos homophobes, susceptibles de sanctions. Mais on se heurte là à une difficulté majeure pour les jeunes : il faut oser parler, écrire, donc se dévoiler et c'est précisément ce que la plupart des victimes n'osent pas faire.

Ces appels au secours font écho aux données connues sur la prévalence du suicide chez les jeunes homosexuels, et notamment l'enquête réalisée par Marc Shelly, médecin en santé publique à l'hôpital Fernand-Widal, à Paris, et David Moreau, ingénieur de recherche à l'association de prévention Aremedia. Leurs travaux, cités le 4 mars 2005 par le quotidien *Libération*, montrent que la probabilité qu'un homosexuel ou un bisexuel se suicide est treize fois supérieure à celle qu'un hétéro le fasse.

L'homophobie vécue par les adultes

• *Henri dirige une école primaire et vit ouvertement son homosexualité. Les parents sont au courant. Cela n'a jamais posé de*



Typologie des témoignages " Milieu scolaire " concernant les adultes

problème jusqu'à l'arrivée d'une collègue qui ne cesse de le calomnier en insistant notamment sur les prétendus dangers de pédophilie pour les enfants. Elle voit comme une atteinte à la laïcité le fait de ne pas se cacher en tant qu'homosexuel. L'inspecteur d'Académie a soutenu Henri, mais en lui conseillant de temporiser. L'enseignante homophobe, elle, a refusé de s'excuser. Heureusement, Henri est soutenu par tous ses collègues qui ont adressé un courrier à l'Académie.

- *Guillaume est professeur remplaçant dans un collège privé catholique. Très rapidement, il est insulté par les élèves et des rumeurs circulent. Quand le professeur titulaire reprend son poste, il trouve des inscriptions insultantes visant Guillaume : « pédé », « enculé ». Le directeur, qui avait déjà refusé de réagir face aux rumeurs, demande simplement qu'on efface les inscriptions.*

Comme le montrent ces deux exemples, les victimes peuvent exercer des fonctions d'autorité (direction) ou être enseignant (ou membre du personnel technique), cette catégorie étant la plus nombreuse. L'homophobie dont ils sont victimes est le plus souvent le fait d'adultes, un peu moins fréquemment celui des élèves (cf. graph. IV).

Un seul cas de femme victime d'homophobie

en milieu scolaire est signalé, pour un différend avec une collègue.

L'homophobie des adultes envers d'autres adultes ne se manifeste généralement pas par des insultes, comme chez les élèves, mais de façon plus insidieuse. Les victimes peuvent voir l'homosexualité utilisée contre eux par un collègue qui entend régler par là un conflit

personnel d'une tout autre nature. Cela s'apparente au règlement de compte, comme en témoigne ce professeur de conservatoire. En tant que délégué du personnel, il s'est opposé à l'une de ses collègues. Celle-ci a alors dit à l'un des élèves, majeur, que l'enseignant était amoureux de lui. L'élève a heureusement pris le parti de la victime.

Dans les cas plus classiques, ceux qui nous contactent ont le sentiment très net que l'homosexualité a nui à leur carrière : rapports d'inspection défavorables, refus de promotion ou même d'embauche. Ainsi, un professeur qui était sur le point de signer un contrat avec un établissement privé a été remercié pour « non-conformité avec le système de pensée de l'école ».

Lorsque l'homophobie est le fait d'élèves, elle ne diffère guère de celle dont ils usent envers leurs camarades : insultes et rires moqueurs en sont les manifestations les plus fréquentes. Un enseignant, dont l'homosexualité est connue de ses collègues et de nombreux élèves, nous raconte que ces derniers saisissent la moindre occasion pour faire des allusions graveleuses à sa sexualité : d'un mot anodin, on passe à un autre, très connoté, puis à « pédé ». S'ensuivent rires et chahut.

Face à cette homophobie, très peu de victimes font état d'un soutien de la part des collègues

ou même des élèves, mais la plupart d'entre eux ont porté plainte ou réagi d'une manière officielle. La honte, encore trop souvent éprouvée par les jeunes élèves, fait moins recette chez les adultes. Il est néanmoins difficile d'en dire plus sur ces actions, les appelants se contentant généralement de mentionner un « dépôt de plainte ». On observe néanmoins qu'un certain nombre (comme c'est le cas chez les élèves) connaissent mal leurs droits, constat souvent fait par ailleurs.

Les actions de la Commission Interventions en Milieu Scolaire

Face à cette situation, la Commission Interventions en Milieu Scolaire (IMS), composée de volontaires enseignants ou non, homo- et hétérosexuels, a poursuivi et intensifié ses actions (cf. article paru dans *Libération* p.96). Elle a vu son activité légitimée en septembre 2004 en recevant l'agrément d'une académie, une reconnaissance qui lui a valu de nombreux encouragements dans la presse écrite et à la radio, mais aussi quelques réactions homophobes (cf. encadré). Par contre, elle n'a pas reçu l'agrément national délivré par le ministère de l'Éducation nationale.

De janvier 2004 à mars 2005, la Commission IMS a effectué six interventions en lycée, quatre en collège, autant en LEP (Lycée d'Enseignement Professionnel) et une en lycée agricole, ce qui fait plus d'un millier d'élèves informés (en région parisienne, dans le Centre, le Midi-Pyrénées, et l'Alsace).

Dès le début de l'année scolaire 2004-2005, la Commission a observé une nette augmentation des demandes d'interventions. Celles-ci viennent généralement d'enseignants ou de CPE (Conseillers Principaux d'Éducation). Seules deux d'entre elles ont été faites à l'instigation des élèves. Lorsque l'association contacte elle-même les chefs d'établissements, ceux-ci ne se montrent généralement pas hostiles, mais demandent à ce que l'initiative vienne de « la base ». L'idée que l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie doivent être combattues au même titre que les autres discriminations fait donc lentement son chemin. L'heure est plutôt à l'optimisme, mais un optimisme prudent : il faut intensifier les efforts.

Notons que pour l'année scolaire 2004-2005, le ministère de l'Éducation nationale a proposé comme thème de Travaux Personnels Enca-

SOS homophobie agréée et critiquée

En septembre 2004, SOS homophobie a reçu l'agrément d'une académie. Cette décision a fait l'objet de critiques homophobes. En voici quelques exemples.

Dans *Le Figaro* du 10 septembre 2004, le chroniqueur Ivan Rioufol présente l'agrément de SOS homophobie comme une « victoire du communautarisme rose ». « *Si le communautarisme musulman semble faire marche arrière dans les écoles publiques sur la question du voile – mais cela reste à confirmer – le communautarisme homosexuel, lui, vient d'enregistrer une victoire passée inaperçue* » écrit-il.

Cette « victoire » est également dénoncée le 18 septembre par le *Libre Journal de la France Courtoise* (francecourtoise.info), d'inspiration catholique intégriste, dans un article intitulé « *L'homosexualité au programme des collèges* » : « *Il faudra tout de même un jour que les parents se décident à mettre le holà, et fermement, à la dictature des détraqués* ».

Quelques jours plus tard, le 12 octobre, le site *altermedia.info* reprend cet article et l'assortit d'une photo représentant deux jeunes garçons. L'un relève son sweat-shirt tandis que l'autre lui lèche un téton. Comment faut-il comprendre cette illustration ? Comme un rapprochement fallacieux entre homosexualité et

drés (TPE) aux élèves de terminales : « intégration, exclusion ». Nombreux sont celles et ceux qui ont choisi l'intégration ou l'exclusion des homosexuels et nous avons répondu à au moins une cinquantaine d'entre eux sur Internet. Un groupe a même demandé une intervention autorisée par le proviseur et qui a eu lieu devant la classe concernée.

Nature des interventions

Elles se déroulent le plus souvent dans le cadre d'un projet pédagogique, journées ou semaines destinées à lutter contre les discriminations ou à promouvoir l'éducation à la citoyenneté. Dans de nombreux cas, SOS homophobie est donc invitée aux côtés d'autres associations (SOS racisme, Ni putes ni soumises, Centre d'Information sur les Droits de la Femme et de la Famille, etc.). Les associations interviennent alors soit simultanément devant les groupes, soit successivement. La présence de plusieurs associations peut se révéler très fructueuse à cause des liens à mettre en évidence entre les différentes discriminations, mais à condition que les intervenants ne soient pas trop nombreux. Au-delà de trois, il y a dilution de la parole.

Le public est constitué soit de classes entières (présence obligatoire), soit de volontaires. Tous les intervenants sont d'accord pour dire que les interventions devant un public composé seulement de volontaires sont, en termes de lutte contre l'homophobie, moins fructueuses : on parle généralement à des élèves convaincus.

Nos interventions se font selon les principes de la Charte (cf. Annexes pp. 173-175) et leur schéma, souple, est le suivant :

- définition des termes essentiels
- projection d'un extrait de la cassette « Etre et se vivre homo », produite par les Universités d'été euroméditerranéennes des homosexualités
- débat autour du film : la violence homophobe, ses manifestations, ses conséquences
- questions et réactions écrites anonymement par les élèves
- réponses aux questions regroupées par thème permettant la déconstruction des idées reçues
- point sur le droit
- réponses anonymes à un questionnaire d'évaluation de l'intervention.

dévoilement des mineurs, entre homosexualité et pédophilie ? Ou comme une accusation de prosélytisme ?

Les sites ***lire-ecrire.org*** (qui veut changer le fonctionnement du système scolaire) et ***libertepolitique.com*** (qui veut « éclairer les grands débats contemporains à la lumière de l'enseignement de l'Eglise ») penchent pour la seconde option. Sur le site lire-ecrire, nous avons trouvé, le 29 septembre, la reprise d'un message apparu quelques jours plus tôt sur libertepolitique.com : « *L'association homosexuelle SOS homophobie vient d'obtenir (un agrément) pour intervenir dans les lycées et collèges de l'académie. Son objectif est de « sensibiliser » les élèves*

et les cadres éducatifs aux discriminations dont souffrent homosexuels et lesbiennes. Pratiquement, il s'agit ni plus ni moins de promouvoir l'homosexualité, ce qui n'est tout de même pas la même chose ».

Enfin, ***le collectif « Oui à la famille, non à l'homofolie »*** a lancé une pétition durant le dernier trimestre 2004 pour marquer son opposition à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels et à l'homoparentalité, mais aussi pour exiger « *des autorités publiques qu'elles cessent de favoriser ou de cautionner le scandale que constitue le prosélytisme des associations homosexuelles dans les établissements scolaires* ».

Education. Une mallette pédagogique pour les enseignants, les jeunes, les associations.

L'homophobie expliquée aux élèves

En janvier, Sébastien Nourissat, un jeune ho-mosexuel, était fait irri-ber vir à Nîmes les Minus. Presque des-nous pleurant, il nous muer-ent just à pouvoir par-à la fin de ce stage ap-les po-iques ont par- de b-ifier s-uite l'homophobie et, j'en-je, ne Perry a reçu une dési-ign de la principale féd-ration syndicale de l'éduca-tion (FSU), pour se propos-er de mener des préven-tives - tout des cours de sensi-bilisa-tion et la mise en place de-autres vives. Dans le même cas-ill, une association gay et lesbienne de Marseille, Com-ru-pies, vient de lancer une na-lette pédagogique illu-trée « Vivre ses différen-ces : comment parler de l'homophobie ». Pour son initiateur, Dominique Wyzant, 28 ans, professeur d'économie et de gestion au lycée libéral Schu-nar de Metz, une loi a été en-ajée pas, il faut combattre les re-fusants et les ignorants.

« *Que sais-je ?* ». Destinée aux professionnels du Croisement et de la santé ainsi qu'aux MJG ou aux associations de jeunes gays et lesbiennes, la mallette comprend une cassette vidéo où les jeunes hommes (trois gays et trois filles) expliquent leurs difficultés à « *savoir d'instinct* », un « *Que sais-je ?* » (l'*Homophobie* signifie par exemple Daniel Borrillo), et un ouvrage trididactique, « *Comprendre l'homosexualité* » (Pöschel), de la psychiatrie sexuelle. Marina Casabianca, le trouve nu, dans cette mallette, douze fiches par thèmes rédigées par l'équipe d'ouleurs gays. Ainsi, la première fiche, « *Vivre sa sexualité à l'école* », propose d'analyser les causes du rejet omophile (préjugés, ignorance, tabous) et renvoie à

passage de la vidéo; la fiche numéro 7. «Les apparences de la différence», invite les élèves à commenter la phrase: «*En avait assez qu'on me traite de gros pédés*», et renvoie au livre de Castaneda, chapitre IV («Les vicissitudes du placard»). Chaque fois, dit Dominique Weyant, il s'agit de faire du concret. «*En organisant une conférence sur le suicide des jeunes gays, il y a deux ans, j'ai réalisé à quel point les professionnels de la santé, même pleins de bonne volonté, ne disposent d'aucune donnée, chiffre, référence, pour aider ces adolescents.*»

Testée deux ans dans différentes écoles de l'Est, notamment au lycée Robert-Schuman, la mallette a suscité des réactions mitigées de la part

des gamins. « Quelques sourires et ricanements, parfois de l'égène », se rappelle le professeur, mais aussi « pas mal de réprimandes et de courtoisances ». Sou-

«Une loi, ça ne suffit pas, il faut combattre les préjugés en amont»
Dominique Weyant, concepteur de la mallette

tenir par plusieurs organismes (CPAM de Metz, la MGEN, l'antenne jeunesse et sports de Metzelle, etc.). Dominique Weyant a rencontré plus de difficultés «du côté de la Tadass et des représentants locaux de l'Education nationale». Son projet a cependant reçu le prix 2008 de la «solidarité associative», décerné par le ministère. Fabriquée à 100 exemplaires et vendue 40 euros, la mallette a déjà été commandée par une

traintaine de personnes (profs, directeurs d'établissement) ou associations. Les quelques bénévoles de Couleurs grâces disposent aussi des cours «anti-homophobie» la semaine dernière, c'était dans un lycée agricole de Nancy, cette semaine, devant des travailleurs sociaux à Metz.

bien que tout se joua là. Les responsables de l'Éducation nationale ne sont pas très favorables à notre action. Comme s'ils craignaient les réactions d'associations de parents d'élèves; comme si, c'est un vieux cliché, on était là pour faire du prosélytisme. Malgré tout, le programme de SOS est chargé la semaine prochaine, par exemple, à la classe (le quatrième) d'un collège de Montreuil (Seine-Saint-Denis) qui recevra la visite de l'association. ➤

FRANÇOISE-MARIE SANTUCCI

Pour la mallette « Vivre ses différences », voir www.coleurspaies.org ou téléphoner au 03 87 17 46 85.
Pour SOS Homophobie, voir www.sos-homophobie.org ou numéro azur 0 810 10 83 35.

Libération, 16 mars 2004

Bilan des interventions

Le dépouillement des questionnaires, les questions et commentaires rédigés de façon anonyme durant l'intervention et, bien sûr, les prises de paroles permettent de savoir comment les élèves perçoivent nos interventions.

Ce qui les marque le plus semble être le témoignage personnel des intervenants homosexuels. Voir des homosexuels devant eux, mettre des

visages sur des mots, « ça change tout » pour les élèves. On veut savoir à quel âge, comment les intervenants ont pris conscience de leur homosexualité, quelle fut la réaction de leur entourage (famille, amis), s'ils ont des enfants ou le désir d'en avoir.

Beaucoup d'élèves se montrent donc intéressés mais modérément optimistes quant à l'im-

Les syndicats se mobilisent, le ministère tempore

Le 12 octobre 2004, sept organisations de l'Education nationale ont demandé une audition au ministre de l'Education nationale pour « faire reculer les discriminations liées à l'orientation sexuelle » dans le monde éducatif. Il s'agissait de la FSU, principale fédération du monde éducatif, de l'Unsa-Education, deuxième fédération enseignante, du Sgen-CFDT, de la

Ferc-CGT, de la FCPE (principale fédération de parents d'élèves), de l'Unef (premier syndicat étudiant) et de l'UNL (premier syndicat lycéen). Cette demande n'ayant débouché sur aucun rendez-vous, les sept organisations l'ont réitérée le 17 décembre (cf. article paru dans *illico*, p. 98). Elles sont finalement reçues le 11 février 2005 par deux collaborateurs de François Fillon. Mais d'après la FSU, « aucune avancée concrète » n'en est sortie.

pact de nos interventions sur l'évolution positive des mentalités (on ne nous crédite d'aucune baguette magique).

Il arrive que certains mettent à profit l'anonymat de ces questions et commentaires écrits pour faire leur coming-out, à demi-mot parfois, ou parler d'amis gay. Pour un certain nombre d'entre eux, l'homosexualité n'est pas réduite à la sexualité. « Parlez-vous d'amour » a-t-on pu lire.

Il y a peu de réactions négatives, mais elles sont virulentes. Certaines portent sur l'intervention (trop longue, pas assez intéressante). D'autres relèvent de l'homophobie. Il y a celles et ceux que l'homosexualité dérange : « Comment deux homosexuels peuvent-ils vivre leur relation sans se cacher ? ». Ou encore : « C'est contre la religion, ce n'est pas naturel, pas normal », « les gays sont efféminés, les lesbiennes masculines ».

L'évocation de l'homosexualité fait également ressurgir des craintes, toujours les mêmes : « Les

gays font du prosélytisme », « Etes-vous venus pour nous dire de devenir homosexuels ? », « C'est une menace pour le peuplement de la planète ». On se rend bien compte alors du poids du conditionnement familial. Ainsi ce témoignage d'un élève : « Moi, si un de mes amis se déclarait homosexuel, je ne pourrais plus le fréquenter à cause de mes parents, ce serait impossible, impensable ».

Cette hostilité culmine dans l'insulte anonyme, assez rare il est vrai : « Bande de pédés, allez-vous en ! ».

S'agissant de l'insulte homophobe, il faut souligner qu'elle n'est que rarement perçue comme telle par les élèves : elle est banalisée. « Mais ce n'est pas ça qu'on veut dire quand on traite quelqu'un de pédé » entend-on lors des interventions. On a le plus grand mal à leur faire admettre que ces mots peuvent résonner douloureusement pour qui est concerné.

Lutter contre l'homophobie, ce n'est pas seulement se situer dans une logique répressive comme on a pu récemment l'entendre répéter complaisamment. En ce domaine aussi, il faut éduquer, donc agir très tôt.

L'homophobie se nourrit de fausses représentations qui reposent toutes sur une division du monde en deux pôles monolithiques et fortement hiérarchisés : le « masculin » domi-

nant le « féminin ». Cette représentation va de pair avec la stigmatisation de tous ceux qui ne s'y conforment pas, et cela imprègne les têtes dès le plus jeune âge. Habitué à ces schémas, aux insultes envers quiconque s'en écarte, l'enfant devenu adulte les reproduit. Abolir les hiérarchies, rétablir le continuum entre le féminin et le masculin, présenter d'autres modèles, d'autres possibles, bref donner enfin une image positive valorisante de ces « autres » différents de

La FSU se mobilise contre l'homophobie

bon élève !

Syndicat majeur de l'enseignement, la FSU se mobilise depuis des années contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle en milieu éducatif. Interview de Gérard Aschieri, secrétaire général du syndicat, qui attend toujours d'être reçu au ministère pour faire part de ses propositions.

Par Jean-François Laforgerie

AGACEMENT

> Deux fois, cela fait deux fois déjà que le ministère annule le rendez-vous que sept organisations syndicales (FSU, UNSA, CGT, CFDT...) demandent pour présenter leurs propositions pour traiter des discriminations liées à l'orientation sexuelle dans le système éducatif. Agacés, les syndicats qui devaient être reçues par un conseiller technique veulent, cette fois, rencontrer François Fillon, le ministre, ce que son prédécesseur, Luc Ferry, avait déjà fait avec la seule FSU. <

> Quel est votre constat en matière de discriminations liées à l'orientation sexuelle ?

Les choses ont évolué. Le fait qu'une organisation syndicale puisse afficher clairement qu'elle mène la bagarre à ce sujet est un signe positif. Je ne sais pas, s'il y a dix ans, nous aurions pu faire cela. Cela correspond d'ailleurs au mouvement qu'il y a eu aussi dans la société.

Et concernant les jeunes, quel bilan faites-vous ?

Là encore, les choses avancent même si on est loin d'être dans une situation satisfaisante, notamment en terme d'images dans la société. Il y a pas mal de jeunes qui sont en recherche de leur orientation sexuelle et qui souffrent de l'image globale et souvent péjorative que la société donne de leur sexualité. La lutte contre les discriminations, la revendication d'une loi contre les propos homophobes et sexistes sont des façons d'aider ces jeunes. C'est une façon de leur dire : "Ce que vous vivez n'est pas anormal. La société reconnaît votre orientation sexuelle comme normale".

Quel bilan faites-vous de l'action des pouvoirs publics ?

Pour l'instant, je dirais que leur engagement a souvent été contraint et forcé. C'est-à-dire que l'engagement qui existe est le résultat d'un rapport de force. En matière d'école, le discours reste très marqué par les réticences et en particulier il y a toujours la crainte que des associations qui jouent un rôle dans la lutte contre l'homophobie par la formation, ne fassent du prosélytisme.

Qu'attendez-vous du ministère de l'Éducation nationale ?

Ce que nous souhaiterions, c'est qu'il y ait une démarche assumée de l'Éducation nationale dans ce domaine. Il s'agit qu'un certain nombre de mots soient prononcés, que certains thèmes soient abordés dans les programmes, qu'il y ait des actions symboliques et qu'on aide les associations qui mènent ce travail. Ce serait bien, comme on nous le promet depuis l'époque de Jack Lang [ministre de l'Éducation Nationale de 2000 à 2002] que les établissements scolaires affichent enfin les numéros de téléphone utiles pour les jeunes que se posent des questions sur leur identité ou leur orientation sexuelle. Nous ne demandons pas une révolution, nous demandons des gestes simples qui banalisent et traitent ces questions. Il faut faire comprendre que la sexualité, c'est certes naturel mais un peu plus compliqué que cela qu'il y a toujours une part sociale, sociologique qui intervient.

La formation des enseignants sur ces questions est-elle nécessaire ?

Il faut qu'il y ait, au minimum, une sensibilisation à ces questions. C'est une évidence. Cela fait partie de nos propositions au ministère. <



la majorité avant qu'un seul et même « ordre symbolique » ait fermé tous les esprits, voilà la plus sûre façon de détruire les racines du mépris et de la violence.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : combattre à la racine le mépris et la haine dont sont victimes les personnes LGBT dans le respect absolu de l'égalité républicaine, de la conscience et de

la sensibilité des jeunes auxquels l'association s'adresse. On est bien loin du prétendu communautarisme, l'argument cher à tous les homophobes « politiquement corrects ». Il s'agit au contraire de dire à tous les jeunes que les intervenants rencontrent, que la devise de la République doit s'appliquer à toutes et tous, mais que c'est malheureusement encore loin d'être le cas.

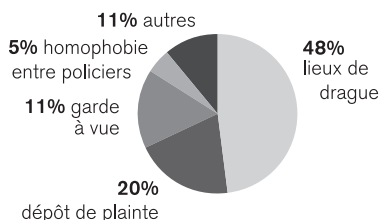
Police

Des abus de pouvoir

En 2004, nous avons reçu 44 témoignages d'homophobie policière. Les cas d'arrestations abusives sur des lieux de drague, de refus de dépôt de plainte, de passages à tabac et autres représentent 4% des témoignages reçus en 2004. L'affaire du CRS de Metz et la condamnation par le tribunal de grande instance de Paris d'un gardien de la paix homophobe ayant insulté un collègue

confirment cette impression que la police reste encore trop souvent marquée par une pensée étriquée et machiste. Pour autant, il ne s'agit pas ici de stigmatiser cette profession mais d'analyser les témoignages que nous avons reçus dans ce contexte.

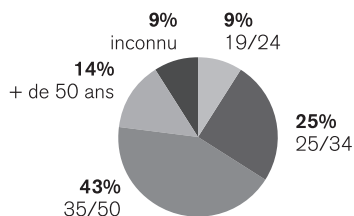
Ce sont très majoritairement des hommes (95%) qui nous ont contactés pour des actes homophobes de la part de policiers (cf. graph. II).



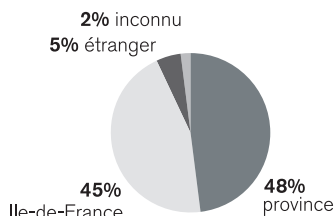
Graph. I
Contexte



Graph. II
Sexe



Graph. III
Age



Graph. IV
Origine géographique

Les 25-34 ans (25%) ainsi que les 35-50 ans (43%) apparaissent comme les tranches d'âge les plus touchées (cf. graph III) aussi bien en province qu'en région parisienne. 48% des comportements homophobes policiers ont été perpétrés en régions tandis que l'Ile-de-France représente 45% des témoignages reçus cette année (cf. graph. IV). Cette homophobie policière se manifeste dans plusieurs circonstances : lors de contrôles sur les lieux de drague (48% des témoignages), lors de la réception de plainte (20%) et lors de la garde à vue (16%) (cf. graph. I).

Une homophobie policière tout-terrain

Il y a des lieux plus ou moins arpentés par les forces de l'ordre, mais à la vue de 21 témoignages reçus, les lieux de dragues homosexuels semblent remporter leur préférence. Les contrôles d'identité et autres vérifications de papiers d'immatriculation de véhicule sont les prétextes officiels de toute visite policière sur ces lieux. Aucun espace de drague ne semble échapper au contrôle, pas même les dunes de sable dans le bassin d'Arcachon. De tels contrôles peuvent se justifier, s'ils sont réalisés de jour dans des lieux publics à forte fréquentation familiale. En revanche, ils sont fortement critiquables, s'ils sont perpétrés de nuit, dans des lieux reclus, isolés et vides de tout promeneur « innocent ».

• *Alix a l'habitude de fréquenter un lieu de drague des alentours de Niort. Un soir, vers deux heures du matin, des gendarmes équipés de lampes torche arrivent. Alix est dans sa voiture alors qu'un autre jeune homme tourne autour. Aucun d'eux n'est déshabillé, mais les gendarmes leur demandent leurs papiers et leur rappellent que l'exhibitionnisme est interdit, sans pour autant les verbaliser.*

La fréquence et les circonstances de tels contrôles sont autant d'éléments nous laissant

supposer que ces pratiques sont motivées par un mobile discriminatoire. Tout porte à croire que certaines zones sont la cible privilégiée des patrouilles des forces de l'ordre. Mais pour quelles raisons ? Les lieux de dragues homosexuelles seraient-ils devenus des hauts lieux de la délinquance locale justifiant cet acharnement policier ?

L'attitude adoptée par ces policiers, lors des contrôles, joue pour beaucoup dans ce sentiment d'homophobie. L'objectif est de dissuader les gays présents sur le lieu de drague. Pour ce faire, les forces de l'ordre usent de menaces en tout genre qui ont pour but l'intimidation. Sont ainsi arguées les poursuites « éventuelles » pour racolage actif ou exhibitionnisme. Afin d'accentuer cette intimidation, certains policiers relèvent l'identité et les coordonnées des personnes contrôlées en l'absence même de toute infraction constatée. Force est de constater que de telles pratiques sont déstabilisantes et marquantes pour les habitués de ces lieux.

• *Fabricio a été surpris alors qu'il faisait l'amour avec un autre homme dans le parc d'une zone industrielle, déserte à cette heure de la nuit. Les policiers procèdent au contrôle de l'identité des deux hommes. Mais ils relèvent également leurs coordonnées. Le chef se permet même de les insulter. Bien que Fabricio et son partenaire de jeu n'aient pas été arrêtés, ils s'inquiètent de cette prise en note de coordonnées et surtout de ce que ces agents pourraient en faire : actes de représailles privées ?*

Ces contrôles sont souvent accompagnés d'insultes et de menaces explicitement homophobes. Plus grave encore, certains témoignages font référence à des débordements policiers dangereux, par exemple dans le bois de Vincennes, à Paris, où certains policiers ont lâché leurs chiens muselés à la poursuite des visiteurs nocturnes. Nuire aux homosexuels par la peur apparaît donc comme la règle de ces policiers.

- Yvan a été victime de cette violence policière. Alors qu'il ressent un besoin pressant, il s'arrête pour uriner sur une aire de repos. Une patrouille de police lui demande de présenter ses papiers, en lui précisant «Y a des tapioles qui traînent ». Sans résistance, Yvan présente son permis de conduire. Suite à quoi, l'un des policiers lui rétorque : « Elle est toute gaite, elle a trouvé son permis ». Trouvant l'attitude du policier déplacée, Yvan tente de connaître son identité. Peu enclin à ce type de requête, le policier menace Yvan de le verbaliser pour insulte à agent, mais il se ravise.

Yvan, ayant laissé la fenêtre de sa voiture ouverte, désire aller la fermer, et c'est à ce moment que les coups de poing du policier pleuvent sans provoquer la moindre réaction de son collègue resté dans la voiture. Yvan parvient à s'échapper bien que le policier le menace : « T'arrête tout de suite ou je te tire une balle ». Une fois les policiers partis, Yvan retourne à sa voiture où il trouve ses papiers d'identité au sol. Il décide de porter plainte contre ces policiers, mais arrivé au commissariat, il apprend que ses agresseurs ont porté plainte pour refus de présentation de papiers et pour fuite. Il est aujourd'hui fortement marqué et craint désormais la police.

Les forces de l'ordre semblent traquer le moindre flagrant délit d'exhibitionnisme commis par des homosexuels. Dans ce but, les forces de l'ordre font preuve d'une imagination sans faille pour établir des techniques d'interpellation d'homosexuels sur les lieux de drague. De véritables embuscades sont montées afin de provoquer les gays à la réalisation de l'infraction. Charles peut le confirmer.

- Par une après-midi ensoleillée, il se délasse sur une plage nudiste et décide de prendre le frais dans un petit bosquet de pins, tout près de la plage. Adossé à l'ombre d'un pin, il remarque un homme lui tourner autour qui

manifestement semble très intéressé. Charles se laisse observer par cet inconnu. Cet homme aux lunettes de soleil se rapproche et continue à lui tourner autour avec persistance. Charles pensant que l'affaire est dans le sac, baisse légèrement son maillot de bain et prépare un préservatif. C'est alors que le bel inconnu sort sa carte de police ! Suite à quoi Charles est emmené au commissariat le plus proche.

Un accueil policier malveillant

Certains policiers excellent dans l'art et la manière d'accueillir des citoyens homosexuels, qu'ils soient de simples victimes ou des présumés délinquants. Une malveillance volontaire saute aux yeux dans deux domaines : d'une part, dans le traitement des gardés à vue homosexuels et d'autre part, dans l'appréciation du bien-fondé d'un dépôt de plainte (cf. graph. I).

En premier lieu, le traitement de certains citoyens homosexuels, dans le cadre de la procédure de la garde à vue, apparaît comme grandement inquiétant. Cette phase importante de la procédure pénale française, bien que lourdement réglementée, se révèle être un moment privilégié de l'homophobie policière. Les forces de l'ordre en cause ne se fixent aucune limite. Les insultes et les sarcasmes pleuvent. « Des gens comme toi ça ne mérite pas d'être sur Terre » a entendu une des victimes qui nous a contactés.

Ces insultes sont les premiers moyens d'expression de l'homophobie. Une étape est franchie lorsque la garde à vue se transforme en une séance d'humiliation pour l'homosexuel. Tel est le cas dans plusieurs témoignages où une séance de déshabillage complet est imposée afin d'humilier encore plus le gardé à vue. Ces actes d'humiliation sont marquants pour les victimes, mais ils ne sont rien en comparaison des coups ou des violences portées parfois à leur encontre. Deux témoignages rapportent un tabassage incontrôlé

par les forces de l'ordre. Fort heureusement, de telles pratiques ne sont qu'à de rares exceptions constatées.

- *Vincent, travesti en femme, a subi une telle humiliation. Alors qu'il se rend en voiture à une soirée, il entend derrière lui des sirènes qu'il prend au départ pour celles d'une ambulance. La voiture de police qui le suit lui fait alors une brusque queue de poisson et le force à s'arrêter. Les policiers lui demandent d'éteindre son moteur et de sortir de son véhicule sans plus d'explications. Vincent refusant de sortir, les quatre policiers l'extirpent de son véhicule et le plaquent très violemment au sol. Vincent est menotté durement ce qui provoque une paralysie temporaire de sa main gauche. Suite à quoi, il est emmené dans un premier commissariat où il est accueilli sous les injures et les sarcasmes : « alors made-moiselle, tout va bien ? », « tu préfères un papier bleu ou un papier rose ? ». Avant d'être enfermé en cellule, les policiers l'ont entièrement dénudé. Officiellement, il est en dégrisement car il a bu un peu avant les faits. La procédure de la garde à vue ne semble pas dans le cas présent être respectée. En effet, la lecture de ses droits ne lui a pas été faite. Durant la nuit, il réclame à plusieurs reprises de l'eau qu'on lui refuse. À 8 heures enfin, il est amené à l'hôpital où il est examiné par un médecin. Ensuite, il est reconduit à un deuxième commissariat où les brimades se poursuivent. À 13 heures, une fois la déposition signée, il est libéré. Deux chefs de condamnation sont retenus à son encontre, ceux de conduite en état d'ivresse et d'injures à agent.*

L'attitude des forces de l'ordre lors de la réception des plaintes de victimes homosexuelles peut également nous laisser suspecter un comportement homophobe. Que les homosexuels aient été victimes d'insultes ou agressés physiquement, rien ne semble être en mesure d'attirer l'attention de ces policiers. Le doute quant

au préjudice subi semble envahir le policier, allant même jusqu'à remettre en cause l'existence de l'agression. Nombreuses sont les victimes à qui un refus d'enregistrement de la plainte est opposé. Faut-il rappeler que la seule institution habilitée à apprécier l'opportunité d'une poursuite est le ministère public ? Les forces de l'ordre n'ont en ce domaine aucun droit de refuser ou d'apprécier la véracité d'une plainte. L'absurdité atteint son paroxysme lorsque les forces de l'ordre se permettent de justifier leur refus par un prétexte juridique farfelu. Il en est ainsi de gendarmes qui ont soutenu à une de nos appelantes, pour justifier leur refus, que la procédure de la main courante n'existait plus.

L'insistance de certains citoyens à voir malgré tout leur plainte enregistrée peut déclencher la colère de ces policiers homophobes pour qui de telles plaintes n'ont pas lieu d'exister. Gérard peut en témoigner.

- *S'étant fait voler sa carte de crédit dans une backroom, il décide d'aller porter plainte au commissariat. Il est environ cinq heures du matin et le commissariat est quasiment vide. Les policiers de service refusent d'enregistrer sa plainte en précisant : « t'as qu'à retourner dans ta boîte de pédés ! ». Gérard insiste pour que sa plainte soit enregistrée, ce qui énerve les policiers. Ces derniers lui passent les menottes et l'emmènent dans une salle où on le fait se déshabiller et mettre à quatre pattes. Les policiers le rouent de coups dans l'abdomen et finissent par le jeter sur le lit en blesant Gérard au menton. Plus tard, il se rend compte qu'il a du sang dans ses selles et appelle. Conduit à l'hôpital par les pompiers, il écope de deux jours d'interruption temporaire de travail. Il est finalement verbalisé pour ivresse sur la voie publique. Il est décidé à saisir l'Inspection Générale des Services, ainsi qu'à porter plainte auprès du procureur.*

Des policiers homosexuels, victimes d'homophobie

• *Cécilia, adjointe de sécurité dans la police nationale (avec le statut d'emploi-jeune), a été renvoyée après quatre années de bons et loyaux services, ce alors même qu'elle devait être prochainement titularisée par voie de concours. En cause, une plainte déposée par son ex-compagne et pour laquelle Cécilia est condamnée à une amende de 4ème classe de 75 euros. Sa hiérarchie avait été immédiatement prévenue et elle était passée devant l'IGS. Un an après, elle réussit ses deux concours et s'apprête donc à être titularisée très prochainement. Soudain, comme par hasard, l'administration « se souvient » de sa condamnation et prend ce prétexte pour mettre fin à son contrat emploi-jeune. La coïncidence est trop évidente. Cécilia est persuadée que c'est son homosexualité, révélée à son travail par cette plainte, qui est en cause. Elle est motivée pour que justice soit faite et a pris contact avec un avocat.*

L'homophobie policière est aussi subie par certains policiers homosexuels. Outre les témoignages que nous avons reçus sur ce sujet, deux affaires l'ont prouvé à l'automne 2004. En premier lieu, l'affaire du « corbeau » homophobe de la caserne des CRS de Metz. Ce « corbeau » a adressé des lettres racistes et homophobes à une trentaine de ses collègues. On peut y lire qu'il ne faut « plus de bougnoules, de négros, de juifs et de PD chez les CRS », que les individus en cause sont « indignes d'appartenir au corps des CRS » et « qu'ils jettent le discrédit sur celui-ci ».

L'auteur présumé de ces lettres, un CRS de la caserne, a été mis en examen début novembre 2004 pour « incitation publique à la haine raciale, injures et dégradations ». L'affaire est en cours d'instruction. Remis en liberté sous contrôle judiciaire, le CRS soupçonné est sous le coup d'une interdiction d'exercer sa fonction.

En deuxième lieu, la condamnation par le tribunal de grande instance de Paris d'un gardien de la paix ayant insulté un collègue révèle au grand jour une mentalité policière à bannir définitivement. Emmanuel, un jeune gardien de la paix alors en congé, défile à la Marche des Fiertés 2003 dans le cortège de Flag !, l'association des policiers gays et lesbiens. C'est alors qu'il rencontre certains collègues de sa compagnie chargés d'assurer la sécurité, qu'il s'empresse de saluer. À son retour de vacances, il découvre son casier jonché d'insultes : « Sale pédé, égoïste, dépravé, homo de merde, va bouffer du sperme ailleurs, enculé ». Décidé à agir, Emmanuel porte aussitôt plainte. S'en suivent d'autres insultes : « tu n'es qu'une pauvre pédale dégueulasse et répugnante, bientôt l'incontinence fécale pour toi sale homo, va voter Delanoë pauvre fiotte ».

La X^{ème} chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris a condamné de telles insultes par une décision du 3 novembre 2004. Ce policier insulteur a écopé de 5 500 euros d'amende avec sursis et de 4 500 euros de dommages et intérêts, alors que le procureur s'était montré plus sévère dans son réquisitoire (six mois d'emprisonnement avec sursis et 1 500 euros d'amende). Bien que cette décision puisse apparaître comme clémentine, elle n'en demeure pas moins riche de conséquences et de symboles (cf. communiqué de SOS homophobie du 5 novembre 2004, p.106).

Désormais, l'homophobie policière est dénoncée et passe en justice. Mais, le chemin sera long avant de voir disparaître cette homophobie, d'autant plus que ces affaires révélées ne sont pas des cas isolés. Si l'on en croit Olivier Mignant, alors président de Flag !, une quinzaine d'actions similaires sont en cours (*Libération*, 18 septembre 2004). Selon lui, certains policiers craignent que l'homosexualité d'un collègue « jette le discrédit sur la fonction de policier, car pour certains, un

collègue gay semble représenter un danger pour leur identité ». De plus, les hiérarchies

sont souvent enclines à étouffer ce type d'affaires « pour éviter de faire des vagues ».

La police semble encore bénéficier d'une certaine impunité quand elle fait preuve d'homophobie. Pour deux affaires (à Metz et à Paris) qui ont été révélées, combien sont étouffées ? Les forces de l'ordre, qu'il s'agisse des gendarmes, des policiers ou des militaires, font subir aux homosexuels présents sur les lieux de drague de sévères et dangereuses pressions ou menaces en tout genre, sous couvert de loi sécuritaire. Des gardés à vue homosexuels sont maltraités

et insultés dans ces lieux clos que sont les commissariats. Des policiers homosexuels sont victimes de l'homophobie de leurs collègues. Certes, la police des polices est là pour punir les dérives et faire respecter le Code de déontologie de la Police nationale. Mais seul le ministère public pouvant la saisir, la victime a peu de chance de voir son cas étudié sauf si celui-ci est d'une extrême gravité. Il serait donc fortement profitable pour les victimes de pouvoir la saisir d'elles-mêmes.

COMMUNIQUÉ DU 05 NOVEMBRE 2004

Condamnation d'un policier homophobe : SOS homophobie partiellement satisfaite de ce jugement

La condamnation d'un policier homophobe par le tribunal correctionnel de Paris est assurément une victoire de la justice sur l'homophobie. En reconnaissant l'outrage dont a été victime un policier en étant insulté par un de ses collègues, le juge a marqué le refus de la justice de laisser de tels actes impunis. Les peines infligées au condamné restent néanmoins peu importantes face aux préjudices subis par la victime.

Mercredi 3 novembre 2004 la dixième chambre du tribunal correctionnel de Paris a rendu son verdict concernant l'affaire opposant Emmanuel L., gardien de la paix, à un de ses collègues qui l'avait violemment insulté. Le juge a condamné le policier homophobe, reconnaissant ainsi l'outrage qui avait été infligé à Emmanuel par son collègue : 5500 euros d'amende avec sursis, 4500 euros de dommages et intérêts et 800 euros de participation aux frais de justice. Cette décision, qui devrait faire jurisprudence pour d'autres affaires de ce type, marque, espérons-le, l'arrivée d'une nouvelle ère où les fonctionnaires de police homosexuels seront assurés du respect de leurs collègues pour leur personne et leur orientation sexuelle.

En 2003, le policier condamné ce mercredi avait inscrit sur le casier d'Emmanuel les mots « Sale pédé, dépravé, homo de merde, va bouffer du sperme ailleurs, enculé ». L'auteur de ces inscriptions a reconnu les faits et les a justifiés car selon lui il n'est pas possible d'être à la fois policier et homosexuel. Nous saluons le courage d'Emmanuel L. qui a refusé de se taire. Nous regrettons néanmoins que les dommages et intérêts qu'il a pu obtenir soient si peu importants face aux frais de justice engagés et à tous les préjudices subis lors de cette affaire. Nous partageons son amertume face à ce collègue dont la carrière ne devrait pas être compromise par cette condamnation.

SOS homophobie reçoit de nombreux témoignages de personnes victimes d'homophobie lors de relations avec la police (arrestations très zélées dans des lieux de drague, évocation de l'homosexualité lors d'interrogatoires dans des affaires dans lesquelles la sexualité des personnes concernées importe peu, gardes à vue injustifiées, voire violences physiques dans certains cas). Face à la recrudescence de ce genre de témoignages, SOS homophobie appelle toutes les personnes victimes de ce genre de comportement à témoigner sur sa ligne d'écoute anonyme.

En tant que représentants de la force publique, les policiers se doivent d'être exemplaires dans leur comportement et de lutter contre les discriminations plutôt que de les encourager. SOS homophobie, qui a conçu un module de sensibilisation à destination des écoles de police et de gendarmerie, continue à se mobiliser pour que la lutte contre l'homophobie et la lesbophobie fasse partie des obligations des policiers. À quand un engagement politique fort allant dans ce sens ?

Politique

Des avancées péniblement acquises

L'année 2004 a été marquée par une présence sans précédent depuis le Pacs des questions liées à l'homosexualité et à l'homophobie dans le débat politique. L'agression contre Sébastien Nouchet et la décision de Noël Mamère de marier deux hommes ont obligé les partis et les dirigeants politiques à se positionner sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, l'homoparentalité et la pénalisation des propos homophobes.

Le premier mariage homosexuel

En mars 2004, la question de la reconnaissance du mariage entre deux personnes de même sexe fait une entrée inattendue et fracassante dans le débat public français. Alors que le maire de San Francisco célèbre des centaines de mariages homosexuels, que ceux-ci sont légaux en Belgique et aux Pays-Bas, et que le nouveau Premier ministre espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero, annonce leur légalisation prochaine en Espagne, le juriste Daniel Borrillo et le philosophe Didier Eribon initient un « Manifeste pour l'égalité des droits », publié le 17 mars dans *Le Monde*. Deux mois après l'agression contre Sébastien Nouchet¹, le texte réclame « l'égalité des droits des homosexuels, notamment le droit au mariage et à l'adoption ». Le 31 mars, plusieurs maires se déclarent prêts à marier des couples homosexuels, soutenus par un groupe d'avocats qui assurent que le Code civil

« prévoit le libre choix du cocontractant » et veulent aider les demandeurs dans leurs démarches.

Le 22 avril, l'annonce par le député-maire de Bègles Noël Mamère (Verts) qu'il va célébrer un mariage entre deux hommes le 5 juin a un grand retentissement politique et médiatique. Il estime qu'« il est de la responsabilité des politiques de montrer que l'on n'est pas condamné à rester prisonnier des tabous ».

En dépit des pressions judiciaires et politiques, la cérémonie a bien lieu. Elle est pour les homophobes de tout poil l'occasion de manifester leur haine autour de la mairie (« Hier le pacs, aujourd'hui le mariage et l'adoption, demain l'inceste et la pédophilie »), haine également signifiée au maire dans des courriers d'une telle violence qu'ils seront publiés par *Libération* (cf. article pp. 130-131) avant de faire l'objet d'un livre².

L'opposition politique du gouvernement est rapidement relayée sur le plan judiciaire. Le ministre de la Justice, Dominique Perben, annonce le 5 mai qu'il a saisi le parquet de Bordeaux afin qu'il s'oppose a priori et si nécessaire a posteriori au mariage de Bègles. Il avait auparavant fait savoir au maire, par voie de presse, qu'il encourrait « bien sûr » des sanctions. Ces menaces de sanctions sont également

¹ cf. Rapport 2004, pp. 25, 31 et 35

² Serge Simon, *Homophobie 2004, le bord de l'eau*, 2004

exprimées par le président de la République le 29 avril, qui ne veut pas d'une « parodie de mariage », puis par le Premier ministre le 2 juin (cf. communiqué de SOS homophobie du 17 mai, p.116).

Le procureur de la République de Bordeaux s'oppose à la célébration du mariage le 27 avril, et conteste la veille de la cérémonie « la compétence territoriale » du maire. Le mariage est pourtant bien célébré, ce qui amène le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, à sanctionner Noël Mamère en le suspendant de ses fonctions de maire pendant un mois. Le ministre déclare : « le prochain maire qui serait tenté par un tel mariage, je serais amené à proposer au conseil des ministres sa révocation. Pour un an, il ne pourra pas se présenter aux élections ». Il veut ainsi dissuader les élus qui, de Caudebec-les-Elbeuf à Lyon en passant par le XIXe arrondissement de Paris, se sont déclarés prêts à marier des couples homosexuels. Et comme on pouvait s'y attendre, le mariage de Bègles est annulé le 27 juillet par le tribunal de grande instance de Bordeaux, qui considère que « la fonction traditionnelle du mariage (est) communément considérée comme constituant la fondation d'une famille ». Mais les époux ayant fait appel du jugement, ils demeurent mariés (cf. chapitre Justice).

Le débat dans les partis

Le grand mérite de l'initiative de Noël Mamère est d'avoir ouvert en France le débat sur le mariage et l'homoparentalité, un débat perpétuellement repoussé au prétexte hypocrite que « ce n'est pas la priorité des Français ». Ce n'est pas non plus la priorité des Espagnols et cela n'empêche pourtant pas M. Zapatero de faire voter la légalisation du mariage homosexuel. Les politiques ne doivent-ils réfléchir et agir que sur les trois sujets déclarés prioritaires par les sondages d'opinion ?

Au Parti Socialiste, qui n'a jamais débattu du

mariage homosexuel ni de l'homoparentalité, et qui estime avoir déjà beaucoup fait pour les homos avec le Pacs, on semble d'abord embarrassé sur le fond, et on désapprouve la cérémonie de Bègles. Pour le premier secrétaire François Hollande, « il faut respecter la loi actuelle ». Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, considère également qu'« il n'y a pas de vide juridique » dans la définition du mariage, « conçu pour un homme et une femme », et refuse que le droit ne soit pas respecté à Paris. Il s'exprime d'abord en faveur d'« un débat pour savoir si la loi doit être changée au Parlement » et indique quelques semaines plus tard qu'il est favorable à cette modification du droit. Jack Lang, Patrick Bloche et Dominique Strauss-Kahn y sont aussi favorables, Laurent Fabius s'exprimant pour « une démarche d'égalisation des droits en faveur des homosexuels ».

Le 11 mai, le PS annonce que son groupe à l'Assemblée va rédiger « une proposition de loi sur le mariage homosexuel », après avoir examiné « les problèmes juridiques liés à cette forme nouvelle d'union ». Annoncée pour l'automne 2004, on demeurerait sans nouvelle de cette proposition de loi fin février 2005.

Le sujet divise le PS. Le président du groupe socialiste à l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault, prévient que « l'égalité des droits » n'est « pas l'uniformité des droits ». Ségolène Royal rejette « une confusion des repères et une provocation injustifiée des convictions familiales et religieuses ». L'ancien Premier ministre Lionel Jospin, qui n'avait pas voulu que le Pacs soit initié par son gouvernement mais par les parlementaires, sort de son long silence pour exprimer dans le *Journal du dimanche* son opposition au mariage homosexuel.

Chez les Verts, c'est tout le contraire. Le Conseil national se prononce le 4 avril pour l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, et le 7 juin, deux jours après le mariage de Bègles, les députés Martine Billard et Noël Mamère

déposent une proposition de loi en ce sens. À l'UMP, on ne trouve guère que Jean-Luc Roméro et l'association Gay Lib pour s'exprimer en faveur du mariage homosexuel. Ne voyant dans le mariage civil qu'« une organisation juridique visant à donner un cadre et une protection pour les enfants », Nicolas Sarkozy s'y déclare opposé. Imité par Christine Boutin (Yvelines), le député Jean-Marc Roubaud (Vaucluse) dépose une proposition de loi afin d'« assurer la sûreté juridique » du mariage en le définissant comme l'union d'un homme et d'une femme. L'initiative de Noël Mamère est unanimement condamnée : « irresponsable et intolérable » pour le secrétaire général du parti, François Baroin, « inspirée par un souci de provocation et de médiatisation » pour Dominique Perben, « attentat à la loi » pour le ministre Renaud Dutreil.

Le débat semble néanmoins pouvoir s'ouvrir. En recevant les associations de défense des droits des homosexuels le 23 juin, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin évoque la création, sur le modèle de la commission Stasi sur la laïcité, d'une commission de réflexion sur le mariage homosexuel et l'adoption (cf. communiqué de SOS homophobie du 24 juin p.119). Reçue peu après par deux conseillers de Jacques Chirac, l'Inter-LGBT annonce que l'engagement de lancer cette commission de débat public est renouvelé. Elle n'avait cependant toujours pas vu le jour fin février 2005.

En revanche, le 7 décembre, le président de l'Assemblée nationale Jean-Louis Debré (UMP) annonce la création d'une mission d'information « sur la famille et les droits des enfants », qui devra aborder « l'ensemble des questions liées à l'adoption, à la monoparentalité, aux mères porteuses » et les perspectives du Pacs. Il explique qu'il ne doit y avoir « aucun sujet tabou ». La députée Nadine Morano (UMP, Meurthe-et-Moselle), membre de cette mission, va plus loin à propos de l'homoparentalité : « il faut faire

passer dans les faits l'égalité des droits des enfants, quels que soient les "parents coac-compagnants" ». Un état d'esprit qui n'est évidemment pas celui d'autres membres UMP de la mission, comme Christine Boutin ou Yves Nicollin (Loire). Le 12 mai 2004, celui-ci avait, en tant que président du Conseil supérieur de l'adoption, rejeté « toute idée de réforme du droit de l'adoption ou du mariage pour satisfaire telle ou telle clientèle électorale », estimant que « la loi n'avait pas vocation à institutionnaliser tous les désirs individuels ou satisfaire telle revendication communautariste, mais à baliser les valeurs communes et protéger l'intérêt de l'enfant qui est incompatible avec l'homoparentalité ».

Le 9 février, la mission est présentée par son président, le socialiste Patrick Bloche, et sa rapporteure, Valérie Pécresse (UMP). Dès le lendemain, Bernard Accoyer, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, déclare au *Figaro* que la réflexion sur l'adoption d'enfants par des couples homosexuels n'entre pas « dans le cadre de la mission », même si celle-ci doit aborder la situation « des 100 000 enfants qui seraient élevés par deux parents de même sexe ». Le rapport de la mission est annoncé pour la fin 2005.

L'amélioration du Pacs relancée

Espérant calmer la montée de la revendication du mariage homosexuel, le gouvernement et Jacques Chirac, qui y sont fermement opposés, se souviennent subitement de l'engagement pris par ce dernier, lors de la campagne électorale de 2002, de mener « une réflexion » et « une enquête » sur les améliorations à apporter au Pacs, qu'ils avaient pourtant vigoureusement combattu lors de son vote en 98-99.

Le ministre de la Justice, Dominique Perben, met ainsi en place début juin, à la demande de Jacques Chirac et Jean-Pierre Raffarin, un groupe d'évaluation et d'amélioration du Pacs, composé d'avocats, de notaires, d'universitaires

et de représentants associatifs, qui lui remet ses propositions le 30 novembre. Le groupe propose qu'il soit fait mention du Pacs sur l'acte de naissance des partenaires, que l'aide mutuelle entre partenaires soit mieux précisée, et montre dans quels domaines les droits des pacsés doivent être alignés sur ceux des mariés, en particulier la pension de réversion. Il recommande de préserver « l'absence de formalisme de sa rupture ». Le ministre demande à ses services de « poursuivre la concertation avec les différentes parties concernées et d'engager un travail interministériel ».

Sans attendre les conclusions de ce groupe, le ministre de l'Economie, Nicolas Sarkozy, annonce, dès le débat d'orientation budgétaire de juin, que « des aménagements doivent être apportés » au régime fiscal du Pacs. Par un vote des députés le 21 octobre, le délai d'imposition commune est ramené de trois à un an, comme pour les couples mariés. En 2002 et 2003, le gouvernement avait rejeté d'un lapidaire « avis défavorable » les amendements en ce sens présentés par le PS, le PC et les Verts. D'autres dispositions sur les donations, les successions et les entreprises rapprochent la fiscalité du Pacs de celle du mariage, mais le chantier demeure inachevé.

Par ailleurs, une circulaire du ministère de l'Intérieur clarifie au printemps 2004 la prise en compte du Pacs pour la délivrance des titres de séjour, dans le cadre des couples binationaux. Ils devront justifier d'une vie commune d'un an au lieu de trois. Le ministère a en effet admis après enquête que le Pacs « ne détournait pas le droit de séjour ». Il semble cependant conserver la justification d'une vie commune de trois ans pour les couples composés de deux étrangers, disposition que le Conseil d'Etat avait pourtant annulée en juillet 2002 parce que discriminatoire.

La difficile pénalisation des propos homophobes

Annoncé par Jean-Pierre Raffarin en juillet 2003,

promis par Dominique Perben un mois après l'agression de Sébastien Nouchet, le projet de loi pénalisant les propos homophobes est présenté trois jours après la cérémonie de Bègles. Le 8 juin 2004, Matignon transmet ce projet aux associations de lutte pour les droits des homosexuels, et annonce qu'elles seront reçues par Jean-Pierre Raffarin juste avant la Marche des Fiertés (cf. communiqué de SOS homophobie du 8 juin, p. 117). Le texte « suscite les plus grandes réserves de la part des éditeurs de la presse magazine », ainsi que de la Fédération nationale de la presse française. Le président de la conférence des évêques de France le juge « inutile et dangereusement imprécis ».

Le projet de loi est examiné en conseil des ministres le 23 juin, trois jours avant la Marche des Fiertés. Le ministre de la Justice en fait, sans avoir demandé son avis à l'intéressé, « la loi Nouchet », voulant peut-être éviter qu'on ne lui accole son propre nom. Le lendemain, le Premier ministre reçoit les associations de défense des droits des homosexuels et assure qu'il fera « tout son possible » pour que le texte soit examiné par le Parlement durant la session extraordinaire de juillet, ce que Dominique Perben « espérait » également. Mais le projet est absent de l'ordre du jour parlementaire signé par Jacques Chirac le lendemain de la Marche. Cette décision qui montre avec quel mépris le gouvernement considère la lutte contre l'homophobie provoque la colère des associations et pousse Jean-Luc Romero à démissionner de ses responsabilités au sein de l'UMP.

L'examen du texte est finalement annoncé pour l'automne et la rapporteure, la députée Brigitte Barèges (UMP), entame les auditions à la rentrée (cf. communiqué de SOS homophobie du 13 septembre, p. 118). Mais un nouveau coup dur survient lorsque la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) demande, dans un avis voté le 18 novembre,

le retrait du projet, au nom de l'universalité des droits de l'homme, de la liberté de la presse et du rejet du communautarisme. Ainsi, la Commission « émet des réserves sur la multiplication des catégories de personnes nécessitant une protection spécifique » : « cette segmentation de la protection des droits de l'homme remet en cause leur universalité et leur indivisibilité ». Elle affirme que « s'il est indéniable que l'Etat doit assurer une protection aux personnes vulnérables de la société, il semble que ce principe n'a pas matière à s'appliquer en ce qui concerne l'homophobie. L'affirmation du contraire consisterait à ériger l'orientation sexuelle en composante identitaire au même titre que l'origine ethnique, la nationalité, le genre sexuel, voire la religion, et donc à segmenter la société française en communautés sexuelles, accentuant ainsi l'émergence de tendances communautaristes en France. En outre, il n'est pas démontré que l'orientation sexuelle d'une personne ou d'un groupe d'individus génère une vulnérabilité nécessitant une protection spécifique de l'Etat ».

C'est une très mauvaise surprise pour les associations homosexuelles qui attendaient un avis positif ou neutre de cet organisme consultatif, au sein duquel Reporters sans frontières, la Voix de l'enfant et l'Eglise catholique l'ont donc emporté. Le cardinal Jean-Marie Lustiger s'est ainsi interrogé : « Le fait de rappeler les légitimes appréciations morales soulevées par la pratique de l'homosexualité pourra-t-il être considéré comme des propos homophobes ? » (cf. communiqué de SOS homophobie du 19 novembre, p.120).

La deuxième surprise, c'est que le gouvernement et la majorité UMP prennent en considération cet avis, alors qu'ils n'avaient pas prêté la moindre attention à ceux, très négatifs, portant sur les lois de sécurité et de justice de Nicolas Sarkozy et Dominique Perben. Le député Jean-Marc Nesme (UMP, Saône-

et-Loire) aura plus tard l'audace de demander : « Si l'on n'écoute pas les instances consultatives créées par la République, à quoi sert de les avoir instaurées ? ».

Le gouvernement retire alors le projet de loi et propose d'en faire adopter les dispositions par voie d'amendements au projet de loi créant la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (cf. encadré p.115). La valeur symbolique et pédagogique d'un premier débat au Parlement sur l'homophobie, ses racines, ses conséquences et la manière de la prévenir, est ainsi anéantie. De plus, les amendements ont une portée réduite par rapport au projet initial, la pénalisation de la provocation à la discrimination étant limitée aux discriminations relatives à l'embauche, au logement et aux prestations de service, afin, comme l'a souligné Dominique Perben, « de limiter le risque d'interdire le débat sur des valeurs, des comportements ou des modes de vie ». Le délai de prescription d'un an, applicable en matière de racisme, a été ramené à trois mois.

Le Sénat adopte les amendements le 23 novembre (cf. communiqué de SOS homophobie du 24 novembre, p.121) mais un nouveau rebondissement survient le 1^{er} décembre lors de l'examen du texte par la commission des lois de l'Assemblée nationale. La commission adopte l'amendement de Jean-Paul Garraud (UMP, Gironde) limitant la possibilité de se porter partie civile aux seules associations reconnues d'utilité publique, afin de « réduire » les constitutions de partie civile et de ne pas paralyser l'action de la justice. Aucune association de défense des droits des homosexuels ne remplissant les conditions, notamment budgétaires, requises pour la reconnaissance d'utilité publique, l'amendement revient à empêcher toute action en justice de ces associations (cf. communiqué de SOS homophobie du 2 décembre, p.122).

Le débat en séance, le 7 décembre, montre la profonde division du groupe UMP sur l'oppor-

tunité de réprimer plus fortement les propos homophobes. Jean-Paul Garraud tente d'abord de faire supprimer, au nom de la liberté de la presse, l'aggravation des peines encourues pour diffamation et injures publiques. Cet amendement de suppression sera approuvé par 30 députés UMP, rejeté par 41, et celui sur la constitution de partie civile sera alors retiré. Mais certains arguments entendus à droite n'ont aucun rapport avec la liberté de la presse ou le bon fonctionnement de la justice. Ainsi Jean-Marc Nesme affirme que « considérer l'orientation sexuelle comme une identité, un état de la personne, c'est-à-dire une interprétation pure-

ment subjective du désir sexuel, est une erreur ». Il évoque « une certaine police des idées », avant de lancer que « dans notre société, ce ne sont pas les homosexuels qui connaissent les plus grands dangers, ce sont les enfants », suscitant des « applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP ».

Dans la même veine, s'exprimant sur l'article aggravant les délits de presse, Marc Le Fur (UMP, Côtes d'Armor) déclare : « Nous craignons en effet que, de concession en concession, on finisse par céder sur l'essentiel, c'est-à-dire sur le mariage et sur les enfants ».

Les propos les plus violemment homophobes

Le cas Vanneste

Pour bien se faire comprendre, Christian Vanneste a développé dans la presse les propos qu'il a tenus dans l'hémicycle. Ainsi le député du Nord, où Sébastien Nouchet fût brûlé vif quelques mois plus tôt, déclare-t-il le 16 décembre 2004 dans *20 Minutes* : « Oui, le comportement homosexuel est inférieur au comportement hétérosexuel. Si on n'accepte pas ce principe, l'humanité est condamnée à disparaître ».

Sur le site Internet tf1.fr, l'ancien professeur de philosophie ajoute même : « l'homosexualité est un comportement culturel, acquis, de l'ordre du réflexe, sans doute acquis dans un âge précoce, mais comme tous les comportements réflexes plutôt négatifs, on peut parfaitement l'inhiber ou le rééduquer ». Si l'enfant de Christian Vanneste était homosexuel, on n'aimerait pas être à sa place.

Nicolas Sarkozy, en tant que président de l'UMP, a condamné ces propos homophobes lors de la présentation de ses vœux à la presse le 13 janvier 2005, déclarant : « je suis comptable de l'image de l'UMP et (...) je ne la laisserai pas prendre en otage par des comportements qui ne correspondent pas à l'idée que se font les Français de la politique. La politique, c'est une activité digne, respectable. Mais pour être respectable, il faut être respectueux. Or, n'ont pas été

respectueux certains propos homophobes dont je veux dire qu'ils ne correspondent en rien à l'idée que je me fais du projet de l'UMP. Ces dérapages ne se produiront plus car je ne les accepterai pas ».

Recevant le 26 janvier Act Up et SOS homophobie, Nicolas Sarkozy s'est engagé à exclure Christian Vanneste en cas de récidive. Las, celui-ci réitérait ses propos le jour même dans *La Voix du Nord* (cf. communiqué de SOS homophobie du 28 janvier p. 122). Mais le président de l'UMP se refuse à passer à l'acte, expliquant sur *France 3*, le 6 février, que « si je proposais l'exclusion, je créerais plus de problèmes que de solutions ». La peine infligée par l'ancien ministre de l'Intérieur à l'homophobe multirécidiviste est supportable : « Je lui ai demandé de ne pas m'accompagner dans mon déplacement dans le Nord ». Qu'importe la violence des propos de Christian Vanneste, l'essentiel pour Nicolas Sarkozy est qu'on ne compare pas l'UMP « au Parti communiste, au moment des grandes purges ». Un décalage entre les engagements et les actes qui, une fois de plus, fait douter de la détermination réelle de l'UMP à lutter contre l'homophobie et qui a déterminé SOS homophobie à porter plainte contre Christian Vanneste (cf. communiqué de SOS homophobie du 18 février, p.70).

viendront de Christian Vanneste (UMP, Nord), en dépit de l'appel de son collègue Guy Geofroy (UMP, Seine-et-Marne) à « ne pas jeter en pâture des paroles qui ne règlent rien, mais qui peuvent laisser de nous une image que nous ne méritons pas ». Florilège consternant: « Il est bien évident que nous devons lutter contre les inégalités qui frappent des états qui sont subis, mais pas des comportements qui sont choisis », « Lorsqu'un comportement est choisi, il peut être l'objet de critiques, notamment lorsque l'on pense, et nous sommes plusieurs à le penser, que ce n'est sans doute pas le comportement le plus utile à la société », « Au nom de quoi la défense d'un comportement qui, encore une fois, peut parfaitement être jugé critiquable, serait-elle privilégiée ? ». Il estime ensuite que l'homosexualité « conduirait au suicide de l'humanité, chacun le comprend à l'évidence », et le répète : « L'introduction même de l'idée d'homophobie tend à accréditer que le comportement homosexuel a la même valeur que d'autres comportements, alors qu'il est évidemment une menace pour la survie de l'humanité ». On retient alors son souffle lorsque Claude Goasguen (UMP, Paris) annonce qu'il va « tâcher de compléter ce qu'a dit l'orateur précédent » (cf. encadré ci-contre)

L'examen de ce texte, les péripéties et les dérapages qui l'ont accompagné confirment nos doutes sur la sincérité et la détermination des élus de l'UMP à lutter contre les discriminations et les propos haineux dont les homosexuels continuent d'être l'objet.

La prévention au point mort

Dans son avis sur le projet de loi contre l'homophobie, la CNCDH « estime que c'est par l'éducation, par l'information et par le débat que l'on combattrait le plus efficacement l'intolérance ». Le gouvernement s'est hélas montré peu sensible à cette partie de l'avis. La porte-parole de l'UMP et députée Valérie Pécresse (Yvelines) regrettait

pourtant, lors de l'examen des amendements sur les propos homophobes, que « la pénalisation plutôt que l'éducation constitue la solution ultime pour modifier les comportements ».

Recevant le 4 mars 2004 la FSU, le ministre de l'Éducation nationale d'alors, Luc Ferry, se serait montré « très attentif aux propositions » du syndicat sur la formation des personnels et les manuels scolaires, et aurait assuré « vouloir en étudier la faisabilité afin d'aboutir rapidement à des propositions et de premiers gestes concrets » que nous n'avons pas vus.

Son successeur, François Fillon, répondant le 18 mai à une question écrite de la députée Martine Billard (Verts) sur l'homophobie à l'école,

La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (Halde)

Annoncé par Jacques Chirac en octobre 2002 pour mettre la France en conformité avec une directive européenne, le projet de loi créant la Halde a été examiné et approuvé par le Parlement fin 2004, en s'inspirant du rapport du Médiateur de la République, Bernard Stasi. Mais le texte voté est en retrait des recommandations du rapport Stasi. La présence des associations et syndicats n'y est pas assurée et ses moyens financiers paraissent insuffisants : dix millions d'euros. Par comparaison, à population égale, l'organisme équivalent au Royaume-Uni dispose de 30 millions d'euros. Enfin, le texte ne soumet pas les secteurs publics et privés aux mêmes contraintes : les pouvoirs et services publics accusés sont dispensés de la charge de la preuve de non-discrimination.

Le gouvernement et la majorité UMP s'en sont donc tenus au minimum lors de la création de cette Halde, nous faisant douter de l'efficacité de cet organisme (cf. communiqué de SOS homophobie du 7 octobre, p.119). Les lenteurs au cours des premiers mois de 2005 à mettre en route cette Haute autorité ont confirmé ces doutes.

réussit à ne pas employer les termes d'homophobie, d'homosexualité ou d'orientation sexuelle. À l'évidence, la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle en milieu scolaire ne l'intéresse pas. Il a fallu quatre mois, après plusieurs reports, pour que sept organi-

sations représentant les personnels, les parents d'élèves, les étudiants et les lycéens soient reçues au ministère le 11 février 2005, non par le ministre lui-même mais par deux conseillers qui ont assuré que M. Fillon était « sensible à la question » (cf. encadré p.97).

Les avancées législatives dans la lutte contre l'homophobie et les discriminations n'ont été acquises en 2004-2005 que sous la pression tenace des associations. Comme on pouvait s'y attendre, le débat sur la pénalisation des propos homophobes a montré que la lutte contre l'homophobie suscite de fortes résistances chez les parlementaires de l'UMP.

On ne saurait être trop reconnaissant à Noël Mamère d'avoir imposé le débat sur le mariage et l'homoparentalité, débat jusqu'alors repoussé à droite comme à gauche. L'homophobie est aujourd'hui largement réprouvée, y compris par les opposants au mariage et à l'homoparentalité qui ne veulent pas admettre que du refus

de l'égalité des droits découlent l'infériorisation, la discrimination et la haine des homosexuels. L'un des enjeux du débat qui s'ouvre est de faire reconnaître ce lien, nous serons donc attentifs aux arguments avancés.

Appelant les magistrats à « une détermination sans faille », Jacques Chirac avait déclaré le 8 juillet 2004 au Chambon-sur-Lignon qu'« en matière de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie ou d'homophobie, le classement sans suite est inacceptable ; chaque acte doit être sanctionné ». La suite donnée par la justice à la plainte de SOS homophobie contre M. Vanneste sera un bon indicateur de cette détermination et de l'efficacité de la nouvelle législation.

COMMUNIQUÉ DU 17 MAI 2004

Du Pacs au mariage, une homophobie tenace

C'est sans surprise : la question du mariage homosexuel est l'occasion pour la classe politique, à droite comme pour une partie de la gauche, de faire preuve du consensus le plus total, magistralement illustré lors des débats sur le Pacs par Pierre Lellouche, en ces termes mémorables : « stérilisez-les ! ».

De Lellouche à Jospin en passant par Chirac et autre Raffarin, force nous est de constater aujourd'hui, qu'en matière d'égalité des droits tout reste encore à faire. En l'occurrence, il n'y a guère qu'une frange de la gauche, dont Noël Mamère, en effet, qui ait poussé la logique anti-homophobe jusqu'à son terme et osé enfin déclarer : « marions-les ».

Nous luttons évidemment pour l'égalité des droits et soutiendrons toutes les initiatives qui iront dans ce sens. Nous attendons de ceux que nous avons élus qu'ils portent enfin nos légitimes revendications.

OUI pour une loi contre l'homophobie...mais MAINTENANT !

SOS homophobie se réjouit que le gouvernement ait enfin présenté ce 8 juin un projet de loi pénalisant les propos homophobes, un texte réclamé depuis longtemps par de nombreuses associations. Cependant, le gouvernement n'envisage de la discuter qu'après l'été. Il y a pourtant urgence : un tiers des témoignages reçus chaque jour par SOS homophobie relate des insultes homophobes.

Après le rejet systématique de plusieurs propositions de loi, de gauche comme de droite, visant à lutter contre les propos homophobes, le gouvernement a enfin réalisé son propre projet de loi sur le sujet. Celui-ci condamne les propos homophobes de la même manière que les propos racistes ou antisémites, et permet aux associations de lutte contre l'homophobie de se porter partie civile pour ces délits.

Malheureusement, le gouvernement n'envisage pas de discuter ce texte avant l'été, comme il s'y est pourtant régulièrement engagé, notamment suite à la violente agression de Sébastien Nouchet. Pourtant, depuis dix ans, SOS homophobie ne cesse de recevoir sur sa ligne d'écoute des appels de personnes insultées en raison de leur orientation sexuelle, des victimes parfois en état de choc : en 2003, un tiers des témoignages reçus par SOS homophobie relatait des insultes homophobes (217 témoignages sur 653).

Encore ce 5 juin, les nombreux dérapages homophobes entendus à propos du mariage de deux hommes à Bègles sont venus nous rappeler l'urgence de cette loi.

Par ailleurs, ce projet de loi diffère peu des propositions de loi présentées par divers députés depuis plusieurs mois et systématiquement rejetés par le gouvernement.

SOS homophobie continue donc à douter de la sincérité de l'engagement du gouvernement à lutter contre l'homophobie. Un signe fort consisterait à respecter ses engagements, à savoir voter cette loi avant l'été, et à mettre en place une réelle politique de prévention contre ce fléau.

Rencontre avec le Premier Ministre : SOS homophobie attend maintenant des actes forts du gouvernement pour lutter plus efficacement contre l'homophobie

Le Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin a reçu ce matin SOS homophobie ainsi que plusieurs autres associations LGBT. Au cours de cet entretien, la majorité des revendications des gays, des lesbiennes, des bi et des trans ont été abordées. Ronan Rosec, président de SOS homophobie s'est dit « satisfait d'être entendu par un Premier Ministre à l'écoute des attentes des gays, des lesbiennes et des transgenres. Nous suivrons dans les prochains mois avec attention la suite qui sera donnée aux engagements pris lors de cette rencontre ».

Le projet de loi « relatif à la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe » comporte des lacunes qui ont été présentées au Premier ministre. Nous avons demandé la prise en compte de la transphobie et la condamnation des injures et de la diffamation à caractère sexiste. Le Premier ministre s'est dit plutôt favorable à ces modifications, nous saurons les lui rappeler dans les semaines à venir, le projet de loi devant être présenté aux institutions législatives avant la fin 2004, voire durant la session extraordinaire du mois de juillet.

Nous avons rappelé qu'une loi pénalisant les propos homophobes ne sera utile que si elle s'accompagne d'une véritable politique de prévention en milieu scolaire et dans l'ensemble de la société française (écoles de police, prisons, administrations, monde du travail...). Sur ce point essentiel, le Premier ministre n'a pas su répondre à nos attentes : s'il s'est dit favorable à un développement de la prévention de l'homophobie, il n'a pris aucun engagement ferme allant dans ce sens.

Le Premier Ministre ne s'est pas montré hostile à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe arguant qu'aujourd'hui « c'est dans la sphère privée que la société trouve les moteurs de son fonctionnement ». Il souhaite que s'instaure un débat national sur le mariage grâce à la mise en place d'une commission indépendante formée d'intellectuels, de politiques et de membres de la société civile.

SOS homophobie est sensible au caractère pédagogique que le gouvernement souhaite donner à ce débat démocratique mais nous resterons extrêmement vigilants quant à sa capacité à traduire en acte cet engagement, aucun agenda n'ayant été avancé pour la mise en place d'une telle commission.

SOS homophobie se félicite d'avoir pu exprimer ses revendications au Premier ministre et de la qualité de l'entretien. Cependant, nous attendons des engagements forts suivis de propositions concrètes, les atermoiements des derniers mois, notamment sur la loi pénalisant les propos homophobes, et l'absence de politique de prévention nous obligeant à redoubler de vigilance.

COMMUNIQUÉ DU 13 SEPTEMBRE 2004

SOS homophobie reçue à l'Assemblée Nationale par Brigitte Barèges : satisfaction et circonspection

Ce vendredi 10 septembre, Madame Brigitte Barèges, rapporteure au nom de la Commission des lois du projet de loi relatif à la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe, auditionnait SOS homophobie, représentée par Laure Lagardère et Ronan Rosec, vice-présidente et président.

La députée souhaitait s'informer des remarques et commentaires suscités par l'examen du projet de loi.

Après s'être félicités de ce que la loi allait dans le sens attendu par l'association,

des objections importantes lui ont été présentées :

- le projet de loi ne traite pas sur le même plan le sexisme et l'homophobie.

Sur ce premier point Mme Barèges a semblé convaincue de la déficience du texte.

- La transphobie est totalement occultée.

Dans l'esprit du texte, les discriminations transphobes seraient incluses dans l'homophobie.

Nous pensons néanmoins qu'il serait bien préférable de mentionner la transphobie comme une discrimination spécifique. Ce point semble loin d'être acquis.

À la question de la création dans le Code pénal d'articles punissant les propos homophobes et sexistes dans le cadre de la sphère privée, il nous a été affirmé que les décrets suivraient logiquement l'adoption de la loi. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais nous restons vigilants.

Il a été demandé, en dernier lieu, l'élargissement aux associations LGBT du droit de réponse dont peuvent se prévaloir les associations luttant contre le racisme et la xénophobie. Cette demande est reçue comme très légitime, là aussi nous avons bon espoir de voir aboutir cette revendication.

Cette loi que nous attendons depuis des années semble enfin et prochainement acquise. La lutte contre les discriminations sexistes, homophobes, transphobes reste et restera notre priorité. Il y a maintenant un travail énorme de prévention qui doit être effectué. Nous attendons du gouvernement qu'il s'engage à nos côtés dans ce travail de déconstruction des idées reçues et d'ouverture des esprits !

COMMUNIQUÉ DU 07 OCTOBRE 2004

Projet de loi pour une Haute Autorité de lutte contre les discriminations : une Autorité sans autorité

Le gouvernement aura donc mis quatre ans pour élaborer un projet de loi si peu ambitieux alors que Jacques Chirac avait pourtant déclaré vouloir faire de la lutte contre les discriminations, quelles qu'elles soient, une priorité nationale, donnant ainsi de l'espoir à toutes les victimes d'actes ou de propos homophobes.

Le projet de loi présenté par le gouvernement à l'Assemblée nationale le 5 octobre 2004 reste bien trop vague pour espérer le voir déboucher sur une instance réellement efficace.

SOS homophobie appelle le gouvernement à intégrer dans son projet les propositions faites par le collectif inter-associatif :

- ouvrir la composition de l'autorité aux représentants de la société civile

- lui consacrer les moyens financiers et humains à la hauteur de son enjeu

- prévoir la mise en oeuvre d'une véritable politique publique globale impliquant l'ensemble des administrations (justice, police, Education nationale, affaires sociales, fonction publique...).

C'est à ces conditions que la mission de la Haute Autorité pourra répondre pleinement aux objectifs qui lui ont été fixés et aux espoirs que nous avons mis dans sa création !

COMMUNIQUÉ DU 19 NOVEMBRE 2004

Le projet de loi contre l'homophobie est-il menacé par la CNCDH ?

Interrogée par le gouvernement, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a émis le 18 novembre un avis défavorable à la mise en place du projet de loi relatif à la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe, niant les revendications portées depuis des années par SOS homophobie.

Alors que SOS homophobie se bat depuis la fin des années 90 pour une réforme de la loi sur la presse, alors que le gouvernement s'y est engagé en juin dernier, la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) lui recommande de retirer ce projet tant attendu.

SOS homophobie est particulièrement déçue par cet avis qui semble accréditer l'idée que ce projet de loi est liberticide, idée souvent avancée par les opposants à cette loi. SOS homophobie est d'autant plus déçue que les arguments avancés par la CNCDH ne sont guère convaincants :

- La Commission estime qu'« il n'est pas démontré que l'orientation sexuelle (...) génère une vulnérabilité nécessitant une protection spécifique de l'Etat » : nous l'invitons à consulter le rapport annuel 2004 de SOS homophobie reprenant les quelques 500 témoignages de souffrances recueillis quotidiennement sur notre ligne d'écoute et qui lui montreront qu'il y a urgence à légiférer.
- La Commission assure que la liberté d'expression serait mise à mal par ce projet de loi. Une fois de plus, nous avons du mal à comprendre pourquoi les propos racistes constituent moins une atteinte à la liberté d'expression que les propos homophobes.
- La Commission parle d'un risque d'accentuer les menaces communautaristes en France en votant ce texte. Elle aurait raison si celui-ci ne concernait qu'une partie de la population qui, au travers de cette loi obtiendrait un privilège. Mais ce n'est pas le cas. Le projet de loi parle de propos discriminatoires basés sur l'«orientation sexuelle ». Que l'on sache, tout le monde a une orientation sexuelle !

L'avis de la CNCDH nous semble par contre satisfaisant sur deux points :

- Nous nous réjouissons qu'elle considère que l'éducation et l'information sont primordiales pour combattre l'homophobie alors que les interventions en milieu scolaire que nous réalisons sont souvent difficiles à mettre en place et parfois fortement critiquées.
- Nous nous félicitons également que la CNCDH demande au gouvernement, s'il fait voter cette loi contre son avis, d'aligner complètement la pénalisation des propos sexistes sur celle des propos homophobes. Cette discrimination entre les discriminations n'a aucune raison d'être.

SOS homophobie souhaite donc que le gouvernement vote cette loi contre l'avis de la CNCDH. Il s'y est engagé à plusieurs reprises depuis février 2004. Qu'il ne nous déçoive pas une fois de plus !

COMMUNIQUÉ DU 24 NOVEMBRE 2004

Le Sénat adopte les amendements contre l'homophobie, nous attendons maintenant leur vote définitif à l'Assemblée nationale

Si les amendements au projet de loi créant la Haute Autorité contre les Discriminations et pour l'Égalité (Halde) concernant la lutte contre l'homophobie devraient avoir une efficacité proche de celle qu'aurait pu avoir la loi initialement proposée, SOS homophobie regrette le recul du gouvernement face aux pressions de la droite conservatrice, des certains syndicats de presse et de dignitaires religieux et, suite au vote favorable du Sénat, réclame une adoption rapide et sans mauvaise surprise par l'Assemblée Nationale.

Mardi 23 novembre, le Sénat a voté pour l'amendement au projet de loi créant la Halde, qui prévoit la répression des diffamations et des injures homophobes.

Un peu plus tôt dans la journée, le Ministre de la Justice Dominique Perben avait reçu SOS homophobie ainsi que l'inter LGBT et On est là ! afin de leur présenter son projet.

Ces amendements se substituent au projet de loi contre l'homophobie qui peine à voir le jour depuis plus d'un an et demi sous la pression d'une partie de la droite conservatrice, d'organisations religieuses, de certains médias. Il devrait, selon le ministre, être voté plus rapidement que le projet de loi et contourner les attaques de ses opposants.

Si nous déplorons que ce changement de stratégie nous prive d'une loi contre l'homophobie en bonne et due forme et plus frappante symboliquement, nous nous félicitons que, dans ses grandes lignes, cet amendement reste en phase avec nos revendications et intègre enfin les propos sexistes.

En revanche, nous regrettons que la prescription des délits soit réduite de un an à trois mois à l'inverse des propos racistes. Questionné par Laure Lagardère, vice-présidente de SOS homophobie, le ministre a justifié cette différence par le fait que le racisme se manifesterait beaucoup sur Internet, média qui demande plus de temps pour voir aboutir une plainte. Nous rappelons à Dominique Perben que, comme le racisme, l'homophobie sévit aussi sur ce média de façon organisée et justifie que le délai de prescription soit aligné sur celui du racisme.

Enfin, nous notons toujours l'absence de prise en compte de la transphobie dans le projet. À présent que l'amendement a été voté par le Sénat, nous espérons qu'il sera adopté à l'Assemblée nationale le plus rapidement possible, sans modification allant dans le sens

inverse à nos revendications et qu'il sera rapidement applicable ! Contre l'homophobie, il y a urgence nationale. Nous ne saurions attendre plus longtemps que le gouvernement tienne sa promesse de pénaliser l'homophobie.

COMMUNIQUÉ DU 02 DÉCEMBRE 2004

SOS homophobie dénonce une nouvelle tentative de limiter la défense des homosexuels

Mercredi 1er décembre, la Commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de création de la Haute Autorité contre les discriminations, en y intégrant un amendement autorisant les seules associations déclarées d'utilité publique à pouvoir se porter partie civile dans les affaires de sexisme ou d'homophobie. Cette nouvelle atteinte aux droits des homosexuel-le-s, qui vise à empêcher les associations de combattre l'homophobie devant les tribunaux, constituera, si elle est confirmée par la majorité des parlementaires en deuxième lecture les 7 et 8 décembre prochains, une volonté claire d'empêcher que les personnes victimes d'homophobie soient entendues et une immense défaite pour tous ceux qui se battent pour l'égalité des droits.

Cet amendement, proposé par le député UMP de Gironde Jean-Paul Garraud, vise à empêcher nos associations de se porter partie civile dans des affaires d'incitation à la haine homophobe (aucune association de défense des droits des lesbiennes et des gays n'est aujourd'hui reconnue d'utilité publique !). Ainsi demain on pourra continuer à tenir des propos homophobes et sexistes, des appels à la haine dans des journaux, sur des affiches, sur des banderoles sans être inquiété par la justice, les associations étant rendues impuissantes par l'amendement de M. Garraud !

Nous avons accepté de faire le deuil de la loi contre l'homophobie qui nous avait été annoncée et promise par le Premier ministre en personne, tant que les dispositions les plus essentielles en avaient été préservées dans les amendements au texte de création de la Haute Autorité. Nous ne sommes pas disposés à accepter d'être bâillonnés par ce nouvel amendement. Messieurs et Mesdames les Ministres, tenez vos promesses !

COMMUNIQUÉ DU 28 JANVIER 2005

Exclusion de Christian Vanneste de l'UMP : Sarkozy doit tenir ses promesses

Le 26 janvier, Christian Vanneste, député UMP, proférait de nouveaux propos homophobes. Dans la Voix du Nord, il déclarait que « l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité ». Face à des militants des Flamands Roses, il a affirmé, devant des caméras, que les homosexuels étaient hétérophobes, donc racistes, et que les homosexuels étaient nuisibles à l'intérêt général.

Ce même 26 janvier, Nicolas Sarkozy recevait au siège de l'UMP des représentants d'Act Up-Paris et de SOS homophobie, qui venaient demander l'exclusion du député pour les propos qu'il avait tenus le 7 décembre 2004 : « le comportement homosexuel est une menace pour la survie de l'humanité ». Nicolas Sarkozy avait alors refusé d'exclure le député du parti, s'engageant seulement à condamner nommément l'homophobe et à engager un débat sur l'homophobie au sein de son mouvement. Il nous avait par ailleurs assuré qu'il avait eu avec le député une discussion privée au cours de laquelle il lui aurait manifesté sa désapprobation. Enfin, il nous avait promis d'exclure Christian Vanneste en cas de récidive.

Visiblement, les remontrances privées ou publiques de Nicolas Sarkozy n'ont aucun effet sur M. Vanneste puisqu'il a recommencé, avec un solide sentiment d'impunité, à rabaisser et injurier les homosexuels, en conservant son étiquette UMP. Comment pourrait-il en être autrement ? Comment peut-on prétendre, comme le fait Nicolas Sarkozy, que les propos de Christian Vanneste sont « intolérables », et continuer à « tolérer » au sein de son mouvement la personne qui les profère ?

Aujourd'hui, Nicolas Sarkozy doit tenir ses engagements. Le député Vanneste doit être exclu de l'UMP, avant ce week-end. La visite du dirigeant de l'UMP dans le Nord de la France est l'occasion d'annoncer à tous les militantEs que ce type de discours et ceux qui les tiennent n'ont pas leur place au sein de son parti.

Presse

Des différences d'approche très marquées

Comment la presse française se positionne-t-elle dans le combat contre l'homophobie ? Quelle importance lui accorde-t-elle ? Est-elle pour ou contre la pénalisation des propos homophobes, le mariage des couples homos, l'homoparentalité ? Pour répondre à ces questions, nous avons suivi, de mars 2004 à février 2005, les grands quotidiens et hebdomadaires : *La Croix*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *Libération*, *Le Monde*, *Aujourd'hui en France* / *Le Parisien*, *L'Express*, *Marianne*, *Le nouvel Observateur* et *Le Point*. Leur traitement de ces mois riches en événements pour les gays et les lesbiennes donne un panorama contrasté d'un titre à l'autre, mais parfois aussi mouvant d'une année sur l'autre.

Les quotidiens

***La Croix*, homophobe sans l'assumer**

Si la ligne éditoriale de ce quotidien apparaît neutre au premier abord, certainement par « charité chrétienne », les quelques opinions plus clairement exprimées ainsi que les interviews laissent en réalité peu de doute sur ses convictions.

Force est de reconnaître que l'actualité autour de l'homosexualité a été largement traitée dans les colonnes de *La Croix*, et ce dans la quasi-totalité de ses rubriques : Société et Justice avec les questions relatives au mariage et à l'homoparentalité ; Politique, Europe et Monde avec les positions des partis politiques français ou

étrangers et l'affaire Buttiglione ; Culture avec la naissance de Pink TV. Les réactions des lecteurs sont également nombreuses dans la rubrique Courrier et le sujet est traité en forum sur le site du quotidien.

Sur tous ces sujets, la ligne éditoriale paraît presque étonnamment neutre et factuelle. Ainsi pour le mariage de Bègles, les articles récapitulent les textes du Code civil, leur interprétation par la loi française sans prendre position. Il semble d'ailleurs que cette apparente neutralité ne soit pas du goût de tous les lecteurs de *La Croix*, qui expriment clairement leur homophobie (« Vous ne vous êtes pas grandis en publiant dans le numéro du jeudi 17 juin la photo du "mariage" de Bègles' »), demandant parfois à leur journal de prendre position de façon plus affirmée sur ces sujets : « l'esprit de charité qui conduit à s'efforcer de tenir sur les faits et les gens un langage juste et modéré est une des spécificité de *La Croix*. Mais cette attitude chrétienne ne vous conduit-elle pas à ne prendre dans le domaine de la morale et des mœurs aucune position explicite ? »².

Cependant, au travers de certains éditos ou tribunes d'opinion, les réelles convictions de la rédaction apparaissent, la liberté d'expression étant systématiquement brandie en étendard. Ironie, victimisation et caricature sont de mise.

¹ *La Croix*, 1er juillet 2004

² *La Croix*, 12 juillet 2004

Les auteurs se disent victimes de l'intolérance de la société qui les empêche d'énoncer leur réflexion sur l'homosexualité, certains se plaignant même de ce que « les prises de position émanant des autorités catholiques sur le statut d'une union entre deux personnes du même sexe [soient] largement relayées pour alimenter la polémique »³. Tout cela en ayant pris soin de « rassurer » sur le bien-fondé du respect des homosexuels et de leur différence...

Afin d'aller plus loin dans la couverture de l'actualité, bon nombre de professeurs, sociologues ou écrivains sont interrogés et ont toute latitude pour exprimer leurs positions en leur nom. Très souvent, l'analyse de ces sujets commence par rappeler les réelles convictions de l'Eglise sur l'homosexualité : « mutilation anthropologique »⁴, « fermeture de l'acte sexuel au don de la vie »⁵, « malentendu narcissique du même et du semblable »⁶.

Ce sont certainement les questions autour de l'homoparentalité et de la loi sur les propos homophobes qui auront été le plus débattues. Sur l'homoparentalité, la majorité de ces cautions intellectuelles mettent en avant les dangers pour les enfants « privés de leur droit humain élémentaire qu'est la croissance avec deux parents (...) de sexe différent »⁷ ou le peu de précautions des parents : le « copinage génital » ou l'« aventurisme de certains désirs parentaux »⁸.

La loi sur les propos homophobes est elle vivement critiquée comme menace sur la liberté d'expression. Elle empêcherait en effet l'Eglise de pouvoir donner son avis. Sera-t-il encore possible de donner son opinion, de dire « qu'on ne

met pas sur le même plan l'hétérosexualité et l'homosexualité »⁹ ou que « l'homosexualité comporte un risque de dérive pédophile ? »¹⁰.

Petite lueur d'espoir malgré tout car *La Croix* publie le courrier de certains lecteurs, souvent homosexuels et chrétiens, qui dénoncent ces dérives (« personne n'est propriétaire du mariage, et pas plus les chrétiens que les autres »¹¹) ou se lamentent de devoir rappeler que « tous les homosexuels ne sont pas pédophiles (...) que la pédophilie est bien un comportement criminel »¹² et se disent prêts à se battre pour « changer le regard et le discours de l'Eglise magistérielle et des catholiques sur la question de l'homosexualité ».¹³

Le Figaro, tirailé

Comme dans *La Croix*, l'actualité gay et lesbienne de mars 2004 à février 2005 a été traitée avec un réel souci d'exhaustivité par *Le Figaro*. Les enjeux majeurs de la période ont été couverts régulièrement : la loi sur les propos homophobes, l'affaire Buttiglione ou encore le débat autour du mariage de Bègles.

Mais si, pour les deux premiers sujets, *Le Figaro* a adopté des positions favorables aux revendications homosexuelles, pour le troisième, la condamnation est sans équivoque. Le refus du mariage gay et de son supposé corollaire, l'adoption par des couples homosexuels, fait l'objet d'un éditorial du journal en date du 13 mai 2004 sobrement intitulé « Non au mariage homosexuel ». Pour donner du sens à ce rejet, la parole est donnée aux opposants habituels : certains hommes politiques de droite tels Dominique de Villepin, des psychanalystes comme le très polémique Tony Anatrella ou encore des représentants religieux tels l'archevêque de Bordeaux Mgr Jean-Pierre Ricard. Mais *Le Figaro* mentionne aussi la position d'autres opposants et détracteurs du mariage gay, lorsque ceux-ci seraient supposés être plus progressistes sur ces questions :

3 *La Croix*, 7 mai 2004

4 *La Croix*, 9 juin 2004

5 *La Croix*, 18 novembre 2004

6 *La Croix*, 29 juin 2004

7 *La Croix*, 17 juin 2004

8 *La Croix*, 31 août 2004

9 *La Croix*, 5 novembre 2004

10 *La Croix*, 7 décembre 2004

11 *La Croix*, 1er juin 2004

12 *La Croix*, 10 juin 2004

13 *La Croix*, 1er juin 2004

personnalités du PS tels le maire de Pau, André Labarrère, ou conseillers municipaux de la mairie de Bègles supposés proches de Noël Mamère. Le journal donne également la parole à ses lecteurs et lectrices qui, à de nombreuses reprises, fustigent ce mariage gay qui, s'il était adopté, ne le serait que « sous la pression d'une minorité »¹⁴.

C'est à la lecture de ce courrier des lecteurs que l'on doute des orientations affichées par le journal, notamment dans le cas de la loi sur les propos homophobes. Alors que *Le Figaro* n'a pas exprimé d'opposition à son adoption, les lecteurs et lectrices auxquels il a donné la parole n'ont pas manqué d'exprimer leur rejet. Tantôt on ridiculise l'utilité de ce dispositif (« Vais-je oser dire que je suis un ordinaire hétérosexuel sans que cela soit considéré comme de l'homophobie »¹⁵), tantôt on stigmatise la remise en cause de la liberté d'expression et dénonce le « nouveau prêt à penser »¹⁶.

Le Figaro est tout aussi prompt à ouvrir sa tribune à des intellectuels opposés à l'avancée des droits des homosexuels. À de nombreuses reprises, ces intellectuels expriment au mieux des propos polémiques, au pire franchement homophobes. Pour exemple, nous citerons le titre d'un article du psychanalyste Daniel Sibony scandaleusement intitulé « Inceste, mariage homosexuel et injustice »¹⁷.

Parcourir les pages d'un journal comme *Le Figaro* pourra donc dérouter plus d'un lecteur, tant il sera facile d'y trouver le pire comme le meilleur. Le meilleur est sans doute l'attention particulière que le journal porte aux principaux événements de l'actualité gay et lesbienne comme le débat sur le mariage homosexuel ou le vote du dispositif de lutte contre l'homophobie. Le pire est peut-être la parole donnée aux lecteurs et lectrices du journal, ainsi qu'à de nombreux analystes toujours prompts à polémiquer, voire à déverser leurs propos homophobes. *Le Figaro* nous apparaît tiraillé entre un discours officiel, enclin à exprimer

bienveillance et compassion envers les gays et les lesbiennes, et un discours officieux, exprimé de manière indirecte et beaucoup moins ouvert aux revendications des associations homosexuelles.

***L'Humanité*, déterminé**

Bien plus engagée contre toutes les formes de discrimination que *Le Figaro*, *L'Humanité* dénonce régulièrement dans ses pages les manifestations d'homophobie. Le quotidien s'indigne le 13 mai 2004 qu'il ait fallu attendre « un acte criminel odieux » (l'agression contre Sébastien Nouchet) pour que la question des droits des homosexuels resurgisse dans le débat français. Le 16 juin, *L'Humanité* s'inquiète à nouveau des statistiques d'agressions homophobes, « une violence, qu'on croyait d'un autre temps ». Ces inquiétudes reviennent à plusieurs reprises dans le traitement de l'actualité : le 23 août, suite à l'agression d'un homosexuel à Marseille ; le 6 octobre, à l'occasion de l'ouverture du procès des assassins de François Chenu. L'homophobie est également dénoncée suite à la publication des lettres d'insultes adressées à Noël Mamère (cf. pp. 130-131) et aux prises de position conservatrices de l'Eglise espagnole. La nécessité de lutter efficacement contre l'homophobie est défendue par le quotidien qui rappelle l'importance d'une politique de prévention et salue l'octroi d'un agrément par un rectorat pour des actions de prévention en milieu scolaire. À plusieurs reprises dans l'année, le quotidien appelle de ses vœux la mise en place d'instruments spécifiques de lutte contre l'homophobie, regrettant les hésitations du gouvernement au sujet de la loi, pourtant promise par le chef de l'Etat. Face à ces ajournements, *L'Humanité* fait pression sur les politiques en insistant sur le double discours de ceux-la

¹⁴ *Le Figaro*, 13 mai 2004

¹⁵ *Le Figaro*, 1er juillet 2004

¹⁶ *Le Figaro*, 10 décembre 2004

¹⁷ *Le Figaro*, 13 août 2004

mêmes qui combattaient le Pacs il y a quelques années. Le 24 novembre, *L'Humanité* regrette le retrait du texte au moyen d'un « tour de passe-passe » le transformant en amendements. Et le 4 décembre, le quotidien dénonce avec force les conséquences de l'amendement Garraud s'il était voté.

Suite à l'annonce du mariage de Bègles, *L'Humanité* a largement abordé les questions de société, et s'est positionnée en faveur de l'égalité entre couples homosexuels et hétérosexuels. Le 13 mai, le journal ironise sur les débats agitant le Parti Socialiste, alors qu'« au Parti Communiste, l'égalité des droits indépendamment de l'orientation sexuelle est depuis longtemps réclamée », et donc l'ouverture du mariage et de l'adoption à tous les couples. C'est sur le même ton que les débats politiques sont commentés les jours suivants, les déclarations croisées ayant conduit pour *L'humanité* à un « cafouillage » au PS et à une « ringardisation » de la droite.

En complément de cette actualité politique, *L'Humanité* a ouvert sa tribune à des analyses de société par des personnalités (dont Clémentine Autain, adjointe au maire de Paris, et Didier Eribon, philosophe). Ces questions ont également été abordées dans le suivi de l'actualité internationale : le 27 mai, à l'occasion des élections européennes avec un état des lieux du droit européen ; le 25 août, suite à des arrêtés douteux du ministère de l'éducation roumain ; le 4 novembre, avec le refus par onze Etats américains d'étendre le mariage aux couples homos.

Cette année encore, *L'Humanité* a donc donné une place importante à l'actualité des questions sexuelles et réaffirmé son soutien aux luttes des gays et des lesbiennes contre les discriminations et pour l'égalité des droits, dans la continuité de son engagement militant.

Libération, homophile

Libération semble, lui, avoir renoué avec cette tradition militante dont nous avons déploré l'abandon dans notre *Rapport 2004*. Cette année, nous nous félicitons du soutien qu'il apporte aux homosexuels à la fois en France et à l'étranger. *Libération* fait partie de ces journaux qui souhaitent qu'une vraie politique d'éducation soit mise en place dès le plus jeune âge et souligne le travail important fait par SOS homophobie dans les collèges et les lycées (cf. article p.96). Il est l'un des seuls journaux à alerter ses lecteurs sur le contenu homophobe de chansons reggae dont les paroles en créoles français ou anglais appellent bien souvent aux meurtres des gays et aux viols suivis de meurtres des lesbiennes.

Il ne se prive pas, par sa litane de faits-divers, de rapporter les multiples violences homophobes perpétrées sur le territoire français. Et dans le débat sur la pénalisation des propos homophobes, à la différence d'autres journaux, il ne s'est que modérément inquiété de la remise en cause de la loi sur la presse de 1881 et des risques qu'elle ferait courir à la liberté d'expression.

Le quotidien a largement ouvert sa rubrique « Rebonds » à la problématique du mariage homosexuel et de l'homoparentalité : partisans et opposants ont pu y donner leur avis. Mais en publiant de très beaux portraits de couples homosexuels et de familles homoparentales, en présentant les propos de Lionel Jospin sur le mariage homosexuel comme un « conformisme de gauche »¹⁸ et en consacrant une double page aux lettres homophobes reçues par Noël Mamère (cf. article pp. 130-131), il a affiché son soutien à l'égalité de droits entre homo- et hétérosexuels.

Le Monde, engagé

Quatre unes (sur la loi contre les propos homophobes, la Marche des Fiertés, le Vatican et

¹⁸ *Libération*, 3 juin 2004

l'affaire Buttiglione), la publication du « Manifeste pour l'égalité des droits », l'annonce d'une « Journée mondiale contre l'homophobie » : en 2004-2005, *Le Monde* a parlé, et plutôt bien, des « homos ».

Dès le 17 mars, la publication du « Manifeste » dénonce la « haine dont les gays les lesbiennes et les transsexuel(le)s font l'objet en France comme ailleurs ». Suivent les résultats du sondage Ipsos, publiés par *Têtu* : « une large majorité de Français favorable à une répression plus sévère des actes homophobes ». En avril, le journal annonce ce qui deviendra le débat de l'année : « N. Mamère prêt à célébrer le premier mariage gay » et, dès le mois de mai, y consacre presque quotidiennement ses pages « Points de vue ». Le juriste Daniel Borrillo ouvre le bal : « Pourquoi le mariage homosexuel ? » ; il sera suivi d'un long concert d'analyses jusqu'en novembre où le journal tire les leçons de l'événement : « les débats sur le mariage gay et l'homoparentalité ont modifié l'image du Pacs, créé il y a cinq ans ».

Le Monde donne la parole aux politiques et aux religieux, de Bachelot à Laguillier, de Mgr Ricard à Le Pen. Toutes les opinions s'expriment dans le journal. Et pourtant, lorsque le quotidien défend « la lutte des homosexuels pour le droit à la dignité et à la tranquillité » et dénonce ces « collégiens et lycéens (...) qui ont avoué avoir pris part au lynchage de David Gros », c'est sans ambiguïté. Lynchage ! Le mot est dit.

Bon traitement de l'actualité homosexuelle au *Monde* ? Certainement, et ce n'est pas cette page sur le combat commun des anti-OGM et des pro-mariage homo, ressuscitant la désobéissance civile des années 70, qui montrera le contraire.

Le Parisien, neutre

Sans notable changement par rapport aux années précédentes, *Le Parisien* a privilégié en 2004 les

témoignages, récits, interviews, micro-trottoirs et brèves, plutôt que les analyses de fond, les mises en perspective et les prises de position fermes. Il est à souligner que cela tient à sa ligne éditoriale générale, non pas à un thème particulier, et que le ton des articles est informatif et neutre. Les sujets abordés cette année sont diversifiés, l'actualité était riche : le mariage, évidemment avec des reportages à Bègles, mais aussi à Paris, Bobigny, Caudebec-les-Elbeuf (Seine-Maritime) ou Marseillan (Hérault); l'adoption et l'homoparentalité (il est fait état, assez longuement de la décision d'accorder l'autorité parentale conjointe à deux femmes, mères de trois fillettes, en juillet 2004); la lutte contre l'homophobie et la lesbophobie au travail, dans les relations de voisinage ou entre adolescents.

Les agressions verbales et physiques, parfois extrêmement violentes, dont sont victimes les homosexuels sont fermement dénoncées. Aucun amalgame entre pédophilie et homosexualité, lors de compte-rendus d'affaires judiciaires n'est à déplorer.

Outre ces faits divers, les actions d'associations ou d'institutions en faveur de la lutte contre l'homophobie, en direction des adolescents ou contre le sida sont largement mentionnées.

La création de la Haute autorité contre les discriminations, pour la France, la mise en cause de Rocco Buttiglione et de ses propos homophobes, pour l'Europe, alimentent la rubrique politique. Hormis cela et quelques brèves, l'actualité internationale est absente.

Bien entendu, le rubrique culture/spectacles est bien fournie, avec de longs articles sur le lancement de la chaîne Pink TV et l'émission *Queer* sur TF1. Cependant, des spectacles ayant pour thème l'homosexualité sont également cités : Genet à Montreuil, ou Jean-Pierre Kalfon au théâtre de la Porte-Saint-Martin à Paris, entre autres.

La « Gay Pride » comme la nomme toujours *Le Parisien*, même s'il est fait incidemment mention au détour d'un article de la dénomina-

C'est vrai qu'il pue de la guano et des piroës

le sale petit enculé

avec Delanoë on va le marier

Noël Mamère le gros pédé

Union 2^e le Haine HAHAAE
ENCULÉ

Wahere = 72
ENCULÉ
DECULÉ
DEBITE
SALO PAZI
ABRUTIS
CONNARD

Wahere = DEFONCE COL & PÉDÉ
LES PÉDÉ = Oubam = GAZ
1^{er} = MAMERE PÉDÉ
2^e = LE PÉDÉ

MAMERE = CHIRAC = ENCULÉ = VENDEUR = JUIF = 72
MAMERE + VERT + UMP = 72

Un homme et une femme
qui se marient et fond
l'amour, ça donne un enfant

2 hommes qui se marient
et font l'amour ça
donne ! ceci

mamère
c'est
de la merde

Homophobes en toutes lettres

Le mariage gay célébré le 5 juin à Bègles a déclenché un tombereau d'injures et d'obscénités contre Noël Mamère. Souvent anonymes, d'une rare violence, les 2000 lettres reçues par le maire rappellent qu'en 2004 la haine et la peur des homos sont toujours présentes.

Il se présente, chef d'entreprise, «je suis homophobe à 150%», l'arni ses employés, «il n'y aura jamais du pain». Le rejet est virulent, viscéral, s'exprime de lâches mes deux rotweillers pour vous arracher la langue et les ongles et les donner à bouffer à vos deux pédés». Noël Mamère a reçu près de 2000 lettres. Le mariage de Bègles qui a uni deux hommes le 5 juin a déclenché une éruption sauvage d'homophobie, un tombereau d'injures, de menaces, d'obscénités. Souvent anonymes, parfois signées, tristes ou diaboliques, ces lettres rappellent qu'en 2004 le rejet de l'homosexualité n'est pas forcément les balades du droit, de la psychanalyse ou de l'anthropologie, «je pensais être écologiste, mais s'il faut s'écarter pour être VERT, je préfère une autre couleur». L'orthographe quelquefois hésitante, les lettres ont la violence des missives rédigées sous le coup d'une colère

irrépressible: «Tu seras jamais un Jospin ou un Sarkozy, eux ont le cul (sic) propre. T'as pas mal à la langue de leur saucer les billes (nous les gros mots sont souillés)». Des auteurs affichent leurs titres de gloire et pratiquent la grossièreté sans avoir honte: «Docteur O.W., radiologue, Saint-Cloud... L'arabite, ancien résisteur, croix de guerre 39-45»: «Monsieur le maire (si j'ai vu dire): je ne vous battrai pas les fesses, de peur de me salir les piroës. Mais plutôt que de pleurer comme un veau devant les caméras (après les surfidèles baisers putois de vos acolytes), vous feriez mieux de vous le faire mettre en public».

Il est inutile de publier ces orbes personnels, comme on les appelle dans l'entourage de Noël Mamère: «A ne pas mesurer toute l'horreur que représentent l'homosexualité pour certaines personnes, on s'expose à ne pas comprendre l'homophobie dans laquelle elle a de plus radical», écrit Louis-Georges Tin, qui a coordonné le Dictionnaire de l'homophobie (1). Un combat que ce qui l'homophobie.

Le discours homophobe moderne, chrétien, souligne encore Tin, conserve ses affinités historiques et structurales avec cette phobie archaïque, séculaire. On voit dans ces lettres que l'insupportable touche aux relations sexuelles entre hommes, épouvante pour ces auteurs très majoritairement masculins. Le mariage légal les contraint à nommer l'inaudable. «J'ai appris que vous vous apprêtiez à effectuer un "mariage" de deux enculés (...), écrit un docteur, qui se dit membre du Groupement des écrivains séduits. Un enculé c'est un individu qui fourre sa bite dans le trou du cul des autres». Après des menaces de mort, un autre conclut: «J'ai un fils, je me voudrais pas qu'il tombe à bas».

Tutoiement, refoulement, haine de soi. L'union de deux femmes n'aurait sans doute pas déclenché la même violence. Guillaume Huyet, sociologue, qui a consacré un article du Dictionnaire à la «grophobie» en est convaincu: «Dans le

Ouest-France* et *La Manche libre

Ouest-France, le titre le plus important de la presse régionale, a rendu compte régulièrement des événements qui ont marqué la période mars 2004-février 2005 : le thème du mariage homosexuel, suite à la cérémonie de Bègles, les agressions homophobes et le projet de loi contre les propos homophobes.

Face à ces sujets, *Ouest-France* semble vouloir afficher une forme de neutralité. Il rend compte des différentes opinions en présence, mais n'apporte pas de réelle analyse. Les discours relatés tiendraient-ils lieu de position ?

Si c'est le cas, on peut regretter que le quotidien ait laissé une large place aux détracteurs des droits des homosexuels. Un article donne ainsi la parole à Ségolène Royal : « Ségolène Royal fixe la ligne jaune à ne pas dépasser »¹⁹. Au sujet du mariage homosexuel, elle y parle de « confusion des repères (...) » une provocation injustifiée des convictions familiales et religieuses ». Cet article, où aucun partisan du mariage homosexuel n'a la parole, se clôt sur une citation de Philippe de Villiers qui accuse le PS de vouloir « détruire la société. Un enfant a besoin d'un papa et d'une maman ». Position que l'auteur de l'article, Jacques Rouil, n'a pas pris la peine de commenter.

En revanche, quand la parole est donnée à Dominique Strauss-Kahn pour défendre le mariage homosexuel et l'adoption, le journaliste de *Ouest-France* prend soin de lui opposer deux membres de l'UMP, Bernard Accoyer et Dominique Perben. De même, lors du rejet du projet de loi sur les propos homophobes par la Commission des droits de l'homme, le journal prend pour titre la position de la Commission : « Homophobie : il n'y a pas besoin de loi ». Dans le même article, on trouve le mot « Communautarisme » en sous-titre et le journaliste, après avoir longuement développé les positions des opposants à la loi, ne cite qu'à la fin la réaction de l'Inter-LGBT²⁰.

Ce déséquilibre régulier entre partisans et opposants aux revendications des associations homosexuelles est à la fois critiquable et regrettable :

critiquable, parce qu'il n'est pas conforme à ce qu'on est en droit d'attendre de la part d'un quotidien aussi diffusé que *Ouest-France*, regrettable parce qu'il prouve le faible cas qu'il fait de l'égalité de droits.

Le quotidien départemental *La Manche Libre* a été beaucoup plus explicite que *Ouest-France* et a fait preuve d'un véritable acharnement lors des débats sur le mariage et le projet de loi contre l'homophobie. Les titres sont éloquentes : « L'offensive du "mariage gay" »²¹, « Mamère au pied du mur »²², « Mamère nuit aux Verts »²³, « Touchez pas au mariage »²⁴, « La "loi homo" sera-t-elle votée ? »²⁵.

La position du journal est claire : elle vise à faire du sensationnel et créer chez ses lecteurs une image menaçante des homosexuels, « une petite minorité très active qui impose aujourd'hui sa loi »²⁶. Les revendications des gays et des lesbiennes sont tournées en dérision de manière outrancière : la Marche des fiertés LGBT est taxée de « carnaval annuel de la revendication homo »³³, la notion d'homophobie est dénigrée. L'un des journalistes, Nicolas Paynel, agite le spectre d'une loi anticléricale, à propos de la loi contre l'homophobie : « L'une des cibles de ces actions sera l'Eglise catholique »³³ assure-t-il.

Enfin, *La Manche Libre* a ouvert toutes grandes ses colonnes au psychanalyste Tony Anatrella dans une interview où les questions du journaliste sont aussi nauséabondes que les réponses : « Après le mariage homosexuel, la prochaine revendication des homosexuels ne risque-t-elle pas d'être l'adoption des enfants ? En quoi cela est-il néfaste pour l'équilibre d'un enfant ? »³¹. Suite à la publication de cet article, SOS homophobie a écrit au journal pour faire part de son indignation mais *La Manche Libre* n'a pas donné suite.

¹⁹ *Ouest-France*, 13 mai 2004

²⁰ *Ouest-France*, 21 novembre 2004

²¹ *La Manche Libre*, 2 mai 2004

²² *La Manche Libre*, 6 juin 2004

²³ *La Manche Libre*, 20 juin 2004

²⁴ *La Manche Libre*, 27 juin 2004

²⁵ *La Manche Libre*, 28 novembre 2004

²⁶ *La Manche Libre*, 4 juillet 2004

tion exacte, est traitée toujours plus sous le signe de la banalisation : cette année, des collégiens d'Aubervilliers sont pris pour témoins.

En bref, *Le Parisien* traite l'homophobie, l'homosexualité, les homosexuels de manière plutôt satisfaisante, prenant soin de prendre pour « témoins » des gens présentés comme ordinaires, faisant doucement une part plus importante aux femmes et aux jeunes, diversifiant ses approches, bien entendu dans les limites qui sont les siennes, celles d'un journal populaire, prenant le parti d'un traitement de l'information superficiel et factuel.

Les hebdomadaires

L'Express, plutôt pour

De mars 2004 à février 2005, *L'Express* a multiplié les débats de fond sur l'homosexualité en les titrant à chaque fois par une question. Le détail est révélateur : que ce soit sur le mariage homo, l'homoparentalité ou la loi sur les propos homophobes, *L'Express* a décidé de ne jamais prendre parti mais d'exposer les arguments des défenseurs comme des détracteurs. Une ligne de conduite particulièrement suivie pour le traitement du premier mariage entre personnes de même sexe. Le news-magazine aborde le sujet le 12 avril 2004 par trois pleines pages titrées « Faut-il marier les homos ? ». L'introduction recherche un certain équilibre en mêlant coups de griffes (« les militants gays jouent sur [le registre de] l'émotion et de la posture victimaire ») et caresses (« un engagement spectaculaire »), avant de conclure : « le débat est ouvert » pour introduire cinq tribunes de personnalités aux opinions contradictoires. Même neutralité pour suivre le dossier au fil des semaines. Le 3 mai 2004, « Mariage homo : droit ou pas ? » s'en tient à un traitement purement juridique de la question. Le 31 mai, « Questions pour un mariage » s'interroge sur les sens possibles de cette union, négatifs comme positifs. Dans le numéro suivant, retour au débat sur l'efficacité ou non de la « politique provocation »

de Noël Mamère : « pompier ou pyromane ? » se demande d'entrée *L'Express* sans répondre par la suite. Une semaine plus tard, Michel Feltin titre « Désobéissance : jusqu'où ? » en rappelant les précédents historiques dignes de respect ou de rejet, sans classer vraiment l'action de Noël Mamère dans l'une des deux catégories.

C'est en comptant les opinions exprimées dans *L'Express* que l'on peut deviner un léger engagement du magazine : quatre témoignages en faveur de la loi sur les propos homophobes, le 17 mai, contre deux tribunes pour les opposants, trois réponses positives à « Faut-il marier les homos ? » contre deux négatives. Voilà qui contre-balancera le seul véritable dérapage de l'année, une fois de plus imputable à Jacqueline Remy²⁷. Le 31 mai, la neutralité adoptée par le magazine semble difficile à supporter pour la journaliste : après s'être inquiétée de la dissolution du caractère sacré du mariage, celle-ci se demande si l'union officielle d'un couple homosexuel ne risquerait pas de passer pour Disneyland, avant de conclure de manière ambiguë : « L'homosexualité n'est pas une maladie, c'est une préférence. Qui n'interdit pas d'avoir une relation avec quelqu'un de l'autre sexe ».

À l'opposé de cet article, on retiendra la chronique enflammée de Jacques Attali du 18 octobre 2004, alertant sur un retour en force de l'homophobie à travers le monde, jusque dans l'Union Européenne : « tout se met en place pour que l'homophobie redevienne une opinion respectable, sous le couvert de la liberté religieuse ». On se réjouira également de plusieurs enquêtes franchement engagées, dénonçant avec force des drames encore trop ignorés de la presse française. Le 21 juin, Laure Marchand pointe le nouveau nid de l'homophobie en France, les cités (cf. article pp.42-43). Six mois plus tard, Virginie Gomez dénonce l'homophobie de tout

²⁷ Cf. *Rapport 2004*, p.78

un continent, l'Afrique. Elle met en garde contre l'intolérance grandissante dans les pays africains, l'homophobie ouvertement affichée de certaines Eglises anglicanes locales comme de bien des chefs d'Etat.

Dans notre *Rapport 2004*, nous critiquons la façon qu'avait *L'Express* de souffler le chaud et le froid en dénonçant le premier l'affaire Nouchet mais en publiant plusieurs articles tendancieux, voire homophobes. Cette année, le magazine s'est davantage soucié de la question homosexuelle, retrouvant respect, équilibre et investigation dignes de son statut.

Marianne, homophobe

En 2004-2005, l'hebdomadaire n'a pas évolué dans son approche de l'homosexualité, traitée sous l'angle de la raillerie et d'une consternante dérision, dans des rubriques intitulées « Tu l'as dit, bouffi ! », « Ils ont osé », « Ils l'ont fait ». Un agriculteur se plaint d'un cochon homosexuel : « comme quoi, même les porcs peuvent être des cochons »²⁸. On ouvre des maisons de retraite pour les homosexuel·les : c'est de « l'hétérophobie version 3^e âge »²⁹. Jack Dion atteint dans l'exercice un sommet avec son « Flagrant délire au tribunal des bonnes moeurs »³⁰.

Marianne a consacré six pages au débat sur le mariage homosexuel aux Etats-Unis, présentant les positions opposées de manière factuelle et neutre. Concernant ce débat en France et la cérémonie de Bègles, les éditorialistes du magazine ont été lapidaires : « C'est ringard, mais on s'en fout »³¹, « faux problèmes »³², « on ne nous bourre la comprenette qu'avec le mariage des homos »³³. *Marianne* a renvoyé toute argumentation à des personnalités extérieures dont les écrits « n'engagent que leurs auteurs », une position favorable étant généralement opposée à une position contraire, ainsi qu'au courrier des lecteurs, également équilibré. Que la « communauté » homosexuelle soutienne cette revendication au nom de « l'égalité » des droits, voilà qui embarrasse une rédaction qui

mène contre « le communautarisme » un virulent combat au nom même de l'égalité républicaine.

Marianne s'enorgueillit de « la rigueur (de son) combat contre toutes les discriminations »³⁴. Pourtant aucune des initiatives prises pour lutter contre l'homophobie ne trouve grâce à ses yeux. Une journée est organisée contre l'homophobie, la lesbophobie et la biphobie : « Et pourquoi pas contre la triphobie, la quadrophobie et la partouzophobie ? »³⁵. Une loi contre les propos discriminatoires homophobes ? C'est de la « journalophobie »³⁶ : « la police du langage est absurde (...) et nous nous permettons d'indiquer au législateur l'endroit où il peut se la mettre »³⁷.

Après tout y a-t-il vraiment lieu d'agir contre l'homophobie, s'interroge l'hebdomadaire ? Dans la continuité d'une tendance que nous dénoncions dans notre précédent *Rapport*³⁸, la rédaction minore les discriminations et injures dont les homosexuels sont l'objet, et *Marianne* ayant mal lu ce *Rapport*, SOS homophobie est accusée « d'inventer des homophobes par procréation médiatique » et de pratiquer un « terrorisme intellectuel »³⁹. On lit dans les huit pages de l'« Enquête sur la France des ghettos »⁴⁰ que « les discriminations au travail existent toujours, mais elles font scandale » (donc tout va bien !), « au moment où il est possible de vivre dans la cité sans être pénalisé, ou seulement montré du doigt, en raison de son orientation sexuelle, les homos investissent un quartier de Paris... », le Marais, renommé « le Harlem des

²⁸ *Marianne*, 27 novembre 2004

²⁹ *Marianne*, 25 décembre 2004

³⁰ *Marianne*, 28 juin 2004

³¹ *Marianne*, 3 mai 2004

³² *Marianne*, 31 mai 2004

³³ *Marianne*, 07 juin 2004

³⁴ *Marianne*, 28 juin 2004

³⁵ *Marianne*, 07 juin 2004

³⁶ *Marianne*, 14 juin 2004

³⁷ *Marianne*, 06 novembre 2004

³⁸ Cf. *Rapport 2004*, p. 79

³⁹ *Marianne*, 28 juin 2004

⁴⁰ *Marianne*, 2 octobre 2004



Une loi liberticide contre les injures Espèce de... !

● par Laurent Joffrin

La politique, disait l'excellent président Laniel, ne consiste pas à résoudre les problèmes mais à faire taire ceux qui les posent. Cette ancienne règle vient d'être appliquée avec un zèle nouveau par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin. Faute de vouloir abolir des discriminations bien réelles qui frappent les homosexuels – par exemple, en acceptant le mariage gay –, la droite vient de satisfaire une demande purement symbolique présentée par les associations homosexuelles : prévoir une répression accrue et spécifique destinée à interdire les diffamations et injures homophobes ou sexistes. Faute de s'attaquer aux choses, on fait la police des mots.

Aujourd'hui, les injures et diffamations sont prosrites par une législation générale qui donne satisfaction ; elles sont susceptibles de mesures plus coercitives quand elles prennent un caractère raciste et antisémite. On comprend pourquoi : le souvenir de l'Holocauste pour les juifs, celui de l'esclavage pour les Noirs et de la colonisation pour les autres minorités ethniques surplombent ces exceptions à la loi générale. Celles-ci ont été admises par le corps social et bénéficient d'un heureux consensus. Or certaines associations homosexuelles ont exigé et finalement obtenu que l'exception leur soit étendue. Une fois la chose entérinée, les féministes ont fait justement remarquer qu'on ne pouvait protéger spécialement les gays des agressions verbales sans le faire aussi pour les femmes. Les handicapés ont très logiquement obtenu la même chose. Voilà comment, par addition communautaire successive, des catégories particulières qui représentaient maintenant une nette majorité de la population bénéficient d'une législation spéciale qui prévoit des peines allant jusqu'à un an de prison ferme pour de simples excès de vocabulaire. Ces lois spéciales ne couvrent pas seulement les altercations et les agressions individuelles commises dans les lieux publics. Elles touchent aussi la chose écrite puisque les dispositions nouvelles modifient la loi sur la presse de 1881. Dispositions uniques au monde en dehors des pays de dictature...

Dans une première version, le texte prévoyait de réprimer, en sus des injures et de la diffamation, toute « incitation à la discrimination ». Du coup pouvaient se retrouver visés, par exemple, ceux qui avaient le front de plaider contre le mariage gay. Lionel Jospin, parmi d'autres, aurait pu se retrouver derrière les barreaux pour avoir argumenté en ce sens... Sans parler d'une troupe compacte de rabbins, d'imams et de prêtres catholiques, tous chargés en gibernes de tribunaux en raison de leurs opinions. La chose était si extravagante que la

Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, fait rarissime, demanda le retrait pur et simple du texte, qu'elle jugea dangereusement liberticide. Le gouvernement dut en tenir compte. Mais, aux dires mêmes de leurs promoteurs, les dispositions remaniées ont conservé l'essentiel du dispositif prévu.

Certains attendus de l'avis rendu à cette occasion méritent d'être cités : « *Parce que c'est l'être humain en tant que tel et non en raison de certains traits de sa personne qui doit être respecté et protégé, la CNCDH émet des réserves sur la multiplication de catégories de personnes nécessitant une protection spécifique... Légiférer ainsi risque de se faire au détriment des autres et, à terme, de porter atteinte à l'égalité des droits.* » Dès lors, en effet, que l'on sort de ces tragédies historiques insignes que sont la Shoah ou l'esclavage, auxquelles les discriminations anti-homos, si choquantes soient-elles, ne sauraient être assimilées sous peine de confusion et de banalisation, on ne voit pas pourquoi d'autres catégories devraient être ignorées par le législateur. Certaines identités font l'objet de préjugés tenaces et de quolibets insultants. Les Corses, les Belges et quelques autres s'en plaignent suffisamment. Les obèses, à qui l'on refuse des places dans les avions, sont régulièrement moqués de manière inadmissible (« gros lard », « patapouf », etc.).

Le groupe Nique Ta Mère, par le simple énoncé de son nom, stigmatise cette admirable catégorie de femmes sans lesquelles nous ne serions pas grand-chose : les mamans. J'en appelle à toutes les mères... Bref, et cette fois sans plaisanter, pourquoi refuser aux uns ce qu'on accorde aux autres, dès lors que d'autres discriminations existent ?

La CNCDH continue : elle estime que « *c'est par l'éducation, par l'information et par le débat qu'on combattra l'intolérance et non en restreignant les libertés* » ; elle rappelle que la Cour européenne a, d'une manière constante, jugé que la liberté d'expression « *vaut non seulement pour les informations ou idées accueillies avec faveur, considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent* ». Entendons-nous : il ne s'agit en rien de légaliser l'insulte ou la diffamation (elles sont déjà réprimées par la loi générale), ni de négliger la gravité des injures homophobes ou sexistes. Il s'agit seulement de rappeler que, en démocratie, les restrictions à la liberté d'expression – surtout quand elles comprennent des peines de prison ! – doivent relever du strict régime de l'exception, pour protéger l'enfance ou bien pour proscrire le racisme, et non pour accéder aux demandes incuisables du communautarisme en marche. ■ L. J.

gays ». Beaucoup plus grave, l'auteur conclut par un déni de l'homophobie : comparant la situation française à la naissance des « ghettos » noirs et gays aux Etats-Unis, Guy Konopnicki estime que « notre histoire est plus absurde, qui voit monter l'exigence de l'enfermement au sein de groupes qui n'ont même pas eu la chance d'être rejetés ou réprouvés » !

Aveuglée par son dogme anti-communautariste, *Marianne* tourne en dérision et caricature tout ce qui concerne les homosexuels, minorant jusqu'à la nier la réalité de l'homophobie. Une approche que nous qualifions, cette année encore, d'homophobe.

Le nouvel Observateur, incompréhensible

Autant dans notre *Rapport 2004* nous nous félicitons de la volonté de *l'Obs* de lutter contre l'homophobie, autant sa couverture de l'année 2004 nous laisse perplexes. *L'Obs* y a été capable du meilleur comme du pire.

Le meilleur avec sa défense de l'homoparentalité. Aucun autre quotidien ou hebdomadaire ne s'est montré aussi clair sur le sujet : pour *l'Obs*, c'est oui. Il l'a montré dans son édition du 21 octobre avec un « Manifeste pour l'homoparentalité » signé par des gays et des lesbiennes qui veulent « être des parents comme les autres ». Il l'a redit quelques jours plus tard dans son numéro anniversaire en plaçant l'homoparentalité parmi les 40 combats à mener dans les années à venir.

Sur le droit au mariage des couples homos, le positionnement du journal est plus ambigu. Pour le chroniqueur François Reynaert c'est « un droit qui ne prend rien à personne »⁴¹. Pour d'autres, l'analyse est plus critique. Certes, la revendication du mariage est un moyen de faire reculer les discriminations, c'est une demande d'égalité de tous devant la loi. Mais le directeur de la rédaction, Laurent Joffrin, se demande si la décision de Noël Mamère de marier deux hommes est la bonne méthode pour y arriver.

Mais le pire a été atteint avec les articles d'Olivier Toscer et l'éditorial de Laurent Joffrin sur la pénalisation des propos homophobes (cf. articles parus dans *Le nouvel Observateur* les 25 novembre et 16 décembre, cf p 135). Selon eux, cette pénalisation est un cadeau fait par le gouvernement aux associations homosexuelles pour contrebalancer son opposition au mariage de Bègles. Mais c'est un cadeau empoisonné... pour la société puisque la liberté d'expression est ainsi remise en cause et que le communautarisme menace. Accumulant la mauvaise foi, les approximations et la méconnaissance du sujet, les deux journalistes cherchent à ridiculiser et prendre de haut les demandes des associations homosexuelles, mais ne font que se ridiculiser eux-mêmes et décrédibiliser le journal pour lequel ils écrivent, tant ils font preuve de légèreté et de manque de professionnalisme.

Au final, le positionnement du *nouvel Observateur* dans la lutte contre l'homophobie est difficile à comprendre. Il se veut engagé dans la lutte contre les discriminations, appelle à l'égalité de droits entre homosexuels et hétérosexuels, mais est capable de publier des articles au contenu très méprisant vis-à-vis des gays et des lesbiennes et parfois même homophobe.

Le Point, plutôt contre

À la différence du *nouvel Obs*, *Le Point* n'aborde jamais le problème de l'homophobie. Les dérapages verbaux de Rocco Buttiglione et de Christian Vanneste ne sont que rapidement évoqués dans la rubrique « laser », sous forme d'entrefilets. La création de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations ne fait l'objet que d'un très rapide article de même que l'adoption du projet de loi autorisant le mariage homosexuel en Espagne. Plus gênant encore, un long article du 18 novembre 2004, évoquant l'affaire Mégel, éducateur spécialisé soupçonné de pédophilie, fait mention de « l'homosexualité du personnel de l'établissement ». Une fois de plus,

aucune distinction nette n'est faite entre orientation sexuelle et perversion tombant sous le coup de la loi. Cette ambiguïté est inadmissible.

Au final, les quelques articles significatifs consacrés à l'homosexualité tournent autour de deux thèmes principaux : les réseaux gays et le communautarisme d'une part, le mariage homosexuel et l'homoparentalité d'autre part.

Sur le premier sujet, *Le Point* ne laisse de côté aucun des poncifs habituels : les gays sont jeunes, riches, sans charges de famille, ils ont donc un pouvoir d'achat élevé, qu'ils utilisent pour se procurer biens et services (mode, voyages, design...) qui font d'eux des icônes enviées par une société à la traîne qui finira par les imiter. Un article du 1er juillet 2004 met en lumière ce qu'il croit être la « gay connection » au sein des médias, avant de braquer le projecteur sur les subventions accordées par la Mairie de Paris à diverses associations homos (« 100.000 euros au centre gay et lesbien, qui semble ne compter que... 249 membres... voilà qui indique une inclination que n'aurait certainement pas affichée l'équipe Tibéri »). Sous prétexte d'information, beaucoup de jugements de valeur.

Le mariage célébré par Noël Mamère est évoqué de façon très anecdotique dans deux brefs articles le 3 juin et le 19 août 2004. Dans un éditorial consacré au sujet, Claude Imbert voit dans le mariage homosexuel une possible atteinte à la civilisation : « de toute éternité, le sexe a voulu s'affranchir de la procréation. Mais l'institution conjugale – religieuse ou civile – a toujours résisté... même dans les périodes d'exubérance sexuelle, hétéro ou homo – comme celle qui précéda dans l'Empire romain la censure judéo-chrétienne –, le couple procréateur fut protégé. Et la matrone écartée des fantaisies de Suburre », avant de conclure sur un optimiste : « pourquoi pas ? Mais avant de réformer le Code, prenons un peu de temps. Celui de respecter le principe de précaution si abusive-

ment invoqué contre le clonage thérapeutique et les OGM »⁴².

L'homoparentalité, elle, est évoquée dans deux articles très différents. Dans l'édition du 6 mai 2004, le pédiatre Aldo Naouri se montre très violent : « pourquoi diable veulent-ils un enfant, alors qu'ils ont choisi une sexualité qui ne le permet pas ? ». Mais, deux semaines plus tard, un article beaucoup plus nuancé enquête sur le terrain et donne la parole à des parents homosexuels, membres de l'APGL (Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens), hommes et femmes, vivant en couple, avant de proposer des encadrés présentant les arguments pour et contre le mariage homosexuel et l'homoparentalité.

Cet article est d'assez bonne facture, il rend pour une fois assez bien compte (c'est-à-dire honnêtement sur le plan intellectuel) de la situation. Il est vraiment dommage qu'il s'achève sur une carte blanche à un certain Philippe Muray : « L'article 144 (du Code civil) relatif au mariage (...) ne stipule pas qu'il faut que cela se passe entre personnes de sexe opposé. Une lacune béante dont les partisans du mariage homo ont fait leur premier argument de campagne... et sans doute y a-t-il encore bien d'autres questions, dans ce gros livre austère, que l'on a oublié d'aborder. Il faudra les répertorier, et en faire un autre code, un anti-code. Il sera rempli de tout ce qui ne s'y trouve pas et que l'on n'y avait pas mis puisque l'on ne s'occupait alors que de la société, non de sa ruine ».

Au final, rien ne change en comparaison avec ce que nous observions et décrivions dans le *Rapport 2004*. À part ce dossier sur l'homoparentalité, toujours le même traitement anecdotique ou axé sur une stigmatisation du communautarisme ; et sinon un traitement « en creux » des sujets ayant trait à l'homosexualité. Et plus de contre que de pour.

⁴² *Le Point*, 29 mai 2004

Dans l'ensemble, les quotidiens et les hebdomadaires que nous avons suivis sur la période mars 2004-février 2005 n'ont pas beaucoup évolué. *Le Figaro*, *La Croix* et *Le Point* restent partagés entre une volonté de ne pas paraître homophobe et un positionnement intellectuel et politique qui les conduit à l'être. *L'Humanité* et *Le Monde* se montrent toujours aussi engagés dans la lutte contre les discriminations dont sont victimes

les gays et les lesbiennes, tandis que *Marianne* continue sur sa lancée désespérément homophobe. Seuls *Libération* et *le nouvel Observateur* ont changé : le premier en renouant avec un militantisme qui s'était quelque peu atténué en 2003, le second, à l'inverse, en affichant des prises de position insultantes pour les homosexuels et peu compatibles avec l'engagement du journal en faveur de l'homoparentalité.

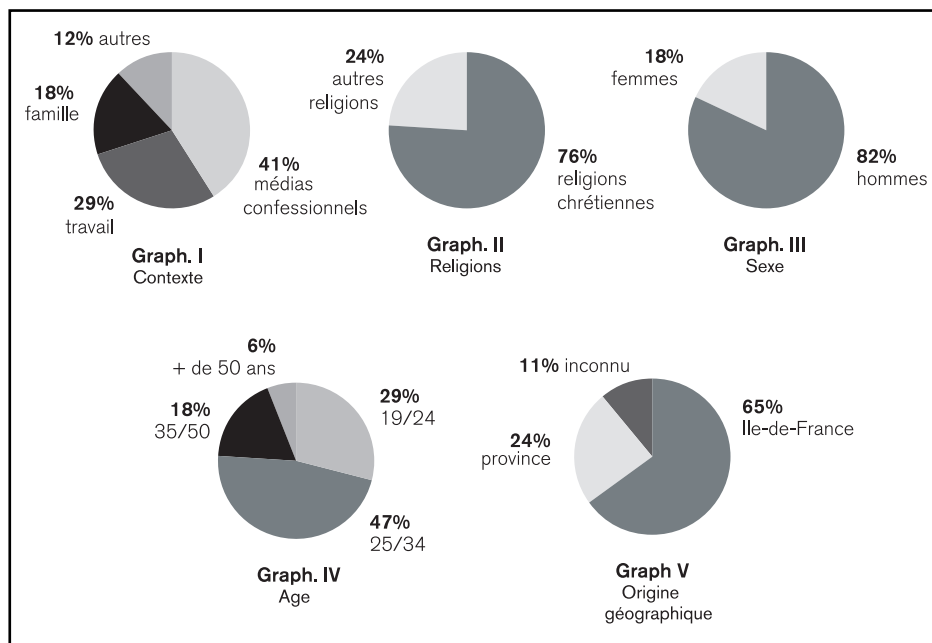
Religions

L'Eglise catholique ne lâche rien

L'année 2004 a été marquée par l'opposition de l'Eglise catholique aux revendications des associations homosexuelles. Les 17 témoignages d'homophobie religieuse que nous avons reçus en 2004 reflètent cette virulence, ainsi que le silence des autres confessions sur la question de l'homophobie.

Nous avons reçu dix-sept témoignages d'homophobie religieuse en 2004. Cela repré-

sente une toute petite portion de l'ensemble des appels et des mails : 1%. Pourtant, de l'analyse statistique de ces témoignages, deux faits frappants ressortent. D'abord, ce sont principalement des gens jeunes qui nous contactent : 76% ont moins de 35 ans (cf. graph. IV), alors que sur l'ensemble des témoignages reçus en 2004 la moitié seulement provient de ces tranches d'âges. Il semblerait donc que les jeunes générations se sentent plus concernées que leurs aînés ou sont plus conscientes de



l'homophobie que peuvent véhiculer les religions. D'autant que ces jeunes ne nous contactent pas tant pour des problèmes d'homophobie religieuse au sein de leur famille (ce qui pourrait expliquer le fort pourcentage de moins de 35 ans) que pour dénoncer des propos homophobes dans des médias religieux ou sur des sites Internet confessionnels. Leur réactivité face à l'homophobie religieuse semble donc particulièrement forte indépendamment de leur situation personnelle.

Le deuxième fait marquant de l'analyse statistique des témoignages est la prépondérance des religions chrétiennes (cf. graph. II). Dans les trois quarts des cas, ce sont elles qui sont incriminées, et le plus souvent c'est le catholicisme qui est mis en cause. Le judaïsme et l'islam ne sont qu'exceptionnellement cités (un témoignage pour chacune de ces religions). Cette répartition est très certainement le reflet de la prépondérance du catholicisme en France : il reste la première religion, loin devant l'islam, le protestantisme et le judaïsme. Mais deux autres facteurs jouent peut-être aussi : d'abord, une habitude plus grande au sein de notre société à dénoncer ce qui nous semble injuste, voire inadmissible, et le plus souvent anachronique, dans le discours de la religion catholique que dans celui des autres confessions. On ose moins critiquer les positions du judaïsme ou de l'islam. Mais c'est aussi, et les deux phénomènes sont liés, que les dignitaires catholiques sont ceux qu'on entend le plus, dans les médias en particulier, dès qu'il est question de l'ouverture du mariage aux couples homosexuels, de l'homoparentalité ou de la pénalisation des propos homophobes (nous y reviendrons dans le détail un peu plus loin). Dès lors, il est évident qu'ils s'exposent bien plus à la critique que les représentants des autres religions, moins entendus et/ou moins sollicités sur ces questions.

L'homophobie religieuse au quotidien

41% des mails et des appels que nous avons reçus concernant l'homophobie religieuse la dénoncent dans les médias confessionnels (cf. graph. I). Une appelante nous a ainsi contactés après avoir entendu un évêque assurer sur une radio protestante que « parmi les homosexuels, seuls 10% sont des vrais homosexuels et 90% des pervers ». Une autre a pu lire dans un magazine chrétien que les programmes de prévention du sida à destination des jeunes « sont utilisés comme moyens de promotion de la sexualité juvénile, de l'homosexualité et de diverses pratiques déviantes crûment expliquées aux lycéens au mépris de toute éducation à l'amour fidèle tel que l'Eglise l'enseigne ». De même, des sites Internet sont régulièrement dénoncés, comme ce site consacré au judaïsme et sur lequel un jeune homme qui nous a contactés a pu lire : « nous sommes tous attirés par la faute, chacun a ses points faibles : certains sont attirés par la violence, d'autres par le vol, celui-là par la médisance, celui-ci par le sexe « hors-la-loi », après c'est à chacun de faire, ou non, des efforts pour s'améliorer ».

Le deuxième contexte d'homophobie religieuse le plus fréquemment cité dans les témoignages que nous avons reçus en 2004 est le travail, et plus particulièrement les établissements scolaires catholiques, comme l'illustrent les deux exemples suivants.

« J'étais sur le point de signer mon contrat de professeur d'espagnol dans un collège ultracatholique de la région parisienne, quand l'administration de ce collège a appris que j'étais pacsé avec un homme. Le directeur m'a alors convoqué pour me dire qu'il leur fallait quelqu'un " en adéquation avec leur système de pensée " ».

« Je travaille en tant qu'intérimaire auxiliaire de puériculture dans une crèche appartenant à une grosse association catholique. Quatre

mois après mon arrivée, j'ai eu un entretien avec le psy et lui ai dit que j'étais lesbienne. Il m'a demandé s'il pouvait communiquer cette information à la hiérarchie et j'ai accepté. Je ne voyais pas de risque particulier : mon travail est reconnu et je suis appréciée. Mais les comportements ont changé assez vite après cet entretien, et cette semaine, après un an d'interim, mon contrat n'a pas été renouvelé, sans motif, sans explication ».

Comme souvent dans le monde professionnel (cf. chapitre Travail), c'est par la discrimination que s'exprime le plus facilement l'homophobie : refus d'embauche ou de prolongation de contrat comme le montrent les deux récits qui précèdent. L'hétérosexualité semble être une condition pour travailler dans certains établissements catholiques.

Mais les insultes peuvent s'ajouter à cette discrimination. Un professeur d'anglais remplaçant dans un de ces collèges subit ainsi des moqueries de la part de ses élèves et reçoit des messages désagréables sur son répondeur. La direction ne le soutient pas et on lui fait des reproches sur son travail. Il craint qu'on ne fasse plus appel à lui et est persuadé que c'est son orientation sexuelle qui pose problème.

Cette homophobie religieuse peut également se retrouver dans la famille (cf. graph.1). Ce sont en général de jeunes hommes qui en sont les victimes.

« Je voudrais vivre en couple avec mon copain, mais sa famille est marocaine et musulmane, et elle nous menace si nous nous installons ensemble de couper les ponts avec mon copain. Selon eux, son homosexualité n'est qu'un passage ».

« Ma famille paternelle est fortement catholique et très attachée à ses convictions. J'ai été à plusieurs reprises l'objet de discriminations à l'occasion de réunions familiales : mon ami n'a jamais été convié à partager ces moments, alors

que toute ma famille connaît notre relation. Je n'ai jamais souhaité réagir directement à cette situation, mais l'an passé, j'ai manifesté ma position par un courrier expliquant qu'après ces années, je demandais à ce que l'on respecte ma vie, mon compagnon et que nous ne devions plus subir cette mise à l'écart. Je n'ai fait que déclencher les foudres de ma famille. En revanche, mon père et ma mère ont été grandioses. Mais ils doivent désormais en payer le prix : ils ne sont plus conviés aux fêtes de famille, car ils protègent « un malade, un détraqué ». J'ai notamment un oncle qui a revendiqué son homophobie avec une certaine fierté. Un autre de mes oncles qui est prêtre a préconisé ma mise à l'écart. Cela peut sembler anodin dans son ensemble, mais je souffre de ne plus rien partager avec des gens qui ont été si importants dans ma vie ».

On retrouve ici la problématique de l'homophobie familiale (cf. chapitre Famille) : comment supporter d'être rejeté par des gens que l'on aime ? Mais il semble que la religion exacerbe et dramatise les situations, ne laissant aux personnes qui nous contactent aucune perspective de dialogue et d'amélioration. C'est le conflit ou la rupture, souvent l'un puis l'autre. Pour des familles attachées à leurs principes religieux, il n'est pas admissible d'avoir en leur sein un homosexuel, et encore moins d'intégrer un couple homosexuel. Dès lors, on refusera que le fils, le neveu, le cousin vienne aux fêtes familiales avec son compagnon, ou, pire, qu'il s'installe avec lui. Ce serait perçu comme une provocation : le couple doit être mixte. Aucune autre forme de conjugalité n'est envisageable. On retrouve ici, dans la vie quotidienne des homosexuels, ce que disent publiquement certains dignitaires religieux.

Les religions face à l'égalité de droits

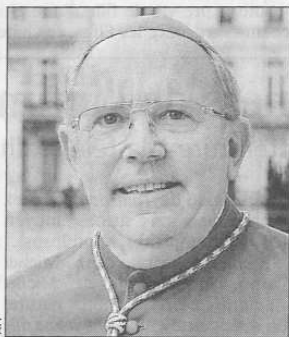
Dans les débats qui ont marqué 2004 autour de l'ouverture du mariage aux couples homosexuels,

Monseigneur Ricard exprime son « désaccord » avec la reconnaissance du mariage homosexuel

La première union doit être célébrée dans son diocèse

LE PRÉSIDENT de la Conférence des évêques de France, Mgr Jean-Pierre Ricard, est également archevêque de Bordeaux. C'est donc dans son diocèse que doit avoir lieu, le 5 juin, la cérémonie de « mariage gay » organisée par Noël Mamère, à la mairie de Bègles (Gironde). Mgr Ricard a choisi sa revue diocésaine, *L'Aquitaine*, pour faire connaître publiquement son « désaccord » avec la reconnaissance du mariage homosexuel. Il interpelle les catholiques en ces termes : « Notre société peut-elle reconnaître l'union de deux personnes homosexuelles (et éventuellement d'autres formes d'union) comme un "mariage" ? »

« Même s'il y aura toujours une distance entre l'expression des valeurs d'une société et ce qu'en codifie la loi civile, celle-ci doit renvoyer à la symbolique, à la culture et à la vie de l'homme dont cette société est porteuse. » Mgr Ricard met en avant l'argument de la filiation : « Si notre société donne tant d'importance au mariage d'un homme et d'une femme, ce n'est pas simplement pour prendre acte de la constitution d'un couple (dans ce cas, pourquoi alors le refuser socialement aux personnes homosexuelles ?), mais c'est parce que le mariage assure également le renouvellement des générations, la lisibilité de la filiation et de la parenté et appor-



te de la sécurité aussi bien aux adultes qu'aux enfants issus de leur union, ce qui n'est pas le cas d'une union entre personnes du même sexe. »

Mgr Ricard exprime aussi implicitement son opposition à l'adoption d'enfants par un couple homosexuel : « Un enfant qui est né de l'union d'un homme et d'une femme a besoin d'un père et d'une mère. Pour structurer sa propre personnalité, il faut qu'interviennent auprès de lui image paternelle et image maternelle. Répondre qu'il suffit qu'un enfant se sente aimé n'est pas satisfaisant. (...) Le bien de l'enfant doit primer sur le désir d'enfant de ceux qui souhaiteraient être "parents". »

Le président de la Conférence

épiscopale se défend de faire preuve de « discrimination » à l'encontre des personnes homosexuelles. Il estime que l'Eglise catholique intervient dans ce domaine non pas « pour défendre une éthique étroitement confessionnelle, mais pour soutenir les principes fondateurs de la vie sociale elle-même ».

Déjà, l'évêque d'Evry (Essonne), Mgr Michel Dubost, avait ironisé le 5 mai sur la démarche des Verts, estimant « surprenant que les mêmes qui luttent contre les OGM au nom du respect de la nature disent avec le même élan que la nature n'a pas d'importance pour l'homme ».

De leur côté, les protestants devraient débattre ce week-end sur le sujet : l'Eglise réformée de France (ERF) tient en effet son synode annuel à Cognac, du 20 au 23 mai. Son président, le pasteur Marcel Manoël, exprimera vraisemblablement son désaccord, samedi 22 mai. Le 1^{er} février, le Conseil permanent luthéro-réformé (CPLR), qui réunit les Eglises « historiques » du protestantisme, avait pris position contre la bénédiction de couples homosexuels : « Il n'est pas opportun d'envisager un culte de bénédiction qui entretiendrait la confusion entre couple homosexuel et hétérosexuel. »

Xavier Ternisien

Le Monde, 22 mai 2004

de l'homoparentalité et de la pénalisation des propos homophobes, c'est systématiquement l'Eglise catholique que l'on a entendu et jamais les représentants des autres religions.

À deux reprises au moins, le président de la Conférence des évêques de France, Mgr Jean-Pierre Ricard, a montré une vive opposition aux revendications des associations homosexuelles. Le 21 mai, il exprime son « désaccord » face à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe (cf. article paru dans *Le Monde*,

ci-dessus). Selon lui, « notre société ne saurait mettre sur le même plan l'union d'un homme et d'une femme, ouverte sur la naissance de nouveaux êtres, avec celle de deux semblables qui ne l'est pas ».

Le 4 novembre, lors de l'ouverture de l'assemblée plénière de la Conférence des évêques, c'est le projet de loi sur les propos homophobes qu'il dénonce. Ce texte tendrait « à supprimer la liberté d'expression sur un sujet qui doit rester ouvert à la discussion. En ce sens,

on peut en redouter des effets liberticides ». Mgr Ricard assure qu'« il ne peut y avoir de liberté religieuse que s'il y a liberté d'expression et possibilité de communication de sa pensée ». « Sera-t-il encore possible de dire qu'on ne met pas sur le même plan hétérosexualité et homosexualité ? » interroge-t-il. Fin juin, dans un document intitulé « Homosexualité et mariage » et écrit par le prêtre Tony Anatrella, la Conférence des évêques avait été encore plus claire : le projet de loi sur les propos homophobes serait une « tentative d'intimidation » pour verrouiller le débat sur le mariage et l'homoparentalité.

Le 18 novembre, dans son avis négatif sur le projet de loi, la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) a repris l'argumentation de l'Eglise catholique et dénoncé une menace sur la liberté d'expression (cf. communiqué de SOS du 19 novembre, p.120). Elle a d'ailleurs mis en annexe de son avis un seul document : la position du cardinal Jean-Marie Lustiger. Il s'y demandait entre autres : « Le fait de rappeler les légitimes appréciations morales soulevées par la pratique de l'homosexualité pourra-t-il être considéré comme des propos homophobes ? ».

sexualité pourra-t-il être considéré comme des propos homophobes ? ».

Qu'elle attaque les associations homosexuelles ou s'en présente comme la victime, l'Eglise catholique n'a donc jamais, en 2004, prêté la moindre attention à leurs revendications. Elle s'est montrée d'une parfaite fidélité aux positions du Vatican, qui a rappelé à plusieurs reprises en 2004 et début 2005 qu'il était opposé à toute reconnaissance des couples de même sexe.

Mais cette opposition systématique de l'Eglise catholique, largement relayée par les médias, ne doit pas masquer l'inaction des autres confessions sur la question de l'homophobie. L'embarras des Eglises protestantes, le silence des autorités musulmanes, le refus par le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) d'intégrer en son sein le Beit Haverim, qui représente les juifs homosexuels, montrent leur peu d'empressement et d'intérêt à prendre en considération le quotidien des lesbiennes et des gays et leur combat contre l'homophobie.

La lutte contre l'homophobie ne semble pas préoccuper les représentants des religions les plus pratiquées en France (catholicisme, islam, protestantisme, judaïsme). Pire, les témoignages que nous avons reçus en 2004 rappellent qu'au nom des reli-

gions, aujourd'hui encore, on exclut des homosexuels. Que ce soit dans des établissements scolaires catholiques, des familles très religieuses ou des médias confessionnels, l'homosexuel est fréquemment diabolisé : mieux vaut le mettre à l'écart et en faire un paria.

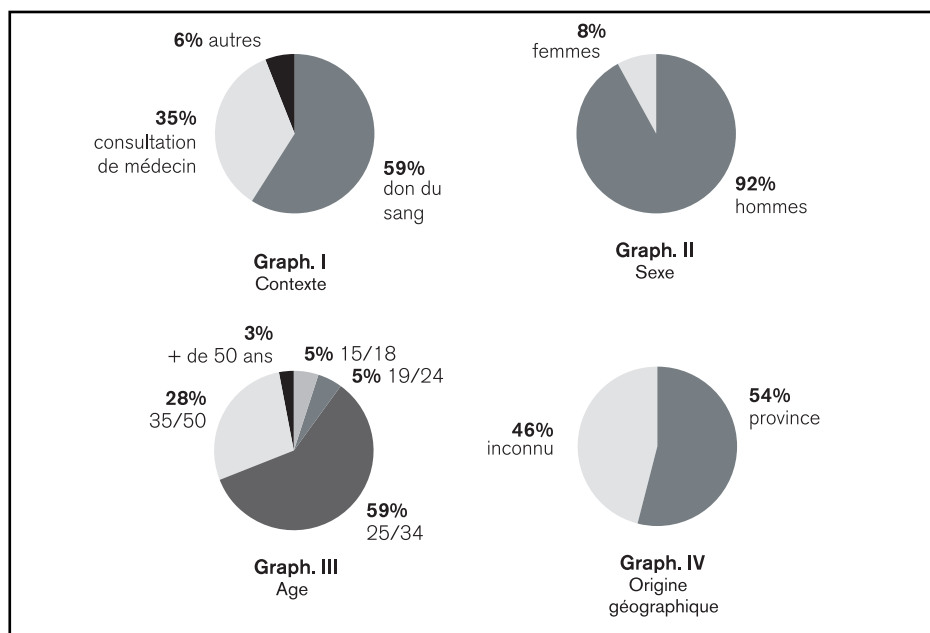
Santé-Médecine

Des différences de traitement

L'homophobie dans les domaines de la santé et de la médecine représente 3% des témoignages que nous avons reçus en 2004. Des gays et des lesbiennes nous ont contactés pour dire leur révolte contre l'exclusion des homosexuels du don du sang, mais aussi pour signaler des consultations chez des médecins homophobes.

L'homosexualité a longtemps été considérée

comme un comportement pathologique, classé par le savoir médical du XIXe siècle dans les dysfonctionnements psychophysiologiques de la sexualité, à guérir le cas échéant par un suivi et des thérapies de conversion adaptées. En dépit de l'évolution de la médecine sur le sujet, il a fallu attendre le début des années 90 pour qu'elle soit enfin déclassifiée par tous les pays signataires de la charte de l'Organisation Mondiale de la Santé et qu'elle perde définitivement son statut de maladie.



Typologie des témoignages "Santé-Médecine"

Mais que le statut pathologique de l'homosexualité ait été officiellement abandonné par le corps médical n'empêche pas que s'y expriment encore parfois des comportements homophobes. Cette homophobie relève de deux types de contextes : soit au niveau de la relation patient-médecin dans le cadre de consultations individuelles (35% des témoignages, cf. graph. I), soit au niveau des normes du corps médical qui maintient contre toute logique une exclusion discriminatoire du don de matériel sanguin en fonction de l'orientation sexuelle (59% des témoignages).

Des consultations pénibles

- *Olivier témoigne d'une visite médicale particulièrement éprouvante, qui lui avait été prescrite suite à un entretien d'embauche, ce qui le plaçait dans une situation de vulnérabilité particulière. Au cours de cette visite, il a dû subir un interrogatoire homophobe et une mise à nu prolongée qui ne semblait pas justifiée par les besoins de l'auscultation puisqu'il n'a pas été autorisé à remettre ses vêtements même lorsqu'il s'agissait de lui examiner les yeux ou la gorge. La consultation s'est terminée par un toucher rectal au motif des risques de cancer liés à son âge.*
- *Baptiste s'est vu refuser une auscultation par un gastro-entérologue qui lui avait été recommandé par son médecin généraliste suite à un examen préliminaire. Lorsqu'il s'est présenté, le spécialiste lui a immédiatement demandé s'il était homosexuel et s'est contenté en guise de diagnostic de lui dire que ses problèmes résultaient de ses pratiques sexuelles, sans même prendre le temps de l'examiner.*

Un peu plus d'une dizaine d'appelants ont contacté l'association pour dénoncer le comportement homophobe de médecins au cours de consultations médicales, sous la forme d'insinuations, de commentaires ouvertement

désapprobateurs, d'interrogatoires aux questions déplacées portant sur leur vie sexuelle ou même d'examens poussés, humiliants et visiblement injustifiés.

Même si elles ne sont pas si fréquentes au regard des statistiques de motifs d'interpellation de l'association, ces manifestations d'homophobie sont d'autant plus inacceptables qu'elles proviennent d'une catégorie socioprofessionnelle dont les membres ne peuvent pas se cacher derrière une ignorance ou un défaut d'éducation. Par ailleurs, la relation qui unit un patient à son médecin, du fait de son asymétrie en termes de rapports de pouvoir, la nécessité de pouvoir confier à son médecin des informations parfois extrêmement personnelles, implique le maintien d'un état de confiance entre les deux parties qui passe par une neutralité de jugement et le maintien du secret médical. La rupture de cette confiance constitue non seulement une violence pour celui qui en est victime, mais elle peut même être largement préjudiciable si elle conduit de la part du patient à une rétention d'informations pertinentes du point de vue de sa santé, ou si elle mine de façon plus générale sa relation au système médical, les normes professionnelles censées le protéger ne semblant plus fonctionner pour lui.

Comme souvent, ces attitudes homophobes jouent sur des amalgames erronés, entre homosexualité et pédophilie, par exemple : un homme, responsable d'un service de garde d'enfant, et dont l'homosexualité ne gênait apparemment pas les parents lui confiant leurs enfants, a été victime d'un jugement homophobe de la part d'une pédiatre traitant un enfant dont il s'occupait habituellement. Une enquête policière pour pédophilie s'en est suivie et son agrément de la DDASS lui a été retiré de manière préventive avant toute instruction de l'affaire. Même si un non-lieu a clos l'affaire, cet homme a subi un préjudice considérable puisqu'il a perdu son emploi et son envie de continuer dans sa profession.

Un autre amalgame répandu est celui qui est fait entre homosexualité et séropositivité potentielle. Par exemple, un homme venu se faire prescrire un test de glycémie en raison d'antécédents familiaux de diabète, s'est vu asséner par le médecin qu'il voyait pour la première fois que celui-ci savait très bien quel type de test il désirait « rien qu'à voir son patient », faisant par là un raccourci entre homosexualité et contamination par le VIH. Pourtant, le patient en question avait juste déclaré qu'il désirait se faire prescrire un test sanguin sans préciser la nature de l'examen à faire réaliser.

Un autre appel concerne le comportement d'un dentiste, qui après s'être piqué avec une seringue d'anesthésie, s'informe du statut sérologique de son patient. Visiblement insatisfait de sa réponse, le dentiste le rappelle sur son portable le soir même pour l'interroger sur la relation qu'il a avec son compagnon. N'étant pas encore complètement rassuré par le fait que celui-ci lui confirme être engagé dans une relation stable et être fidèle, le dentiste lui fait parvenir quelques jours plus tard par courrier une demande d'examen sérologique accompagnée de deux ordonnances anonymes pour lui et son ami.

L'exclusion du don du sang.

Cet amalgame entre homosexualité et séropositivité fonde une discrimination homophobe qui est à l'origine de la plupart des interpellations de l'association sur les pratiques de la communauté médicale, à savoir l'éviction de toute personne ayant eu des rapports homosexuels comme donneur sanguin potentiel. Plus d'une vingtaine de témoignages ont été reçus par l'association à ce sujet.

Le scénario que racontent les appelants est toujours sensiblement le même. Alors qu'ils se rendent dans un centre de don du sang, ceux-ci sont interrogés préalablement pour évaluer leur conformité avec un certain nombre de critères requis pour être éligible au don (âge limite, poids suffisant, absence de problèmes de santé, etc.).

Au cours de l'entretien, les donneurs potentiels sont également interrogés sur leurs pratiques sexuelles et leurs partenaires dans la période récente, pour évaluer leur probabilité d'avoir été contaminé par une maladie sexuellement transmissible dans la période immédiatement antérieure au don, qui ferait d'eux des porteurs encore indétectés. On les interroge également sur le fait d'avoir eu ou non des partenaires de même sexe dans leur vie. Toute réponse positive à cette question entraîne automatiquement un refus de collecter leur sang.

Les témoignages reçus par l'association à ce sujet traduisent une vive indignation face à cette exclusion et la brutalité avec laquelle ils ont été informés de cette fin de non-recevoir, puisque la seule réponse qu'on leur oppose pour justifier cette politique de l'Etablissement Français du Sang est leur appartenance à un « groupe à risque ». Cette indignation est d'autant plus forte que les établissements de collecte multiplient les appels au don de sang. En voulant participer à la collecte, les appelants avaient le sentiment de faire un geste citoyen qui leur a été refusé au motif de leur orientation sexuelle.

Cette éviction est discriminatoire et se fonde notamment sur des préjugés homophobes. La notion de population à risque est en effet largement erronée, elle se fonde sur une stigmatisation de l'homosexualité qui en elle-même constituerait un motif d'exclusion. Car pour rendre compte de la réalité des vecteurs de contamination, on ferait mieux de substituer à la notion de groupe à risque celle de pratique à risque, sans connotation d'orientation sexuelle. Il existe certainement des pratiques qui constituent un facteur d'incertitude accru quant à des contaminations potentielles, mais elles sont indépendantes du choix des partenaires sexuels : aucune pratique sexuelle n'est en soi plus contaminante parce qu'elle est pratiquée par un couple hétérosexuel, par deux hommes, ou par deux femmes. Et l'homosexualité n'est évidemment

en rien un facteur d'aggravation.

On peut parfaitement admettre que le multi-partenariat sexuel majore effectivement le risque d'une contamination, et constitue en soi un motif de suspicion quant aux prélèvements sanguins ; mais cela n'est pas moins vrai pour les hétérosexuels que pour les homosexuels, et l'accès au don ne repose que sur la confiance dans la sincérité des affirmations données par les volontaires eux-mêmes. Refuser le sang de donateurs homosexuels, alors que ceux-ci affirment être en couples stables et fidèles à leur partenaire n'est que le produit d'un préjugé homophobe, qui ne peut envisager les homosexuels que dans un style de vie défini, stigmatise l'homosexualité comme une pratique irresponsable et dangereuse, et refuse d'envisager la réalité et la pluralité des sexualités.

Par ailleurs, rien ne justifie cette notion de « groupe à risque » que l'on applique aux homosexuels, et cette discrimination n'est pas seulement aberrante : elle est injustifiée et dangereuse. Injustifiée, car elle se fonde sur la réalité épidémiologique des années 80 dépassée depuis longtemps : les données montrent que la part des contaminations par voie homosexuelle a régulièrement diminué, et que la majorité des

contaminations a désormais lieu par voie hétérosexuelle. Les hétérosexuels contaminés sont par ailleurs plus souvent ignorants de leur statut sérologique, du fait d'un déficit de dépistage et de prévention, et un nombre croissant d'hétérosexuels ne découvrent leur séropositivité qu'au moment où la maladie se déclare. La notion de groupe à risque appliquée aux homosexuels est donc le déni d'une réalité épidémiologique, et elle en est d'autant plus dangereuse, dans la mesure où elle entérine l'opinion selon laquelle le VIH et plus généralement les maladies sexuellement transmissibles seraient cantonnées à un bassin de contamination homosexuel. Les acteurs de la prévention n'ont cessé de répéter à quel point s'obstiner à véhiculer cette idée fallacieuse était contre-productif, qu'une prévention efficace en la matière ne pouvait réussir que si elle était menée conjointement à une lutte contre les préjugés sur la sexualité, les contaminations touchant principalement des individus qui ne se sentent pas concernés par la maladie et n'éprouvent donc pas le besoin de se protéger.

On ne peut donc que s'étonner que la communauté médicale elle-même, à travers cette exclusion du don du sang, reproduise ces discriminations en les institutionnalisant.

La communauté médicale n'est pas celle dans laquelle l'homophobie s'exprime de façon la plus affirmée ou la plus violente, les médecins ayant probablement retrouvé la tradition de gardiens des « secrets de famille » vis-à-vis de leurs patients homosexuels. Ce qui n'empêche pas l'existence de débordements sporadiques, tirant parti de l'état de dépendance dans lequel se trouve un patient vis-à-vis de son médecin.

Surtout, l'éviction des homosexuels du don du sang reste une incohérence stupéfiante de la communauté médicale, qui fait ici la démonstration d'un lot surprenant de préjugés homophobes de toute nature, en se cachant derrière des statistiques anciennes. Nous attirons encore une fois l'attention sur le fait que cette discrimination est beaucoup plus pernicieuse qu'il n'y paraît dans le contexte épidémiologique actuel et au vu de l'inefficacité croissante des campagnes de prévention.

Sport

Des sportifs exclus des terrains

L'homophobie dans le milieu du sport semble presque « normale », tant elle serait habituelle. Dès le plus jeune âge les jeunes sportifs supposés homosexuels sont mis à l'écart : trop féminin, pas assez sportif, trop masculine, pas assez musclé, toutes les raisons semblent bonnes pour exclure celles et ceux qui ont une orientation sexuelle différente. Les homosexuels qui pratiquent leurs sports dans des clubs gays et lesbiens le font-ils par choix ou parce qu'ils se sentent exclus d'un système hétérosexiste qui ne laisse aucune place et même dénigre leur différence ?

- *Laure est une jeune étudiante. Dans le club de tennis de son université, elle est membre d'un groupe de haut niveau. Seule jeune fille face à des garçons qui ne semblent pas apprécier ses performances et la qualité de son jeu, elle doit essuyer la violence des balles qu'ils lui envoient sans chercher à maîtriser leur force physique, leur mépris, leurs provocations. Le professeur de sport qui encadre ce groupe a refusé de prendre la défense de Laure ou d'intervenir auprès des garçons pour que leur comportement change. Après un match particulièrement agressif, trois d'entre eux proposent à la jeune fille d'aller prendre un verre. Sentant un piège, elle refuse et développe un sentiment de peur, craignant de se retrouver de nouveau face à ses*

partenaires sportifs. Elle envisage de rejoindre un club de tennis gay et lesbien ou celui d'une autre université, managé par une femme.

- *Nadine, 17 ans, a réalisé son coming out auprès de sa famille. Ses parents ont insisté pour qu'elle les accompagne chez leur médecin traitant. Ce dernier lui a posé des questions très précises sur sa vie intime, avant de lui déclarer très sérieusement : « je me doutais que tu étais homosexuelle car tu es sportive de haut niveau ».*

Quatre témoignages d'homophobie dans le sport nous ont été rapportés en 2004. Pourtant depuis plusieurs années nous sommes particulièrement intéressés par ce thème et nous interrogeons. Pour quelles raisons des clubs de sport gay et lesbiens ont-ils été créés ? Pourquoi si peu de sportifs de haut niveau ont-ils jusqu'à présent ouvertement mentionné leur homosexualité ? Par choix délibéré ou à cause d'une pression sociale qui refuse de conjuguer performances sportives avec orientation sexuelle gay ou lesbienne ? Les appels à la haine homophobe remarqués dernièrement dans des stades de football étaient-ils exceptionnels ou représentaient-ils un état d'esprit qui règne sur une partie des supporters et des sportifs ?

En collaboration avec la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne et le Paris Foot Gay, et les sociologues Sylvain Férez et Philippe Liotard, nous avons donc réalisé une enquête destinée à

dresser un état des lieux de l'homophobie dans les milieux sportifs. Cette enquête fera l'objet d'une publication plus complète ultérieurement. Voici néanmoins les résultats et les conclusions des 234 premiers questionnaires de cette enquête.

Agés de 14 à 65 ans, les répondants sont principalement des hommes (72,8%) et se considèrent à 38% comme très sportifs. Les sports les plus représentés dans cette enquête sont la natation pratiquée par 31,2% des personnes sondées, les sports de salle, musculation et fitness (25,2%), le volley-ball (19,7%), le running (18,4%), la marche (17,5%), le ski (14%), la randonnée (12,4%), le cyclisme (12%), le tennis (10,3%). D'autres sports sont également cités dans de moindres proportions : le roller, la danse, le squash, les arts martiaux, le football, le handball, le water-polo, le rugby, le softball...

La pratique du sport est motivée par l'objectif de « garder la santé et la forme » pour 71% des répondants, par le désir de se sentir bien (69,7%), par le fait « d'aimer bouger » pour 36,3% d'entre eux, de « faire quelque chose avec son corps » (33,8%) ou de « rompre avec la routine quotidienne » (18,8%). 35% affirment pratiquer par goût d'« être avec d'autres personnes ». La logique sportive de dépassement (« pour découvrir les limites de mes capacités ») est signalée dans 18,8% des réponses, alors que celle de la compétition (« pour me confronter aux autres ») n'apparaît que pour 6,8% des répondants. Enfin 2,1% des répondants affirment également pratiquer leur sport pour rencontrer un ou des partenaires sexuels.

Le cadre de la pratique sportive est pour 46% des répondants celui d'un club sportif traditionnel, d'un club sportif gay et lesbien pour 44%. 47% pratiquent tout au moins de temps en temps du sport seuls, et 29,9% « hors club/salle, avec des amie(s) ». Un quart des pratiquants de fitness ont choisi une salle fréquentée principalement par des lesbiennes et des gays. Le

choix de ce cadre se fait donc d'une manière importante en fonction de la spécificité de la structure : traditionnelle ou plutôt destinée à des pratiquants homosexuels ou gay-friendly.

Les manifestations de l'homophobie dans le sport

60,7% des personnes ayant répondu à notre enquête n'ont pas vécu d'actes homophobes dans le monde sportif, mais un bon nombre d'entre eux ne fréquente pas directement ce milieu.

On notera également qu'un nombre important de répondants se sont spontanément efforcés de dénier l'homophobie dans le sport (« je n'ai jamais rien ressenti », « non », « rien », « jamais »). D'autres encore ont tenté d'expliquer leur absence d'expérience de l'exclusion en mettant notamment en avant leur niveau de pratique (« je n'ai rien subi car j'ai un bon niveau ») ou encore leur discrétion.

Choix ou obligation, dans le milieu sportif traditionnel plus de la moitié des répondants ont choisi de ne pas faire état de leur homosexualité (« ça ne regarde que moi », « je fais du sport, pas de la publicité pour mes penchants sexuels », « j'y vais pour le sport, pas pour militer », « je n'ai pas envie que mes performances bonnes ou mauvaises soient mises sur le compte de mon homosexualité »).

Ceux qui y pratiquent ou y ont pratiqué leur sport semblent surexposés au sentiment d'exclusion. L'homophobie qui nous est ici décrite se manifeste par des insultes et moqueries (pour 20,5% du total des répondants au questionnaire), l'incompréhension (20,1%), le rejet (12%), la mise à l'écart sportive (9,4%), la dégradation ou le vol d'effets personnels (5,6%), le refus de location ou de vente (6,4%), le refus de licence ou d'inscription (6,8%), les menaces (5,6%), la diffamation (6,4%) et les lettres anonymes (6%). Enfin on nous alerte particulièrement en

nous signalant des violences physiques (6,4%), des séquestrations (6%) et des viols (6%). Les témoignages qui nous sont confiés lors des réponses aux questions ouvertes permettent d'illustrer la douleur subie par celles et ceux qui sont victimes de cette homophobie.

- « *Mon copain et moi avons été exclus du club de sport dont nous étions adhérents parce que nous nous y sommes embrassés. Pourtant les couples hétéros ne subissent pas le même rejet alors que tous n'ont pas l'habitude de se cacher !* »
- « *On me regarde bizarrement comme pour me signifier que je n'ai rien à faire dans cette équipe* ».
- « *Je fais partie d'une équipe lesbienne. Dernièrement, comme nous venions de remporter un match, des adversaires nous ont insultées par un "ce sont même pas des femmes".* »
- « *Au collège et au lycée, comme j'étais très fin, les garçons me mettaient à l'écart en me traitant de sale pédé : "on veut des vrais mecs dans notre équipe !" . Aujourd'hui j'ai développé mon corps grâce à la musculation et j'ai enfin l'impression d'exister, car je suis très musclé. Je me sens mieux accepté* ».

Les homophobes dans le sport

Les auteurs de ces attitudes ou actes d'exclusion sont le plus souvent des co-équipiers (16,7%), des individus isolés (11,5%) ou encore

des adversaires (9,4%). Les entraîneurs, l'encadrement sportif, les supporters et les représentants des instances sportives sont moins souvent cités.

Ces événements se déroulent au cours de la pratique du sport (pour 17,5% des répondants), dans les vestiaires (10,7%), lors de déplacements sportifs (3%). C'est dans des gymnases, des piscines ou sur des stades que bon nombre d'entre eux ont eu lieu (pour 7,7% du total des répondants).

Les auteurs de ces comportements et actes homophobes semblent motivés par leur non acceptation du comportement de la victime (11% des répondants), l'homosexualité affirmée (8,1%), le look (6,8%), la contre-performance (6,8%), la performance (4,7%)...

Une homophobie qui laisse des traces

Les victimes font état de conséquences psychologiques à ces rejets : l'angoisse, le repli sur soi, les difficultés à assumer son homosexualité, le sentiment de culpabilité, les épisodes dépressifs, les contre-performances, les blessures, mais également la stimulation de la performance (« Au lycée, j'ai préféré totalement arrêter le sport », « j'ai adhéré à un club exclusivement pour femmes en cachant ma transidentité », « j'ai cessé le sport dans le club dit classique »...). 7,3% des répondants ont adhéré à un club sportif gay et lesbien suite à ces exclusions.

Un travail de prévention et de sensibilisation apparaît comme nécessaire dans le monde du sport, de la même façon qu'il l'est dans les milieux scolaires. C'est dès leur plus jeune âge que les sportifs doivent apprendre à partager des valeurs de respect des différences, d'acceptation de l'autre, d'entraide, de partage. Les exemples donnés par certains supporters avec leurs banderoles haineuses, dans plusieurs

stades de France (on se souvient de celles exhibées le 7 novembre 2004 au Parc des Princes, cf. communiqué de SOS du 10 novembre 2004, p.153), mais également le slogan « Pédé Sado Gay » utilisé pour insulter à la fois l'équipe parisienne et les homosexuels par un dangereux amalgame ne doivent plus être tolérés. Certaines initiatives semblent prises par des dirigeants sportifs, notamment ceux de certains

grands clubs de football, pour combattre l'ensemble des discriminations, et nous nous en réjouissons. Nous attendons un engagement fort et médiatique pour combattre

l'homophobie et pour que toutes les sportives et tous les sportifs homosexuels puissent enfin avoir le choix d'affirmer librement leur orientation sexuelle.

COMMUNIQUÉ DU 05 OCTOBRE 2004

Contre l'homophobie dans le sport, témoignons, agissons !

Communiqué commun de SOS homophobie et de Paris Foot Gay

« Il n'y aura pas un seul pédé dans mon équipe », a affirmé Otto Baric, entraîneur de l'équipe nationale de football de Croatie.

L'homophobie est indéniablement très présente dans le sport : le rejet, les discriminations, les agressions physiques y sont monnaie courante et conduisent des sportives et sportifs lesbiennes, bisexuel-le-s, transgenres et gays à s'isoler ou à se regrouper entre eux/elles dans des clubs ou manifestations sportives telles que les « Gay Games ».

Le Paris Foot Gay, premier club de football officiellement gay et gay-friendly de France, et SOS homophobie souhaitent dénoncer ces discriminations. Afin d'alimenter notre enquête, nous invitons les victimes et témoins de ces manifestations de rejet et d'hostilité à nous en faire part en nous contactant.

COMMUNIQUÉ DU 10 NOVEMBRE 2004

Rencontre OM-PSG de ce soir : non aux dérapages homophobes

Suite aux récents débordements homophobes qui ont marqué la rencontre PSG-OM du 7 novembre dernier, le Paris Foot Gay et SOS homophobie espèrent vivement que les supporters des deux clubs sauront, ce soir, se montrer vraiment « sport ». Les banderoles, qui ont fleuri lors du dernier match opposant les deux équipes sont une honte pour les deux clubs comme pour leurs supporters et rappellent hélas de tristes souvenirs. À quand le slogan « les PD au bûcher » scandé dans les stades ? Il est intolérable que de tels propos puissent être tenus sans entraîner la moindre réaction de la part des deux clubs.

SOS homophobie et le PFG en appellent donc à la responsabilité de l'OM et du PSG et de leurs supporters pour faire cesser ces dérives et souhaite vivement que la Fédération Française de Football prenne des positions claires sur le sujet. Le foot ne peut rester un sport où l'homophobie quotidienne et violente a droit de cité en toute impunité.

SOS homophobie s'est récemment engagée aux côtés du club de foot Paris Foot Gay pour combattre l'homophobie dans le milieu du sport. Nous invitons les présidents de l'OM et

du PSG à venir soutenir le Paris Foot Gay et à nous rencontrer pour construire ensemble un projet de tolérance et de respect sur le terrain et dans les tribunes.

COMMUNIQUÉ DU 15 NOVEMBRE 2004

Au PSG, le sexisme et l'homophobie aussi jouent en Ligue 1 !

Communiqué interassociatif

Le 15 novembre 2004, une cinquantaine de militantEs contre les discriminations et pour les droits des personnes LGBT de l'Académie gay et Lesbienne, Act Up Paris, AGLA France, la Commission LGBT des Verts, les Panthères roses, Paris Foot Gay, SOS homophobie... ont occupé la devanture de la boutique du Paris-Saint-Germain, située au 27 avenue des Champs-Élysées à Paris.

Elles et ils entendaient ainsi protester contre la direction de ce club, qui tolère régulièrement les pires dérapages sexistes et homophobes dans les tribunes. De plus, cette action interpellait directement les clients et les supporters du club, dont l'indifférence face à la récurrence des propos incitant à la haine raciste, antisémite, sexiste et homophobe est plus que troublante.

Il n'est en effet plus tolérable que les matchs joués par le PSG puissent servir de prétexte aux appels à la haine, au viol et au meurtre, comme ce fut encore le cas la semaine dernière. Le dimanche 7 novembre 2004, le match opposant le PSG à l'Olympique de Marseille a été une fois de plus l'occasion d'injures homophobes et sexistes particulièrement graves. Hurlées depuis les tribunes, ces injures s'étaient aussi sur de grandes banderoles déployées dans le stade. Or, le club est responsable de ces banderoles, il lui appartient de les contrôler à l'entrée du stade, et il le fait. Seulement, comme le dit M. Larue, directeur de la sécurité du PSG : « Nous avons pris le parti de ne pas faire retirer ces banderoles de force, tant que cela reste dans certaines limites ». On ne saurait mieux dire que, pour la direction du club, le sexisme et l'homophobie relèvent du tolérable !

Il y aura bientôt un an, dans le Nord, un homme était brûlé vif parce qu'il était homosexuel. Des appels au meurtre proférés dans le Parc des Princes jusqu'à l'agression physique, il n'y avait qu'un pas, et il a été franchi. Il avait déjà été souvent franchi avant, il a encore été franchi de nombreuses fois depuis. Le Garde des Sceaux avait promis une « loi Sébastien Nouchet » contre les propos discriminatoires. Si cette promesse avait été tenue, les banderoles vues au Parc des Princes auraient été interdites par la direction du stade ou l'auraient exposée à des poursuites !

Nous demandons donc :

- Que la direction du PSG ne tolère plus les appels à la haine contre les femmes et les personnes LGBT ; qu'elle mette en place des politiques de sensibilisation au sexisme

et à l'homophobie en direction de ses joueurs et de son public

- Que la Mairie de Paris assortisse les subventions qu'elle verse au PSG d'exigences à l'égard du club sur la lutte contre le sexisme, l'homophobie, le racisme et l'antisémitisme

- Que le gouvernement mette enfin à l'ordre du jour du Parlement une loi pénalisant au même niveau les propos discriminatoires et les incitations à la haine raciste, antisémite, sexiste, homophobe et transphobe.

Travail

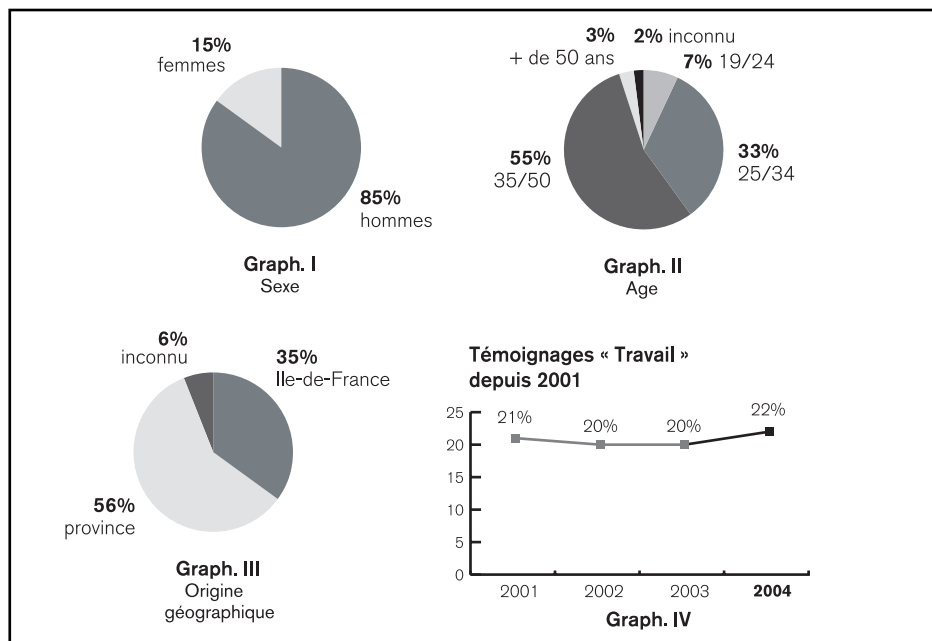
Une homophobie persistante

L'homophobie dans le milieu professionnel est le premier motif d'interpellation de l'association. 22% des mails et des appels que nous avons reçus en 2004 en témoignent. C'est sensiblement le même pourcentage que les années précédentes, mais il semble que les victimes soient de plus en plus déterminées à se battre.

En 2004, 251 personnes ont témoigné, via notre

ligne d'écoute ou notre site Internet, avoir été victime ou témoin d'un phénomène homophobe dans leur contexte professionnel. Cela représente 22 % du total des témoignages recueillis, soit légèrement plus qu'en 2002 et 2003 (cf. graph. IV).

Comme les années précédentes, ce sont majoritairement des hommes qui nous ont contactés (cf. graph. I) et très logiquement, puisqu'il s'agit de travail, ils ont entre 25 et 50 ans dans 88% des cas (cf. graph. II). Par contre, le



Typologie des témoignages « Travail »

pourcentage de témoignages de province a augmenté par rapport à 2003. Il est revenu au niveau de 2002 : un peu moins de 60% (cf. graph. III).

Il est important de préciser que ce thème du travail est passé de 11% des témoignages de lesbophobie en 2003 à 22% (cf. chapitre Lesbophobie).

En 2004, l'homophobie au travail aura donc touché aussi bien les femmes que les hommes. Cette tendance sera à surveiller particulièrement au cours des années à venir ; si elle devait se confirmer, des actions de prévention spécifiques pourraient être envisagées dans le monde du travail.

Mais c'est peut-être aussi que les femmes qui nous contactaient jusqu'à présent étaient victimes de lesbophobie dans plusieurs domaines et qu'elles privilégiaient dans leurs témoignages d'autres thématiques telles que la famille ou la vie quotidienne.

Les formes de l'homophobie au travail

Discriminations

- « *Je travaille pour le conseil général de mon département depuis bientôt cinq ans. Ma titularisation au sein de la collectivité devait se faire par l'obtention d'un concours, concours que j'ai obtenu. Mon chef m'avait signalé que ma nomination sur poste serait effective à l'issue de mes cinq ans de contrat, soit le 13 septembre prochain. Lundi dernier, j'ai appris par mon directeur que cette nomination n'aurait pas lieu, du fait de ma vie personnelle. Que puis-je faire ? Je serai au chômage à la mi-septembre ! Pouvez-vous m'aider ?* ».
- « *J'ai été victime d'un licenciement abusif en juin 2000. J'avais informé certains collègues de travail de mon homosexualité et juste après mon retour des vacances, mon employeur m'a envoyé une lettre recommandée afin de procéder à mon licenciement. J'ai entamé*

une procédure, mais malheureusement j'ai été débouté. Suite à ce licenciement, j'ai fait une dépression que je soigne encore ».

- « *Dans ma recherche d'emploi de directeur de magasin, je fus contacté par le cabinet de recrutement des magasins G, pour un entretien en vue d'une embauche après formation interne. Lors de cet entretien, je dus remplir un formulaire me demandant le nom et prénom de « mon épou(se) ». Je fus honnête en donnant le nom de mon partenaire de Pacs. Je le fis courtoisement remarquer au recruteur puisqu'il me vantait les avantages sociaux pour les couples mariés. La surprise fut lisible sur son visage, mais il continua son discours. Trois jours plus tard, je reçus un courrier m'informant que les critères de sélection n'avaient pas permis de retenir ma candidature malgré les éléments positifs. J'ai saisi par courrier le PDG des magasins G. de cette discrimination. Il m'a répondu que toutes les candidatures étaient traitées de la même manière et que la vie privée n'influe pas sur leur choix. Je serais curieux de savoir s'il y a des homosexuels parmi leurs employés* ».
- « *J'ai appris d'une amie qui a passé un entretien d'embauche, que la personne chargée du recrutement pose systématiquement la question aux candidats : « Etes-vous homosexuel ? ». Je suis indignée. Je voudrais agir de quelque manière que ce soit contre cette discrimination. Merci par avance pour votre aide* ».

Les cas de discrimination homophobe sont mentionnés dans 30% des témoignages. Dans la majorité des cas, c'est l'employeur qui est en cause. Cela se traduit par des licenciements abusifs (37% des cas), des non-renouvellements de contrats (26%), des refus de promotion ou de postes (15%) ou des refus d'embauche (9%) ; autant d'agissements interdits par le droit du

travail. Le droit du travail est quotidiennement bafoué par des hiérarchies peu scrupuleuses et qui sont confortées dans leur sentiment d'impunité par le fait qu'une minorité de victimes font valoir leurs droits. De plus, trouver des témoins acceptant de prendre position contre un patron, un chef de service ou un collègue homophobe est particulièrement délicat. On a vu, entendu, on sait que de tels agissements se sont produits mais on ne veut surtout pas avoir de problème : on ferme les yeux sur des pratiques illicites.

Quatre victimes témoignent par ailleurs d'infractions liées au refus d'appliquer les droits auxquels ouvre le Pacs. En voici deux :

- « En 2000, alors que j'avais informé depuis 1999 le service « Ressources humaines » de mon entreprise de l'évolution des lois relatives au Pacs, j'ai dû envoyer une lettre recommandée pour enfin faire bénéficier mon concubin (avec qui je suis pacsé depuis 1999) des droits légaux. J'étais alors expatrié aux États-Unis et ces droits étaient alors particulièrement importants (couverture sociale, etc.). J'ai été sidéré qu'un simple recommandé soit suivi d'effet en quelques jours alors que pendant des mois on m'opposait des prétextes fallacieux pour ne pas me reconnaître ces mêmes droits. Il semble que cela soit probablement dû à une personne et non à une stratégie d'entreprise. Toujours est-il que mon entreprise a été hors la loi pendant plusieurs mois et que la personne incriminée n'a probablement pas été sanctionnée ».
- « Je suis dans un grand groupe de sécurité et la division à laquelle j'appartiens a un comité d'entreprise. Ce dernier a récemment décidé d'attribuer aux salariés qui se marient un chèque cadeau de 30 euros. Je me suis pacsée le 22 mars dernier et j'ai demandé à pouvoir bénéficier de cet avantage, le mariage ne m'étant pas accessible puisque je suis homosexuelle. Or, on m'a refusé cet avantage.

J'ai réitéré ma demande et j'apprends qu'à la majorité, on m'a une seconde fois refusé ces 30 euros. Or, j'ai eu un bébé en juin de cette année et ma situation est tout à fait connue. J'aimerais savoir s'il existe un recours, non pour la somme de 30 euros mais pour le principe, car de la même façon, rien ne fait référence aux couples homosexuels dans la convention collective. C'est comme si je n'existais pas ».

Harcèlements

- La nouvelle responsable de Michel le harcèle depuis plusieurs mois. Elle critique ouvertement son homosexualité devant ses collègues et s'en prend sans cesse aux homosexuels. Michel, par ailleurs, est apprécié de tous dans son entreprise et ses résultats sont reconnus. Mais il supporte de plus en plus mal les remarques de sa responsable et a dû s'arrêter durant quinze jours. Il a contacté les syndicats qui lui ont conseillé de demander un changement de poste. Il souhaite savoir s'il existe d'autres recours.
- Séverine est en arrêt maladie pour dépression depuis plus d'un an, suite aux réflexions et brimades de ses collègues instituteurs. En effet, quand ces derniers ont appris son homosexualité par le biais d'une indiscretion malveillante, ils l'ont mise à l'écart, l'ont culpabilisée, lui reprochant notamment de « ne pas avoir d'enfants ». Sous la pression, elle est tombée malade et a quitté l'établissement. Aujourd'hui elle va mieux et souhaiterait être mutée dans un autre établissement. Elle est convoquée dans quelques jours pour un entretien avec la responsable du recrutement, à la suite duquel elle a peur d'être mise en maladie de longue durée. Or elle souhaite reprendre son travail. Cet entretien la stresse beaucoup et elle demande de l'aide.

- « J'ai 36 ans et j'exerce le métier d'infirmier dans le secteur public. Depuis septembre, du fait de mon célibat et de mon silence sur ma vie privée, j'ai tout d'abord été victime d'une cabale de la part de certains collègues. Suite à cela, mon vestiaire a été ouvert et défoncé, mes tenues de travail déchirées, salies, détériorées... Compte tenu de l'ampleur de ces problèmes, j'ai dû faire constater les dégâts par ma supérieure. Cette dernière n'est pas intervenue et, depuis ce jour, me fait vivre un véritable enfer. Elle refuse systématiquement mes jours de congés, mes heures de récupération, me discrédite en permanence et fait peser sur mes épaules une réelle pression agrémentée d'allusions ironiques à l'homosexualité. Je n'en peux plus, ne dors plus et rentre dans un processus dépressif. Je ne sais plus quoi faire pour me sortir de cet enfer ! ».
- Depuis deux ans, Joseph subit le harcèlement permanent d'un chef de service : insultes (« sale pd », « malade »...), changements de poste incessants et sans raison apparente, refus d'augmentation... Totale-ment à bout, Joseph, qui travaille depuis seize ans dans cette entreprise, a déjà contacté son représentant syndical et son directeur des ressources humaines, lequel lui avait promis il y a trois semaines une mutation. Or, la seule chose qu'on lui propose aujourd'hui est un poste dans le bureau jouxtant celui du chef de service harceleur ! Le responsable syndical ne veut pas aller plus loin, la DRH non plus, bien que le fameux chef de service soit visiblement un multi-récidiviste du harcèlement. Seul le médecin du travail soutient Joseph et a demandé un changement de poste. Joseph a également contacté un avocat, mais il est vraiment très éprouvé puisqu'il est arrêté pour dépression depuis septembre. Il souhaite savoir comment il peut réagir.
- Roger est chef d'une équipe de dix personnes dans un foyer d'hébergement pour adultes handicapés. Il se déclare victime de harcèlement moral sur son lieu de travail depuis juillet 2003 et pense que ce harcèlement est lié à son homosexualité, qui n'est pas connue de tous. Lors d'un entretien informel, son directeur lui a dit : « J'ai horreur des homosexuels, je ne pourrais pas travailler avec eux ». Depuis, Roger est victime de brimades et de mises à l'écart. Il a le sentiment qu'on le pousse à la faute. Récemment, il a été convoqué par sa direction au complet : on lui a fait divers reproches d'ordre strictement professionnel. On le menace désormais de licenciement. Décidé à réagir, Roger a contacté son DRH qui l'a renvoyé sur le représentant syndical et lui a conseillé de prendre un avocat.
- « Je suis victime d'un outing au sein de mon entreprise alors que je n'avais pas l'intention de parler de mon homosexualité. J'ai été et je suis bloqué au niveau de ma promotion à cause de cela et je suis en butte aux réflexions de mes collègues de travail. Ma hiérarchie est au courant et ne fait rien pour arrêter cela. Je suis en train de craquer. Si je démissionne, je n'ai pas le droit au chômage et si je reprends le travail, je ne pourrai pas tenir très longtemps. Je me suis adressé à des associations totalement impuissantes devant mon problème. Je pense qu'à terme je ferai un acte désespéré. La pression est trop forte et je ne peux plus lutter seul. Cela dure depuis trop longtemps. Ensuite, on fera une journée pour mon suicide pour fêter l'homophobie dont j'ai été victime ! ».

28% des personnes qui nous contactent au sujet de leur travail sont victimes de harcèlement homophobe. Le plus souvent, c'est l'employeur qui en est l'auteur, mais dans 30% des cas, il s'agit des collègues, et dans 26% des cas, à la fois de l'employeur et des collègues. Les petits mots, les phrases insidieuses, la mise

en place d'un climat malsain totalement déstabilisant et destructeur par la hiérarchie et/ou certains collègues nous sont régulièrement rapportés. On pousse celui qui se veut discret dans ses retranchements : s'il ne parle pas de sa vie, c'est qu'il a des choses à cacher, si elle ne répond pas directement aux questions qu'on lui pose, c'est qu'elle mène une vie qui n'est pas avouable !

Certaines personnes qui nous contactent ont choisi de parler assez librement de leur vie privée, mais là encore, des réactions homophobes apparaissent. Officiellement « on n'a rien contre les homosexuels », mais les gestes, les petites moqueries quotidiennes, la mise à l'écart, peuvent miner les conditions de travail. Et si par malheur la victime s'en émeut, se dit choquée de ce manque de respect, on lui rétorque qu'elle n'a pas de sens de l'humour. Facile à dire tant qu'on n'est pas soi-même la cible de ces plaisanteries d'un goût douteux.

SOS homophobie a soutenu un jeune homme employé dans un grand groupe où il a progressivement été mis à l'écart. De victime, on lui a fait endosser le statut du coupable : coupable d'avoir protesté contre un collègue qui l'avait insulté, coupable d'avoir saisi les syndicats contre une hiérarchie qui avait tenté d'étouffer puis de minimiser l'affaire, coupable de ne pas s'être laissé faire, coupable donc d'avoir dénoncé l'homophobie qu'il avait subie. Lors d'une entrevue entre lui et sa hiérarchie, en présence de représentants d'associations, dont SOS homophobie, on a même entendu une responsable expliquer « que l'ensemble du service subit douloureusement cette situation ». Qui était la victime dans cette affaire ? En entendant ces propos on aurait presque pu finir par se le demander...

Insultes et diffamation

- « Je suis principal adjoint de collège, et une enseignante auprès de laquelle je m'étais confié, a décidé de « tout balancer » à la suite d'un

différend professionnel. Cette personne se répand en diffamations sur mon compte en salle des professeurs et dit à qui veut l'entendre que je suis homosexuel, que je trompe mon mec... J'aimerais connaître mes droits ».

- « Je rencontre des difficultés dans mon travail : refus de promotion, graffitis sur la fenêtre du lieu du travail (inscription homophobe et croix gammée), dégradation de mon placard, menaces de mort. Mon chef de service est au courant de tous ces événements, mais reste inactif ».
- François est chef d'une équipe d'agents d'entretien. Un de ses agents s'est plaint auprès de lui : il subit des insinuations scabreuses à répétition de la part de deux de ses collègues. La réaction de François est claire : il est en colère. Il connaissait l'homosexualité de l'employé et estime que ça ne regarde que lui. De plus, il le considère comme un bon élément de l'équipe. Il veut donc réagir au plus vite, s'est tourné vers ses supérieurs et a décidé d'écrire une lettre d'avertissement qui sera lue à l'ensemble du personnel. Il voudrait savoir sur quel texte de loi il peut s'appuyer pour condamner ces agissements.
- « De 1999 à 2001, alors que j'étais en mission à Los Angeles, mon patron de l'époque, un officiel français ayant un visa diplomatique, avait demandé à mes collègues américains de rédiger une lettre indiquant que ma vie privée en couple était incompatible avec ma vie professionnelle. Heureusement, devant cette diffamation grossière, mes collègues n'ont pas accepté. Elles ont fini par m'en informer. De plus, mon patron propageait cette information auprès d'autres interlocuteurs officiels. En outre, en parlant de moi et des homosexuels en général, il se plaisait, lors de repas d'affaire, à faire l'amalgame entre homosexualité et pédophilie ».

Homophobie au travail

La lutte contre les discriminations aucune exception

La CFDT combat toutes les formes d'exclusion. L'homophobie en fait partie.

La question est désormais tranchée. La CFDT Ile-de-France sera présente à la Marche des Fiertés lesbiennes gays bi et trans (LGBT) en juin 2004 pour la deuxième année consécutive. Une décision qui l'an passé n'allait pas de soi. Le bureau régional en avait débattu. Cette manifestation, aussi revendicative que festive, qui réussit à déplacer près d'un million de personnes à Paris, ne ressemble en rien aux tra-

ditionnels cortèges syndicaux, c'est un fait. Mais, en rejoignant la mobilisation des associations homosexuelles, bi, et transsexuelles, n'y avait-il pas le risque de mettre un doigt dans l'engrenage du communautarisme ?

Égalité des droits pour tous. Pour Philippe Lengrand, chargé de la lutte contre les discriminations à l'Uri Ile-de-France, l'égalité des droits ne souffre aucune exception. « L'action contre les discrimi-

nations au travail est l'une de nos priorités depuis le dernier congrès. S'il y a discrimination homophobe dans l'entreprise, elle doit être combattue au même titre que toutes les autres ». Quant au risque de « dérive communautariste » de la revendication, le secrétaire régional l'évacue en plaidant l'insuffisante prise en compte de certaines situations. « Si des groupes se constituent dans et hors de l'entreprise pour défendre leurs intérêts, c'est parce que personne d'au-

tre ne le fait à leur place. Le rôle du syndicalisme n'est-il pas de combattre toutes les inégalités ? ». Message reçu. Quant à ceux qui craignaient que la présence d'une organisation syndicale soit un peu déplacée au milieu du défilé anciennement nommé Gay Pride, ils ont pu constater la qualité de l'accueil qui a été réservé au char CFDT. « Nous avons distribué 20 000 tracts, pris des contacts avec des associations. Et le lendemain, des adhérents nous ont téléphoné pour nous dire leur satisfaction que la CFDT s'engage clairement dans le combat contre l'homophobie. »

Un travail difficile à évaluer. Sur le terrain, en revanche, l'action syndicale a encore des progrès à faire. Il suffit de lire le très utile rapport annuel de SOS Homophobie. Sans prétention scientifique, l'ouvrage analyse plusieurs centaines de témoignages reçus sur la ligne d'écoute de l'association depuis maintenant huit ans. Un appel sur cinq (21 %) provient d'une personne qui se plaint de discrimination au travail ou de harcèlement moral, de la part des directions mais aussi des collègues. Dans très peu de cas une organisation syndicale a été saisie du contentieux : soit parce qu'elle n'existe pas, soit parce qu'elle est soupçonnée



Marta Nacimenbo/REA

« Gare » est l'une des associations qui s'est créée en entreprise pour défendre les lesbiennes, gays, bi et trans.

minations ne tolère

de connivence, soit par manqué de confiance en sa capacité d'agir. Comme toutes les discriminations, celle-ci s'opère souvent en tenue de camouflage. On ne licencie pas un salarié pour son orientation sexuelle connue ou présumée mais on l'accuse d'avoir volé dans la caisse. Faire la preuve qu'il s'agit en réalité d'un rejet de l'homosexualité devient compliqué. « Il nous faut lutter contre notre propre homophobie » explique Yves Nida porte-parole d'Homoboulout et fondateur de l'association Enérgay à EDF. « Lorsque les intéressés s'autocensurent parce qu'ils ressentent qu'il y a dans leur situation quelque chose de honteux, alors on alimente le cercle vicieux. »

Syndicats et associations, l'indispensable partenariat. Il faut créer les conditions de confiance qui permettront de briser la loi du silence. Les associations comme SOS Homophobie, L'Autre cercle ou les associations d'entreprise lorsqu'elles existent assurent cette première prise en charge. Et c'est là qu'un travail commun entre associations et organisations syndicales s'avère indispensable. « Nous n'avons nullement l'intention de nous substituer aux syndicats », poursuit Yves Nida. « Ce sont eux qui sont assis à la table des négociations, qui gèrent les comités d'entreprise, qui assurent la défense des salariés. C'est donc à notre complémentarité qu'il faut s'atteler. » Christine Calvet écoutante bénévole à SOS Homophobie confirme. « La discrimination homophobe est très



Chaque année SOS Homophobie dresse un état des lieux des comportements homophobes.

spécifique. La combattre, c'est la comprendre. Pour cela nous avons réalisé des modules de formation que nous proposons aux organisations syndicales afin qu'elles sensibilisent leurs militants. »

Toutes une série de mesures très concrètes peuvent par ailleurs être promues par les élus d'entreprise : s'attacher à ce que les activités sociales du CE ne bénéficient pas exclusivement aux couples hétérosexuels. Veiller à ce que l'accès à la formation professionnelle s'adresse à tous, être attentif aux déroulements de carrière, aux éventuelles mises au placard. Des textes de loi constituent d'ores et déjà de solides points d'appui : le principe de non-discrimination inscrit dans la charte des droits fondamentaux européens, la loi contre le harcèlement moral. Un dispositif auquel les associations souhaiteraient voir ajouté une loi spécifique condamnant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Côté confédéral, Odile Beillouin, secrétaire natio-

nale, il ne saurait être question de fragmenter la lutte contre les discriminations. « Nous avons depuis des années approfondi notre action contre le racisme en entreprise, nous nous battons

pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, pour l'insertion des handicapés. Tout ce qui produit de l'exclusion est aux antipodes de nos valeurs. »

Isabelle Perrin

Des associations à l'écoute

→ **SOS Homophobie** met à la disposition des personnes victimes d'actes homophobes une ligne d'écoute anonyme (0 810 108 135) et dresse à partir de ces témoignages un état des lieux de l'homophobie en France dans un rapport annuel. www.sos-homophobie.org L'association intervient également en milieu scolaire pour sensibiliser, informer, prévenir.

→ **Le collectif Homoboulout**. Onze associations de lesbiennes, gays, bi et trans sont constituées en milieu du travail et composent le collectif Homoboulout. Pour l'essentiel, mais pas seulement, elles se trouvent dans les grandes entreprises ou services publics : Les Affranchis à La Poste ; l'AFMGL dans l'armée, la gendarmerie ; Flag dans la police ; 3HVP à la Ville de Paris ; Coming-G au ministère de l'Industrie ; Cgay à Canal Plus ; Enérgay à EDF ; Engagés à l'ANPE ; Gare à la SNCF ; Homobus à la RATP ; Personnaïles à Air France. Leurs coordonnées sont toutes disponibles sur le site d'Homoboulout. www.homoboulout.org

→ **L'autre cercle**. Fédération nationale créée en 2002, cette association a pour objectif de faire disparaître l'homophobie dans le monde professionnel. L'autre cercle a publié en 2003 le livre blanc, *L'homophobie au travail, ça existe encore*. Outre des témoignages, il offre une lecture très pédagogique des moyens de lutter contre les pratiques discriminatoires. www.autrecercle.org

- *« Je travaille dans une agence de voyages de quatre salariés. Parce que les gens savent que je vis avec un homme, ils plaisantent sans arrêt en croyant me faire rire, me traitent de « gros pédé » et essaient de me faire dire des choses. Cela me met mal à l'aise car le regard de mes collègues est différent. Pour les uns, c'est de la complaisance, pour les autres, de la moquerie ou de la méchanceté ».*
- *Employé dans une entreprise de transports parisiens, Thierry subit un véritable harcèlement de la part de certains de ses collègues depuis qu'il s'est confié à l'un d'entre eux. Visiblement, Thierry ne s'est jamais vraiment intégré dans ce service qu'il a rejoint contraint et forcé voilà six ans. Il a immédiatement suscité la jalousie et l'animosité de ses collègues. Son homosexualité semble donc en faire un bouc émissaire idéal. Il dit avoir été « mis au placard » : on lui a retiré petit à petit des tâches qui lui incombent. La situation dure depuis longtemps avec des hauts et des bas, Thierry essayant sans cesse de « faire avec ». Récemment, il a décidé de « ne plus subir » : il a écrit un courrier recommandé à sa hiérarchie et doit rencontrer prochainement un responsable, assisté par un délégué syndical. Il envisage également de se faire muter dans un autre service.*

Les insultes homophobes sont mentionnées dans 20% des témoignages « Travail », les atteintes à la vie privée et diffamation dans 22% des cas.

Ces insultes, moqueries et diffamations sont le fait de collègues dans 57% des cas. Répétées, elles finissent par intégrer un véritable processus de harcèlement du collaborateur homosexuel par la hiérarchie ou les collègues. On n'hésite pas à faire courir un bruit sur un collègue homosexuel : « il est gay, donc potentiellement pédophile ; il ne doit pas pouvoir continuer à travailler dans l'enseignement au contact d'enfants... ». L'insulte homophobe est systématiquement ignorée, minimisée.

Pourquoi est-elle si facilement choisie lors d'une dispute entre collègues de travail qui n'a strictement rien à voir avec l'homosexualité ? On sait qu'on va le blesser, le toucher, on lui reproche devant tout le monde sa différence pour mieux lui signifier qu'il ne fait pas partie du groupe, du service, de l'atelier, de l'équipe au même titre que les autres.

Les secteurs professionnels les plus touchés

- *Christophe travaille dans un restaurant et se fait régulièrement injurier par le chef cuisinier et par son patron, y compris devant les clients. Il a porté plainte voilà quinze jours et désire aller plus loin, d'autant plus que ses collègues sont prêts à témoigner.*
- *« Je suis victime depuis quatre ans d'une mise en quarantaine de la part d'une majorité du personnel. La direction, malgré mon appel à l'aide ne veut pas entendre parler d'homophobie. Tout le monde peut se permettre de m'envoyer balader, sans motif valable et sans raison. Aujourd'hui, une collègue que j'ai finie par insulter, tant je n'en peux plus depuis quatre ans, m'a traité de « pédé » en me disant que tout le monde était au courant. Je mange seul au restaurant d'entreprise depuis quelque temps, puisque les rares personnes qui me toléraient encore ont fini par me laisser tomber. Je suis usé par ces comportements, je ne peux pas démissionner, car en tant que fonctionnaire, je ne peux prétendre à aucun droit au chômage et je n'ai pas les moyens d'assurer mon existence sans travailler. Je suis également séropositif et ma charge virale, qui restait jusque-là indétectable, s'est inexplicablement multipliée par vingt. Aujourd'hui je me trouve dans une impasse. Je me sens dépassé par la douleur et j'envisage les solutions les plus*

extrêmes. Je pense que je finirais un jour ou l'autre par mettre fin à cette souffrance et à la honte que je ressens devant mon impuissance et la satisfaction bien pensante des « autres ». Mon entreprise prend garde aux propos racistes, mais ne veut pas perdre son temps avec les pédés ».

Parmi les secteurs professionnels les plus concernés par l'homophobie, on trouve d'abord le secteur de la distribution (grand ou petit commerce), celui de la restauration, les administrations d'Etat de même que territoriales (mairies et conseils généraux), l'Education nationale ou l'enseignement privé (cf. chapitre Milieu scolaire) et les entreprises de transports.

Citons également les banques et assurances, ainsi que le milieu médical :

- *« Victime de harcèlement moral pendant plusieurs années de la part de mon patron, médecin dans un laboratoire pharmaceutique, je suis actuellement en psychothérapie et en arrêt longue durée pour dépression nerveuse réactionnelle. Ce harcèlement a été cautionné par la direction qui n'a rien voulu savoir et a refusé de procéder au changement de service vivement recommandé par la médecine du travail informée de la situation. Victime de discrimination et de harcèlement moral, il m'arrive, deux ans après, de faire encore des cauchemars et d'avoir des bouffées d'angoisse très importantes ».*

Si l'ensemble de ces secteurs regroupe effectivement des catégories professionnelles plus exposées, parce qu'en contact avec des tiers (élèves, clients, patients, usagers), ce sont aussi les secteurs professionnels où l'on trouve le plus d'emplois précaires : contrats à durée déterminée, salariat à bon marché, emplois jeunes et autres contrats d'apprentissage, non ou mal protégés par le Code du travail, et interchangeables à volonté.

L'homophobie au travail n'est donc ni un phénomène spécifique ni un phénomène isolé, mais participe d'une logique d'entreprise, basée sur le seul profit et d'où l'humain se trouve au moindre prétexte écarté. D'une façon générale, priorité est donnée au rendement, aux résultats de l'entreprise. Un chef de service efficace et reconnu par sa hiérarchie pourra avoir tenu des propos homophobes, ce n'est pas lui qu'on va sanctionner. Peut-être sera-t-il discrètement rappelé à l'ordre ? Mais c'est le maximum qu'on fera. À la victime on rétorquera qu'elle est responsable de la situation : après tout c'est bien elle qui est différente ! Elle n'avait qu'à ne pas parler de sa vie, ne pas afficher ainsi son orientation sexuelle. Celui qui dérange c'est malheureusement celui qui se plaint, la victime. C'est lui qu'on va déplacer, muter dans un autre service, isoler comme une personne malsaine, sans aucune reconnaissance publique du préjudice qu'il a subi.

Les réactions des victimes

Les témoignages d'homophobie au travail que nous avons reçus en 2004 confirment une volonté de réagir chez les victimes, à peine émergente il y a peu. Désormais, de nombreuses personnes n'hésitent pas à réagir dès lors qu'une infraction est commise à leur encontre. Ainsi, 33% des victimes ont pris une initiative avant de nous contacter. Ce chiffre témoigne d'une nouvelle réactivité des salariés victimes d'homophobie.

Dans 40% des cas, ces salariés saisissent la direction et/ou la DRH, et dans 27% les syndicats. Viennent ensuite la police (8% des témoignages), l'Inspection du travail et les prud'hommes (7%) et la médecine du travail (5%).

Lorsque ces personnes nous contactent, c'est en général pour obtenir confirmation du bien-fondé de leurs démarches et/ou nous demander des renseignements complémentaires ; demandes où il transparaît toujours la très claire volonté de « ne pas en rester là ».

Le fait de réagir ne signifie pas pour autant que les problèmes sont réglés par les instances interpellées. Dans 65% des cas en effet, la DRH n'est pas intervenue. Dans 35 % des affaires à l'inverse, elle a pris fait et cause pour la victime. De même, pour 80 % des salariés concernés, le syndicat n'a pas bougé. Il semble en outre que DRH et syndicats ne se mobilisent pas pour les mêmes problématiques. Ainsi, les premières réagissent davantage aux problèmes d'insultes ou de diffamation ; les seconds sont plus sensibles aux problèmes de harcèlement mettant en cause l'employeur.

On notera néanmoins une volonté de lutter efficacement contre l'homophobie plus clairement

affichée par des responsables syndicaux en 2004. Ainsi nous avons rencontré à plusieurs reprises des représentants de la CFDT (cf. article paru dans *CFDT magazine*, pp.160-161) , et également collaboré avec la CGT sur une affaire précise. Ces syndicats se sont impliqués à nos côtés dans des actions de sensibilisation lors de la journée régionale de lutte contre l'homophobie, le 2 juin 2004. La difficulté pour agir plus efficacement et pour impliquer les centrales réside malheureusement trop souvent dans le fait que les cas d'homophobie ne sont pas transmis par certains délégués au niveau supérieur. Dans l'entreprise, syndiqué ne rime pas toujours avec homophile, et le collaborateur homosexuel ne bénéficie pas toujours du même soutien que ses autres collègues.

On peut difficilement se permettre de perdre son travail, et il est souvent difficile de se défendre, de trouver des appuis, des témoins, des conseils, un soutien lorsqu'on est victime d'homophobie au travail. Un énorme travail de sensibilisation des collègues et des hiérarchies, de prévention dans l'entreprise, de collecte de témoignages mais aussi d'accompagnement des victimes reste donc à faire. C'est une mission que nous développons également en partenariat avec la Ville de Paris, dans le cadre d'un dispositif destiné à lutter contre les différentes discriminations dont

peuvent être victimes les agents parisiens dans le cadre de leurs fonctions. Ces témoignages nous renforcent aussi dans notre volonté de nous rapprocher des organisations syndicales pour lutter plus efficacement contre l'homophobie dans l'entreprise. Cet objectif figurait au titre de nos priorités en 2004 et nous avons entrepris de nombreuses démarches dans ce sens. L'accueil que nous ont réservé nos interlocuteurs témoigne d'une importante prise de conscience des centrales syndicales et d'une volonté réelle d'agir en partenariat pour lutter contre l'homophobie dans l'entreprise.

Voisinage

Harcèlements au quotidien

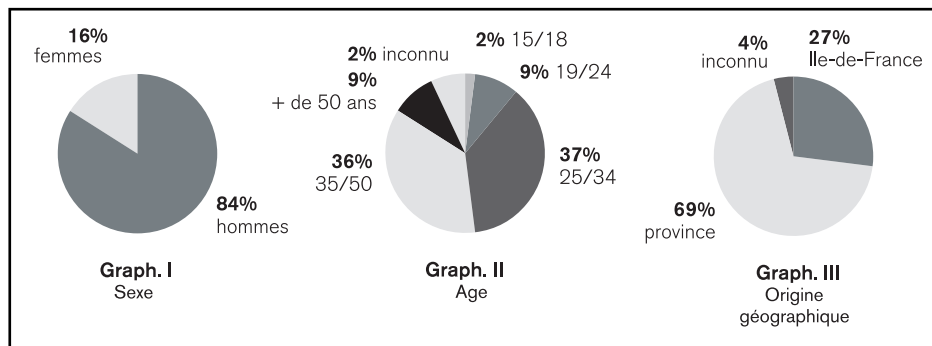
Les manifestations d'homophobie dans le voisinage restent l'un des motifs importants d'interpellation de l'association, qui a traité 65 appels sur la ligne d'écoute et 61 mails sur ce thème en 2004, soit 11% des témoignages reçus. Ces chiffres témoignent du climat d'insécurité inquiétant dans lequel sont tenus un grand nombre de gays et de lesbiennes victimes d'agressions homophobes dans leur voisinage, et qui vivent parfois un véritable harcèlement au préjudice considérable.

Insultes et menaces

Les insultes font partie de l'homophobie ordinaire que doivent supporter au quotidien quantité de gays et lesbiennes. Un nombre important d'appelants témoignent de manifestations de mépris et de haine, ponctuelles ou régulières, sur leur lieu d'habitation. Ces insultes proviennent

parfois de leurs voisins directs. Ainsi un couple témoigne d'insultes répétées de leurs voisins avec qui ils sont en conflit depuis plusieurs années (« ça pue le pédé ici », « tiens, voilà les pédés »), auxquels s'ajoutent des jets d'ordure dans leur jardin. Tel autre subit le même genre d'agression verbale de la part d'une voisine du dessous (« sale pédé, vieille tante »), qui ne cesse de lui reprocher d'être à l'origine de nuisances sonores alors qu'elle-même lui semble particulièrement bruyante. Ou encore cet appelant victime des insultes d'une voisine qui l'accuse d'en vouloir à son mari.

Aux insultes directes viennent s'ajouter les commérages malveillants au sein du quartier, parfois calomnieux et diffamatoires, par exemple en jouant sur l'amalgame entre homosexualité et pédophilie. Un appelant témoigne de propos tenus par l'une de ses voisines à une seconde, lui conseillant de « ne pas fréquenter ce pédé », car « cela pourrait nuire à [sa] réputation ».



Typologie des témoignages " Voisinage "

Il y a même parfois une véritable volonté de nuire par des « dénonciations » aux syndicats d'immeubles, aux employeurs ou aux propriétaires d'appartements locatifs. Des appelants témoignent ainsi avoir observé des changements de comportement dans leur voisinage suite à de tels propos : des voisins les évitent, refusent le contact, ne répondent pas à leurs salutations, alors qu'ils étaient auparavant en bons termes.

Les voisins prétextent parfois des nuisances non avérées pour déclencher une altercation. Un homme monte voir ses voisines lesbiennes, sous prétexte qu'elles font trop de bruit et leur dit que « ce qui leur manque, c'est une bonne queue ». Cet autre, qui après avoir bloqué la moto d'un appelant pendant quatre mois, vient chez lui pour « *casser du pédé* » et prétexte que celui-ci est à l'origine d'une rayure sur son véhicule. Ou cette femme qui après avoir fait maintes allusions à haute voix monte directement sous prétexte que de l'eau dégouline depuis le balcon de l'appelant à la suite de l'arrosage de ses plantes. Ou encore ce couple d'appelants qui après plusieurs mois d'insultes a été mis en garde par leur société de HLM après dénonciation diffamatoire pour nuisances sonores, passant ainsi du statut de victime à celui de coupable. Aux agressions verbales s'ajoutent différents témoignages d'inscriptions injurieuses et anonymes dans les bâtiments d'habitation ou directement sur les biens de gays et de lesbiennes : graffitis homophobes dans les halls d'immeuble, les cages d'ascenseurs, sur les boîtes aux lettres ou les voitures, désignant parfois nommément les personnes.

Ces insultes dont sont victimes les gays et lesbiennes dépassent parfois le cadre du voisinage immédiat. Des appelants témoignent être victimes de propos homophobes de la part de commerçants du quartier ou de leurs clients et usagers. Ainsi un homme qui vient d'emménager témoigne qu'il a subi une agression de la part

du boulanger occupant le bas de son immeuble. Celui-ci l'a sommé de partir, lui disant qu'il allait lui faire perdre sa clientèle, qu'il y a des enfants dans le voisinage et qu'« *on en a assez des gens comme ça* ». Un patron de café s'est fait traiter de « *sale pédé* » par une commerçante voisine. Un autre témoigne d'insultes répétées sur son lieu d'habitation de la part des clients d'un bar situé en face de chez lui.

Un problème particulier se pose dans les immeubles de cités, où les gays et lesbiennes sont particulièrement vulnérables au harcèlement en réunion de la part des « bandes » qui s'y forment. Mais ces harcèlements ne se limitent pas aux cités, puisque des appelants font le témoignage d'expériences similaires dans d'autres contextes d'habitation (villes ou villages ruraux) dans lesquels gays et lesbiennes peuvent devenir une cible de harcèlement.

Aux insultes viennent souvent s'ajouter des menaces diverses, de dégradations matérielles ou de représailles physiques sur les personnes.

• *Martin habite en couple dans le Puy-de-Dôme. Il a reçu plusieurs lettres de menaces anonymes, avec la liste de ses biens et des menaces de morts sur ses labradors. Ces menaces prennent une réalité d'autant plus inquiétante que Martin et son ami ont retrouvé leur porte fracturée.*

Les menaces de mort purement verbales ou accompagnées d'une démonstration de force ne sont pas rares et sont particulièrement perturbantes pour les agressés.

Un appelant témoigne du harcèlement qu'il subit de la part d'un de ses voisins, qui le menace ouvertement en se postant devant sa fenêtre et en lançant des projectiles : « *sales pédés, vous devez tous crever* », « *je vais te crever, je vais t'enculer, descends, on va se battre comme de vrais hommes* ». Il le menace même avec un couteau.

Un autre appelant subit avec son ami les menaces de trois familles voisines, le menaçant directement de mort : « *on va avoir ta peau* », « *tu vas terminer comme Sébastien Nouchet et François Chenu* », « *va remettre ton triangle rose* ». Un autre habitant de banlieue témoigne de menaces du même ordre : « *on va te jeter dans la Marne, t'exploser ton cul de tarlouze avec un pétard, on va te cramer comme l'autre dans son jardin* ». Et l'on se rappelle d'autres bûchers.

Passages à l'acte

Les insultes et menaces sont malheureusement souvent suivies de passages à l'acte. Des appelants témoignent de dégradations diverses de leurs biens : boîtes aux lettres défoncées, vols de courrier, inscriptions homophobes, bris de vitres, fractures de portes, serrures bouchées à la colle, pneus crevés, peinture de voiture barbouillée ou rayée, etc.

Une personne interpelle SOS homophobie sur le jet de cigarettes et de détritres alimentaires dans son séjour par ses voisins du dessus. Un couple d'une petite ville a vu sa boutique dévastée par des agresseurs du voisinage qui sont rentrés dans leur boutique pour saccager la marchandise en vente. D'autres voient leurs terrains massacrés par le passage d'engins agricoles alors qu'aucun droit de passage n'est prévu. Un homme déplore la perte de son chien âgé de dix ans, tué par des individus qui se sont introduits de façon répétée dans sa propriété.

- *Denis et son ami ont l'habitude de garer leurs deux voitures dans leur rue face à un immeuble. Un jour, ils retrouvent l'une des voitures rayées. Ils signalent l'incident à la police municipale et celle-ci transmet la réclamation au syndic de copropriété, qui écrit à chaque occupant de l'immeuble, leur signifiant que la rue était du domaine public. Peu après, Denis constate une rayure sur tout le côté du second véhicule.*

Les voitures sont une cible privilégiée. Des habi-

tants d'un village de l'Aude ont vu leur pare-brise brisé par une bouteille de parfum, accompagné de l'insulte « ah, les pédés, ils se parfument ». Ou encore cet autre, qui après avoir eu ses pneus crevés et une tentative d'incendie sur sa voiture, est contraint de cacher celle-ci le soir lorsqu'il rentre à son domicile.

Les témoignages de passage à l'acte ne concernent pas seulement les biens des personnes. De nombreux appelants témoignent également de violences physiques exercées par des voisins venant directement chez eux pour les agresser. De nombreux témoignages de gifles, de coups de poings, etc. ont été reçus. Ainsi, un appelant, suite à une provocation injurieuse de sa voisine, voit le soir même le fils de celle-ci débarquer et agresser son ami, lui assénant des coups de poings dans le ventre, et allant même jusqu'à une tentative de strangulation. Ou encore un homme, qui venant voir ses voisins pour protester contre des jets de mégots allumés sur son balcon, est giflé à plusieurs reprises par la voisine. Les relations de voisinage se dégradant rapidement, il est ensuite victime de coups de poing de la part du mari. Les victimes doivent parfois faire face à des agresseurs armés. Des appelants ont été victimes de coups de couteau, leur laissant la peau marquée de cicatrices. Ces agressions physiques peuvent atteindre un niveau de violence particulièrement élevé et se transformer en véritable tabassage jusqu'à la perte de connaissance de la victime et son transport à l'hôpital.

Détresse et impuissance des victimes

Si les agressions que subissent les gays et les lesbiennes dans leur voisinage s'arrêtent parfois à une altercation ponctuelle, il n'est pas rare qu'elles se répètent pendant des mois, voire des années, jusqu'à devenir de véritables harcèlements rendant impossible la vie quotidienne. Les témoignages font souvent état d'une esca-

lade dans les provocations, qui commencent par des insinuations plus ou moins déguisées, des insultes plus ou moins voilées, et dégénèrent en conflit ouvert à la faveur d'un incident parfois provoqué par les agresseurs eux-mêmes. Toutes ces manifestations d'hostilité subies sur le lieu même d'habitation sont extrêmement désstabilisantes pour les homosexuels qui en sont victimes. Elles les font vivre dans un climat de tension constant, dans la peur de la prochaine provocation ou de la prochaine escalade dans la violence, et conduisent parfois les lesbiennes et les gays à se reclure chez eux. Un grand nombre de témoignages font état d'un éprouvement moral très important, allant jusqu'à une prise en charge médicale de leur état de détresse psychologique.

Cette fatigue morale provient également de la difficulté pour les victimes à trouver un soutien et des réponses appropriées aux agressions dont ils font l'objet. En contactant l'association, un certain nombre sont animées par la volonté de se défendre pour faire cesser les agressions. Auparavant, ces victimes peuvent avoir eu recours à des médiateurs pour engager des procédures de conciliation, une initiative qui, si elle peut se révéler efficace, se heurte parfois à la résistance des parties à réunir (refus de se présenter, absence de considération du problème, etc.). Lorsque le règlement à l'amiable n'est plus envisageable, les victimes s'adressent à la police et au système judiciaire. Ces démarches restent difficiles, nécessitent que des témoins puissent et veuillent appuyer leur cas. Celles et ceux qui nous contactent font souvent mention de leurs difficultés à faire valoir leurs droits face à l'inertie institutionnelle. Beaucoup se sentent littéralement impuissants à se défendre dans un contexte d'agression homophobe de voisinage. Pourtant, la plupart du temps, leurs agresseurs appartiennent à leur voisinage immédiat. Ils sont donc parfaitement identifiés, ce qui devrait permettre de réagir efficacement contre

leurs agissements. Mais l'intimidation dont ces victimes font l'objet et la peur des représailles si elles préviennent les autorités, font qu'elles hésitent à se défendre et ne savent pas vers qui se tourner. En outre, il arrive souvent que les victimes d'homophobie, même décidées à faire valoir leurs droits, rencontrent des blocages au niveau de la police qui les dissuade de déposer une plainte, soit par un refus, soit en les invitant de façon plus ou moins directive à transformer un dépôt de plainte en main courante. Ces blocages peuvent également intervenir au niveau du système judiciaire qui classe prématurément les dossiers sans donner suite, par exemple au motif de préjudice insuffisant.

Poussées à bout, bon nombre de victimes ne voient comme solution à leurs problèmes que le déménagement, ce qui n'est pas toujours possible lorsque ces personnes doivent recevoir un agrément d'office HLM, dont les délais d'attente et les critères d'attribution rajoutent encore une angoisse supplémentaire pour des individus qui se sentent alors véritablement pris au piège. Des gays et lesbiennes témoignent en être venus à vendre les biens immobiliers dont ils sont propriétaires et qu'ils occupent pour se mettre à l'abri de leurs agresseurs, ou à sérieusement envisager cette option. Les faire disparaître du voisinage est d'ailleurs parfois le but explicite de voisins ou de propriétaires homophobes, qui maintiennent une pression constante dans le but de les faire partir.

Mais ces solutions de dernier recours ne sont parfois pas suffisantes pour mettre fin au harcèlement, puisqu'il arrive que les personnes en question soient retrouvées par leurs agresseurs.

Changer de logement en réponse à un harcèlement homophobe témoigne de l'impuissance à se défendre dans laquelle se sentent les victimes d'homophobie, et représente par ailleurs un nouveau préjudice puisqu'il faut retrouver un logement, déménager, etc.

Les agressions subies par les gays et lesbiennes dans leurs relations de voisinage sont multifformes et peuvent constituer des atteintes graves aux personnes et à leurs biens. En plus du préjudice direct qu'elles constituent, ces violences à répétition créent pour leurs victimes un climat de peur et un sentiment d'insécurité qui rend leur vie

quotidienne impossible. Trop souvent, à cette détresse psychologique se rajoute un sentiment d'abandon et d'impuissance à trouver des moyens de protection efficaces. On ne peut que regretter dans ce contexte l'absence d'une volonté claire des autorités pour lutter efficacement contre ces situations intolérables et trop répandues.

Annexes

Charte des Interventions en Milieu Scolaire de SOS homophobie

La présente charte a pour objet de définir le cadre des interventions de l'association SOS homophobie dans la lutte contre les discriminations homophobes, qui concernent les hommes et les femmes, et transphobes, en milieu scolaire. Ces interventions se font en respect du décret n° 92-1200 du 6 novembre 1992 du ministre de l'Education nationale et en particulier des « principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination ».

A. Objectifs de l'intervention

1. Lutte contre les discriminations dont pourraient être victimes à l'école certains jeunes des deux sexes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée, notamment :
 - a. violences verbales, physiques et morales ;
 - b. mises à l'écart.
2. Prévention des conséquences de ces discriminations, comme le suicide, l'adoption de comportements à risque, la dépression, la dégradation des résultats scolaires...
3. Rappel des grands principes de l'universalisme républicain, sur le respect de la personne humaine et sur l'égalité des droits.
4. Déconstruction des idées reçues, des stéréotypes et des préjugés dont se nourrit la discrimination homophobe.
5. Information sur les dispositifs de lutte contre les discriminations et les ressources dont pourrait avoir besoin une victime.
6. Amener les élèves à réfléchir sur leurs croyances, attitudes et pratiques au sujet de la discrimination homophobe afin de promouvoir la prévention de l'homophobie en milieu scolaire par les pairs. Une fois l'intervention terminée, il appartiendra en effet aux élèves de chercher à ce que la vie au sein de l'établissement se fasse dans le respect de tous.

B. Engagement des intervenants

1. **Légalité.** Les intervenants s'engagent à respecter les lois en vigueur, à ne pas inciter leur public à les enfreindre, à ne pas cautionner un fait qu'il sait être répréhensible. Notamment :
 - a. Législation concernant les mineurs :
 - Toute relation sexuelle est interdite entre un adulte et un mineur de 18 ans non émancipé (+ de 15 ans, - de 18 ans), si l'adulte est un ascendant légitime, naturel ou adoptif, s'il a autorité sur lui ou s'il abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

- Toute relation sexuelle est interdite entre un adulte et un mineur de 15 ans (moins de 15 ans) ;
 - Il est interdit d'organiser des réunions comportant des exhibitions ou des relations sexuelles auxquelles un mineur assiste ou participe (backroom, soirée privée...) ;
 - Ne pas inciter un mineur à fréquenter un établissement servant des boissons alcoolisées (bars, boîtes de nuit...) ;
 - Ne pas inciter un mineur à consulter un support à caractère pornographique (revues, cassettes vidéo X, minitel rose, sites Internet pour adultes...)
 - b. Ne pas inciter à la violence, notamment en ce qui concerne les mineurs ;
 - c. Délit de non révélation : ne pas révéler un crime dont on aurait suffisamment d'éléments permettant à la justice d'enquêter.
2. Apolitisme et laïcité. Les intervenants agissent au nom de l'association, de ses objectifs et de son éthique. Ils ne font l'apologie d'aucune idéologie. Les intervenants observent une stricte neutralité dans les domaines religieux, philosophiques et politiques.
 3. Universalisme républicain. Les interventions se situent dans le cadre strict de l'universalisme républicain à l'exclusion de tout communautarisme : il s'agit seulement de faire progresser le respect de la personne humaine et l'égalité des droits, et non de promouvoir des droits particuliers.
 4. Non discrimination. Les intervenants sont attentifs à ce que leurs valeurs, leurs préjugés, leur façon de vivre n'aient pas d'incidence, notamment discriminatoire, sur le déroulement de l'intervention.
 5. Confidentialité. Les intervenants s'engagent à ne pas procéder et à ne pas encourager l'outing (révélation de l'homosexualité réelle ou supposée) de toute personne au sein de l'établissement, élève, professeur ou autre.
 6. Rigueur. Les intervenants ne s'appuieront au cours de l'intervention que sur des éléments dont la validité et le sérieux sont établis. Toute idée relevant d'une conviction personnelle ou considérée comme discutable ne pourra être évoquée qu'avec précautions et présentée comme soumise à caution.
 7. Évocation de la sexualité. L'objet de l'intervention est la lutte contre l'homophobie et non la sexualité, notamment homosexuelle. Les intervenants n'aborderont pas le domaine de la sexualité ni ne répondront à des questions posées par le public sur ce thème, sauf s'il s'agit de déconstruire une idée reçue et/ou de prévenir un comportement à risque. Dans ce dernier cas, les intervenants veilleront à conserver un discours adapté à la sensibilité de leur public et ne se montreront jamais explicites.
 8. Langage. Les intervenants emploient un langage correct et accessible à leur public. Ils ne feront pas usage, et décourageront au niveau du public, l'utilisation de termes injurieux, discriminatoires (qu'il s'agisse de discrimination raciste, sexiste, homophobe...), familiers.
 9. Atteintes personnelles. Les intervenants ne prendront pas comme une attaque personnelle toute remarque provenant du public. Ils s'engagent à conserver une attitude neutre.

C. Moyens mis en œuvre

1. L'intervention de SOS homophobie est subordonnée à l'accord du chef de l'établissement. Dans la mesure du possible, les instances lycéennes ou collégiennes, les associations de parents d'élèves, sont consultées et invitées à participer au projet.
2. Relations avec l'équipe pédagogique. Les interventions se font systématiquement en présence d'au moins un représentant de l'établissement scolaire accueillant l'association. Le ou les représentants veillent au respect de la discipline au sein de la classe, mais sont également encouragés à intervenir et participer à l'intervention dès qu'ils le jugent nécessaire. Ils sont les seuls à connaître la psychologie des élèves et donc les plus à même de savoir sur quel domaine particulier devrait s'orienter la discussion, et quels sont les points à approfondir.
3. Les intervenants interviennent toujours en binôme, sauf cas de force majeure. Les binômes mixtes seront privilégiés aux binômes de même sexe lorsque cela est possible.
4. Encourager le dialogue. Plutôt que de faire un cours magistral, les intervenants chercheront à faire participer au maximum le public, en l'amenant à réagir sur les sujets qui l'intéressent plus particulièrement, par voie orale ou écrite. Pour favoriser cette dynamique, ils veilleront à instaurer un climat de confiance entre le public et eux-mêmes, notamment en évitant de juger les élèves.
5. Supports. Les intervenants se réservent le droit de produire tout support pédagogique (vidéos, articles, questionnaires, photos, jeux de rôles...) susceptible d'éclairer l'intervention, sous réserve que ces supports soient respectueux de la sensibilité et des convictions, en particulier en matière d'éthique, du public concerné. Les documents doivent respecter les principes énoncés dans la charte des intervenants.

Récapitulatif des communiqués de SOS homophobie

2004

23 mars	SOS homophobie se porte partie civile aux côtés de Sébastien Nouchet	p.35
17 mai	Du Pacs au mariage, une homophobie tenace	p.116
27 mai	SOS homophobie dénonce deux nouvelles agressions d'homosexuels.	p.36
8 juin	OUI pour une loi contre l'homophobie... mais MAINTENANT !	p.117
24 juin	Rencontre avec le Premier ministre : SOS homophobie attend maintenant des actes forts du gouvernement pour lutter plus efficacement contre l'homophobie	p.117
28 juil.	Annulation du mariage de Bègles : la justice s'attaque au couple homosexuel . .	p.70
18 août	Une nouvelle agression homophobe : une politique de prévention est plus que jamais urgente !	p.37
13 sept.	SOS homophobie reçue à l'Assemblée nationale par Brigitte Barèges : satisfaction et circonspection	p.118
05 oct.	Contre l'homophobie dans le sport, témoignons, agissons !	p.152
07 oct.	Projet de loi pour une Haute Autorité de lutte contre les discriminations : une Autorité sans autorité	p. 119
05 nov.	Condamnation d'un policier homophobe : SOS homophobie partiellement satisfaite de ce jugement	p.106
10 nov.	Rencontre OM-PSG de ce soir : non aux dérapages homophobes	p.152
15 nov.	Au PSG, le sexisme et l'homophobie aussi jouent en Ligue 1 !	p.153
19 nov.	Le projet de loi contre l'homophobie est-il menacé par la CNCDH ?	p.120
24 nov.	Le Sénat adopte les amendements contre l'homophobie, nous attendons maintenant leur vote définitif à l'Assemblée nationale	p.121
02 déc.	SOS homophobie dénonce une nouvelle tentative de limiter la défense des homosexuels	p.122

2005

28 janv.	Exclusion de Christian Vanneste de l'UMP : Sarkozy doit tenir ses promesses	p.122
18 fév.	SOS homophobie entend faire citer Christian Vanneste devant le tribunal correctionnel pour diffamation	p.70

Table des documents

Libération, 21 septembre 2004

« Les deux garçons homophobes appâtaient sur le Net » p.32

Le Monde, 8 octobre 2004

« Sept adolescents marseillais ont raconté aux policiers leurs "chasse aux pédés" »..... p.34

L'Express, 21 juin 2004

« Cités : le malheur d'être homo »..... p.42

illico, 28 janvier 2005

« Nadia ou l'homophobie dans les cités » p.78

Libération, 6 mars 2004

« L'homophobie expliquée aux élèves » p.96

illico, 14 janvier 2005

« La FSU se mobilise contre l'homophobie » p.98

Libération, 22 juin 2004

« Homophobes en toutes lettres » p.130

Le nouvel Observateur, 16 décembre 2004

« Espèce de... ! »..... p.135

Le Monde, 22 mai 2004

« Mgr Ricard exprime son « désaccord » avec la reconnaissance
du mariage homosexuel » p.142

CFDT magazine, juin 2004

« La lutte contre les discriminations ne tolère aucune exception »..... p.160

Informations pratiques

Pour contacter SOS homophobie :

- **Par téléphone :**

Notre ligne d'écoute :

0 810 108 135 /

01 48 06 42 41

Lundi : 18h-22h

Mardi : 20h-22h

Mercredi : 20h-22h

Jeudi : 20h-22h

Vendredi : 18h-22h

Samedi : 14h-16h

Dimanche : 20h-22h

(sauf jours fériés)

- **Par Internet :**

Notre site : www.sos-homophobie.org

Notre mail : sos@sos-homophobie.org

- **Par courrier :**

SOS homophobie

c/o CGL

3 rue Keller

BP 255

75524 Paris Cedex 11

Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

L'Association pour le Rayonnement de l'œuvre
de Monsieur Yves Saint Laurent

Le Centre Gay et Lesbien de Paris-Ile-de-France
Act Up Paris
La Mairie de Paris

illico
Têtu
CFDT magazine

Fédération Sportive Gaie et Lesbienne
Paris Foot Gay

Les établissements scolaires qui ont accueilli la Commission IMS
de SOS homophobie
Les organisateurs de salons auxquels SOS homophobie a participé
Les médias qui ont relayé notre action

Tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement,
ainsi que tous les sympathisants de l'association

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN

Bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de SOS homophobie, à :
SOS homophobie, c/o CGL - 3, rue Keller - BP 255 - 75524 Paris Cedex 11

Adhésion

J'adhère à SOS homophobie et je verse la somme de :

- ☐ 30 € : Adhésion individuelle, cotisation normale
- ☐ 16 € : Cotisation réduite (études, chômage, RMI, service national, AAH)
- ☐ 30 € : Association à but non lucratif
- ☐ 50 € : Couple
- ☐ 80 € : Commerce, entreprise

L'adhésion est valable un an.

Soutien

Je soutiens SOS homophobie et je verse la somme de :

- ☐ 15 €
- ☐ 45 €
- ☐ _____ €

Bon de commande

Je désire recevoir :

- ☐ le Rapport annuel au prix de 10,70 € (frais de port inclus)
- ☐ l'affiche de Pierre & Gilles au prix de 9 € (frais de port inclus)
- ☐ le dossier Intervention en Milieu Scolaire au prix de 12 € (frais de port inclus)

Coordonnées

Nom/Raison sociale :

Prénom :

Pour les personnes morales, nom, prénom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone (facultatif) :

E-mail :

Comment avez-vous connu SOS homophobie ?

Fait à :

le :

Signature :

Ces données confidentielles feront l'objet d'un traitement informatique interne à l'association.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Notes

ISSN 1282-1713

Dépôt légal à parution,
publication de SOS homophobie, association loi 1901
Parution : Mai 2005

Reproductions effectuées par l'association SOS homophobie
avec l'autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie
(CFC - 20 rue des Grands Augustins - 75006 Paris). Le document
reproduit est une œuvre protégée et ne peut être à nouveau reproduit
sans l'autorisation préalable du CFC.

© SOS homophobie - Photo : DR

Création photomontage couverture : Marty de Montereau

© Libération 22 juin 2004

© AFP. François Guillot. Non compris le droit à l'image des personnes
photographiées.